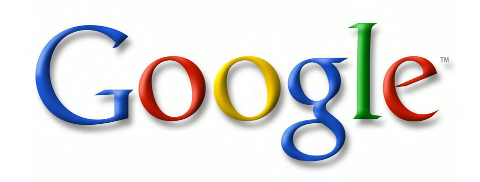
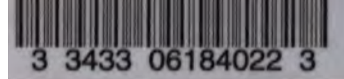



3 3433 06184022 3

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.
TOME XIV.

HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS,

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES du Doyenné de Lagny.

TOME QUATORZIÉME.

Avec un détail circonſtancié & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes : enſemble quelques Remarques ſur le temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

BRIE-COMTE-ROBERT.

Anciennement

B R A Y E.

A Mesure que les François altererent la langue latine qu'ils avoient trouvée en usage dans les Gaules, ils en abrégerent une infinité de noms propres, & réduisirent à une simple syllabe ce qui dans le latin étoit composé de deux ou trois, & même de quatre. Ils firent par exemple de *Senones* Sens; de *Turoni* Tours, de *Rotomagum* Rouen, de *Rotegiacum* Rouy. C'est ainsi que de *Bradeia* du pays de Paris ils firent Braye. Car Fortunat, dans sa Vie de Saint Germain de Paris, est un témoin assuré que ce que nous appellons aujourd'hui Brie-Comte-Robert, étoit appellé *Bradeia* au sixiéme siécle. Il dit que ce saint Prélat étant arrivé dans ses visites *in Bradeia vico pagi Parisiaci*, on lui présenta après la Messe dans la sacristie une fille paralytique de tout le corps, que l'ayant ointe avec de l'huile benite, aussi-tôt elle fut guérie, de maniere à pouvoir faire par la suite une tunique à celui qui lui avoit rendu la santé. Dom Mabillon ne doute point qu'il ne s'agisse là de Brie-Comte-Robert, & il a véritablement raison, n'y ayant aucun autre lieu du Diocèse de Paris auquel le nom de *Bradeia* puisse convenir.

Sec. 1 Bened. p. 240.

On est ensuite fort long-temps sans trouver aucune mention de ce lieu, qui de vil-

lage étoit devenu bourg. Il reparoît au XII siécle, mais sous le nom abrégé *Braia*, & quelquefois sous celui de *Braium* & de *Braiacum*. Le premier titre où il en soit parlé est celui de la fondation ou dotation de l'Abbaye d'Hierre de l'an 1138, dans lequel il est dit qu'Eustachie, riche Dame, donna entr'autres choses, la troisiéme partie des dixmes *apud Braiam*. Il est constant par cet endroit qu'alors on disoit Braie en langage vulgaire. L'usage en a fait depuis retrancher la lettre a ; & comme le nom de Brie étoit commun à plusieurs lieux, on l'a surnommé du nom du Seigneur illustre que ce lieu eut à la fin du XII siécle. M. de Valois croit que le nom de ce lieu vient de ce que le terrain en est gras & bourbeux : *Ab luto nomen accepit quod Galli nostri Braium appellavere*. Je ne sçai s'il auroit parlé si affirmativement, s'il avoit connu le passage de la vie de S. Germain, qui n'emploie pas le mot *Braïum* ni celui de *Braia*, mais celui de *Bradeia*. Peut-être aussi auroit-il dit que *Braia* n'est que l'abregé de *Bradeia*. On n' y voit qu'une seule source qui va se jetter dans l'Hierre, laquelle en est éloignée de plus de demie lieue. Le terrain est fertile, mais il n'est pas aquatique. On n'y apperçoit du bourbeux que dans le vallon de l'écoulement du ruisseau vers le midi. On verra ci-après en quel temps approchant ce bourg devint Chatellenie, & ensuite Ville.

Hist. Sanct. Marti. Camp. p. 190.
Necrol. Heder. v. Cal. Febr.
Annal. Bened. T. 6. p. 676.
Nott. Gall. p. 401. col. 1.

Cette Ville est à six lieues de Paris vers le sud-est dans le canton qu'on appelle Brie, lequel peut aussi-bien tirer son nom de ce lieu-là que des vastes forêts appellées *Brigia*, dont les unes sont au Diocèse de Meaux

comme

comme dans celui de Paris. Les environs sont presque tous en terres labourables, & il y a peu de vignes, n'y avant presque point de coteaux, mais beaucoup de plaines. J'ai vû un Mémoire imprimé en 1731 signé *Dains Avocat*, qui marquoit que ce lieu paye au Roi, toutes impositions comprises, quatre-vingt-dix-sept mille livres. On y comptoit en 1709 deux cens trente-trois feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y marque 1844 habitans ou communians, ce qui paroit bien fort, & qui convient mieux au nombre de feux que le dénombrement du sieur Doisy qui vient de paroître en 1745 en donne, les faisant monter à trois cens quatre-vingt-cinq feux. Elle est le siége d'une Justice Royale; d'une Chatellenie, d'un Bailliage & d'un Grenier à sel. Il y a un Marché considérable tous les Vendredis, où il se trouve souvent jusqu'à cent muids de bled. C'est même le centre des autres Marchés des environs jusqu'à Nangis, & qui leur sert de regle ordinaire pour le prix. Outre cela, il y a deux Foires par an, sçavoir le 14 Septembre & le 28 Octobre. C'est aussi un Bureau de poste, où l'on remet les Lettres pour tous les villages voisins.

De la Mare Traité de la Police, T. II p. 298.

L'Eglise de Brie-Comte-Robert est sous le titre de Saint Etienne premier Martyr. C'est un vaisseau dont la plus grande partie est du XIII. siécle; il est accompagné de collateraux, le tout solidement bâti, élevé, éclairé, orné de galeries délicatement travaillées. Le fond n'est pas à rond point, mais se termine en quarré : il est orné d'un grand vitrage rond en couleur rouge com-

me ceux de la Sainte-Chapelle de Paris ; & supporté par deux autres fenêtres oblongues également de même couleur. La tour est placée au bout oriental de l'Eglise à l'angle du septentrion, à peu près comme celle de Saint Victor à Paris, si-non qu'elle touche au corps de l'Eglise. Elle est aussi du XIII siécle. Le défaut de l'édifice est qu'on ne peut point tourner derriere le sanctuaire. Le bas du portail est aussi du même siécle, mais le haut ne paroît avoir que cent ans ou environ de structure, aussi-bien que quelques pilastres extérieurs des vitrages de la nef. La tradition porte qu'une Reine de France a fait faire quelques travées de la voûte de cette Eglise. On jugera par ce que je dirai ci-après, à quelle Reine ce fait peut convenir.

Il y a quelques vitrages de Chapelles du XVI siécle qui sont remarquables par leur beau coloris. Le dedans de cette Eglise a été fort embelli. Le Saint Sacrement est conservé à une suspense comme dans une Cathédrale. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche d'après *Quasimodo*.

Je n'y ai vû que deux tombes anciennes qui forment le marchepied de l'autel du Sauveur au fond de l'aile méridionale. Leurs inscriptions difficiles à lire sont en grand gothique du XIII siécle. Sur l'une est représenté un Militaire dont les armes sont placées à côté de sa tête. Ce sont trois billetes. Peut-être est-ce Guillaume de Braye Chevalier qui vivoit en 1248.

Dans les vitres d'une Chapelle du même côté méridional qui représentent les Mages, sont des armes mi-parties d'azur à la gerbe d'or & d'azur aux trois fleurs aussi d'or.

Dans l'aîle ſeptentrionale eſt l'épitaphe de Jacques de Pois, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, décédé en 1676, & dont le chœur eſt à Saint Laurent de Paris.

Au chœur eſt le buſte & l'épitaphe de Thomas Becaſſe, Curé de Brie-Comte-Robert & Doyen du Vieux Corbeil. On y fait remarquer ſon amour pour les Hopitaux, & ſon zéle pour l'embeliſſement de cette Egliſe. Il mourut le 3 Août 1694.

On voit encore dans cette Egliſe une épitaphe d'environ l'an 1625, où la Ville eſt appellée Braye-Comte-Robert.

De toutes les Chapelles qui ſont en cette Egliſe, il y en a deux en titre de Bénéfice. La premiere eſt du titre de S. Jean-Baptiſte. Elle a été fondée par Jean Cordier Bourgeois de Brie, & par ſa femme, ſur des terres & des droits tenus en fief de la Reine Jeanne de Navarre, & en arriere-fief de l'Evêque de Paris, amortis par elle en 1338, & par l'Evêque dix ans après; en ſorte que dans ce temps-là ce revenu formoit onze livres de rente. Au XV ſiecle la préſentation appartenoit au Seigneur de la Borde-Morin ſituée au fauxbourg de Brie. Ce ſont les termes des Proviſions du 26 Février 1476, traduits du latin. En celles du 23 Juin 1521 elle eſt dite *de præſentatione Nobilis Guillelmi Scutiferi Domini temporalis de la Grivelle & de Quinette ad cauſam Johannæ uxoris ejus, filiæ Johannis Cordier, quondam Domini de la Grivelle.* En 1539 il y eut deux préſentations; l'une le 27 Août par Jacques Grenier, Seigneur en partie de la Borde & de la Grivelle aux fauxbourgs de Brie; l'autre le 2 Octobre, faite 1°. par Martin Aquaquia Docteur-Regent

Reg. Par.

Ibid.

Croliere in Collect. mss. Dubois. bras X sol. On lit dans les Registres du Parlement à l'an 1563, que Pierre Dreux, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Curé de la senestre portion de la Cure & Eglise Paroissiale de Braye-Comte-Robert, y met un Vicaire idoine.

Reg. du Parl. 15 Janv. 1563.

Le Pouillé manuscrit du XVI siécle met *Brya Comitis Roberti......Episcopus nominat. Alter Curatus ejusdem loci...... Idem.*

Dans les anciens titres de la Paroisse on trouve le Curé de la dextre, & le Curé de la senestre.

Le Pouillé imprimé en 1626 met *Cura de Bria Comitis Roberti, D. Archiepiscopus.* Puis *Altera Cura....idem.* Et même encore à présent l'article du Rôle des Décimes sur ce lieu est ainsi conçu : *La Cure de Brie-Comte-Robert, pour les deux portions.*

Ce n'est donc que depuis l'an 1620 ou 1630 qu'il n'est plus parlé des deux Curés ni des deux Curés ; & apparemment que vers ce temps des deux portions on n'en fit qu'une. Il resteroit à sçavoir pourquoi il y avoit eu deux Curés en même temps dans une même Eglise, l'un au côté droit, l'autre au côté gauche. D'où étoit venue cette singularité à Brie, vû que cela n'a jamais eu lieu dans aucune autre Eglise du Diocèse de Paris, si-non à Saint Fursy de Lagny, quoique dans plusieurs Diocèses de Normandie cela ne soit pas rare. Il y a bien à Vitry-sur-Seine deux Eglises Paroissiales fort voisines l'une de l'autre, mais elles ont chacune leur Curé particulier.

Voyez l'art. de Vitry.

Les anciens prétendent donc avoir oüi dire à leurs ancêtres, que dans la place qui est au couchant devant la grande Eglise

l'aujourd'hui, il y avoit autrefois une autre Eglise Paroissiale avec un cimetiere contigu. Ils ont vû l'un des deux pignons encore existant avec une maison attenant dite l'ancienne Ecole, abattue par le sieur de Boissy Curé de Brie. On fouilla ce cimetiere par permission de l'Archevêque : les terres avec les ossemens furent transportées dans le grand cimetiere hors la Ville. Des titres anciens de plus d'un siécle parlent de maison tenant à l'ancienne Eglise, une ruelle entre deux.

Si cette Eglise détruite étoit véritablement une Paroisse, comme il y a bien de l'apparence, la raison pour laquelle on vit deux Curés dans celle de Saint Etienne, est que le Curé titulaire de la vieille Eglise ne voulut pas consentir à l'extinction de son titre. Le Curé de Saint Etienne convint donc de le recevoir dans son Eglise en partageant le fardeau Curial, & percevant du revenu à proportion. C'est ce que l'on croit avoir été ainsi arrangé dès le regne de Charles V, temps apparemment où la vieille Eglise menaçant ruine ne fut plus fréquentée. La seule difficulté qui embarrasse dans ce sentiment, quoique très-vraisemblable, est que l'on ne se souvient pas de quel Saint cette vieille Eglise portoit le nom. L'Abbé Chastelain qui en vit des restes en 1685, remarque dans le détail qu'il fait des Eglises de cette petite Ville : *Une très-ancienne Chapelle ruinée près le cimetiere qui joint la Paroisse.* Voyages manuscrits.

L'unique Curé qui est à Brie-Comte-Robert depuis six vingt ans, est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Le Prieuré de Saint Martin des Champs y avoit vers

Hist. S. M. et. Pr. 188. l'an 1150 un droit de huitiéme dans les Offrandes de pain qui se faisoient le lendemain de Noël & dans les cens de l'*atrium*. Ces droits & ces coutumes ont changé ou sont éteintes. En 1572 Charles le Maître, qui étoit Curé de Brie, s'accorda avec Jean Heron Prieur de Marolles, qui lui contestoit une moitié de dixme du territoire de Brie, & deux portions d'une autre dixme dite la dixme des Bordes. *Reg. Ep. Par. 9 Dec.*

L'HÔTEL-DIEU de Brie-Comte-Robert ne cede gueres pour l'antiquité de l'édifice à l'Eglise de Saint Etienne, au moins à en juger par ce qui en reste. La Chapelle est sous le titre de Saint Eloy. Il y avoit en effet autrefois une maladie particuliere pour laquelle on reclamoit l'intercession de ce Saint, & qu'on appelloit *le mal Saint Eloy*. Tout ce qui se trouve d'ancien sur cet Hôtel-Dieu se réduit à une Lettre qu'écrivit le Pape Innocent III, l'an dixiéme de son Pontificat, à l'Evêque de Paris : Elle porte que le Comte de Dreux fondant une Chapelle *in Domo Dei de Braia*, cet Evêque ait à y consentir, & à y fournir un Prêtre, sauf le droit Paroissial. Ce Comte étoit Robert petit-fils du Roi Louis le Gros. Il vécut jusqu'en 1219. Les figures que l'on y voit au dessus des quatre colonnades du portail representent assez ce temps-là. Elles semblent faire allusion à quelque vœu qui auroit été fait dans un naufrage, ou à quelque maladie pour laquelle le bain étoit salutaire. A chacun des chapiteaux de trois de ces colonnes est sculpté un homme nud, qui est dans l'eau jusqu'au bas du ventre. Dans le quatriéme sont figurés deux jeunes gens habillés, l'un ayant une couronne sur la tête,

Gloss. Cangii voc. Morbus S. Eligii.

Cartul. parv. Ep. Paris. f. 73. in Bibl. Reg. & Cartul. maj. fol. 333.

l'autre

l'autre non. Autrefois les biens de cette Maison-Dieu étoient administrés par les Bourgeois de Brie. Un nommé Thuillier Notaire en ce lieu, Administrateur spirituel, s'étoit fait pourvoir de la Chapelle de Saint Eloy. Les habitans s'opposerent à sa prise de possession, & en conséquence il y eut procès au Conseil qui ne fut point jugé. Long-temps après, un Archevêque de Paris en pourvût le sieur Becate Curé de Brie. Pareille opposition à la prise de possession; ensuite le Promoteur prétendit que l'Archevêque avoit été surpris en donnant les provisions, & l'Impétrant se désista. Il arriva de toutes ces contestations qu'on ne reçut plus de malades dans cet Hôtel-Dieu; de sorte que les Archevêques de Paris en donnerent les revenus à quelque Religieuse ou nouvelle convertie pour en jouir leur vie durant. Enfin le Curé de Brie a été nommé Administrateur par l'Archevêque; & les revenus sont employés au soulagement des pauvres de la Ville. Le principal revenu en 1351 étoit une redevance considérable de grain sur la grange de Herches. Le logement & la Chapelle servent à présent à des usages profanes, & le loyer est employé aux mêmes fins que dessus. Le Testament de Jeanne de Chastillon, Comtesse de Blois, de l'an 1291, fait mention de cet Hôtel-Dieu & de la Maladerie, comme de choses différentes Celui d'Isabeau de Baviere, veuve du Roi Charles VI, de l'an 1431, en parle aussi, car elle legue à l'Hôpital de Braye-Comte-Robert cinq francs.

Regist. Visit. Lepros. Dioc. Par.

Hist. de la Mais. de Chastillon. Prevocr p. 76.

Recueil de piéces sur Ch. VI par Besse, p. 368.

LA CHAPELLE DU CHATEAU, ou au moins le Chapelain, est aussi mentionné dans le

même Testament. Cette Chapelle, du titre de S. Denis, est située dans la Tour de ce Château, dite la Tour de S. Jean. On la croit à la nomination du Seigneur de Brie. Elle est marquée au Pouillé écrit sous M. le Cardinal de Noailles sur le pied de 310 liv. de revenu, & elle est imposée au Rôle des Décimes. Ses biens sont des terres données à bail emphitéotique. J'ai lu qu'il y avoit sept arpens de terre situés à Fontenet de Braye.

Reg. Ep. 12 Aug. 1533.

De cette Chapelle Saint Denis & Tour de Saint Jean releve en plein fief une grande partie de la Terre & Seigneurie de Lezigny. On a les foi & hommages rendus par les Seigneurs, & en dernier lieu par Gabrielle de Boileve, veuve de François de la Forest d'Armaillé Conseiller au Parlement de Bretagne.

LA CHAPELLE DE SAINT LAZARE, vulgairement appellée Saint Ladre, est sans doute la Maladerie de Brie-Comte-Robert, dont il est parlé dans le Testament de Jeanne de Chastillon de l'an 1291. Elle est située au bout du fauxbourg allant à Paris. Sa destination, suivant le Registre des visites des Léproseries faites l'an 1351, étoit pour Brie & Servon seulement.

Les Registres du Parlement ont un article sur cette Maison au 15 Mars 1564. Le Procureur Général s'étant plaint du mauvais gouvernement de cette Maladerie & du différend advenu à raison de Bail entre le Bailli & le Prevôt du lieu, au moyen de quoi les Terres auroient pu demeurer incultes : il fut ordonné qu'un Conseiller s'y transporteroit pour faire le Bail, & que dans la suite elle seroit administrée par les

Officiers de la Paroisse suivant l'Edit, lesquels Officiers rendroient compte de deux ans en deux ans. François Verjus, Prêtre de l'Oratoire, qui depuis est mort Evêque de Grasse, étoit pourvû de cette Chapelle en 1665. Il en fit cession vers ce temps-là au Collége des Jesuites de Paris, parmi lesquels étoit son frere le célebre Antoine Verjus, & parvint à l'y faire unir en vertu d'un Arrêt du Conseil, nonobstant l'opposition des habitans de Brie. Le sieur de Boissy (alors) Curé vint cependant à bout de les obliger par transaction de payer chaque année à perpétuité à l'Hôtel-Dieu de Brie deux cens livres, à prendre sur les biens qui sont affermés huit cens livres; & cette affaire fut finie par le consentement que l'Archevêque de Paris donna à cette union le 7 Mai 1696. L'Eglise étoit assez grande autrefois; elle est aujourd'hui réduite à un petit Oratoire. On y disoit aussi régulierement la Messe, au grand soulagement du fauxbourg; c'est une des Stations aux Rogations.

Procur. du Fr. Verjus pa-dev. le Beuf & Vallon Not. au Chastel. 6 Fév. 1665.

¶ Je trouve que la Duchesse d'Orleans, Valentine de Milan, Dame de Brie-Comte-Robert, avoit fondé aussi une Chapelle un peu après l'an 1389, parce qu'il est parlé de l'amortissement qui lui fut accordé: mais il est difficile de découvrir où elle étoit située.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Je remets à la fin de cet article l'établissement des Minimes & des Filles de la Croix, parce qu'ils sont nouveaux.

¶ Il est difficile de rien avancer de certain sur les premiers Seigneurs de Brie. Il a dû y en avoir avant que cette Terre appartînt à la Maison de Dreux vers le mi-

SEIGNEURS DE BRAYE.

lieu du XII siécle. Mais tout ce qu'on en trouve se réduit à un Thomas *de Braia* mentionné dans une Charte de l'an 1157, qui regarde le Prieuré de Saint Martin des Champs, & dans laquelle il est dit que les dixmes dont il jouissoit à Braye étoient chargées de dix livres envers ce Monastere. Ce Thomas de Braye eut un fils de même nom que l'on trouve enregistré dans le rôle des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil, qui, sous la fin du regne de Philippe-
Cod. Putean. 635. Auguste tenoient leur fief du Roi, & possédoient soixante livres de revenu. C'est probablement avec l'ancien Thomas *de Braia* que le Roi Louis VII traita de la Terre de Braye pour Robert son frere, connu sous la qualité de Comte de Dreux: & peut-être fut-ce la relation où ce Comte Robert se trouva avec Thomas de Braye son Co-seigneur, qui lui donna la faculté d'employer une partie des dixmes de Braye pour fonder à Paris, entre l'an 1173 & l'an 1188, les Chanoines de S. Thomas de Cantorbery. On a quelques autres exemples de la dévotion des Chevaliers de ces temps-là qui portoient le nom de Thomas, envers ce saint Evêque nouvellement canonisé. Le fait est certain quant à Robert.
Dubreul, l. 3. p. 593. Agnès de Braine sa veuve fit confirmer cette donation des dixmes de Braye à ce nouveau Chapitre, par une Bulle de Clement III de l'an 1189. C'est tout ce qu'il y a de constant sur ce premier Comte de Braye par rapport à ce lieu, avec la circonstance que ce fut de lui que le lieu fut surnommé Braye-Comte-Robert.

On en sçait un peu plus sur Robert son fils, qui lui succéda dans cette Terre & au-

tres. Il ne fut pas cependant le seul qui porta le nom de Braye ; on le trouva donné à Guillaume son frere en 1189. Ce *Willelmus de Braia* permit alors à Adam de Broil de vendre à l'Abbaye de Saint Maur des prés situés à Ozoir. L'acte le désigne avec sa qualité de fils de Robert Comte, frere du Roi. Quelle que fut la raison pour laquelle Guillaume étoit surnommé de Braye, Agnès, mere de Robert, de Guillaume, connue sous le nom de Comtesse de Braine, faisoit sa résidence à Braye-Comte-Robert au mois d'Avril 1191 avant Pâques. Comme elle avoit attiré dans ce lieu plusieurs Juifs commerçans, il arriva que sur la fin du Carême ils lui firent des présens si considérables, qu'ils obtinrent d'elle qu'elle leur livrât un Chrétien à qui ils avoient imposé les crimes de vol & d'homicide. Les Juifs animés de leur ancienne haine contre le Christianisme, après l'avoir dépouillé, lui ayant attaché les mains derriere le dos, & lui ayant mis sur la tête une couronne d'épines, le conduisirent par tout le Bourg en l'accablant de coups de fouet, & après cela le pendirent. Le Roi Philippe-Auguste ayant appris cela à Saint Germain en Laye, en partit sans dire où il alloit, vint promptement à Braye, fit mettre des gardes aux portes du lieu, se saisit des Juifs, & en fit brûler plus de quatre-vingt. Guillaume le Breton, dans sa Vie poëtique du même Prince, dit que ce pauvre misérable étoit un homme à qui ils avoient prêté de l'argent, & qui n'étoit pas en état de leur rendre ; qu'ils l'attacherent véritablement à une Croix avec des cloux, & lui percerent le côté avec une lance, & que le nombre des

Chartul. S. Mauri.

Rigord. Gest. Philipp. Aug. Duchêne, T. V. p. 35.

Per totam Villam.

Duchêne, *ibid.* p. 108.

Juifs qui périrent par le feu, fut de quatre-vingt-dix-neuf. On sçait par d'autres témoignages que cette nation étoit accoutumée à crucifier un enfant Chrétien dans le temps de notre Semaine sainte, lorsqu'ils pouvoient en attraper un. On connoît par ce trait historique que Brie-Comte-Robert étoit devenu un lieu considérable, puisqu'il étoit fermé de murs; les Historiens cependant n'osoient le qualifier d'*urbs* ni d'*oppidum* : mais seulement de *castrum* & de *villa*.

En 1198, Robert, Seigneur de Braye, changea la disposition que son pere avoit fait de la portion des dixmes de ce lieu à lui appartenantes envers les Chanoines de Saint Thomas du Louvre, & voulut, au lieu de cela, que ces Chanoines levassent sur chaque maison de Braye deux sols de censive ou cens, & vingt livres parisis sur le domaine de la Seigneurie. Ce même Robert Comte de Dreux, ayant été en difficulté avec le Chapitre de l'Eglise de Paris, lui & son épouse Iolende de Coucy passerent un accord l'an 1208. Ce Traité présuppose que Notre-Dame de Paris avoit depuis du temps des droits considérables & des hôtes en ce lieu. On ignore de qui ils lui venoient. Ce reglement portoit sur les droits du moulin bannal que le Chapitre y avoit, sur les Sauniers & les Merciers. Il y est parlé d'une redevance de poules de la part des Regrattiers & de leurs forfaits, c'est-à-dire des amendes; que le Chapitre en aura la moitié & le Seigneur de Braye l'autre. On y fait aussi mention de l'impôt sur la laine crue qui appartiendra au Chapitre, & l'impôt sur le merrein travaillé ou non. Tous les habitans de Braye générale-

Hist. Univ. Paris. T. III. p. 465.

Magn Pastorale.

ment quelconques furent déclarés tenus d'amener chaque année à leurs dépens de Villeneuve-Saint-Georges à Braye, dans le cellier du Seigneur, trente-sept muids de vin, & il fut dit que le vin marqué seroit amené depuis le commencement des vendanges jusqu'à la quinzaine d'après la Saint Denis. Que chacun des Hôtes de l'Eglise de Paris étoit tenu de livrer au Sergent du Seigneur de Braye chaque année, le lendemain de Noël un tourteau de pain, ou bien une obole. Que de tout le bois qu'on voituroit à Bray, il en étoit dû un denier par charettée au Sergent du Seigneur : mais que cependant si les Hôtes de Notre-Dame amenoient du bois de Cocigny, ils n'en devoient rien. Enfin il fut dit que l'Eglise de Paris avoit de chaque sextier de bled acheté dans le Marché du Seigneur de Braye, une Picte ou Poitevine dans le tribut dû à ce Seigneur. Pierre de Dreux, qui étoit second fils de Robert II, & qui étoit né vers l'an 1186, possédoit la Terre & Seigneurie de Braye en 1288. Peut-être n'en jouissoit-il que depuis le décès de Robert III son frere aîné, arrivé en 1233. Comme il avoit épousé en 1213 Alix, héritiere du Duché de Bretagne, il ne fut plus connu sous le nom de Dreux : les uns le qualifioient Duc de Bretagne, les autres Comte. Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, écrivant au sujet d'un de ses Officiers au Curé de Bray & à celui de Cocigny, l'appelle en latin *Petrum de Brena Comitem Britanniæ*. Simon de Çocigny Chevalier, Bailli de ce Comte, retenoit en prison un homme qu'on avoit arrêté à Braye *in terra Beatæ Mariæ Parisiensis*. Ce Bailli fut averti de le ren- *Magn. Pastorale.*

dre de la part du Prélat. Ce monument prouve bien que Pierre Duc de Bretagne, dit Mauclerc, étoit devenu Seigneur de Braye; mais en même temps qu'il n'avoit pas toute la Seigneurie, & que l'Eglise de Paris y avoit un territoire Seigneurial.

Jean de Bretagne, né de Pierre & d'Alix vers l'an 1214, & marié en 1275 à Blanche de Champagne, avoit eu pour fille Alix en 1243, qui fut mariée en 1254 à Jean de Chastillon, Comte de S. Pol & de Blois, à qui elle porta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On lit de lui qu'il fut
Histoire de Chastilon, p 105. maintenu en 1260 dans l'exercice de la Justice hors la Ville de Brie contre les prétentions du Procureur du Roi, qui disoit que la Ville de Braye même étoit de la Chatellenie de Corbeil. Le Bailli de Sens avoit fait l'Enquête à ce sujet.

Après Jean de Chastillon, marié à Alix de Bretagne, sa fille Jeanne porta la Terre de Brie à Pierre de France, cinquiéme fils de S. Louis, qu'elle épousa en 1263. Ils eurent des enfans qui moururent jeunes. Ce ne fut au plutôt qu'après la mort de ce Pierre Comte d'Alençon, de Blois & de Chartres, arrivée en 1283, que la Terre de Brie revint aux collatéraux : car on trouve un acte de l'an 1282, par lequel Pierre, qualifié fils du Roi, amortit, comme Seigneur *de Braya*, une dixme donnée
Cartul. S. Mauri, f. 82. au Monastere de Saint Maur des Fossés par Marescallus Chevalier de Centeny.

Jean II du nom, Duc de Bretagne, frere d'Alix ci-dessus, épouse de Jean de Chastillon, avoit eu de Beatrix d'Angleterre fille du Roi Henri III, entr'autres enfans, Blanche, laquelle avoit été mariée en 1280 à

Philippes d'Artois, Seigneur de Conches, fils aîné de Robert II Comte d'Artois. Cette Blanche devint Dame de Brie-Comte-Robert.

Marguerite, fille aînée des susdits Philippe d'Artois & Blanche de Bretagne, épousa en 1300 Louis Comte d'Evreux, cinquiéme fils du Roi Philippe le Hardi, & lui apporta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On voit dans une liste des noms des Nobles de la Vicomté de Paris, qui furent mandés par le Roi au mois des Brandons 1318, *Le Comte d'Evreux Bail de ses enfans pour Braye-Comte-Robert.*

Jeanne d'Evreux, fille de Louis Comte d'Evreux & de Marguerite d'Artois, épousant en 1326 le Roi Charles-le-Bel, dont elle fut la troisiéme femme, lui porta en dot la Seigneurie de Brie-Comte-Robert & celle de Gournay sur Marne. L'acte d'hommage qu'elle en rendit le 27 Avril 1333 à Guillaume de Chanac Evêque de Paris, est ainsi conçu : » Nous reconnoissons que » nostre Chastel & Chastellenie de Braye-» Comte-Robert est tenu à foi & hommage » de l'Evêque de Paris. Donné à Braye-» Comte-Robert 1333. « Ce fut Jean de Soisy Chevalier, Seigneur de Brunoy, qui le rendit pour elle. L'Evêque avoit fait tous ses efforts pour l'engager à rendre cet hommage en personne, lui alléguant l'exemple du Roi de Navarre son frere & de Louis fils de Philippe-le-Bel, qui en avoient fait personnellement de semblables : mais à la fin il céda par déférence, protestant que cela ne pût lui préjudicier ni à ses successeurs. Blanche, fille posthume du Roi Charles le Bel, porta cette Terre en dot

Reg. du Tresor, Histoire Montmorenci preuv. p. 140.

Ex tertio Cartulari Ep. Par. Dubois col. mss. T. 3.

Sauval, T. 2. p. 449.

à Philippe Duc d'Orleans, second fils de Philippe de Valois, qu'elle épousa en 1345. Ce dernier Roi venoit quelquefois dans la Terre de son fils. Ce fut là que fut passé le 29 Janvier 1348 (ou 1349 nouveau stile) son Contrat de mariage avec Blanche de Navarre sa seconde femme.

La Reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, vécut encore long-temps. Il reste d'elle une charte de Priviléges accordés aux habitans de Noisy le Grand, datée de Braye-Comte-Robert le 15 Décembre 1357. Elle mourut à Brie-Comte-Robert le 4 Mars 1370, & son corps fut porté aux Cordeliers de Paris. Elle avoit fondé une Messe à l'Abbaye de Saint Denis, sur le revenu d'un droit à prendre en partie en sa Chatellenie de Brie. On trouve qu'en 1372 le Roi Charles V envoya en ce lieu de Brie Philippe d'Aunoy son Maître-d'Hôtel pour cause.

Felib. Hist. S. Denis, p. 276.

En 1373 Jean de Chatillon, Comte de Blois notifia au Roi que la Comtesse sa femme avoit fait avec le Comte d'Alençon frere du Roi un accord, par lequel elle lui doit laisser Pontarci & Bray pour 1600 liv.

Reg. Parl.

Blanche de France étant devenue veuve en 1375, céda, un an après, & transporta au Roi Charles V, & à ses successeurs Rois, la Ville, Château & Chatellenie de Braye-Comte-Robert, s'en réservant l'usufruit.

Acte du 23 Sept. 1376. pardev. Pierre de Montigny & Jean Fourquault Not. au Châtelet.

Charles VI donna depuis cette Terre à Louis Duc d'Orleans son frere puîné, qui en gratifia son plus jeune fils, né en 1304, nommé Jean, lequel fut Comte d'Angoulême. Ce jeune Prince en jouissoit en 1416: François de l'Hopital en étoit alors Capitaine pour lui.

Le Labour. Tombeau des Homm. Illust.

La Ville de Paris & une partie du voisinage étant tombée sous la domination d'Henri Roi d'Angleterre après la mort de Charles VI, ce nouveau Prince, par considération pour la Veuve de ce Roi, lui donna le Château & Chatellenie de Brie-Comte-Robert, pour en jouir jusqu'à ce que son douaire lui fût assigné, ou qu'il en fût autrement ordonné. Ses Lettres sont datées de Paris le 6 Mai 1424. Elles n'eurent pas lieu selon les apparences, puisque par d'autres du 22 Février 1427, le même Roi de France & d'Angleterre assignant à cette Reine plusieurs lieux, marqua qu'en déduction du surplus il lui donnoit Brie & Crecy. La Ville de Brie avoit toujours tenu pour Charles VII; mais en 1430 le 5 Septembre, le sieur d'Estaford, Connétable de France pour le Roi d'Angleterre, vint pour en faire le siége, & la prit d'assaut le second jour. Le Château tint plus long-temps, & se rendit enfin.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Ibidem.

Journal des regn. de Ch. VI & Ch. VII p. 235.

En 1431 Brie-Comte-Robert fut élu pour les Conférences de paix qui devoient se tenir entre Charles VII & le Roi d'Angleterre, à cause qu'il étoit également voisin de Melun, Ville qui appartenoit à Charles VII, & de Corbeil qui étoit au Roi d'Angleterre. Ce choix fait le 25 Février, fut notifié au Parlement le 16 Mars. Le Cardinal de Sainte-Croix devoit y assister & faire sa résidence en la même Ville de Brie.

Regist. du Parl.

Pendant le reste du siécle, la Maison des Comtes d'Angoulême posséda cette Seigneurie. Louis XI y étant le 14 Juin 1480, y donna des Lettres concernant le Légat.

Tables de Blanchard.

Enfin François I étant parvenu à la Cou-

ronne en 1515, ne tarda pas à réunir à son Domaine cette Terre de son patrimoine; ensorte que depuis ce temps-là les Rois en ont disposé de diverses manieres, & qu'il y a eu divers établissemens & des différends à régler.

On trouve que cette Terre fut vendue avec plusieurs autres le 22 Février 1522 au sieur Poncher, moyennant quarante mille livres : mais le Roi les reprit en 1528, & lui donna en place la Vicomté d'Orbec. Environ ce temps-là il fit don à l'Amiral de Biron du revenu de la Terre de Brie-Comte-Robert pour sa vie durant.

Reg. du Par. 7 Sept. 1528. Mem. de la Chambre des Comptes.

Il y eut en 1531 un Edit qui y établissoit une Chambre à Sel, & qui en créoit les Officiers. Il est du 28 Septembre.

Blanchard.

Le Roi François I y passa en 1541, & y donna le 12 Janvier des Lettres concernant le Ban & Arriere-ban. Il y a dans les Registres du Parlement une Lettre de ce même Prince, datée de ce lieu le 26 Janvier 1543.

Ibid.

L'année de la mort de ce Prince, cette Terre fut donnée à François d'Annivet ou d'Auveinet Duc d'Atry. En 1555 cette donation lui fut continuée & à Susanne Caracciolo sa femme pour un certain nombre d'années qui fut ensuite prorogé, & en 1560 assigné pour leur vie durant. Mais en 1564 on voit cette Terre donnée à la Dame du Perron pour la récompense du soin qu'elle avoit pris d'élever le Roi Charles IX alors régnant; & les enfans du Duc d'Atry gratifiés de trois mille livres de pension, en considération de ce que le temps durant lequel ils auroient pû jouir de cette Terre

Mem. de la Chamb. de Compt. 1547 1555. 1560. 1563. 1564.

n'étoit pas expiré. Il paroît que cette Dame du Perron n'est autre que Marie de Pierrevive, mere de Pierre de Gondi Evêque de Paris, & qu'elle est qualifiée Dame du Perron, Armentieres & Brie-Comte-Robert dans un acte de 1574, à l'occasion de son testament. On voit ailleurs que les Italiens étoient si fort ancrés dans le Château de Brie-Comte-Robert, du temps du Duc d'Atry qui les y avoit attirés, qu'après sa mort il fut besoin que Maurice, Prevôt, Capitaine & Garde de ce Château, aussi-bien que Garde des Sceaux Royaux de ce lieu, s'adressât par requête au Parlement pour les en faire sortir. Reg. du Par. 9 Fev. 1564.

On ne trouve pour le reste du siécle que quelques propriétaires engagistes de la Terre de Brie-Comte-Robert, particulierement le sieur Villequier. Puis en 1602 le sieur Gobelin. Après lui en 1621 le sieur J. de Choisy. Il paroît que vers 1650 c'étoit M. de Verthamont. On voit dans l'Arrêt de Servon qu'au mois de Novembre 1657 le Roi l'avoit maintenu, ses hoirs & ayant cause en la Justice haute, moyenne & basse au Fief & Prevôté en la place publique du lieu, pour l'exercice de laquelle ils pourroient commettre tels Prevôts qu'ils aviseroient, nonobstant la discontinuation. Mais le Roi, par l'Arrêt du 7 Décembre 1666, voulut que le Contrat d'acquisition de ce Fief & Justice fût rapporté, & que les droits vendus fussent réunis à la Seigneurie & Bailliage de Brie-Comte-Robert. Cette Terre appartenoit en 1710 au Président de Même par engagement; & maintenant elle est à M. Chauvelin. Arrêt de Servon de 1666, p. 65. *Ibid.* p. 94. General. de Paris 1710. p. p. 83.

¶ Dès le 22 Mars 1568 le Roi Charles

IX, par Lettres Patentes, avoit éteint l'état de Prevôt & Juge de Brie, attendu le peu d'exercice dont on le disoit être, & l'avoit uni à celui de Bailli.

A l'égard du différend qui s'éleva sous le même regne, sçavoir si Brie-Comte-Robert étoit de la Prevôté & Vicomté de Paris, le Parlement ordonna, le 16 Août 1564, que les Officiers du lieu seroient oüis. Mais ce qu'ils purent dire alors, se trouve assez clairement énoncé dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580.

Les Députés des trois états de ce lieu, sçavoir Joseph Nepveu Curé de Sougnolles, Pierre de Manchy, Ecuyer, Seigneur de Grisy & des Adrets, & Jean Piloust, Procureur du Roi au Bailliage & Chatellenie, déclarerent par leur Procureur n'être sujets ni justiciables du Prevôt de Paris, & que sans cause ils ont été appellés à la réformation de la Coutume.

Coutume de 1580. Edit 1678. p. 664. Reg. du Par. 30 Avr. 1568.

¶ Le CHATEAU de Brie-Comte-Robert paroît avoir été fort autrefois; il est situé à l'entrée de la Ville du côté de Paris, défendu par un large & profond fossé. Il est de figure quarrée, composé de huit tours posées de maniere, que de quelque face qu'on le regarde on en voit trois. Cet édifice est de quatre ou cinq cens ans, sans aucuns ornemens. J'ai parlé ci-dessus de la Chapelle qui y a subsisté. Les Italiens qui y avoient demeuré sous le regne de d'Henri II, François II & Charles IX avoient laissé périr la charpente & les planchers. Les besoins de la réparation étant exposés en Cour, il y eut des Lettres en 1567, 1568 & 1608, qui permettoient de faire une

vente extraordinaire de haute futaye en la forêt de l'Echelle jusqu'à la somme de deux mille livres, tant pour réparer ce château que le moulin du lieu. Le Parlement avoit ordonné en outre dès 1567 qu'il seroit informé contre ceux qui avoient laissé tomber ce château en décadence. Cette Forteresse étant réparée, fut en état de résistance ; mais il ne laissa pas d'être pris après qu'il eut été assiégé en 1649, aussi-bien que la Ville. Il existe un acte de notoriété passé pardevant Jean Perne, Bailli de ce lieu, le 7 Novembre 1665, par lequel plusieurs habitans déposent qu'ils ont bonne connoissance que la Ville de Brie a été assiégée le 24 Février 1649, & que les Soldats assiégeans sont entrés par la bréche.

Reg. du Par. 18 Mars 1567. 18 Apr. 1568 & 1604.

¶ Il y a à Brie-Comte-Robert deux Communautés.

Celle qui paroît la moins nouvelle dans le lieu, sont les FILLES DE LA CROIX.

En 1640 le 27 Avril, Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, permit à Marie Lhuillier, Dame de Villeneuve, de faire cet établissement, & il approuva leurs constitutions pour l'instruction des filles. On peut les voir imprimées tout au long dans Sauval. Elles obtinrent quelques années après des Lettres de confirmation, qui furent enregistrées au Parlement le 3 Septembre 1646. Les jeunes filles y sont très-bien élevées.

Antiqu. de Paris de Sauv. T. 3. p. 193.

La permission qu'ont eu les MINIMES de s'y établir, n'a été enregistrée en Parlement que le 6 Août 1647, quatre mois après que l'Archevêque l'eut donnée, quoi-

qu'on assure que leur fondation par le Maréchal de Vitry soit de l'an 1636. Le Maréchal nommé Nicolas de l'Hopital l'avoit prescrite par son Testament, en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçues par l'intercession de S. François de Paule, marquant que l'Eglise seroit sous le titre de la Trinité, la Sainte Vierge, Saint François de Paule, S. Nicolas, & Sainte Lucrece à cause de Lucrece Bouhier sa veuve qui en étoit l'exécutrice, qu'il y auroit douze Religieux & deux freres, & que cette maison seroit appellée le Couvent de Vitry. Mais la permission de l'Archevêque ne fait point mention des deux derniers Saints. Ils furent bâtis en 1655 au sud-est, & presque attenant les fossés, en belle exposition. Leur maison est grande, belle & commode : mais ils sont peu à cause de la modicité du revenu. Armand de Bourbon, Prince de Conti, Abbé de Saint Denis, a fondé des Messes & une lampe dans leur Eglise.

Reg. Arch Par. 5 April. 1647.

¶ Entre plusieurs Corps Ecclésiastiques qui ont possédé le principal Fief de cette Terre, ou d'autres Fiefs subalternes, il paroît que l'on doit donner le premier rang à l'Eglise de Paris. Elle pouvoit tenir le chef-lieu du territoire, de quelque Evêque qui l'avoit gouvernée avant le XII siécle ; en sorte que ce seroient les guerres arrivées en différens temps, soit celles des Normans, soit celles du X & XI siécles, qui auroient fait perdre la connoissance du donateur, & qui sont cause que l'on se souvint seulement que la Terre devoit foi & hommage à l'Evêque. On en a vû ci-dessus une exhibition solemnelle par une Reine ; & plus anciennement, sçavoir en 1208 & 1238, la même

me Eglise, représentée par le Chapitre, y avoit un territoire, des sujets & des droits Seigneuriaux, qui sont rappellés en 1657 dans l'exposé par l'Arrêt de Servon. Après le milieu du XIII siécle & avant l'an 1269, la même Eglise fut gratifiée par Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, qui en avoit été Chanoine & Archidiacre, d'une dixme sur le territoire de Brie & des lieux circonvoisins qu'il avoit achetée, laquelle n'étoit chargée que de quelques redevances de grains aux Abbayes d'Hierre, de Footel, & au Presbytere de Braye, *Presbyterio de Braya*.

Arrêt du Conseil 1666. p. 65.

Necrol. Eccl. Paris. ad 2 April.

C'est sans doute la même Reine de France dont on vient de parler, (Jeanne d'Evreux veuve de Charles le Bel décédée en 1370) qui possédant la Seigneurie de Brie-Comte-Robert, fit part à l'Abbaye de Saint Denis d'une partie des droits Seigneuriaux de cette Terre, pour la fondation d'une Messe qu'elle y demanda. Ces droits étoient au moins dans un canton de la Ville, où les Religieux obtinrent en 1514 de faire tenir trois foires chaque année. Ceci est rendu plus clair par deux endroits de l'Arrêt de Servon; l'un où on lit que le 29 de Décembre 1651 ces Religieux firent encore un bail pour neuf ans à Jean Princet & Christophe Eve, Marchands à Brie-Comte-Robert, des Terres & Seigneuries qu'ils avoient en la Ville, consistant en droits de justice, cens, rentes, lotz, ventes, four à ban, droit de minage, mesurage, rouage, pied fourché, pied rond avec leurs languages; l'autre où le sieur de Verthamont espérant entrer dans les droits du Chapitre de Paris & dans ceux de l'Abbaye de Saint

Lettres de Nov. 1514. Hist. des Maîtres des Req. p. 234. Doubler, Hist. S. Den. p. 1155. Arrêt de Servon, p. 66.

Ibid, pag. 65.

Denis, proposa de rétablir les trois foires au Fief & en la Place publique de cette Ville; la premiere le jour de la Mi-carême, la seconde le 25 Juillet, & la troisiéme le dernier Novembre. On a vû plus haut que les foires de ce lieu se tiennent maintenant en d'autres jours.

L'Abbesse d'Hierre est restée seule grosse Décimatrice à Brie avec le Curé. Ce fut Eustachie de Corbeil qui vers l'an 1132 lui donna, entr'autres biens, pour la doter le tiers des dixmes de ce lieu; ce qui fut confirmé en 1138 par Etienne de Senlis Evêque de Paris, en 1142 par Thibaud son successeur, en 1147 par une Bulle d'Eugene III. Il paroît que par un Traité passé entre le Chapitre de Notre-Dame de Paris & l'Abbesse Marguerite en 1273, à l'occasion des dixmes provenantes du don fait par Raoul de Chevry à ce Chapitre, l'Abbaye assura son droit de plus en plus. Un autre de la Maison de Chevry, nommé Evrard, Chevalier, avoit pareillement donné au même Monastere dès l'an 1228, conjointement avec Marguerite son épouse, un demi muid de bled dans la dixme *de Braya*; & Baudoin de Corbeil un autre muid de bled encore dans la même dixme. Ainsi ce que ce Couvent possede à Brie, lui vient de plusieurs Donateurs, sans oublier Jean, Seigneur du Plessis-Paté, qui a été marqué dans le Nécrologe, comme ayant légué trente sols parisis de rente tant à Braye qu'à Serecy. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150, en faveur du Prieuré de Saint Martin des Champs, font foi que sur la dixme de Brie appartenante aux Moniales, c'est-à-dire aux Religieuses,

Annal. Bened. T. 6. p. 676. Necrol. Heder. V. Calend. Febr.

Du Breul, p. 895.

Gall. Chr. T. 7. col. 608.

Chartul. Hed.

Necrol. Heder. III. Id. Apr.

Ibid. ad V. Non. Jul. caract. XIV saeculi.

Hist. S. Mart. p. 188.

il y avoit un huitiéme qui revenoit à ce Prieuré. C'étoit probablement cet Evêque qui en la confirmant aux Religieuses l'an 1142, avoit fait une réserve de cette petite portion pour le Monastere dont il avoit été Prieur; & peut-être que ce huitiéme étoit cette dixme dont jouissoit en 1157 Thomas *de Braio*, suivant une Charte du même Evêque qui lui en fit augmenter la redevance pécuniaire. *Ibid. p.* 190.

Toutes ces différentes portions de dixme de Braye ou Brie servent à prouver combien fertile & vaste en étoit le territoire.

ÉCARTS.

PAMPHOU.

De tout ce qui est hors la Ville de Brie-Comte-Robert, le lieu qui a été le plus digne de remarque étoit PAMPHOU ou PAMFOU, grand & magnifique Château au bout du faubourg du côté de l'orient, qui a été depuis peu entierement démoli. Il avoit été bâti par Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, fait Garde des Sceaux en 1604, puis Chancelier de France en 1607. J'en ai trouvé mention dans les Regiſtres du Parlement, à l'occasion de l'enregiſtrement qui y fut fait le 6 Mai 1613, de la confirmation accordée par le Roi à ce Chancelier de quarante cordes de bois pour son chauffage en la Terre de Panfou, à prendre en la forêt du Parc, comme aussi de bois propre à bâtir & à réparer au même lieu. Ce Château passa ensuite à Claude de Bullion, Seigneur de Longchene, quatriéme fils de Claude Surintendant des Finances en 1632, & Président à Mortier en 1636, ou à Louis de Bullion Marquis de Longchene, fils puîné

de Claude Seigneur de Longchene. Après lui il fut possédé par M. de Forax, Gentilhomme du Duc de Nemours, qui en jouissoit en 1697, puis par.....Baillet, Marquis de Vaugrenant près Dijon, qui laissa deux fils, l'aîné mort depuis peu, & Jean-Baptiste Gaston vivant, Seigneur en partie de la Terre de Panfou. Il est arriere-petit-neveu de S. François de Sales, dont il a le portrait original & une Lettre du 2 Mai 1617, écrite de la propre main du Saint. Il ne reste plus de ce Château que quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos. Ce nom extraordinaire de Pamphou ne paroît dans l'antiquité qu'en un titre de l'an 1174 concernant l'Abbaye de Saint Magloire; encore n'est-ce pas de ce lieu-ci dont il s'agit, mais d'un autre Pamphou situé au Diocèse de Sens.

Perm. d'or. domest. 12 Avril 1697.

Gallia Chr. T. 7. col. 311.

VILLEMENEU est un hameau éloigné de Brie d'environ demie lieue vers le sud-ouest. Je suis plus porté à croire que ce lieu est le *Villa minor* de quelques anciens titres, que non pas Villemenon de la Paroisse de Servon. Autrefois au lieu de dire les Cordeliers, on disoit les Freres meneurs, ce qui vient de *Fratres minores*. Il y a des sources considérables de la riviere d'Hierre qui sortent de dessous le territoire de ce hameau, comme aussi de dessous le coteau de vignes de Brie, car plus haut son lit est étroit & rempli de joncs. On voit dans ce hameau une Chapelle de S. Martin, qu'on dit avoir été à la nomination des Abbés de Saint Denis en France, avant que leur Mense fût unie à la Communauté de Saint Cyr : cependant j'en ai trouvé des

Provisions du 23 Septembre 1482 & du 7 Janvier 1506, sans aucune mention de présentation. Elle sert à des particuliers pour y mettre des grains & du foin. On y voit encore un autel sur lequel les plus âgés ne se souviennent point d'avoir vû dire la Messe. Il y a des terres qui en dépendent, & qui sont affermées 80 livres à un particulier de Brie. Auprès est la Fontaine de Saint Martin fort fréquentée pour les fiévres. Au même lieu est la Fontaine Saint Jean, dont on ne dit rien. En 1648 Nicolas Brulard, premier Valet de Chambre du Duc d'Orleans, & Magdelene Censier sa femme y avoient leur résidence. La Marquise des Marets y demeuroit en 1697. Cette Terre appartient aujourd'hui à MM. Pinon. On apprend par le Catalogue des anciens Procureurs Généraux du Roi, que celui qui l'étoit en 1397 s'appelloit Guillaume de Villaminon.

Perm. d'ov. domest. 1 Jan. & 27 Avril.

SANSAL ou SANSALE est situé à l'orient d'hiver de Brie. Je n'en ai connoissance que par les Cartes, & par la permission qui fut donnée en 1623 à Pierre le Jay Seigneur de ce lieu, de faire célébrer chez lui. Ce hameau est aujourd'hui à M. Chauvelin, comme Seigneur Engagiste du Domaine de Brie-Comte-Robert.

Reg. Archiep. 29 *Mai* 1623.

HERCES ou HERSE, un peu plus vers le couchant est une Ferme.

Le Nécrologe d'Hierre en fait mention en deux endroits : au 13 des Calendes d'Août est le décès d'un Chevalier nommé Jean & d'Odeline sa femme, qui laisserent à cette maison trois arpens de terre *apud*

Herces; & au premier Décembre celui d'un autre Chevalier nommé Gilon, qui en donna deux autres situés au même lieu. Ces legs sont d'avant l'an 1300.

LA BORDE, qui est une Ferme au nord-est de Brie, a été appellée durant quelque temps la Borde la Jeune, & auparavant la Borde-Morin; maintenant on la connoît sous celui de la Borde-Fournier. Elle appartient à Madame la Présidente Valier.

VAUDRY ou VAUDOY est un lieu situé aux fauxbourgs de Brie, connu depuis environ cent ans, par l'établissement de Chapelle domestique accordé en 1659 au sieur de Heres, & renouvellées en 1696 & depuis.

Je ne dis rien des Carmes de Paris qui ont au faubourg de Brie-Comte-Robert une Ferme qui porte leur nom, & où il leur fut permis le 22 Septembre 1711 de célébrer.

Il y avoit en 1385 à Brie-Comte-Robert deux Fiefs que tenoit Jean Tartereau, mouvans de la Vicomté de Corbeil. Gilles Mallet, Vicomte de Corbeil, la marqua alors dans le dénombrement qu'il fournit de cette Vicomté au Roi Charles VI.

Hist. de Corb eil p. 62

¶ On trouve qu'en 1264 vivoient trois Chevaliers dits Jean, Thomas & Guillaume *de Braya*; mais on ne sçait quel étoit leur fief.

Tab. Fossat in Ivette.

¶ Les Protestans ou Religionnaires tinrent autrefois quelques Assemblées à Brie-Comte-Robert. Il y en eut une en 1561, laquelle excita une sédition; pour raison de quoi Etienne Piloust, Prevôt du lieu, fut

Reg. du P. 21 Avr. 1561.

adjourné en Parlement, & défenses à lui faites d'exercer.

Il y en eut encore une autre aux Fêtes de Pâques 1564, quoique cette Ville ne fût pas du nombre de celles qui leur étoient assignées. De quoi nouvelles plaintes au Parlement le 14 Avril. *Ibid.*

Enfin, l'Auteur de la Vie de Charles du Moulin m'apprend qu'ayant été mécontens de lui à cause qu'il les décrioit, étant assemblés dans leur Prêche à Brie-Comte-Robert le Dimanche 3 Février 1566, ils l'excommunierent & anathématiserent avec toute sa famille & tous ceux qui le fréquentoient. Vie de Dumoulin, pag. 176.

¶ La Ville de Brie-Comte-Robert a produit quelques personnages qu'on doit distinguer du commun.

Nicolas *de Braia*, dont le nom doit être traduit par Nicolas de Braye, est celui qui a écrit en vers hexametres au XIII siécle la vie & les actions de Louis VIII pere de S. Louis, qu'il dédia à son Evêque, Guillaume d'Auvergne, qui fut assis sur le Siége Episcopal de Paris en 1228. Son Ouvrage est imprimé dans le V. Tome de Duchêne.

Nicolas de Braye, différent du précédent, fut Chanoine de Chartres sous Philippe le Bel, par lequel il fut chargé de la levée de la subvention en la Sénéchaussée de Carcassonne l'an 1314. Hist. de Langued. T. IV. p. 157.

Thiery de Braye fut Doyen de la Métropolitaine de Sens sous le regne de Philippe de Valois. Son Epitahe qui est dans cette Eglise commence ainsi : *Ego Thierrycus de Braya Comitis Roberti Paris. Diœcesis.* Il mourut en 1349 Henri de la Mothe, Curé des Saints Innocens à Paris, sous le regne

Collect. d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi, pag. 583.

de Louis XI. Voici son épitaphe gravée sur la pierre à un pilier contre l'Eglise.

» Cy-devant contre ce pilier
» Gist avec d'autres un milier
» Henri de la Mothe jadis
» Prestre, à qui Dieu doint Paradis,
» Natif de la Ville de Braye
» Contre Robert, c'est chose vraye ;
» Beneficier en l'Eglise
» Saint Benoist à Paris assise,
» Et Chapelain en cette Cure :
» Lequel fut mis en sépulture
» L'an mille quatre cent quatre-vingt,
» Le vingtiéme Octobre comprins.

Pag. 594.

L'*Index funereus* des célebres Chirurgiens de Paris fait mention à l'an 1715 de Charles Gilles, natif de Brie-Comte-Robert, qui a eu la premiere dignité de leur College, & dont l'habileté avoit été connue dans les Hôpitaux de Flandres & d'Italie.

Il y a à Brie-Comte-Robert un Bureau de la Poste.



LITTERÆ

LITTERÆ

De Ecclesia de Braya.

UNiversis præsentes Litteras inspecturis Magister, Procurator & Scolares Domûs Scolarum Clericorum Belvacenn. Paris. fundatoris : Salutem in Domino.

Noverint universi præsentes pariter & futuri, quòd nos nomine dicti Collegii promittimus per præsentes solvere singulis annis ....termino Beati Martini hyemalis, incipiente primâ solutione in Festo Beati Martini hyemalis proximè futuro, Reverendo in Christo Patri ac Dom. Dom. Parisiensi Episcopo præsenti & successoribus suis Parisiensibus Episcopis duo sextaria frumenti............ prò suo & Ecclesiæ suæ Parisiensis ratione & causâ unionis ipsi Collegio factæ auctoritate Apostolicâ de portione............Parochialis Ecclesiæ de Bray-Comitis-Roberti, Parisiensis Diæcesis, quam obtinebat dum vivebat, & decessit defunctus Natalis Cessardi Presbyter, & pro promis..............tenere præsentium nomine quo supra obligamus erga prædictum Reverendum Patrem & successores suos, omnia bona mobilia & immobilia præsentia & futura, ratione & causâ unionis prædictæ ipsi Collegio quovismodo obvenientia. In cujus rei testimonium sigillum dicti Collegii præsentibus Litteris duximus apponendum. Datum Parisiis anno Domini M° CCC° octo-

gesimo nono die Martis post Dominicam quâ cantatum fuit Lætare Jherusalem.

La moitié du Sceau restant est en cire rouge. On y voit une Sainte Vierge, & à sa gauche six personnes à genoux.



FERROLES.

LE ruisseau qui prend sa source sur la Paroisse de Chevry, & qui coule d'Orient en Occident, arrose successivement trois Paroisses contigues, Chevry, Attilly, & Ferroles. Cette derniere qui est la plus occidentale est connue depuis l'XIe. siécle. M. de Valois croit que le nom de *Ferreolæ*, *Ferrolæ* & *Ferroliæ*, que lui donnent les Titres latins du XI, XII. & XIII. siécles vient d'un Seigneur des premiers temps, ou d'un Fondateur même, qui s'appelloit *Ferreolus* : ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on ne voit aucuns vestiges qu'il y ait eu en ce lieu des Forges de fer, ni même des Mines. *Notit. Gal. p. 417.*

Le Village est sur un côteau ou pente, qui regarde le Septentrion & est fort couvert d'arbres & de bocages : ce qui rend le valon fort gay en Eté. Le reste est en terres labourables & Prairies. On comptoit 44. feux en ce lieu lors du dénombrement de 1709. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726. évalua ce nombre à 200. habitans ou communians. Le dernier dénombrement publié en 1745. par le sieur Doisy, y marque 39. feux & écrit Ferol; ce qui est une ortographe vitieuse. On peut compter qu'il y a communément dans ce lieu entre trente & quarante feux.

L'Eglise est sous le titre de S. Germain, Evêque d'Auxerre & elle en portoit le nom dès l'an 1090. qu'elle fut donnée à l'Abbaye de Saint-Maur : *Altare situm in Villa Ferreo-* *Chart. parvum S. Maur. fol. 148.*

lis in honore S. Germani. Autissiod. Episc.
L'Édifice n'est pourtant pas de ce temps-là, mais le Chœur est du XIII. siécle, fort petit & voûté, finissant en demi cercle ou apside, & sans collateraux. La nef est moins solide & bien plus nouvelle. Il n'y a aucune inscription dans cette Eglise. Geoffroy, Evêque de Paris accordant cet Autel à Wlfer, Abbé de Saint-Maur, l'année ci-dessus dite, fait entendre qu'auparavant elle lui étoit à charge, n'étant desservie que par un Vicaire. *Altare sub Vicario quidem damnosæ reformationis hactenus habitum*; plus bas il ajoûte, que si l'Abbé après y avoir mis un Vicaire vient à l'en retirer, il ne pourra rien demander à l'Evêque pour en rétablir un autre; que le droit que cette Eglise payera au même Evêque sera de quarante sols, & à l'Archidiacre de vingt; outre la souscription de l'Evêque de Paris, on voit au bas de cet Acte celle du Doyen Foulques, du Chantre Waleran, des trois Archidiacres, Drogon, Jocelin & Rainald & celle de Vaultier, Evêque de Meaux. Dans la Bulle de confirmation des biens de l'Abbaye de Saint-Maur, donnée par Innocent II. en 1136. est comprise, *Ecclesia de Ferreolis*. Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirmant de nouveau cette donation en 1195, du consentement de ses Archidiacres, s'exprime ainsi, *Ecclesiam de Ferrolis cum atrio, majori decima, & duæ partes in minuta.* En conséquence de tous ces Titres, le Pouillé Parisien du XIII. siécle marque la Cure de Ferroles, *de Ferrolis* à la nomination de l'Abbé de Saint-Maur. Ce qui est suivi par les autres jusqu'au temps que l'Abbaye ayant été unie à l'Evêché de Paris, le Prélat a

Hist. de Paris.

Ex autogr. Tabul. S. Mauri.

rentré dans le droit de la conférer *pleno jure*.

Au reste, le Curé est Décimateur. Le dernier Curé décédé fort âgé vers l'an 1742, nommé Jean le Gay, a fondé dans ce lieu un Maître d'École pour les garçons.

On ne sçait pas précisément en quel temps le Monastere de Saint-Maur commença à posseder la Seigneurie de Ferroles. Ce ne peut pas être au IX. siécle, parce que l'état de ses biens rédigé au X. & publié sous le nom de *Polyptycus Monasterii Fossatensis*, ne fait aucune mention de cette Terre. Mais c'est aussi au plûtard dans le XII. siécle que ce Monastere y eut la Seigneurie, outre l'Eglise qui lui avoit été donnée sur la fin du siécle précédent; il a pû entrer en jouissance de ce bien par acquisition ou par échange, dont les Actes ont été perdus. Robert d'Attilly y avoit encore une partie du droit, appellé Tensement, c'est-à-dire, de défense ou de protection, qui étoit de dix-huit septiers de froment. Roger, Abbé de Saint-Maur, fit le rachat de ce droit, pour la somme de cinquante livres, & l'Acte de la cession de la part du Seigneur d'Attlily fut passé dans l'Eglise même du Monastére en présence du Roi Louis le Jeune, l'an 1168. d'Agnès, Comtesse de Meulent & de Guy de Chevreuse.

Capit. Ba T. 2.

Chartul. Mauri.

En 1196. Thomas d'Haubert-Villiers fit présent à la même Abbaye de Saint-Maur d'un droit de froment qu'il percevoit, *in Villa Ferreolarum* : & cela du consentement de Roger de Meulent, du fief duquel cette redevance relevoit. C'est ce qui nous a été transmis par une Charte du Roi Philippe Auguste donnée à Mante. Haubert-Villiers

De Haubei Villart.

Chat. dai S. Mauri.

est encore aujourd'hui le nom d'une Ferme de la Paroisse d'Attilly.

Ibidem. Il se trouve que dans le siécle suivant, l'Abbaye de Saint Victor de Paris avoit des Hôtes à Ferroles, aussi-bien que celle de Saint-Maur. Cela avoit donné occasion dès l'an 1215. à des difficultés; au sujet desquelles Jean, Abbé de Saint Victor passa un Compromis. La décision des Arbitres fut, que les Habitans de Ferroles feroient serment de fidélité aux deux Eglises, tant de Saint Victor que de Saint-Maur : cette derniere leur quitta le droit de Pacage. Il peut se faire que la Ferme que l'Abbaye de Saint Victor a à Beaurose fût ce qui avoit attiré leurs Hôtes à Ferroles. Beaurose n'en est qu'à demie lieue.

Chartul. S. Mauri.

Cursum aquæ de Ferrolis.

En 1275. Jean Grapin, Ecuyer, Homme d'Armes, qui avoit un bien aux environs de Ferroles, reconnut la Seigneurie des Moines de Saint-Maur, & avoua qu'il n'avoit pas le droit d'arrêter le cours de l'eau du ruisseau de Ferroles. C'est de lui sans doute qu'a été surnommée la Borde Grapin, qui est voisine de ce Village & sur le territoire. Il est qualifié Chevalier dans l'Acte de la vente qu'il fit en 1288. aux Moines de Saint-Maur de quelques bois vers Tournan.

Le Cartulaire de Saint-Maur qui fut rédigé vers l'an 1284. fait un article spécial de cette Terre, duquel j'ai tiré ce que je viens de dire de son temporel. Il y met pour préambule, que dans ce Village & dans celui de Chevry, l'Abbaye avoit alors un Manoir & une Grange. Que chaque feu devoit par an trois œufs, qu'on appelloit les

Œufs des Croix, *Ova de Crucibus* (a), ou bien un Obole ; & que de cette redevance le Monastére en avoit les deux tiers & le Prêtre du Village l'autre tiers. Et de même pour les Pains du jour de Saint Etienne, lendemain de Noël.

L'Abbaye de Saint-Maur vendit cette Terre le 9 Juillet 1563. sans retention de foi, à Madame Jeanne-Claude, veuve de Charles de Pierrevive, Seigneur de Lerigny, Maître-d'Hôtel du Roi Charles IX. Barthelemi Tasse, Seigneur d'Espesses, Conseiller au Parlement & Simon de Pierrevive, Abbé d'Hiverneau, Tuteur des Enfans. Le Chapitre eut en contre-échange 250 livres de rente sur le Sel & sur différens Domaines du Roi, laquelle somme ne monte pas aujourd'hui à cinquante livres, par l'effet des différens changemens arrivés aux rentes de la Ville.

LA BORDE-GRAPIN & LA BARRE sont deux Terres de cette Paroisse. La premiere porte le nom générique de Borde, lequel signifioit petite Maison couverte de jonc ou de gluy, a eu le son surnom de Jean Grapin, nommé ci-dessus, qui vivoit sous Philippe le Hardi. Jacques du Moulin, Seigneur de Servon, dans l'avant dernier siécle, posseda aussi cette Seigneurie. Elle appartient à présent au même qui possede la seconde Terre, nommé la Barre. Ce dernier possesseur de la Barre l'a acquise vers l'an 1710. de Jean de Lyonne, Seigneur de

Voy. son Epitaphe, art. de Servon.

(a) Il y eut en 1319. un différend entre la Reine Clemence & l'Abbaye de Saint-Maur, au sujet des Dixmes de Ferroles. Le Roi nomma Jean la Ronche, Conseiller au Parlement pour terminer ce différend.

Regist. Vet. causas Parlam.

Servon. Cette Terre de la Barre avoit appartenu en 1639. à Antoine le Fevre, Conseiller au Parlement & à Jeanne Hureau sa femme.

Perm. d'Or. domest. 9. Sept.

LES PETITES ROMAINES, sont dites être de la Paroisse de Ferroles, dans un Acte de 1539, qui dit qu'elles vinrent alors par succession aux héritiers de Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres sur Marne.



ATTILLY.

LE nom d'un Romain que porte cette Paroiſſe, fait voir que le lieu eſt ancien; car *Attiliacum* ne peut venir que d'un nommé Attilius à qui il a appartenu, & qui apparemment y a bâti le premier : & ſoit qu'il ait été dit *Attilleium* dans les Titres, ou *Attilliacum*, cela revient au même.

Je n'ai trouvé au reſte aucun Titre qui faſſe mention de ce Village avant le XII. ſiécle, où quelques Bulles & quelques Lettres du commencement de ce ſiécle en parlent à l'occaſion de quelques Dixmes.

Il eſt ſitué à ſix lieues ou environ de Paris, vers l'orient d'hyver ſur un petit ruiſſeau qui vient de Chevry. On n'y voit que des terres labourables. Le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709. y marquoit 17. feux, que le Dictionnaire univerſel de la France publié en 1726, évalua à 45. habitans ou communians. Lorſque j'y paſſai en 1739. on n'y comptoit plus que 12. feux. Le dernier dénombrement donné au public par le ſieur Doiſy en 1745. y en marque encore moins, ſçavoir 6. ou 7.

L'Egliſe qui eſt en forme de Chapelle, proportionnée au nombre d'habitans, eſt placée ſur un côteau dont la pente eſt vers le Septentrion. Elle eſt ſous le titre de S. Julien, Martyr de Brioude, dont la Fête eſt le 28 Août, & la Dédicace s'y célébre le Dimanche ſuivant. Elle a dû en effet être faite vers ce temps-là en l'année 1538, vû que la permiſſion de faire cette cérémonie

Reg. Epi Pariſ.

donnée à Jacques, Evêque de Calcedoine, à la requête de Jean Picot, Seigneur François, Picart Theologien & Pierre Baut, Curé, est datée du 16 Août. Quoique cette Eglise, ou au moins la nef, ait été reparée vers l'an 1730, & le chœur vers 1742. (a) on n'a point fait disparoître les vestiges d'antiquité du chœur, tels que les Tombes. Sur une de ces Tombes est représenté un Militaire avec ses armes & cette legende autour. *Cy git le corps de Jean Gargarin, Chevalier, qui trespass.. l'an mil trois cent .... après la Saint Denis. Priez pour l'ame de ly.* Sur l'autre qui est placée dans le côté méridional, on lit: *Cy-dessous gissent Louis & Françoise Dugué, enfans de feu noble-homme Jehan Dugué, vivant Conseiller du Roy nostre Pere, en son Parlement de Chamberry en Savoye, lequel est décédé en l'an 1572.*

La Cure est marquée à la collation pure & simple de l'Evêque de Paris, dans le Pouillé du XIII. siécle, sous le nom d'*Attiliacum*, Celui du XVI. siécle y est conforme, & ajoûte ensuite, *Capella ibidem optima.* Je parlerai ci-après de cette Chapelle. Tous les Pouillés subsequens 1626, 1648. & 1692. conviennent que c'est à l'Archevêque à conférer la Cure de plein droit, dout le Titulaire est gros Décimateur du lieu.

Nous ne voyons pas quel est l'Evêque de Paris qui pouvoit avoir concedé au Prieuré de Saint Martin des Champs une Dixme à Attilly; nous sçavons seulement que Calixte II. la leur confirme par sa Bulle de l'an 1119, ce qui est suivi dans celle d'Innocent

Hist. S. Martini, p. 158.

(a) Une Sentence d'environ ce temps-là, condamna le Seigneur à la reconstruction, conjointement avec le Curé.

II. de l'an 1142. & dans celle d'Eugène III. de l'an 1147. & dans la Charte de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150. Avant lui Girbert, l'un de ses prédécesseurs, avoit assuré à ces mêmes Moines la jouissance de cette Dixme dès l'an 1122. André, Prêtre d'Attilly, c'est-à-dire, Curé en 1241, étoit une personne de poids : il fut choisi pour terminer le Procès qui étoit entre le Curé d'Ozoir & l'Abbé de Saint-Maur, touchant la Forest, que les uns appellerent alors *Foresta quinque solidorum*, & d'autres *Foresta S. Ceoldi*.

Ibid. p. 171. 180. & 187.

Gall. Chr. T. 7. col. 59.

Chartul. S. S. Mauri.

On ne trouve rien avant le XIII. siécle sur la Chapelle de Saint Eloy du Breuil, dont il ne subsiste que les ruines au milieu de la campagne, au midi d'Attilly, au coin du bois du Parc. Barthelemi de Chevry, Chevalier, avoit eu vers l'an 1223. la dévotion de vouloir ériger une Chapelle dans le manoir de Pierre de Bray, Chevalier, située sur la Paroisse d'Attilly. Une des clauses étoit que le Chapelain auroit charge d'ames de tous ceux de cette maison. Regnaud, Prêtre d'Attilly y ayant consenti, à condition de dédommagement, Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris & J..... Archidiacre de Brie, destinerent un nommé Simon pour en être Chapelain, ils assignerent un arpent de terre pour la construire & lui un logement, statuerent qu'il payeroit par an huit sols au Prêtre d'Attilly, & deux sols à la Fabrique au jour de Saint Julien, Martyr, qu'il rendroit les Offrandes au Curé, & qu'il ne payeroit que moitié du droit de Synode & de Visite.

Chartular. min. Ep. Par. fol. 106.

L'Auteur du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maur, qui écrivoit vers l'an 1280. y

a marqué, en traitant l'article des rev
que ce Monastére avoit à Ferroles, quel
portions des biens de cette Chapelle.
dit que le Prêtre du Breuil *Presbyt*
Brolio, possede trois arpens situés aupr
Marchais des Fourches. Il y dit encore
le même Prêtre cédoit la moitié de la
me dans trente-cinq arpens de terre de
roles. On ignore quels sont les Fonda
de cette Chapelle : peut-être y sont-ils
humés sous les ruines. Chacun sçait
Brolium signifioit autrefois un petit B
une espéce de Taillis. Il y avoit des
gneurs qui portoient le nom du Breu
ces quartiers-là dès le XII. siécle. En 1
Adam de Broil obtint permission de Gu
me *de Braia* de vendre à l'Abbaye de S
Maur, des prés situés à Ozoir. Dans l
mission que Jean Chauvin, Prêtre f
cette Chapelle le 8 Décembre 1479,
est dite, *S. Eligii de Brolio juxta Br*
comitis Roberti. Des Provisions de la n
Reg. Episc. Par. 24 Feb. Chapelle de l'an 1571. données à Ch
le Maitre, Curé de Chevry la disent
juxta nemus de Braya comitis Roberti.
ans après Nicolas Philippe, Curé de S
Geneviéve de Paris, en étant allé pre
possession, la trouva sitée au coin d'un
à demie lieue d'Attilly, mais ruinée,
venue la retraite des voleurs. Person
se souvenoit pas même d'y avoir vû
brer. Sur les représentations & après l
site, M. de Harlay, Archevêque en o
Reg. Archiep. 27 Jul. 1678. na la démolition, déclarant que les n
riaux seroient employés pour l'Eglise
roissiale, où les charges seroient acquit
consistant en douze Messes par an ; sça
les premiers Lundis des mois, excep

...is de Juin & de Décembre, que les Mes-
... seroient dites au jour des Fêtes de S.
...oy. Cette Chapelle est à la nomination
... l'Archevêque. Elle valoit alors 50. livres.
...uelques uns, au lieu de Breuil prononcent
... eil, & ont donné occasion à d'autres de
...ononcer Bray ou Brey : mais dans le Rol-
... des Décimes & autres de l'Archevêché,
... conserve l'ancienne expression *Breuil*.
... l'occasion de S. Eloy, Patron de cette
...hapelle, je croi pouvoir faire remarquer,
...ue c'est dans le Diocèse de Noyon dont
... Saint étoit Evêque, que se trouve l'uni-
...ue Village de France qui porte le nom d'At-
...ly après celui dont il s'agit ici.

Le Château d'Attilly est construit environ dans le milieu du Village sur un petit cô-...eau. Il est de figure ronde, entouré de fos-...és & défendu de quelques Tours : ce goût ...l'édifice en marque l'antiquité. Il est à dé-...ouvert, & sans ombrages. Il avoit été bâ-...i par l'un des Seigneurs du XV. ou XVI. ...iécle que je vais nommer.

Le premier des Seigneurs d'Attilly qui se ...oit présenté dans mes recherches, est un ...ommé *Milo de Attiliaco* : il est au rang des ...ienfaiteurs du Prieuré de Longpont sous Montlhery, pour avoir donné à cette Mai-...on vers le regne de Louis le Gros, une par-...ie de la terre de Savigny qui lui venoit de ...a tante Heldeburge. Il y a apparence que ...'on doit compter pour être de la même fa-...mille. Emeline d'Attilly, sœur d'Adam Li-...ard, l'un de ceux qui se croiserent pour la Terre-Sainte vers l'an 1142 : cette Dame Lisiard avoit sans doute épousé le Seigneur d'Attilly.

Chartul. Longipont. fol. 45.

Ibid. f. 35.

Radulfe ou Raoul d'Attilly est mention-

Chart. Fossa. Art. de Ferro. né au Cartulaire de Saint-Maur des Fossés pour avoir vendu en 1168. à Roger, Abb de ce Monastére tout ce qu'il possedoit Ferroles; sçavoir, une partie du droit d Tensement & dix-huit septiers de froment Cette vente pour le prix de 50 livres fu faite publiquement dans l'Eglise de Saint Maur, en présence du Roi Louis VII, d'A gnès, Comtesse de Méulent, & de Gui d Chevreuse.

Nous avons de Maurice de Sully, qui tin le Siége Episcopal de Paris, depuis l'an 1160 jusqu'en 1194, trois Actes qui font mentio des Seigneurs d'Attilly. Dans l'un qui e de l'an 1173. cet Evêque atteste que Gu Chart. Hed. d'Attilly a donné au Monastére d'Hierr 40. arpens dans son bois de Chalendray du consentement d'André d'Ormoye *de U meia*, du Fief duquel étoit ce Bois. Dan l'autre, qui est de l'an 1178, Maurice cer tifie que Milon d'Attilly a donné à la mê Ibidem. me Abbaye de Filles un demi muid d'avoi ne, à prendre dans sa grange *de Quocigny* Le troisiéme Acte est sans datte : Robe d'Attilly n'y paroît que comme caution dans un engagement d'une redevance d grain faite aux Freres du Mont-Estif, pa Robert de Lezigny.

Il paroît dans les préliminaires du peti Cartulaire de l'Evêque de Paris, écrits ver l'an 1220, qu'il n'y avoit pas long-temp qu'il existoit un Gaucher d'Attilly, leque auroit dû tenir de cet Evêque le fief d Noisement, situé à Moissy l'Evêque.

On voit ailleurs, qu'avant le milieu d regne de Saint Louis, étoit décédé un Pie Chart. Hed. re d'Attilly, Chevalier, qui avoit legué au Dames d'Hierre douze arpens de terre situé

à Attilly, lequel legs fut exécuté par Edeline de Sevre, de l'agrément de Roger de Sevre & d'Aveline sa femme.

Henri d'Attilly dut lui succéder : il est qualifié *armiger*, Homme d'armes, dans l'engagement qu'il fit de deux muids de bled en 1248. à l'Eglise Paroissiale de Braye *de Braya*, pour soixante livres qu'on lui prêta. Roger d'Attilly, Chevalier, étoit en 1262. second Seigneur de quelques Fiefs situés à Combs-la-Ville & à Moissy. Pierre étoit Seigneur d'Attilly en 1273, suivant d'autres enseignemens.

Mag. Past. Parif. f. 145.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 20.

Chartul. S. Mau. in Montery.

Au siécle suivant, du moins sur la fin, la Seigneurie d'Attilly appartenoit à la famille, dite de Pacy. Une Marie de Pacy, femme de Jean, Seigneur de Montgermont en fut Dame vers 1390. Leur fille Marguerite épousa Guillaume de Culan, Homme d'armes de la Compagnie de Philippe, Duc de Bourgogne. Étant veuve en 1428, elle rendit hommage d'Attilly au Roi le 28 Juillet, & Philippe de Culan leur fils fit hommage de la Motte d'Attilly, le 6 Janvier 1443. à Catherine d'Alençon, Duchesse de Baviere, à cause de son Château de Colomiers.

Geneal. de Culan, Sup. Moreri.

Au XV. siécle, dans les premieres années du regne de Louis XI. Guillaume de Culan, Examinateur au Châtelet, devint Seigneur d'Attilly, suivant un article des Reliefs & Rachats de l'ordinaire de Paris de l'an 1463. Il est spécifié dans cet article, que le Fief d'Attilly est mouvant de Tournan; & dans l'acte de la vente que de Culan en fit, il est qualifié Clerc.

Sauv. T. III. p. 368.

Clerembaud de Champanges, Notaire & Secretaire du Roi, acheta de lui ce Fief.

Sauval, *Ibid.* p. 432.

le 17 Mai 1475, moyennant la somme d quatre cent écus d'or, à la charge de cen sols de douaire que Marguerite de Thumery avoit droit de prendre dessus, sa vie du rant, & il en fit hommage à M. le Chance lier le 24 Mai 1475. Louis XI. lui fit do du droit de la Haute-Justice en cette Terr de la Motte d'Attilly vers l'an 1480. Ce pendant j'ai trouvé ailleurs, que la Terr de la Motte d'Attilly avoit été donnée pa ce même Prince le 7 Aoust 1478. à J. Ra guier. Apparemment que cette donatio n'eut pas lieu. Ce Clerembault de Cham panges est qualifié Seigneur d'Attilly dan son Épitaphe qui étoit aux Blammanteaux & Trésorier de l'Artillerie. Il mourut le Novembre 1494. Il avoit épousé Damoisel le le Solmane, qui vêcut encore environ vingt ans après lui, & de laquelle les en fans ne payerent les droits de Relief qu'e 1514.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Tables de la Cham. des Com. Ogier, T. II. p. 189.

Compte de la Saint Jean 1514. Sauval, T. III. p. 562.

Jean Picot étoit Seigneur d'Attilly e 1538. dans le temps de la Dédicace de l'E glise.

Jacquette de Champanges, issue de leu mariage, porta cette Terre à Jean le Picar qu'elle épousa, qui étoit Secretaire du Ro & Seigneur de Villeron au Diocèse de Pa rii. Elle décéda dès l'an 1522. son mari vê cut jusqu'en 1549.

Epitap. des Blammanteaux. Hist. des Gr. Offi. T. VIII. p. 752.

François le Picart, fils de Jean hérita d cette Terre à la mort de son pere. C'étoi un Docteur en Théologie fort illustre. I devint Doyen de S. Germain l'Auxerrois Sa vie imprimée marque qu'il donna au pauvres le revenu de cette Terre & celu de son Doyenné, qu'il posseda aussi la Sei gneurie de Villeron, qu'il mourut en 1556 qu

Vie de Fr. le Picart, p. 181.

que son frere Clérembaud le Picart qui lui survécut & laissa posterité fut aussi Seigneur d'Attilly en partie. M. de Launoy, parlant de lui, dit que son inhumation faite aux Blammanteaux fut la plus fameuse qu'on eût jamais vû à Paris. L'Auteur de sa Vie a cru devoir marquer qu'on lui fit pareillement un service dans ses Terres, surtout à S. Julien d'Attilly en Brie. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, qu'alors un Laurent le Vaux Picard étoit Seigneur d'Attilly; mais il est presque sûr qu'il y a là une faute d'impression, & que le nom *Laurent le Vaux* est celui de *Clerembaud* transposé & défiguré. Ce Clerembaud le Picard devoit être fils de Clerembaud, frere de François ci-dessus nommé. Il fut apparemment le dernier des *le Picart* qui posséderent cette Terre, puisque je la vois ensuite entre les mains du Chancelier Brulart, qui fut revêtu de cette dignité en 1607. & mourut en 1624.

Hist. Colleg. Nava. p. 299.

Pag. 227.

Coutume, 1580. Edit, 1678, p. 638.

Histoire de Corbeil, p. 21.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, depuis l'an 1640. jusqu'à la fin du siécle, plusieurs du nom de Claude de Bullion, qualifiés successivement Marquis d'Attilly; l'un d'entr'eux fut Surintendant des Finances. Il y eut vers l'an 1670. des Lettres-patentes accordées à Claude de Bullion, Chevalier, Seigneur de Long-Chene, des Grand & Petit Panfou, Attilly & autres lieux, lesquelles portoient concession de Haute-Justice en l'étendue du Grand & Petit Panfou, & les unissoient à la Terre & Seigneurie d'Attilly, & érigeoient le tout en titre de Marquisat de Panfou, pour relever du Roi à cause du Comté de Brie-Comte-Robert. Ces Lettres furent registrées

Hist. des Gr. Off. T. 9. Art. des Che. du S. Esprit.

Regist. du Parl.

en Parlement, Grand-Chambre & Tournelle assemblées, le 6 Mars 1670. Il décéda en 1678, il avoit épousé Perrote Meusnier, dont il a eu François de Long-Chene Bullion, marié à Catherine la Ferté Senneterre, décédée le 10 Avril 1647. âgée de 85 ans.

Mercure de France, Juin, 2. vol. 1747.

Cette Terre est possedée par Dame Marie-Catherine de Bullion, veuve de Pierre Rousselin de Montcour, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France au département de Touraine. Un Mémoire assez récent lui donne pour Seigneur M. le Marquis d'Avaugourt.

Les ECARTS de la Paroisse d'Attilly sont Forcille, la Borde Aubertvilliers & Beaurose.

FORCILLE ne s'est point trouvé dans les anciens titres que j'ai vu avant l'an 1562, auquel tems il en est fait mention dans les Registres du Parlement. On y lit au 20 Août de cette année des remontrances qui furent faites qu'il y avoit une Prêche à Forcille près Brie-Comte-Robert & qu'il y alloit des Officiers du Roy &c. surquoy la Cour ordonna qu'il en seroit informé. Le Fief noble de ce lieu releve de la Chatellenie de Corbeil & la roture releve de Servon. Il appartient à M. de la Croix ci-devant Argentier de M. de Conti, de la Roche-sur-Yon. Il lui vient du chef de sa femme qui étoit Bourdin. Il a été autrefois possedé par MM. de Marles. La BORDE qui en est voisin est aussi d'Attilly.

Regist. Parlam.

Let. du Curé de Servon.

Histoi. de Corb p. 22.

AUBERVILLIERS n'est qu'une ferme qui appartient au Comte d'Armaïllé Seigneur de Lezigny. Ce lieu a donné son nom à d'anciens seigneurs qualifiés de Chevaliers, tels

que *Johannes de Hauberto villari Miles* qui traitte vers l'an 1230 avec l'Abbaye de Livry, au sujet du Prieuré du Cormier ; le même avoit donné en 1226. à l'Abbaye d'Hieres vingt arpens de bois dans la Terre d'Aubervilliers. Ce lieu ressortissoit anciennement à Corbeil.

Chartul. Livriac.

Chart. Hed.

Histoi. de Corb. p. 21.

BEAUROSE est une ferme de l'Abbaye de Saint Victor selon le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 où elle est dite Beauroy.

Attilly a produit un homme illustre au XIII siécle. Son nom est conservé dans le Nécrologe du Prieuré de Saint Eloy de Paris, membre de Saint-Maur des Fossez au 14 Septembre, en ces termes : *Obiit Guillelmus de Attiliaco Magister Medicinæ.*



CHEVRY.

RIEN ne doit empêcher qu'on ne croye, comme M. de Valois le pense, que ce Village tire son nom *à Capris*, de ce qu'il y auroit eu plus de Chevres qu'ailleurs; quoiqu'il y ait égal fondement de croire que c'est le nom d'un Possesseur ou d'un Fondateur nommé *Caprius*, qui auroit servi à le dénommer *Capriacum*. Le nom de Caprius est Romain, & n'étoit pas rare. M. de Valois n'est pas si bien autorisé à penser que Chevry dont il s'agit est le *Cabrianecum*, Village du Fisc, où auroit été frappée une ancienne Monnoye de nos Rois de la premiere Race, sur laquelle on lit CABRIANECO; il est visible que *Cabrianecum* a dû former plus naturellement Chevrigny, ou Chavrenay. Or il y a des Villages & des Hameaux assez près de Paris qui portent ces noms, ce que M. de Valois paroît avoir ignoré. Il y a aussi en France cinq ou six Paroisses du nom de Chevry outre celle-ci qui est de Brie.

Not. Gall. pag. 412. col. 2.

Gruteri Inscript.

Vaillant, Tr. des Monnoyes, p. 67.

Sans donc donner à notre Chevry une antiquité qu'il n'a pas, il faut se contenter de dire qu'il est connu depuis le commencement du XII. siécle, & que le premier monument où il en est parlé est celui par lequel Drogo ou Dreux, Archidiacre de Paris, donna en l'an 1117. aux Moines de S. Martin des Champs tout ce qu'il possedoit à Chevry: ce qui fut occasion que l'Eglise de ce lieu leur fut accordée. Le second monument où il en est fait mention, est une Charte d'Ascelin, Abbé de Saint-Maur

Hist. S. Mar. p. 365.

d'environ l'an 1135. ou 1140. qui le nomme *Vicus Capriacus*. Il en sera parlé ci-après. *Annal. Bened. T. VI. p. 368.*

Ce Village est bâti dans une grande Plaine de labourages où l'on ne voit aucunes Vignes. Sa distance de Paris est de six lieues vers l'Orient d'Hyver, au Nord-est de Brie-Comte-Robert, dont il n'est éloigné que d'une lieue. Au Levant de ce Village est un Étang, dont les eaux forment l'un des deux ruisseaux qui constituent proche l'Abbaye d'Hiverneau, ce qu'on appelle la petite Riviere de Rouillon, suivant le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, il y avoit alors à Chevry cent feux. Le Dictionnaire universel de la France, imprimé en 1726. y comptoit 282. habitans ou communians. On ma dit en 1738. sur le lieu, qu'il y avoit 80. feux ou environ. Le sieur Doisy qui a publié son dénombrement nouveau en 1745. y en marque 63. Il y a des Écarts dont je parlerai.

L'Eglise est un grand vaisseau quarré, oblong, sans aîles, simplement lambrissé, supporté du côté du Septentrion par une grosse Tour qui s'apperçoit de loin, dans le bas de laquelle par le dedans il y a des piliers du XII. siécle. Le reste du bâtiment de l'Eglise ne démontre rien de fort ancien, & les plus vieilles Tombes qu'on y voit ne sont que du XVI. siécle. La Sainte Vierge est la Patrone, & la Fête est l'Assomption.

On lit sur la grosse Cloche cette inscription : *Je fus faite pour Chevry. Noble-homme Anthoine de Villeblanche, Seigneur de Chevry, l'an mil cinq cent trente-quatre.*

Au milieu du Chœur, sous le banc des Choristes, est une grande Tombe, sur la-

quelle sont gravées trois Effigies, avec ces mots sur les bords : *Cy gissent Louis de Lectherel* ou *Bescherel, Escuyer, en son vivant, Seigneur de Chevry & de Lectherel, qui trespassa le cinq Juillet mil cinq cent deux. Jehan de Villeblanche, Escuyer, en son vivant Seigneur de*... (apparemment Chevry) *qui trespassa le quatre Juin mil cinq cent onze. Damoiselle Margueritte Deschelles, en son vivant, femme du Seigneur susdit, qui trespassa le 24 Mars 1523. Priez pour eux.*

Auprès du Sanctuaire est une autre Tombe mise de travers-côté, sur laquelle est représentée une Dame ayant les mains jointes, d'où pend un long Chapelet, la coeffure courte, un habit juste à la taille & les manches fort amples, avec cette inscription autour : *Cy gist Damoiselle Perone de Chevrel* ou *Lectherel, en son vivant veuve de feu Jean Chenu, Sr. de Monthereul, & Dame de Germenay, laquelle trespassa le deux Juillet 1530.*

A l'entrée du Chœur est la Tombe d'un Curé du lieu, nommé Nicolas Potet, Maître & Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Braye-Comte-Robert, mort en 1515 ; & de sa mere décédée en 1501. On disoit encore alors Braye & non pas Brie.

L'Eglise de ce lieu fut donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs de Paris avant l'an 1147, mais non pas avant l'an 1142, puisqu'elle ne se trouve pas dans l'énumeration de celles que le Pape Innocent II. lui confirma cette année là. Elle est comprise dans la Bulle d'Eugêne III. de l'an 1147, en ces termes : *Ecclesiam & decimam de Chivry* ; c'est ce qui oblige d'attribuer cette donation à Thibaud, Evêque de Paris, qui

Hist. S. Mar. p. 180.

commença à siéger en 1143, & qui marqua par là son affection pour une Maison dont il avoit été Prieur. Les Lettres qu'il accorda à ce même Monastere vers l'an 1150. pour lui confirmer tous ses biens, portent en effet, *Ecclesiam de Chevry cum decima & atrio*. Peut-être que ces Religieux n'eurent pas d'autre Titre de sa part ; auquel cas il faudra placer ces Lettres entre l'an 1143. & l'an 1147. Le Pouillé de Paris écrit au siécle suivant, marque cette Eglise parmi celles qui sont à la présentation du Prieur, & le nom y est en langage vulgaire *Chevri*. Tous les Pouillés subsequens sont d'accord là dessus. Ces trois Titres Latins ayant écrit le nom de ce Village en François, il sembleroit qu'on auroit douté alors que *Capriacum* pouvoit être employé. M. de Valois dit qu'il a vû une Bulle du Pape Luce III. de l'an 1184. où il y a *Cavrilium*, pour signifier Chevry, comme pour dire *Caprilium*. *Ibid. p. 188.* *Notit. Gal. p. 412, col. 2.*

On a vû à Notre-Dame de Paris dans la Nef, devant la Chapelle de S. Thomas, une Tombe qui couvroit la sepulture de Guillaume Gentil, Curé de Chevry & Vicaire Général de l'Evêque de Paris ; il étoit décédé le 24 Septembre 1533. Il y a apparence qu'il étoit frere d'Etienne Gentil, Prieur de Saint Martin des Champs, qui l'auroit nommé à cette Cure, & qui ne mourut qu'en 1536. *Hist. S. Martini, p. 266.*

Le Curé de Chevry est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Elle possede en effet le fief du Plessis les Nonnains dont il sera parlé ci-après : de plus, on lit qu'un Chevalier nommé Adam du Bois, après avoir engagé à cette Abbaye l'an 1220. la portion qu'il avoit dans la Dixme de cette *Chart. Hed.*

Paroisse, lui fit présent en 1235. de la cinquiéme partie de cette portion. On trouve aussi que le Chambrier de l'Abbaye de Saint-Maur y a eu autrefois une Dixme de bled ; que Pierre de Chevry, Abbé, instituant cet Office en 1256, lui assigna, pour en jouir après le décès de Pierre de Fourches.

Gall. Christ. T. VII. In fine col.

Voici les plus anciens Seigneurs de Chevry qui se soient présentés dans mes recherches. Je ne parle point de Dreux, de Mello, Archidiacre de Paris, qui y avoit un revenu qu'il donna au Prieuré de Marolles l'an 1117. Il faut d'autres Seigneurs plus clairement marqués.

Hist. S. Mar. p. 365.

Evrard de Chevry, Chevalier, fut l'un des Seigneurs de la Châtellenie de Corbeil qui sur la fin du régne de Philippe-Auguste, furent reconnus tenir leur Fief d'autre que du Roi & jouir de soixante livrées de Terre. Le même Evrard de Chevry, Arbitre avec Michel, Doyen de Saint Marcel de Paris, décida en 1220. une difficulté en faveur du Monastére de Saint-Maur. Le même Chevalier encore conjointement avec Marguerite son épouse, donna en 1228. aux Religieuses d'Hierre un demi muid de bled à prendre dans la Dixme de Braye, ou Brie.

Cod. Putea. 635.

Chartul. S. Mauri Gaigner, f. 27.

Chart. Hed.

Si l'on peut compter sur le contenu d'une ancienne Tombe, que M. de Gaignieres écrit avoir vûe, & sur laquelle étoient huit personnes de la maison de Chevry, qui passoient pour freres & sœurs, avec leurs épouses, ce seroit de cet Evrard de Chevry que seroient provenus six de ces personnages, qu'il faudroit ainsi ranger suivant l'ordre de la naissance.

RAOUL

RAOUL DE CHEVRY, Evêque d'Evreux.

JEAN DE CHEVRY, qui épousa une Marguerite.

AN.... Abbé d'Hiverneau.

JEAN DE CHEVRY, Grand Prieur de S. Jean de Jerusalem.

AGNE'S DE CHEVRY, Abbesse de Saint Paul.

GUILLAUME DE CHEVRY, qui épousa E...

Raoul de Chevry gravé & nommé le premier sur cette Tombe, & qui apparemment posséda la Seigneurie de son pere, mourut Evêque d'Evreux en 1269(a). Lors de la vente qui fut faite d'une partie de la Dixme de Combeaux au Prieuré du Cormier vers l'an 1230, il y consentit comme second Seigneur du Fief, en prenant la qualité de Clerc-Chanoine de Clermont; & Guillaume de Chevry l'approuvant pareillement, ne se qualifie que *d'Armiger*, homme d'Armes & premier Seigneur du même Fief; mais il étoit Chevalier en 1264, suivant un Acte du Prieuré d'Ivette. La caution en l'Acte de 1230. fut Thomas de Chevry. En 1260, Raoul de Chevry est dit Archidiacre de Paris dans le réglement qu'il fit sur la nouvelle Paroisse de S. Josse, avec le Curé de S. Laurent, dont elle fut démembrée depuis en 1263. Dans l'Acte qui fait mention de l'augmentation qu'il procura dans l'Eglise de Paris au culte de Sainte Marie Egyptienne des autres biens qu'il fit à cette

Chartu. Liriac, f. 98.

Tab. Fossat.

Histor. S. Mart. Camp. p. 455.

Lit. Reginal di Ep. Paris. Ex Mag. Past.

(a) Le Sieur Grancolas l'appelle mal-à-propos Raoul de Chevrier. *Hist. de Paris, T. 2, p. 144.*

même Eglise, dont il avoit été Chanoine; sont spécifiés dans son ancien Nécrologe au 2 Avril. Il est marqué pareillement comme bienfacteur de l'Abbaye d'Hierre, au 9 des Calendes de Décembre. Il fut inhumé au Prieuré de Saint Eloy, près Longjumeau.

Voyez l'article de Brie-Comte-Robert. *Necrol. Hed. in Bibl. Reg.*

Jean de Chevry, frere de Raoul est qualifié Prieur de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem en France, dans un Acte de l'an 1270.

Chartul. parvum S. Mauri.

Pierre de Chevry fut Abbé de Saint Maur des Fossés depuis l'an 1256. jusqu'en 1285. Ce fut lui qui en fit rédiger le Cartulaire qui m'a été d'une grande utilité pour cet Ouvrage. Sa mort est marquée en ces termes au Nécrologe du Prieuré de S. Eloy, de Paris aux Nones de Juin : *Obiit Petrus de Capriaco quondam Abbas Fossatensis anno M. CCLXXXV.*

Gall. Chr. T. 7 col. 297. *In Biblioth. S. S. Barnab. Parris.*

Jean de Chevry qui étoit neveu de cet Abbé & de Raoul, est mentioné au Cartulaire de Saint-Maur, pour y avoir donné en 1280. des Prés situés à Montgeron. Il est sans doute le même qui eut du Roi Philippe le Bel en 1297. la terre de Torcy confisquée sur le Comte de Bar. De Sous Chantre, de Chartre & ensuite Archidiacre de Roüen, il fut fait Evêque de Carcassone en 1298.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 82. *Gall. Chr. T. 6. col. 892.*

Marguerite de Chevry fut élûe Abbesse de Farmoutier en 1290.

Gall. Chr. T. 8. col. 705.

Un Jean de Chevry, Chevalier au XV. siécle, étoit décédé avant l'an 1464, qu'il est fait mention de Jeanne de Néele sa veuve.

Preuves de Montmorency, p. 335.

On ne trouve dans le XV. siécle que ce seul Seigneur qui pouvoit même ne plus jouir de la Terre, quoiqu'il en eût le nom.

Louis de Lecherel ou de Bescherel fut seigneur de Chevry sur la fin du XV siécle & au commencement du XVI. Ensuite ce fut Jean de Ville-blanche auquel succeda Antoine de Ville-blanche qui l'étoit en 1534. L'héritiere de ces Ville-blanche nommée Marie possedoit encore sur la fin de ce même siécle six ou sept fiéfs situez à Chevry qui seront nommez ci-après. Charles Duret Président à la Chambre des Comptes, & Intendant des Finances étoit Seigneur de Chevry en 1621. Reg. E 29 Jul.

De la Barre écrit vers l'an 1630, qu'alors la Seigneurie de Chevry appartenoit au Duc de Chevreuse avec Justice au ressort de Corbeil. Hist. de C p. 21.

Dans ces derniers tems les Seigneurs de Lezigny ont joui conjointement de la Terre de Chevry, & c'est en continuation qu'elle a été possedée par Madame d'Armaillé & aujourd'hui par son fils.



COSSIGNY.

PLusieurs lieux ayant conservé le nom de leur fondateur ou primitif possesseur, il ne faut point chercher l'origine du nom de Cossigny ailleurs que dans le nom *Cosinius*, qui étoit usité parmi les familles Romaines. Un Cosinius Romain ayant eu en ce lieu sa demeure & son bien, c'est de là qu'aura été formé le nom *Cosiniacum*, qu'on a depuis écrit avec la lettre *c*, & ensuite avec une double *ss*. Il faut regarder comme une altération encore plus grande la maniere de l'écrire Quocigny, quoiqu'elle se trouve dans un acte latin de l'an 1178, qui est le premier où j'aye rencontré le nom de cette Paroisse. Dans les autres titres du XIII siécle qui sont tous écrits en latin, il y a diversement *Cocini*, *Cociniacum*, *Cocigniacum*, *Cosigniacum*, *Cocegniacum* & *Coceigniacum*, ou enfin *Quocigny*. M. de Valois ne fait aucune mention de ce Village dans sa Notice du Diocèse de Paris. J'observerai en passant que dans tout le Royaume cette Paroisse est la seule du nom. Elle est située à la distance de six à sept lieues de Paris vers l'orient d'hiver, & à une lieue seulement de Brie-Comte-Robert. Son territoire est en plaines labourables, pour la plus grande partie, avec quelques petites pentes dont l'écoulement forme le ruisseau qui passe au bas de Grisy, & va se jetter dans l'Hiere. Ce lieu se maintient à peu près dans un nombre égal de feux. Le dénombrement de 1709 y en marquoit

Gruteri Inscript.

23. On m'a dit en 1728 qu'il y en avoit 22. Le dernier dénombrement donné au public en 1745 y en compte 21. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, se proportionnant à ce nombre, n'y marque que 93 habitans ou communians.

L'Eglise de Cossigny tomboit de vétusté au milieu du dernier siécle, & les habitans étant appauvris par les guerres précédentes, n'étoient pas en état de la rebâtir. Le Seigneur leur accorda en 1651 d'y contribuer, pourvû qu'on changeât de place, & qu'on la rebâtit au carrefour & passage appellé Bagnedoux, proche sa Maison Seigneuriale, distant de 250 pas de l'ancienne Eglise; il promit même de donner sa ferme de Bagnedoux pour servir de Presbytere, & qu'il se feroit pour cela un échange. Mais on fut encore treize ans sans commencer le nouvel édifice.

Reg. Archi 18 Nov. 16

La premiere pierre fut mise en 1664 par M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui fit présent de trois mille livres. Ses armoiries y sont aux vitrages. On voit aussi sur les mêmes vitres des inscriptions gothiques, mais elles proviennent de l'ancienne Eglise. On ne peut y distinguer que le nom de Nicolas, qui étoit celui d'un personnage qui y est représenté en robe rouge avec les marques d'hermine, comme les Docteurs en Droit.

Cette petite Eglise, en forme de Chapelle, est sous l'invocation de S. Vaast Evêque d'Arras, mort le 6 Février vers l'an 539, ainsi qu'étoit l'ancienne. On y voit l'épitaphe de Damoiselle Catherine Lallegrain, femme en premieres nôces de Jean du Pré Ecuyer, Maître des Comptes; & en

secondes nôces, de Jean le Grand, Ecuyer, Seigneur de Saint Germain-le-Grand, aussi Maître des Comptes.

Une autre épitaphe plus nouvelle, est celle de Jacques Robert de la Forest, Ecuyer & Seigneur de Cossigny & des Vignoles, mort âgé de 70 ans en 1705 au Château de Vignolles sur la Paroisse de Grez qui est contigue.

La nomination de la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque Diocésain. Elle est sur ce pied dans le Pouillé du XIII siécle parmi celles du Doyenné de Moissy. Outre l'autorité de ce Pouillé, rédigé d'abord vers 1220, puis augmenté, l'antiquité de cette Cure se prouve par une Lettre que l'on conserve de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, écrite en 1238 au Prêtre de Cocigny, pour donner au Seigneur du lieu un avertissement dont il sera parlé ci-après, & par un endroit du Cartulaire de Saint Maur des Fossez écrit en 1284, où il est marqué que le Prêtre de *Coceigniaco* possede un arpent de terre situé au Marchais des Fourches, & le demi-quart d'une dixme dont Simon de la Porte Chevalier avoit l'autre demi-quart. Le Curé de cette Paroisse est gros Décimateur. Je trouve dans les Régistres de l'Archevêché, *Collatio Ecclesiæ S. Vedasti* (de Cossigny) 14 *Febr.* 1558.

Magn. Past. Par.

Chartul. S. Mauri, Art. de Ferrol. & Capriaco.

¶ Les Seigneurs de Cossigny peuvent avoir commencé avant qu'il y eût une Cure en ce lieu; Gautier l'étoit sous l'Episcopat de Maurice de Sully vers l'an 1180. Il est nommé *Gauterius de Cochigniaco* dans une donation faite alors à la nouvelle Abbaye de Monteti. Ansel *de Cocini* est nommé dans

Tab. Abb. Hibernal.

le rang des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi, & qui avoient soixante livres de revenu. Le rôle est du temps de Philippe-Auguste. Le méme Ansel, dit *de Cociniaco*, paroît en qualité de plege dans un acte de l'an 1209. Il avoit la mouvance d'un Fief situé à Varennes dans la Peninsule de Saint Maur, comme il se voit par un titre de l'an 1214.

Cod. Putean. 635.

Magn. Past. Paris. f. 141.

Chart. S. Mauri. f. 25. Charta 32.

En 1226 *Simon de Cosigniaco* comptoit parmi ses dépendances la Voyerie de Sucy. Milon de Seŗvon & Petronille sa femme la tenoient de lui. En 1237 il fit des donations de biens à l'Abbaye de Saint Maur. Il est qualifié de Chevalier & Bailli de Pierre de Brienne Comte de Bretagne, dans une Lettre que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris écrivit en 1238 à son Curé, pour l'avertir qu'il eût à restituer un homme qui avoit été arrêté à Braye sur la Terre de Notre-Dame de Paris. Depuis ce temps-là il ne se trouve rien sur les Seigneurs de ce lieu. Pierre du Pré l'étoit en 1510, suivant la Coutume de Paris rédigée alors. François du Pré, Conseiller au Grand-Conseil, possédoit la Terre en 1538, & présenta en 1541 à la Chapelle de Saint Jean l'Evangeliste, fondée à Saint Jacques de la Boucherie. Un de ses descendans doit avoir comparu dans celle de 1580. Au moins cette Terre étoit encore possédée vers 1630 & 1640 par un du Pré. De la Barre écrivoit alors qu'elle étoit possédée par le sieur du Pré, Correcteur en la Chambre des Comptes, ajoutant que sa Justice ressortit à Corbeil. En 1646 le Seigneur de cette Paroisse étoit Pierre du Foz, Sécretaire du Roi. M. Jacques Robert de la Forest, que l'on con-

Magn. Past. Paris.

Chartul. S. Mauri f. 29.

Magn. Past. Paris.

Tab. Ep.

Reg. Ep. Par. 27 Oct.

Histoire de Corb. p. 21.

Reg. Arch. 23 Maii 1646.

noissoit davantage sous le nom de Vignolles, étoit Seigneur de Cossigny en 1700; Silvestre de la Forest l'a été en 1721. Aujourd'hui le Seigneur de Cossigny est un Bourgeois de Paris appellé de la Mare, ancien Orfevre. En 1738 le Château étoit situé dans un bois, & montroit de l'antiquité par ses dehors.

Je ne sçai si c'est de ce bois qu'il faut entendre ce qu'on lit dans le Grand Pastoral de Paris à l'an 1208 : que si les hommes de Notre-Dame de Paris emmenoient à Braye du bois pris dans la forêt de *Quocigny*, ils ne devoient aucun droit au Seigneur de Braye, dit depuis Brie-Comte-Robert.

Magn. Pastor.

Je n'ai point trouvé d'ancien legs aux Eglises assigné sur Cossigny, si-non que Milon d'Attilly donna au XII siécle à l'Abbaye d'Hierre un demi-muid d'avoine, à prendre dans la grange de ce lieu ; ce qui fut certifié par des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris en 1178.

PACY, ou Passy, est un écart de Cossigny. Il appartenoit dans l'avant-dernier siécle à une branche des du Pré Seigneurs de Cossigny. Nicolas du Pré, Seigneur de Pacy, fit en 1529 un accord avec les Administrateurs de la Léproserie de S. Lazare de Braye-Comte-Robert, sur une piéce de bois de trente-sept arpens qui étoit litigieuse. Sur la fin du siécle Jean du Moulin, Trésorier Général de France, étoit Seigneur de Pacy. Il prit en 1595 à bail emphitéotique des Religieuses d'Hierre environ une centaine d'arpens de terre & prés situés à Couchy sur la Paroisse de Cossigny. Il avoit obtenu du Nonce une permission de faire célébrer chez lui, qu'il fit viser par l'E-

Reg. Ep. Par. 30 Oct.

Ibid. 6 Jul.

vêque de Paris le 13 Août 1598. L'Historien de Corbeil qualifioit vers 1630 de belle maison celle que le Trésorier du Moulin avoit en ce lieu. A présent cette Terre appartient à J. B. Duché, Chevalier d'honneur du Bureau des Finances de la Rochelle. Mercure Nov. 1741.

Il y a eu vers l'an 1300 un Maitre Pierre *de Cocigniaeo*, qui étoit Chanoine d'Aire en Artois, & Trésorier du Roi de Jerusalem & de Sicile. Les Religieuses d'Hierre l'ont mis au nombre de leurs bienfaiteurs. *Necrol. Heder.* Vraisemblablement ses ancêtres Artesiens avoient fondé l'Eglise de cette Paroisse; & pour cette raison ils avoient choisi S. Vaast pour en être le Patron.



LA GRANGE NEVELON,

Autrement

LA GRANGE-LE-ROY.

Pouillé du XIII siécle.

COmme le nom de Grange est fort général, il a été besoin de distinguer celui-ci par quelque surnom. On disoit au XIII siécle tout simplement la Grange, *Granchia*, car c'étoit dès-lors une Paroisse qui avoit été formée pour plusieurs Laboureurs qui retiroient leurs grains en ce lieu : depuis on l'appella la Grange-Nevelon, & enfin la Grange-le-Roi. Il faut maintenant entrer dans le détail des choses.

Le lieu est situé au septentrion de Coubert, à la distance d'une demie-lieue ou environ, à distance égale de Grisy, avec lesquels villages il forme un triangle. Son éloignement de Paris est de sept lieues. C'est depuis long-temps un pays de bois & de bocages, & qui est peu habité. C'est pour cette raison qu'on ne le trouve point dans les dénombremens de 1709 ni de 1745, & que dans le rôle des Tailles il est réuni à Grisy. En effet, il n'y a que six ou sept habitans qui composent cette Paroisse, & qui sont tous du Château, comme le Fermier, le jardinier, quelques scieurs de planches ou bucherons. On doit regarder comme une faute dans le Dictionnaire Universel de la France, d'y avoir marqué 51 habitans ou communians en 1726. L'Auteur a sans doute voulu dire 15 communians.

Il y a néanmoins une Eglise ou Chapelle

particuliere pour ce petit troupeau : elle est sur les bords du parc à l'exterieur vers le nord, d'une construction peu ancienne, sous le titre de S. Jacques le Majeur ; & l'on sçait qu'elle a été dédiée au mois de Février l'an 1580, par l'Archevêque de Cesarée. La Fabrique n'a aucun revenu, & n'est point imposée au rôle des Décimes. Le nom du saint Apôtre qui en est titulaire, porte à croire que c'est Jacques le Roy, Seigneur de cette Terre, qui l'aura fait construire dans l'endroit où elle est, lui faisant porter le nom de son Patron, comme il a fait porter au village celui de sa famille ; car, suivant des provisions de l'an 1543, elle étoit alors du titre de Notre-Dame. Le revenu de la Cure est de cent écus ou environ : le Curé est gros Décimateur. C'est l'Archevêque de Paris qui confere de plein droit, ainsi qu'il lui appartenoit dès le XIII siécle, suivant le Pouillé auquel sont conformes en cela les Pouillés du XVI & XVII siécle. Martin le Picard, Seigneur de cette Paroisse & de Grisy, avoit prétendu y présenter : mais l'Evêque fut maintenu dans son droit par une Sentence des Requêtes du 19 Décembre 1543.

Perm. à cet Arch. du 29 Janv. 1580.

Tab. Episc. Par. in Spir.

Pendant que ce petit village étoit simplement appellé la Grange, il eut un Seigneur nommé *Ansellus de Granchia*, qui fut compris sous le regne de Philippe-Auguste au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil tenans leur fief du Roi, & ayant soixante livres de revenu. On trouve le même *Ansellus de Granchia* servant de plege en 1211 dans la vente d'un bois des environs qui fut faite à l'Abbaye du Jard proche Melun.

Cod. Puteani. 635.

Chartul. Jard.

Dans la suite, ce lieu fut surnommé la Grange Nevelon ou Nivelon. Il ne paroît point dans l'Histoire du XIV & XV siécle d'autre Nevelon, qu'un fameux Changeur Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319. Il est très-probable que ce fut lui qui acheta cette Terre, ou qui en hérita. Elle portoit certainement son nom en 1458. Dans un homage que Jacques de Villiers Chevalier rend cette année-là à Jean Seigneur de Montmorenci, il se dit Seigneur de Villiers-le-Bel, de la Grange-Nivelon & de Grisy. & il déclare qu'il tient de lui la moitié de la Grange-Nivelon, à cause de sa Seigneurie de Feuillarde. Martin Picart Elu de Paris, qui avoit épousé Jeanne Coyvault, étoit Seigneur de la Grange-Nivelon en 1550. Il est qualifié Maître des Comptes dans une Histoire imprimée. Je ne sçai pourquoi dans la généalogie des de Marle on fait vivre Martin le Picart, Maitre des Comptes beaucoup plutôt, en lui donnant pour femme Jeanne de Marles, fille d'Arnaud Maitre des Requetes, décédé en 1456.

Chartul. S. Maglor.

Preuves de Montmor. p 171.

Manuscr. sur la famille des Allegrin à Ste Geneviev. de Paris.

Hist. des Présidens, p. 508.

Moreri, éd. 1732. au mot Marles.

Le nom de la Grange-Nivelon cessa dans l'usage civil vers la fin du XVI siécle, lorsque Jacques le Roy, Trésorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette Terre. Il est mentionné dans le Procès-verbal de la Coutume en 1580. Il avoit été Gouverneur de Melun au commencement du regne d'Henri IV, & non pas de Corbeil, suivant la remarque faite par le Maréchal de Bassompierre contre Dupleix. Le nom de Grange-Nevelon étoit encore d'usage en 1587, lorsqu'il fut arrêté que cette Terre releveroit desormais de Brie-Comte-Robert, & non plus de Tancarvile, aussi-bien que Ce-

Acte de l'Ab. d'Hiverneau.

Regist. du Domaine.

risy. On assure qu'il vivoit encore en 1615. Cependant je trouve un Pierre Choart, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi de Navarre, qualifié Seigneur de la Grange-le-Roy en 1596. M. Brulart de Sillery Commendeur succéda; ensuite Claude de Bullion, Sur-Intendant des Finances, en 1633 : puis Pierre de Bullion, Conseiller au Parlement de Paris, & Abbé de Saint Faron de Meaux, en 1645.

Depuis ceux-là, Thomas le Lievre, Président au Grand-Conseil, possédà cette Seigneurie en 1658; & après lui Armand-Joseph le Lievre son fils. Cette Terre a été érigée en Marquisat. L'Auteur du Livre intitulé *la Généralité de Paris*, publié en 1710, lui donne ce titre.

Le Château a été l'un des plus beaux de la Brie : il est revêtu de quatre pavillons, entouré de doubles fossés pleins d'eau avec pont-levis. On y a vû autrefois une très-belle Chapelle voûtée, ornée de peintures & supportée par quatre colonnes de marbre. M. le Marquis le Lievre d'Arquien en est Seigneur. Un N...... de la Grange-le-Roy étoit Abbé d'Hermieres au Diocèse de Paris en 1597. *Gallia Chr. T. 7. col. 943.*

On ne connoit point encore le nom de *la Grange-le-Roy* dans les Livres & Rôles Ecclésiastiques de Paris. Les Pouillés du XVI & XVII siécle, les Rôles des Décimes & des Départemens de Vicaires Généraux employent uniquement le nom de *la Grange-Nivelon.*

COURQUETELLES,

OU

COURQUETENES.

SIl étoit permis d'uſer de conjectures e commençant cet article, je propoſeroi de tirer l'étymologie de ce nom bizarre & ſingulier de Courquetelles *à Curte* ou *Cor te*. Ce n'eſt que dans ces derniers temp qu'on s'eſt aviſé de tranſpoſer la lettre r & de la mettre immédiatement après le C Un titre du XII ſiécle où ce village eſt nom mé met *Corquetellis*. Mais un autre titre d même ſiécle l'écrit *Qurquetana*. Il eſt d l'an 1161 ; & dans le Pouillé de Paris, écri vers 1450, il y a Corquetaines. Au reſte ſi d'un côté il y a de la facilité à trouve l'origine de la premiere ſyllabe dans le mc *Cors* ou *Cortis*, il n'eſt pas aiſé de décou vrir d'où peut avoir été formé le reſte d mot. Seroit-ce qu'il y auroit eu en ce lie un chenil conſidérable où on élevoit de chiens, pour ſervir à chaſſer dans la vaſt forêt de la Brie qui en eſt très-voiſine, en ſorte qu'on eût dit primitivement *Cortis ca tellorum*, Cort catelles? C'eſt ce que je n veux point affirmer. Toujours il eſt conſtan que Corquetelles eſt le premier nom fran çois, & que dans Croquetaines il y a quel que altération : cependant elles avoient lie dès l'an 1477, ſelon des Proviſions de cett année-là.

Ce Village eſt dans la plaine qui au-deſſu

du Château de Villemain commence à Grisy, & finit aux approches d'Ozoir-le-Vougis. Il est éloigné de Paris de huit lieues, & de Brie-Comte-Robert de deux. On le laisse à la gauche en suivant la route de Provins, de Troyes, &c. C'est un pays de labourages & de prairies. Si le dénombrement de l'élection de Paris imprimé en 1709 est juste, on y comptoit alors 45 feux. Celui que le public tient du sieur Doisy, & qui est de l'an 1745, n'y en marque plus que 27. On y en comptoit une trentaine lorsque j'y ai passé en 1738. Dans le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, où ce Village est nommé Crocquetaire, le nombre des habitans est dit être de 109.

S. Loup Evêque de Sens, autrement dit S. Leu, est Patron de l'Eglise de ce lieu, quoique dans des Provisions du 12 Novembre 1506 je la trouve nommée *Ecclesia B. Mariæ*. C'est un édifice construit nouvellement & environ la fin du siécle dernier, & lambrissé en forme de croix. On a eu l'attention en la rebâtissant de conserver les anciennes tombes.

Dans le sanctuaire se voit le reste d'une, sur laquelle on voit encore ces mots en lettres gothiques capitales, *Ici gist Monseigneu Estienne Gra....... Chevaliers noustre Seigneur*. Il y a un lion noir grimpant figuré au milieu de cette pierre.

Dans la Chapelle Seigneuriale qui est à gauche en entrant, ou du côté septentrional, est une autre tombe gravée en mêmes capitales gothiques, sur laquelle on lit : *Ici gist Monseigneur Pierre Rigaut de Courquetelles, Priez pour l'ame de lui.* Son écusson

couché ſur lui eſt traverſé d'une faſce.

A côté de cette tombe en eſt une ſeconde, ſur laquelle eſt gravé, *Ici giſt Madame Anes fame de Monſeigneur Pierre Rigaut. Priez....* A l'entrée de la même Chapelle eſt la tombe de *Matthieu de Villiers Eſcuyer, Seigneur de Gravin en partie, mort le jour de la Miouſt 1504.*

On voit auſſi dans la même Chapelle, le Cenotaphe de Jean-Baptiſte de Vigny, Lieutenant-Général d'Artillerie, décédé le
Du 1717. 16 Février 1707, après avoir ſervi à gagner ſept batailles, & à prendre quarante-cinq places. Il y eſt marqué de plus qu'il étoit Seigneur de Courquetaines, de Villepayen, Montgazon & Cerſolles. On ne conſerve en ce lieu que ſon cœur. L'inſcription eſt accompagnée de ces deux vers :

Hoſtica fulminibus toties qui mœnia vertit,
In cineres factus nunc cinis ipſe iacet

Les Carmes Billetes, Seigneurs du Fief de Malaſſiſe, ont auſſi une Chapelle dans cette Egliſe.

La Cure de ce lieu eſt ſous le nom de *De Corquetenis* dans le Pouillé du XIII ſiécle, parmi celles du Doyenné de Moiſſy qui ſont à la pleine nomination Epiſcopale. Ce qui ſe trouve de même dans tous les ſuivans. Le Pelletier l'a appellée dans le ſien ridiculement *Croquelaine*. Le Curé eſt gros Décimateur avec les Abbayes de Saint Victor de Paris & d'Hiverneau. Quelquefois,
Reg. Ep. comme en 1530, l'Abbé de Saint Victor a
Par. 7 Mart. fait au Curé du lieu un bail de ſa portion dans ces dixmes : ce qui étoit ratifié par l'Evêque.

§ On peut reconnoître pour l'un des plus

anciens Seigneurs de cette Paroisse un *Arnulfus de Corquetellis*, dont il est parlé dans la charte de Louis VI de l'an 1124, touchant les biens du Prieuré de Gournay. Ce petit Monastere avoit eu de cet Arnoul de Corquetelles la terre & le bois dit *de Campo muloso*, du consentement de Payen de Montjay dont ces biens relevoient. Parmi les Seigneurs nommés comme témoins au Contrat de mariage d'Helissende de Garlande avec Simon de Mardilly de l'an de l'an 1161, est *Petrus de Qurquetana*

Hist. S. Mart. Camp. p.

Au treiziéme siécle finissant, ou bien vers le commencement du suivant, étoit Seigneur le nommé Pierre Rigault, dit de Courquetelles sur sa tombe rapportée ci-dessus.

Etienne Gravin Chevalier a pû le suivre, s'il ne l'a pas précédé de quelque temps. C'est de lui qu'a pris le nom de Gravin une Seigneurie que possédoit Matthieu de Villiers, dont l'épitaphe est aussi plus haut.

En 1359, Charles V étant Régent du Royaume, donna à Nicolas Braque Chevalier une somme pour la défense de la forteresse de Croquetaine. En 1397 M. de Montauglant étoit Seigneur de Croquetaine.

Dhozier Reg. 3. p. 36. V. Braque.

Guillaume Sanguin, Échanson du Roi, acheta la Terre de Courquetelles vers 1420 ou 1430.

Claude Sanguin en jouit sous le regne de Louis XI, suivant les dispositions de Guillaume son ayeul.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 264. & T. 3. p. 244.

Denis du Mesnil en étoit Seigneur vers l'an 1550. Il avoit épousé Claude Vialart. Jean-Baptiste du Mesnil, Avocat du Roi en Parlement, mort avant le 8 Octobre 1573, avoit aussi possédé cette Terre.

Ibid. T. 8. p. 384.

Ex Tit. D. Pernot Bened.

Isaac Chantreau, Ecuyer, est dit Seigneur

de Courquetaine vers l'an 1570. Il avoit épousé Marie de Longueil. Il est qualifié Sécretaire des Finances, Seigneur de Chateaufort & de Croquetaine dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Ce Chateaufort étoit au même lieu de Courquetaines.

Le Comte de Maugiron étoit Seigneur de ces lieux sous la fin du regne de Louis XIII. Ce Prince lui fit expédier au mois de Décembre 1641 des Lettres, par lesquelles il lui accordoit la Haute-Justice de la Terre de Chateaufort & du village de Croquetaines. Elles furent enregistrées en Parlement le 26 Juillet 1658. C'est le même qui sous le nom de Claude de Montgiron Chevalier, Comte de Montlyon, & d'Henriette du Mortier sa femme, obtint en 1646 permission de faire célébrer en sa maison de Chateaufort, Paroisse de Croquetaines.

Reg. Archip. 20 Aug.

Messieurs de Vigny qui ont eu depuis cette Terre, l'ont encore illustrée davantage. Jean-Baptiste de Vigny, Colonel d'Infanterie, Capitaine Général des Bombardiers, & Lieutenant Général d'Artillerie, obtint en 1690 des Lettres patentes, qui portoient permission de construire des fourches patibulaires à trois piliers en sa Terre & Seigneurie de Chateaufort, de Beaumont dit Croquetaines. Il est le même dont j'ai rapporté ci-dessus la substance du cenotaphe qui lui a été dressé dans l'Eglise du village.

Reg. du Parl. 9 Août 1690.

Jacques Olivier de Vigny, Maître des Comptes, obtint en 1723 d'autres Lettres enregistrées le 20 Mars. Elles portoient union des Terres de Montgazon, Villepayen, Cervolle & de sept autres à la Terre & Seigneurie de Chateaufort de Beau-

Ibid.

mont, dite Courquetaines, pour ne faire qu'une ſeule Terre & Seigneurie, & érection de cette Terre en Marquiſat de Courquetaines. L'enregiſtrement mit la condition de n'en rendre hommage qu'au Roi.

Les Ecarts de cette Paroiſſe ſont Villepayen, Mont-gazon, Malaſſiſe.

VILLEPAYEN porte ce nom, parce que c'etoit la Terre d'un appellé Paganus, nom qui étoit fort commun dans le XI & XII ſiécle parmi les Chevaliers ou Nobles. On voit au Grand Paſtoral de Paris qu'une Dame noble, dite Amicie de Villepayen, avoit parmi ſes mouvances en troiſiéme chef la dixme de Chateleines, Paroiſſe de Sagnoles. Le titre eſt de l'an 1248. Philippe, Abbé d'Hivernel, donna à cens le 21 Novembre 1471 quelques terres de ſon Abbaye ſituées à Villepayen. Au temps de la derniere rédaction de la Coutume de Paris, c'eſt-à-dire en 1580, les Carmes Billettes de Paris ſe diſoient poſſeſſeurs du Fief de Villepayen, comme de celui de Malaſſiſe.

Mag. Paſtor f. 147.

Tabul Hibern.

Procès-verb.

MONT-GAZON porte, à ce qu'il paroît, le nom d'un poſſeſſeur ancien de ce bien, car le nom *Gazo* n'étoit pas inconnu autrefois parmi la Nobleſſe. Cette Terre eſt une de celles que M. de Vigny a réuni à Courquetaines pour compoſer le Marquiſat.

En 1580 comparut à la Coutume de Paris Michel Cordelier, Avocat, Seigneur du Fief de la Croix-Montgazon, aſſis au Bailliage de Brie-Comte-Robert.

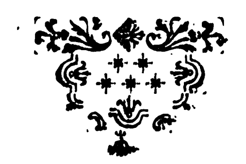
Procès-verb. Edit. de 1678 in-12 p. 637.

MALASSISE. La Terre de Malaſſiſe (qui eſt nommée hôtel dans le Contrat de vente) eſt ſituée dans la Paroiſſe de Courquetaines. Elle relevoit du ſieur Henri

du Chatel Seigneur de Nangis, lorſque Jean de Cernay Eſtiver, qui l'avoit reçue en préſent de Madame Jeanne de Macourne Dame d'Ailly, la vendit le 20 Janvier 1362 à Pierre Hardy Bailli de Melun pour la ſomme de 200 florins d'or à l'écu du coin du Roi. Cette Terre contenoit alors 114 arpens de terres labourables & 14 de prés. Demoiſelle Jeanne, épouſe dudit de Cernay, ratifia cette vente le 3 Février de la même année 1362, pardevant les mêmes Prevôts de Melun, c'eſt-à-dire Liennart, Pioche & Jean de Lhopital. Dès le 28 Janvier Pierre Hardy avoit obtenu du Seigneur de Nangis la permiſſion de donner cette Terre aux Religieux de la Charité de Notre-Dame, établis à Paris dans la maiſon où Notre-Seigneur fut *boullu*. Cet acte fut ſcellé par Jean de Brinvilliet, Garde du Sceau de la Prevôté de Melun, le 25 Mars 1364. Le même Pierre Hardy avoit racheté une rente de deux ſeptiers de bled dûs ſur Malaſſiſe, au ſieur Jean de Fonteman Curé d'Ouſoir-le-Vougis, & Robert Eſcoubart Curé de Courquetainnes, pour la ſomme de ſix francs d'or du coin du Roi. Cet acte eſt du 19 Février 1363. Jean Colers, Général deſdits Freres Hoſpitaliers, & en même temps Prieur de la Maiſon des Billetes, accepta, le 27 Septembre 1367, la donation de la Terre de Malaſſiſe, que fit à cette Communauté ledit Pierre Hardy, à condition que les Religieux diroient certain nombre de hautes & baſſes Meſſes tous les ans pour lui & pour les ſiens, pour le Roi & la Famille Royale. Il confirma cette donation par ſon Teſtament enregiſtré au Chatelet par Jean de Folleville, Prevôt de Pa-

ris, le 28 Mars 1376. Ce bien avoit été amorti par le Roi Charles V en 1367, & par un *vidimus* autentique du ſieur d'Eſtouteville Prevôt de Paris, le 28 Avril 1456. Pierre Hardy eſt enterré avec ſa fille Prenelle dans la Chapelle des trois Marie proche le cloître des Billetes.

Par le Traité paſſé entre les anciens Billetes & les Carmes de la Province de Touraine le 24 Juillet 1631, ces derniers ont été mis en poſſeſſion de tous les biens dudit Couvent, & notamment des fiefs de Malaſſiſe & de Villepayen; ce qui a été confirmé avec toutes les formalités requiſes par le ſieur Denis le Blanc, Chanoine-Archidiacre de Brie & Grand-Vicaire du Diocèſe, qui le mit également en poſſeſſion le 27 Juillet 1633, comme il paroît ſigné dudit ſieur le Blanc & de le Guay Notaire. Cette ferme de Malaſſiſe eſt entourée de haute futaye preſque de tous côtés.



LIVERDIS.

ON ne trouve abſolument rien ſur l'origine de cette Paroiſſe ; le plus ancien titre qui en faſſe mention, eſt le Pouillé Pariſien du XIII ſiécle, encore ne la nomme-t'il qu'en langage vulgaire Liverdies. Quelquefois, au défaut de titres qui fourniſſent l'étymologie latine d'un lieu, on recoure à celle d'un autre lieu qui porte un nom ſemblable. Mais cela ne ſe peut faire à l'égard de Liverdies, qui dans toute la France eſt le ſeul village de ce nom. Il y a en Lorraine un lieu dit Liverdun, que l'on dit en latin *Liberdunum* : mais quand même, au lieu de *Liverdiæ* que portent les titres du XIV ſiécle en parlant de Liverdis, il y liroit *Liberdiæ*, nous ne ſerions gueres plus avancés. Il faut ſe contenter de faire remarquer ici que ce nom a quelque rapport avec la qualité de *Libertus* qui étoit fort commune parmi les Romains. Auroit-on dit *Libertiæ* pour ſignifier une Terre appartenante à un affranchi ? C'eſt ſur quoi je n'oſe prononcer. S'il a été un temps où le mot *Libertiæ* ait été uſité, il a été très-facile enſuite d'en faire *Liberdiæ*.

Cette Paroiſſe eſt à huit lieues & demie de Paris vers l'orient, entre Tournan & Chaumes, au midi de Tournan à la diſtance d'une lieue. Sa ſituation eſt dans une plaine de terres labourables avec quelques bois & des prairies. Les dénombremens imprimés de l'Election de Roſay dont elle eſt, y marquent 72 feux tant en 1709 qu'en

rant le XIV siécle des droits Seigneuriaux à Liverdis. Ils pouvoient lui avoir été donnés par quelque Chevalier de ce lieu, & cela depuis la réduction faite au XIII siécle du Cartulaire de cette Maison, où il n'en est aucune mention. Au moins il est sûr que ce Monastere avoit été Seigneur suzerain de Liverdis, puisque ce fut à Bureau de la Riviere, Chambellan du Roi, comme étant aux droits de l'Abbesse d'Hierre, que Jeanne de l'Hospital veuve de Jean de Mardilly, Escuyer fit hommage en 1391, de plusieurs biens situés en ce lieu de Liverdis. Il y énonça des terres situées au lieu dit le Mosnier, à Norote au Fevre, à la Haye-Viseau, tenantes au chemin du Moncel & au Curé de Liverdis, d'autres terres situées au Foucheron & à la Pierre percée.

La Terre de Liverdis continua d'être dans la famille de l'Hospital pendant le siécle suivant. Marie de l'Hospital, fille de Jean, la porta en 1446 à Hutin Lestendart, Seigneur de Coubert : il est qualifié Maitre d'Hôtel du Roi dans l'hommage que sa veuve fit le 26 Juin 1487 à la Chambre des Comptes, pour le fief de la moitié de la grande dixme de Liverdis mouvante de Tournan, qui lui étoit échue par le partage fait avec ses cohéritiers.

Comptes de Prévôté. Sauval, T. 3. p. 484.

Environ treize ans après on trouve Nicaise Sanguin, qualifié Seigneur de Liverdis, c'est-à-dire vers l'an 1490. Denis son fils lui succéda. Cependant quelques autres Mémoires assurent que Denis étoit fils de Claude Sanguin, & qu'il étoit Seigneur de Liverdis en 1542. Mais ces Sanguin n'étoient Seigneurs qu'en partie, dès-là qu'il est con-

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 285.

Mem. de M. Lancelot sur Meudon.

ſtant qu'une Marie de l'Hoſpital fut Dame de Liverdis & de Conbart juſqu'en 1524, année de ſon décès.

Inſcription de tombe à Coubert.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, c'eſt Jean Granger Ecuyer, qui comparut comme Seigneur de Liverdis & du Relly. Après lui elle appartint à Timoleon Granger, Préſident en la Troiſiéme des Enquêtes, décédé en 1623. La même famille jouiſſoit encore de cette Terre vers l'an 1680.

Hiſt. des Préſidens, p. 424.

Il y eut un Granger de Liverdis, Ambaſſadeur vers 1650. Balthazar Granger, Abbé de S. Barthelemi de Noyon & Evêque de Treguier, mort en 1699, étoit fils de Timoleon, Seigneur de Liverdis, Préſident aux Enquêtes. Il avoit été ſacré à Saint Victor de Paris le 18 Novembre 1645.

En 1700 Jean-Baptiſte de Ribodon, Conſeiller au Parlement, étoit Seigneur de Liverdis. Maintenant cette Terre appartient à M. de Beaurepaire.

Les ÉCARTS de cette Paroiſſe ſont Monceau ou Moncel, Retal & Controuvé.

MONCEL. Cette Seigneurie appartenoit en 1467 à Pierre de la Grigne Ecuyer & Deniſe de Montenglant ſa femme ; ils la vendirent alors à Macé Deſprés Ecuyer. Elle eſt mouvante de Tournan. Il eſt fait mention de ce lieu du Moncel ci-deſſus à l'an 1391.

Compte de Prev. 1487. Sauval, T. 3. p. 390.

RETAL eſt aſſis en la Chatellenie de Tournan, & appartient aux Céleſtins de Marcoucies avec Bois-de-Liſle, ainſi que témoigne le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Il y avoit dès l'an

Reg. Ep. Par.

1500 au moins en ce lieu une Chapelle en titre, dont j'ai vû des Provisions du 12 Juin 1501. Dans d'autres Provisions du 22 Février 1520, elle est appellée *S. Maturini de Artaliis infra limites Eccl. Par. de Liverdiis.* Il y en a aussi eu d'expédiées le premier Février 1689 sous le même titre de S. Maturin de Retal.

Je n'ai rien rencontré sur CONTROUVÉ.

Pontineau est non-seulement l'ancien nom d'un Bois possédé par les Chartreux de Paris, c'est encore celui d'un moulin, au-dessous de la roue duquel il y a un gouffre où se perdent sous terre les eaux des petits étangs, & celles du ruisseau dont la source n'est éloignée que d'un quart de lieue. Le vulgaire prononce aujourd'hui Pontigneau.



CHASTRES EN BRIE.

LE Diocèse de Paris renfermant deux lieux de ce nom, on a été obligé d'appeller celui-ci Châtres en Brie; mais si le nom d'Arpajon donné nouvellement au grand Châtres de l'Archidiaconné de Josas vient à prévaloir & à effacer l'ancien nom, on pourra par la suite, en parlant de celui-ci, se contenter de l'appeller simplement Châtres. M. de Valois veut que ce nom ait été donné à ces lieux, parce que les Romains y auront eu autrefois des campemens; mais la chose doit rester plus douteuse à l'égard de celui-ci; parce que dans les titres du XII siécle, qui sont les premiers où il en soit parlé, il est appellé indifférement *Castrum* ou *Castra*. Ainsi, quoiqu'on écrive Châtres au plurier, comme s'il venoit de *Castra*, il peut se faire qu'il auroit été plus conforme à l'étymologie de l'écrire au singulier *Castrum*. Peut-etre ce lieu est-il le *Castreium* qui se trouve au nombre des terres que le Pape Adrien IV confirma au Chapitre de S. Marcel de Paris en 1158.

Hist. de Paris, T. 3. p. 13.

Cette Paroisse est située dans la plaine qui commence au-dessus de Tournan en tirant à l'Est & par conséquent à plus de huit lieues de Paris vers le levant. Elle est aussi au levant d'hiver de Tournan, & le clocher est à une lieue de cette pétite ville. Le territoire est entiérement en labourages, prairies & boccages, le sol étant froid de sa nature comme celui de toutes les Paroisses contigues. Ce lieu est de l'Élection

de Rozay, dont le dénombrement des feux a été donné en 1745 par le sieur Doisy dans sa description du Royaume de France, tel qu'il avoit paru imprimé en 1709 & 1720; c'est-à-dire que partout il se lit qu'il y a 36 feux, mais ce nombre étoit diminué de quelques uns dès l'an 1739, que j'y passai. Le Dictionnaire universel de la France qui fut publié en 1726, y a compté 161 habitans ou communians, dont il faut diminuer environ le tiers. L'auteur y marque que Châtres est du Diocèse de Meaux, trompé par le voisinage de Rozay chef lieu de l'Élection, qui se trouve être en effet de ce Diocèse.

Il n'y a rien à remarquer dans l'Église de ce village que l'antiquité du Choeur où l'on voit des piliers très massifs dominés par des chapiteaux à feuillages grossiers, tels qu'on les construisoit sur la fin du XII siécle ou au commencement du XIII. On y reconnoit S. Antonin Martyr de Pamiers ou d'Apamée pour patron sans en sçavoir la raison, & sans en conserver de reliques, & sans même qu'il reste aucun souvenir qu'on y en ait conservé. Il y auroit peut-être assez lieu de penser que cette Église étant sur les limites & confins du diocèse de Paris & de Meaux, où S. Denis a surement annoncé la foy, & où il a eu parmi ses disciples un Antonin, cet Antonin seroit décédé en ce lieu dans le tems de ses courses évangéliques au commencement du IV siécle, vers les premiéres années de l'empire du grand Constantin; car alors tout ce canton là étoit couvert des forêts dont on voit les restes dans les environs de Prêles, Tournan, Favieres, la Houssaie, Crevecoeur, Lumigny, & le paganisme dut

y subsister plus long-tems, surtout dans les hauts lieux de Lumigny. Aureste en faisant cette avance, je ne prétens point reconnoître comme authentiques les actes de S. Saintin Évêques de Meaux aussi disciple de S. Denis, je dis non-seulement que la fausseté qui y est palpable, ne doit pas s'étendre jusques sur l'existence des personnes, ni sur leurs noms, lesquels étant Romains ne sont nullement recusables. Le culte religieux que l'Église de Meaux rend de tems immémorial à ce saint Antonin dont elle croit posséder les réliques, m'autorise à ne pas être persuadé que celui de S. Antonin le Martyr y ait été primitivement d'autant plus que l'Église de Châtres, peut fort bien avoir été autrefois enlevée au diocèse de Meaux dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue. On a plusieurs exemples de pareilles variations sur les limites des diocèses. Il est encore remarquable que cette Église de S. Antonin de Châtres a dépendu anciennement d'un monastere du diocèse de Meaux nommé La Celle qui en est à trois lieues, lequel existoit au moins dès le tems du Roy Robert. C'est par une faute d'attention que quelque fois dans les provisions de la Cure les sécrétaires ont mis *S. Antonii* au lieu d'*Antonini*.

Hist de l'Eglise de Meaux, T. 2 p. 8.

Reg. Ep. 1. *Jul.* 1579.

On honore dans cette Église de Châtres un saint Felix dont l'image le réprésente vêtu en Prêtre; il y a concours de peuple pour réclamer son intercession, sans qu'on y en célebre la Fête.

Quelques personnes ont essayé de prouver que c'étoit de ce Châtres qu'étoit natif S. Corbinien, dont la vie écrite par un de ses disciples place ce *Castrus* dans le district

de Melun. Mais comme il faut selon cette vue qu'il y ait eu dans ce lieu de Châtres un Église de S. Germain, & que ç'eut été un pays de vigne, ce qui ne se trouve point à Châtres en Brie, l'honneur d'avoir donné la naissance au S. Apôtre de Frisinge doit être réservé à Châtres dit aujourd'hui Arpajon: Aussi y celebre-t'on sa Fête & non à Châtres en Brie.

La nomination à la Cure de Châtres en Brie étoit reconnu dès le XIII siécle appartenir au Prieur de la Celle, Ordre de S. Benoit diocèse de Meaux puisque le Pouillé de ce tems là le marque ainsi. Les Pouillés subséquens ont varié. Celui du XVI siécle la donne à ce Prieur & à l'Évêque de Paris, & d'autres purement à l'Évêque. Mais elle appartient toûjours au Prieur de la Celle dont le titre est attaché au séminaire des Missions étrangeres à Paris depuis l'an...

Le Prieuré de S. Martin des Champs a eu à Châtres une dixme, ainsi qu'il se voit par la lettre de confirmation accordée par Thibaud Évêque de Paris vers l'an 1150. Mais depuis long-tems il n'y a de gros décimateur en ce lieu, que l'Abbé d'Hermieres.

Hist. Sanct. Martini, p. 188.

Pour ce qui est de la Seigneurie de Châtres, elle paroit avoir été possedée au XII & XIII siécle par les Sires de Garlande. Gui de Garlande le premier d'entre eux qui possėda Tournant sous le regne de Louis VII, déclarant en 1182, les biens qu'il avoit donné à l'Abbaye de S. Maur des Fossez spécifie entre autres articles, *apud Castrum quinque solidos pro anniversario Haduidis sororis meæ*. En 1223, Jean de Garlande reconnut qu'il étoit tenu de faire délivrer à ses neveux fils de Guy quarante livres

Chartul. papyr. S. Mauri, fol. 51.

Cod. Sor Miss. n. 1319

parisis de revenu en la Paroisse de Châtres. En 1260, Anseau de Garlande eut un différend touchant la justice de Châtres avec Adam le Chambellan Chevalier. Des arbitres en déciderent. Ce dernier titre peut suppléer à ce qui manque au témoignage des deux précédens.

On trouve aussi que dans le siécle suivant Enguerrand de Marigny a eu du bien à Chatres, mais il le tenoit de l'Église de Ste. Catherine de la Couture à Paris, & il en fit hommage en 1397, au Prieur Pierre Bonenfant.

Gall. Christ. nova. Col. 159.

La tradition du lieu est que nos Rois y ont eu une maison de plaisance au XIV siécle: Que Charles V y est venu quelque fois & qu'il y a signé des lettres; cependant je n'en ai trouvé aucune jusqu'à present où soit le nom de Châtres en Brie. Il est vrai qu'il y reste encore une Tour ronde habitée, qui peut être de ces tems là, & quelques vestiges d'autres Tours: mais cela ne suffit pas pour constater la chose.

Au tems de la rédaction de la Coutume de Paris de l'an 1580, vivoit Mederic de Donon Controlleur des bâtimens du Roy qui y comparut en qualité de seigneur de ce lieu. Il est inhumé à S. Paul de Paris. C'est le premier Seigneur de ce lieu que je connoisse.

Dans le dernier siécle Henry Binet Maître des Comptes Procureur Général de la Reine, étoit Seigneur de Châtres; il obtint des Lettres patentes qui portent union des Terres & Seigneuries du Vivier & de la Jarrie &c. avec leurs Justices à la Terre & Seigneurie du Castel avec érection du tout en Chatellenie sous le nom de Châtres. L'enregistrement est du 6 Juillet 1677. Le Vivier an-

cienne Maison Royale n'est qu'à une petite lieue de l'Église de ce village, mais dans le diocèse de Meaux. Le Marquis de Segur ayant épousé la fille unique de M. Binet devint Seigneur de Châtres. En 1700, M. de Beringhen étoit co-seigneur avec ce Marquis lequel étoit Lieutenant Général des Provinces de Champagne & de Brie, & aussi Seigneur des Boulais sur cette Paroisse. Cette Terre est toûjours restée à MM. de Beringhen comme attachée à celle d'Armainvilliers. Mere Juin 1737. morts.

Les Écarts, Hameaux Fermes ou Châteaux éloignez de l'Église, sont, les Boulaies, les Seigneurs ou le Bois des Seigneurs, Boitron, & l'Oribeau.

LES BOULAIES, portent un nom dérivé de l'espece d'arbres ou arbrisseaux qui y couvroit la terre. Il s'écrit aussi les Boulets, ce qui n'en change point l'étymologie. Cette Terre atoit possedée en 1546, par André Maillard conseiller au Parlement qui obtint le 12 Août de l'Évêque de Paris, à cause de l'éloignement & des eaux de faire célébrer chez lui. Charles Maillard en jouit ensuite sous le regne de Charles IX; il épousa Magdelene de Marillac. Elle appartint depuis à Pierre Tamboneau Maitre d'Hôtel du Roy, lequel Seigneur s'y retiroit quelque fois en 1624. Reg. Ep. Par. Généal. de Marillac. Reg. Arch. 31 Jul.

Dès la fin du dernier siécle & dans le siécle présent elle a appartenu au Marquis de Segur décédé le 10 Juin 1737. Ibid. 4 Aug. 1697.

L'ORIBEAU ou L'ORIBEL, étoit anciennement écrit en latin *Oribellum* & en françois Oribel ou Osibel. On lit qu'en l'an 1182, Anseau de Garlande Seigneur de Tournan confirma aux Religieux de l'Ab- Chartul. parvi. S. Mauri fol. 52.

baye de S. Maur les terres & les hotes qu'ils y avoient *Apud Oribellum terras & hospites.* Pierre de la Grigne Écuyer possêda ce fief du côté de sa femme Denise de Montenglant au commencement du regne de Louis XI; Macé Després Écuyer l'acquit de lui en 1467. M. le Marquis de Breteuil Seigneur des Chapelles en Brie a possedé ce Fief de nos jours.

Compte de la Prev. de Paris, Sauv. T. III, p. 290

Affiche de 1745.

BOITRON, est situé au nord'est de Châtres sur le bord du ruisseau de Brayon qui fait en cet endroit la séparation du diocèse de Paris & de Meaux. Ce Fief mouvant de Tournan étoit en roture au commencement du XVI siécle. Guillaume Marchand Drapier & Bourgeois de Paris, le donna pour d'autres biens à Guillaume de S. Merry Ecuyer Capitaine de Lagny sur Marne qui en paya le droit de relief en 1507. Deux ans après, Jean Bouchart en est dit Seigneur dans le procès verbal de la Coûtume de Paris de 1510. dans celui de la Coûtume de 1580, c'est Étienne Bouchart Avocat qui s'en dit possesseur. M. le Curé du lieu m'a assuré que le Roy Henry IV l'érigea en Baronie en faveur de Jean Bochard aussi Avocat & qu'à cause de cette Baronie les curés prétoient foy & hommage devant la Tour de Tournan pour des biens à eux donnés par les sieurs de Garlande. Ce Fief ayant droit de haute moyenne & basse Justice à été possedé en dernier lieu par M. le Marquis de Breteuil.

Compte de Prev. de Paris. Sauv T. III. p 547.

Voyez le payement du relief vers 1518. ibid. p. 602.

Affiche de 1745.

Je croi pouvoir placer ici un Fief dont j'ai eu connoissance par une affiche de l'an 1745, c'est le Fief appellé L'OPITAU ou l'Hopital de Châtres consistant en terres, bruyeres, genets & petits bouquets de bois.

Affiche de la Terre de Fontenay en Brie.

Le 20 Juin & 3 Janvier 1397, François

de Lospital Chambellan du Duc Dorleans donna par forme d'accensement à Jean de Trie Écuyer & à Jeanne de Craque sa femme tout ce qu'il avoit de bien, au lieu dit le *grand-menil*, assis près Châtres en Brie Châtellenie de Tournan, mouvant de M. de Montauglant à cause de son Châtel de Croquetaines en Brie, comme de Jean de la Riviere à cause de son Châtel d'Armainvilliers. Dhozier Reg. 4. p. 44. v. Braque.

Il y a sur le territoire de Châtres une Fontaine dont la châleur en hyver va jusqu'à devenir tiéde.

On y tient aussi par tradition, qu'au canton dit la Bossiniere, en tirant vers Renouilleux mais sur le territoire de la Paroisse de Châtres étoit une maison où est venu autrefois au monde un homme de sainte vie, dont on a oublié le nom.

Le nouveau Gallia Christiana fait mention d'un Thomas de Châtres, qui dans une extrême viellesse ayant été élu Prieur du Monastere de Ste. Catherine du Val des Écoliers à Paris, mourut la même année, sçavoir en 1363. Il peut être le S. personnage dont on a parlé ci-dessus. Gall. Chr. T. 7. col. 858.



PRESLLES.

L'Origine de ce nom ne doit pas beaucoup arrêter. M. de Valois la donnée lorsqu'il a marqué que ce mot venoit de ce que tel ou tel lieu étoit situé dans des prairies. Il est vrai que *Pratellum* est un diminutif de *Pratum*, il faudroit ne trouver auprès des lieux du nom de Prêlles que de petites prairies. Mais il suffit qu'elles ayent été telles lorsque le nom a été donné. On trouve sept ou huit Prêlles dans le Dictionnaire Universel de la France, dont il y en a un qui est écrit Praisles: Mais il faut ajoûter à tous ces lieux ceux qu'on appelle Prèaux au nombre de dix ou douze l'étimologie en étant la même, aussi bien que les cinq ou six qui ont le nom de Pradelles. Les plus anciens monumens qui font mention de Prêlles du diocèse de Paris, ne sont que du XIII siécle; dans l'un il est nommé en latin *Praëlæ*, & dans l'autre *Praëriæ*.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris, du coté de l'orient d'hyver, & à une lieue de Tournan. Le gros des habitans est placé aux environs de l'Église sur une petite élévation & forme un bourg, mais il y a quelques écarts. On y comptoit autrefois beaucoup de fiefs, dont je ferai ci-après le détail. Le terrain du pays consiste en prairies & labourages, bois & boccages. Le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, y marquoit 239 feux: Ensorte qu'il est certain que l'auteur du Dictionnaire Universel [de] la France, a exagéré en 1726, lorsqu'il a

écrit qu'il y avoit 1135 habitans dans cette Paroisse. Le sieur Doisy qui a publié en 1745, un nouveau dénombrement des Paroisses du Royaume ne laisse pas de compter à Prelles 252 feux. Il sont tous en faute s'il est vrai comme on me la dit sur le lieu qu'il n'y en a que 80, & 220 communians.

La Ste. Vierge est patrone de l'Eglise de ce lieu qui est un édifice solidement construit au XIII siécle, tout vouté en pierre, accompagné d'une petite aile vers le midi également voutée avec une grosse tour de gray, qui supporte quatre grosses cloches, & qui a été bâtie long-tems après l'Eglise. Le sanctuaire se termine en quarré & l'édifice est disposé sans galleries, mais avec des vitrages de figure oblongue & étroite, dont il reste encore des panneaux du siécle de la batisse au sanctuaire vers le nord, & à la sacristie.

On y voit au côté gauche du chœur une tombe quarrée dont l'inscription en gothique Capital consiste en ces termes : *Ici gist Messire Guillaume des Barres Chevalier, jadis Sire de Villegenart, qui trepassa l'an de grace M. CCC & I le mardy d'après la Feste Saint.......... l'ame de li.* Sur cette pierre est figuré un ancien militaire avec un chien à ses pieds.

Au milieu est une autre tombe sur laquelle il ne reste de lisible que ces trois mots : SIRE DE VILLEGENART, aussi en gothique Capital. Ce Seigneur doit avoir vécu avant Guillaume du Barres qui fut le dernier du nom.

A la muraille du sanctuaire du côté septentrional, sont gravez les vers suivans en petit gotique.

« Par Atropos à tous humains diverse,

» Repose & gît le corps à la renverse
» D'homme prudent Quentin le Charpentier,
» Prestre sçavant & très grand ménagier,
« Bon aumonier sans auçun étrangier,
« Lequel voul comme juste & entier,
« Diligenter de prendre soin & cure,
« D'entretenir les biens de Dieu & cure,
« Et tellement que sans aucun destour,
« Il ordonna ainsi faire la Tour;
« Et cela faict les cloches y fit mettre
« Par mains d'ouvriers & par d'assurés Maitres
« Pour servir Dieu, vivans, & trépassez.
« Priez pour lui vous qui par ci passez,
« Et par amour dites dessus sa lame
« Cy gît le corps, En Paradis soit l'ame.

1525. 1

Ce Quentin le Charpentier y est répréfenté à genoux devant une image de la Vierge avec ces mots, *O Mater Dei memento mei*, & sur sa tombe que l'épitaphe appelle une lame, il est figuré en Chassuble tenant un calice.

Dans la nef devant le crucifix est une autre belle tombe où sont gravez un homme & une femme avec cette inscription.

Cy git M. Mathieu du Saussay, en son vivant Seigneur d'Auteul en Brye, qui trépassa le XV jour d'Octobre, l'an M. CCCC IIII XX & XXVIII.

Cy git Damoiselle Marguerite Cenedon femme dudit Mathieu du Saussay laquelle trépassa le XXVI jour de Septembre l'an M. V XXIII. Priez Dieu pour eux.

Enfin dans la Chapelle de M. Bernage se lit cette Épitaphe: *Cy git Me. Jacques d'Egremont en son vivant Seigneur du Fort*

& de Prêlles en Brie, lequel trépassa le X jour de Septembre 1631.

La nomination de la Cure est marquée appartenir de plein droit à l'Evêque de Paris, sous le nom *d'Eclesia de Praëriis* dans les Pouillez du XIII & du XIV siécle, & cette nomination est également dans les Pouillez suivans; celuy de 1626, met *de Praëriis vel de Praeslis*. Le Curé est gros Décimateur. Celui qui l'étoit en 1228, reçut de Guillaume l'Auvergnac Evêque de Paris dès la premiére année de son épiscopat, une lettre qui lui ordonnoit de se transporter en qualité de Doyen rural *de Praëlis* au village de Sognoles pour y confirmer une vente faite en ce lieu à l'Abbaye de Livry. Apparemment que la ratification d'un Doyen tenoit lieu de celle de l'Evêque. On va voir ci-après à l'article de l'écart ou hameau appelle Auteuil, ce qui est marqué d'un traité fait entre le Curé de Prélles & les Premontrez d'Hermieres. *Chartul. Livitiæ, f. 12.*

Les siécles reculez ne m'ont fourni aucun Seigneur de Préle. Dans le Procès Verbal de la Coûtme de Paris de l'an 1580, est nommé Michel Bonnault comme possesseur de cette Terre, avec Fiacre Guesdon.

Jacques d'Egremont en étoit Seigneur aussi-bien que du Fert en 1630, suivant son épitaphe en l'Eglise du lieu.

Le Comte de Bussy Lameth en jouissoit en 1700.

Depuis lui il y a eu Antoine Hoggue en faveur duquel le Roy accorda des Lettres Patentes qui portent union à la Terre de Préles, de plusieurs fiéfs & dépendances, de la haute-moyenne & basse Justice du fiéf du Fort pour ne faire qu'une seule Terre & *Reg. du Parl.*

Justice, & érection de cette Terre en titre de Baronie. L'enregistrement est du 13 Juin 1714. Dans un Factum de l'an 1721, ce Seigneur est qualifié Baron de Prèles de Combreux & des hautes & basses Vignoles, Conseiller au Conseil Royal de Commerce & de Navigation de Suede.

Sauval, T. 3. p. 186.

Le Bourg de Prêles essuya en 1465, le malheur du feu qui y fut mis par deux femmes que l'on emprisonna d'abord à Tournan, puis à Paris au Châtelet.

VILLEGENART.

De tous les Écarts ou Hameaux de la Paroisse de Prêlles le plus connu est Villegenart qui est très voisin du Bourg, & qu'on trouve au sortir en allant à Tournan. Dès le tems de l'Épiscopat de Maurice de Sully qui ne finit qu'en l'an 1196. Il y eut un Geoffroy de Villegenart *de Villa genart* qui cautionna une vente que Pierre de Chantelou Chevalier fit à ce Prelat. Il est clair que cette Seigneurie a tiré son nom d'un appellé Genart, à qui elle avoit appartenu originairement. Le nom *Genardus*, se trouve comme un nom d'homme au VIII siécle dans les Actes de S. Salve de Valentiennes. Dans le XIII siécle, la Seigneurie de Villegenart étoit dans la Maison illustre des Barres. Il en est fait mention dans un titre de S. Maur des Fossez de l'an 1219, où on lit que les hommes de Noble Jean des Barres habitans en ce lieu, furent soummis à l'excommunication à la requête des Religieux de ce lieu, à l'occasion d'un pré qu'Elisabeth son épouse leur avoit légué. En 1299, Guillaume des Barres étoit Seigneur de

Bolland. 26 Junii.

Chartul. S. Mauri. Notic. de Oratorio.

Villegenart

Villegenart. Il vendit à Charles Comte de Valois ses Maisons de Villegenart du Houssay, s'en retenant l'usufruit sa vie durant. Il mourut en 1301, & fut inhumé dans le chœur de Prélles. C'étoit apparemment le premier de ceux de la Maison de Barres possesseurs de cette Terre qui y firent construire une Chapelle qui subsistoit au XIII siécle, & dont la nomination est marquée appartenir à l'Évêque de Paris au Pouilié de ce tems là sous le titre de *Capella de Villa Genart*. Il n'en est plus fait mention depuis.

Cod. Sorb. dum. 1519.

Voyez ci-dessus.

C'est par le moyen de la vente ci-dessus, qu'on vit environ trente ans aprés cette Terre, comprise dans le Domaine du Roy Philippes de Valois, fils de ce Comte. Elle appartint à ses successeurs Jean & Charles V, jusqu'à ce que ce dernier la donna aux Chanoines du Vivier en Brie, en place d'autres Terres, ce qui arriva vers l'an 1368. Jean de Montmorency & Marguerite d'Andresel sa femme prétendirent alors que cette Terre leur appartenoit du côté de cette Dame: Cela forma un Procès que Charles V renvoya au Parlement par lettres datées du Vivier le 23. Mars de cette même année 1368. Il paroit que les Chanoines de la Ste. Chapelle du Vivier continuerent de posséder cette Seigneurie. Elle leur appartenoit en 1580, lors de la rédaction de la Coûtume de Paris. Mais depuis les biens de cette Église ont été réunis à la Ste. Chapelle de Vincennes, sçavoir la Maison avec les Prés, le Moulin, l'Étang, le Bois & les Cens, ce qui selon une estimation imprimée en 1698, peut aller à environ deux mille livres.

Hist. de Montmorency, p. 652. & Preuves p. 379.

Cout. de Paris, p. 622. Ed. de 1678.

C'est à ce moulin de Villegenart que se voit au-dessous de la roue un gouffre pro-

fond dans lequel se perd par dessous terre l'eau qui vient de la petite riviere de Tournan après qu'elle a fait tourner cette roue.

LE CHENE, étoit un Fief sur la Paroisse de Prêles dès l'an 1373, selon un mémoire de la Chambre des Comptes.

Compte de 1463. Sauval, T. III. p. 363.

LE FORT DE PRESLE, avoit un Fief dont le Seigneur Antoine du Saussay Ecuyer reconnut vers 1463, qu'il étoit mouvant de Tournan. Vers le commencement du dernier siécle, il appartenoit à Jacques d'Egremont, décédé en 1631, ainsi que marque son épitaphe ci-dessus. Ce Fief avoit haute moyenne & basse Justice, qui fut réunie à celle de la Terre de Prêlles, pour n'en faire qu'une, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, c'est environ ce tems là que le Chateau du Fort fut détruit.

Reg. du Par. 13 Juin 1314.

JOY, est ou a été un Fief de la Paroisse de Prelles, que possedoit en 1479, Jean Guesdon Clerc du Roy en sa Chambre des Comptes, & pour lequel il fit hommage à la Chambre le 2 May de la même année, à cause de sa mouvance de Tournan. Les Cartes marquent un lieu dit May, proche Prêlles: Seroit-ce le même?

AUTEUIL, ou AUTEUL, est un Fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Mathieu du Saussay qui mourut en 1498, & dont l'épitaphe est ci-dessus en avoit été Seigneur. Au commencement du dernier siécle Antoine de Saine Ecuyer Président au Baillage & Présidial de Melun, le possédoit du chef de Marthe de Gaussan sa

femme. Le 11 Août 1600, il rendit aveu foy & hommage aux Chanoines de N. D. du Vivier comme Seigneurs de Villegenart de deux fiéfs unis, l'un dit le Grand Hôtel d'Auteuil, & l'autre le Petit Fiéf d'Auteuil auquel Grand Hôtel il y avoit une chapelle où l'on faisoit le service Dimanches & Fêtes, à cause de quoi dit l'acte, les Religieux d'Hermieres ont la dixme de tout le territoire de Villegrand & d'Auteuil. Mais ils l'ont depuis quittée au Curé de Préles, à la charge que cette Chapelle étant bâtie, le Curé sera tenu y venir faire le service les Dimanches & Fêtes, & cependant faire célébrer à l'Église Paroissiale une seconde Messe. On assure que cette dixme vaut sept à huit cent livres, sur quoi le Curé fait cinquante livres aux Prémontrez d'Hermieres. Acte Notarié à Tournan.

VILLE-PATOUR, LABORDE, MONTLHERI.

Fiacre Guesdon Avocat en Parlement, issu selon les apparences de Jean Guesdon Seigneur d'Auteuil, posseda non-seulement la Seigneurie de Prélles, mais encore ces trois Fiéfs; ainsi qu'il est marqué dans la Coutûme de Paris de l'an 1580. Il déclare, que quoique les Fiéfs de la Borde & Montlhery soyent tenus de la Seigneurie & Chatellenie de Chastel-les-Nangis au Baillage de Melun, ils sont néanmoins régis selon la Coûtume de Paris, Prévôté & Vicomté de la même Ville, & particuliere de Tournan dans le ressort de laquelle ils sont situez. Quant à Ville-Patour seul qu'il semble qu'on auroit pu appeller en latin *Villa Pastorum*. Cette Terre avoit pour Seigneur en 1648, Nicolas Langlois Conseiller du Roy: Et

Procès-verb. de Coutume, pag. 637, p. 664 Edit 1678.

Permiss. de Chap. dom. 25 Janv.

sur la fin du siécle, M. Daniel Sécretaire du Roy dont la veuve dit Marthe Marchais en jouissoit en 1697. Le Chapitre du Vivier y avoit des terres qui appartiennent depuis la réunion à la Ste Chapelle de Vincennes.

Regl. impr. 1698. p. 11.

GAVIGNY, paroit n'être autre chose que le lieu marqué sous le nom de Gaigny proche Prêles dans la plupart des Cartes du Diocèse de Paris. On trouve que Charles Comte de Valois, acheta au mois d'Avril 1296, plusieurs arpens de bois & de terres labourables au territoire de Gavigny sur la Paroisse de Prélles. Vers l'an 1470, ou 1472, Claude de Reillac fut gratifié par le Roy Louis XI, du fief de Grand Gaigny en Brie. Ce qui peut convenir à celui-ci.

Cod. Sorb. Manusc. num. 1319.

Mem. de la Chambre des Comptes.

LE QUIN, est un écart de Prélles situé dans la Forêt qui sépare ce bourg d'avec les Paroisses de Cossigny & la Grange le Roy. Je ne vois point d'autre lieu dans tout le Diocèse auquel puisse convenir le mot de *Cuneus*, fief & hameau avec les hôtes duquel Guillaume d'Auvergne nouvellement fait Evêque de Paris traita en 1218, & auxquels il donna un pré par Bail à rente.

Gallia Christ. T. VII. col. 95.



GREZ.

ON ne peut révoquer en doute l'antiquité de Grez au Diocèse de Paris, puis qu'on le trouve existant dès le commencement du neuviéme siécle, auquel tems il appartenoit en tout ou en grande partie à l'Abbaye de S. Denis en France. Mais l'Abbé Hilduin fit un échange de ce bien, contre d'autres biens situez à Maissy au Diocèse de Meaux, qui lui furent donnez par un nommé Theodoarius; de quoi il y eut une Charte expédiée la septiéme année de Louis le Débonnaire. Le nom de Grez n'est pas absolument rare dans le Royaume. On y compte au moins six Paroisses appellées Grez ou le Grez; sans les différens hameaux & fiefs. Cependant l'origine de ce nom est assez incertaine, parce qu'on ne voit pas que la pierre de grez ou grai sur laquelle on pourroit établir l'étymologie, y soit plus commune qu'ailleurs, à moins qu'on ne conjecture qu'il y auroit eu en ces lieux quelque pierre de grai travaillée avec quelque soin, ou même qui auront été une de ces pierres sacrées, sur lesquelles ou proche lesquelles les payens faisoient brûler du luminaire, pratiques qui furent deffendues aux Chrétiens, selon qu'il se voit dans les Homélies de S. Eloy, & par un Canon du Concile de Leptines, & par les Capitulaires de Charlemagne. Nous voyons qu'au XIII siécle un grez se disoit *gressus*, *gressis* dans les titres latins; que dans le même siécle une Eglise & une rue de Paris étoient appellez indifféremment *vicus de Grès*, *vicus de Gres-*

Apud Massiacum in pago Meldico. On écrit à présent Messy. Diplomat. p. 526 in notis.

Gloss. Cangii ex tit. anni 1237.

Liber Cens. S. Genov. Paris. c. 1250.

Chart. Sorb. *fis. Stus. Stephanus de Gressibus, magnus* ad an. 1258, *vicus Sti. Stephani de Gressibus.* Il y avoit f. 40. aussi entre Paris & S. Denis un lieu dit le Grez, par rapport à la pierre qui y désignoit des limites. Mais quoique le terme de Grez fut assez commun, on ne s'étoit point accoûtumé au XIII siécle à le latiniser lorsqu'il s'agissoit du Village dont je parle; car excepté un épitaphe de 1261, qui porte *de Gressu*, tous les autres titres dressez en latin ont en françois *de Grez*, ce qu'on va voir s'être pratiqué dès le XII siécle. Je ne con-

Chr. Nang. ad an. 1242. Labb. T. II. Bibl. mss. p. 508 & 509.

nois que Guillaume de Nangis & l'auteur de la continuation des Eglises des Evêques d'Auxerre, qui ont employé l'expression latine *Gresseium*, & *Gressium*.

Ce village est à plus de sept lieues de Paris vers le levant, étant fort voisin de Tournan d'où l'on en compte huit de Paris; on le trouve à la sortie du bois qui portoit autrefois son nom, & qui a pris depuis celui d'Armainvilliers. Il est sur une petite pente ou vallée qui regarde l'orient. Les prairies, labourages, & bois en font tout le bien & revenu. Le dénombrement des feux de l'Election de Rosay imprimé en 1709, & 1720, y marquoit 71. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, y a compté 320 habitans ou communians. (*a*) Doisy s'est réglé sur l'imprimé de 1720, pour continuer en 1745 d'y mettre 71 feux; mais il n'y en a pas tant.

On n'a point de preuves qu'il y ait eu en ce lieu de Paroisse avant le treiziéme siécle.

(*a*) C'est un peu trop. Le même livre place Grez au Diocèse de Meaux, à cause qu'il est de l'Election de Rosay.

Au contraire le silence du Pouillé de ce tems là désigne qu'elle n'existoit pas. Elle n'y est aucunement nommée, quoique Tournan, Ozoir, Préles & Liverdis y soyent.

Aussi, ne fut-ce qu'en 1239, au mois de Janvier que Guillaume l'érigea, l'acte dit que ce lieu étoit auparavant de la Paroisse de Tournan: C'est pour quoi il fut besoin du consentement des Prêtres de Tournan & du Couvent de S. Maur. On lui attribua le territoire de Vignoles de Champberchier de Villegez. Henry Archidiacre de Blois, assigna au Curé deux muids d'hivernage à prendre dans ses terres proche Vilers. Le même donna au Prieuré & au Prêtre de Tournan pour les dédomager, un terrain qu'il avoit à Tournan proche le clos du Prieuré, & deux parts de sa dixme en ses terres près Vilers, leur faisant à chacun leur portion. On assigna aussi au nouveau Curé de Grez quinze arpens de labourage, un arpens propre à la vigne, & une maison proche l'Eglise. Le droit de présentation fut attribué à l'Abbé de S. Maur & au Prieuré, le tout du consentement du même Henry; de Hugues, Adam & Henry de Grez Chevaliers, & de leurs femmes, d'Etienne Archidiacre de Chartes, de Radulf de Verneuil Chevalier, & de Renaud Clerc d'Ansel de Galande, Seigneur de Tournan, qui avoit permis à ses vassaux de faire ces concessions; & enfin du consentement de l'Evêque de Paris, de qui Ansel est dit tenir le fief de Tournan où sont situez tous ces biens.

Ex ant. gr. in Tab. Ep. in Spir.

Quoique l'édifice de l'Eglise tel qu'on le peut voir aujourd'hui, ne soit point absolument de ce tems là & qu'il ait pû être ré-

paré, on y voit dans le Chœur une tomb qui est au plus tard de la fin du regne d Philippe le Bel, sur laquelle est répréseni un Chevalier, ayant son bouclier traversai où est figuré un lion grimpant & couronn L'inscription étoit en lettres gotiques capi tales, dont il ne reste de lisible que c mots ; *proles junior annis.....* *Req. in Pae*

Cette Eglise est oblongue, sans aîles sans voutes de pierre, & n'a point de dédic ce counue. L'Archevêque de Paris nomme la Cure de plein droit suivant les Pouill du XVI siécle, des années 1626, & 1648 apparement comme Prieur de Tournan & il faut croire qu'il se sera fait depu le regne de S. Louis quelque échange d dixmes que le Prieuré de S. Martin de Champs & l'Abbaye de Livry y avoient.

Ce fut entre les années 1142, & 1147 que le Prieuré de S. Martin, commença posseder une dixme en ce lieu. La Bul d'Eugene III de cette derniere année, la h
Hist. S. Mart. p. 180 confirme par ces mots *Decimam de Gre* Thibault Evêque de Paris qui donna au ses lettres de confirmation environ le mém
Ibid. p. 188. tems, met *Decimam de Grez & de Castri* Il y a grande apparence que c'étoient l Seigneurs du lieu qui jouissoient de ces di mes auparavant : Au moins les voit-on e faire des engagemens aux Chanoines d S. Thomas du Louvre avant 1218 ; ensui en 1219, on l'avoit passée partie par eng gement, partie par donation de Barthelen de Grez, entre les mains des Chanoin Réguliers de l'Abbaye de Livry, de tel
Gall. Christ. T. 7. in instr. maniere que le Pape Honorius III leur cor firmant les biens qu'ils possedoient en 1221 marque dans ce nombre *Decimam de Gre*

Ma

Mais le don qui en fut fait à cette Abbaye n'étoit pas sans reserves; Car les bienfaicteurs déclarerent qu'ils avoient donné en aumone sur ces dixmes quatre septiers tant bled qu'avoine à l'Abbaye d'Hermieres, deux septiers & une mine à la Léproserie de Tournan, & un septier à l'Eglise des Hermites du Cormier. Et même en 1223, l'Abbaye de Livry convint encore par un traité fait avec Radulf Abbé de S. Maur qu'elle payeroit aussi quelque chose sur ces dixmes au Prieur de Tournan. Tous faits attestez par chartes de l'Evêque de Paris, ou de l'Archidiacre, ou du Doyen rural.

Chartul. Liviac. f. 11.

Ibid.

L'Abbaye de S. Maur, eut dès le XII siécle un autre droit en ce lieu. Ce fut d'usage *in nemore de Grez*, lequel lui fut confirmé en 1182, par Gui de Garlande.

Chartul papyr. S. Mauri f. 51.

On ne peut faire remonter la liste des seigneurs de Grez plus haut qu'environ l'an 1210 auquel vivoit Beatrix de Grez mere du suivant.

Chartul. Liviac. f. 8.

Barthelemi de Grez Chevalier qui épousa une dame Havis ou Hawide, de laquelle il est dix enfans répréséntez avec elle sur une tombe dans le chœur de l'Eglise du Prieuré de Tournan. Il fut aussi seigneur de Nesle en Brie dit aujourd'hui Nesle la Gilleberde proche Rosay, où il reste encore une ferme ou fief du nom de Grez.

Voy. Tournan.

Cart. du Dioc. de Meaux.

Hugues de Grez, Adam & Henri, Chevaliers & Guillaume tous fils de Barthelemi & d'Havise lui succederent. Il eut un frere dit simplement Ecuyer suivant le témoignage de la tombe ci-dessus. Guillaume paroit être celui dont l'anniversaire & celui de sa femme est marqué au XIII des Calendes d'Août dans l'ancien Nécrologe de Ste.

Genevieve de Paris en ces termes; *Anniversarium Guillemi de Gressibus Militis & Genovefæ uxoris.* Il y a même quelque fondement de croire qu'ils avoient un terrain considérable dans la rue voisine de Ste. Genevieve qui a pris leur nom.

Mem. de Lancelot.

Jean de Grez Chevalier est mentionné avec Guillemin de Grez son frere en 1299, dans la vente que fit un des Barres à Charles de Valois de son Hôtel de Villegenart situé dans Tournan. Il est aussi appellé Jean de Corbeil. Il fut Marechal de France.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 657.

Hist. d'Auxerre, T. 1. p. 439.

Pierre de Grez Evêque d'Auxerre jouit sur la fin de ses jours de la seigneurie de Grez; mais comme il étoit redevable au Roy Charles le Bel d'une somme considérable, après sa mort arrivée en 1325, ce Prince s'empara de la Maison & Hebergement de Grez avec ses dépendances, & les vendit moyennant le prix de mille livres à son cousin Philippes Comte de Valois, lequel à son tour en fit présent l'an 1327, à Jean d'Andresel son Chambellan pour le recompenser de ses services.

Mem. de la Chambr. des Comptes.

Jean d'Andresel seigneur de Grez devint depuis Capitaine de Brie, & tomba dans la disgrace du Roy, dont cependant il obtint pardon en 1399, mais on ne sait si sa terre lui fut rendue.

Michel du Chastenez Ecuyer sieur du Feuillet Maître d'Hôtel du Roy, en jouissoit sous Charles VIII. Il vendit vers l'an 1496, Le fief de Grez avec Marois, Combreux, Armainvilliers & Petit-Musse, à Jacques de Mineray aussi Maître d'Hôtel du Roy & Vicomte de Rouen.

Sauval, Tom. III, p. 524.

Tab. Fossat.

François de Mineray Chevalier, étoit seigneur de Grez en 1516, suivant un acte

d'arbitrage de cette année, au sujet du procès qu'il avoit contre l'Abbaye de S. Maur.

¶ Les Ecarts de la Paroisse de Grez sont Vignoles, Maison - Rouge, & la Grange l'Evêque.

Vignoles est une petite Terre dont se disoit Seigneur en 1510, un nommé Jean Blart suivant le procès - verbal de la Coûtume.

En 1614, le Seigneur de Vignoles étoit ... Bardeau Secretaire du Roy, Trésorier Général des Finances, sur la fin du même siécle ce lieu appartenoit à M. de la Forest seigneur de Cossigny. En ce siécle-ci les hautes & basses Vignoles sont de la Baronie dont M. Hoggue est Seigneur. *Reg. Ep. Par 4 Octob. 1614. 18 Maii 1697.*

Maison-rouge étoit en 1622, un Château appartenant à Jacques Favier Maître des Requêtes. *Ibid. 23 Aug.*

¶ La Maison de Grez au Diocèse de Paris a fourni plusieurs illustres personnes à l'Eglise & à l'Etat, & c'est ce qui seul rend ce village recommendable.

Dans l'Eglise il y a eu au moins quatre Evêques de ce nom, dont quelques uns étoient nez à Grez. Guillaume Evêque de Beauvais, & Henry Evêques de Chartres tous deux Prélats de sainte vie contemporains de S. Louis. Le premier mort en 1262, ou 1266, est dit dans son épitaphe *patria Briensis*; & représenté comme un modèle des Evêques. Il en est de même de l'autre décédé en 1246. *Gall. Chr.*

Si Pierre de Grez Evêque d'Auxerre, qu'on croit avoir été Chancelier de France ne mérita pas de si pompeux éloges, l'au-

teur qui donna l'abrégé de ſa vie ſoixante ans après ſa mort, ne laiſſa pas de dire de lui; *Rexit ſedem ſuam ſtrenuè ac laudabiliter ab omnibus ailectus.* Il étoit neveu de Guillaume de Grez auſſi Evêque d'Auxerre décédé en 1293.

Il faut ajoûter Jean de Grez Maréchal de France dont j'ai parlé ci-deſſus.



TOURNAN.

IL n'eſt pas aiſé de ſurmonter les ténebres qui ſont répandues ſur l'origine de ce lieu. A l'égard de l'étymologie, on ne peut guerres ſe refuſer au ſentiment de M. de Valois, qui eſt que ce nom vient du mot Celtique turn ou torn dont la ſignification eſt incertaine, quoique ce mot ſoit le même que celui d'une Divinité des Gots, une des marques qu'il viendroit plûtôt des anciens Gaulois, & qu'il entre au commencement d'un grand nombre de noms de lieu comme Tournay Tournon *Tornodorum*, enſorte que le Dictionnaire Univerſel de France ſeul nous fournit trois Tournan, trois Tournay outre la célebre ville, ſix Tournon, deux Tourne, & en outre vingt-deux autres bourgs ou villages qui ont Tourne, ou Tourne au commencement de leur nom, comme Tournebu, Tournehem, Tournemire, Tourniere, Tourniſſan. M. l'abbé Chaſtelain a cru que primitivement Tournan ſe diſoit en latin *Turnihamus*, & que c'eſt plus tard qu'on a dit *Turnomium*, mais il paroit avoir été trompé par le nom d'un lieu des pays-bas, qui véritablement a été ainſi dit en latin, & l'eſt encore de même. Parmi le très grand nombre de titres que j'ai vû ſur ce lieu, les plus anciens latins le nomment *Turnoacum* & *Turnomium*, puis *Tornemium*, & quelque fois *Tornomium*; les plus vieux où il eſt déſigné en françois l'appellent Tornan, Tornen ou Tornam, ou bien Tornen, ou enfin Tournan; puis au

XIV ſiécle Tournant, Tournehem, mais très-rarement. Cette derniere maniere de l'écrire eſt celle que Duchêne a voulu mettre en vogue dans quelques-uns de ſes ouvrages; il a été ſuivi par les Auteurs de l'Hiſtoire des Grands Officiers, & par quelques Géographes, mais non par M. de l'Iſle, ni même par l'Abbé Chaſtelain.

Les guerres & autres malheurs ayant fait périr une infinité d'anciens titres, il n'eſt plus poſſible de faire autrement que d'entrevoir ce qui a donné origine à Tournan. Quelques exemplaires des Chroniques Françoiſes de Saint Denis, d'une écriture de 400 ans, marquent que la tradition avoit été autrefois que Tournan venoit des ancêtres de Ste Fare, Abbeſſe au Diocèſe de Meaux, de même que Champeaux enclave du Diocèſe de Paris dans celui de Sens, & que cette Sainte avoit attaché cette Terre au Monaſtere dont elle fut la premiere Abbeſſe au VII ſiécle. Si l'on peut ſe fonder ſur cette tradition, il n'eſt pas difficile de ſe perſuader que les Abbeſſes de cette nombreuſe Communauté s'en ſervirent comme d'une décharge; qu'ainſi il y demeura d'abord une petite colonie de Religieuſes, de même qu'à Champeaux; mais que durant les courſes des Normans qui ſurvinrent au IX ſiécle, ces Religieuſes quitterent ou ſe retirerent dans leur Monaſtere principal. Le Monaſtere de Tournan étant tombé faute d'habitans, ou ayant été détruit, fut par la ſuite réparé par les ſoins des Evêques de Paris & de quelques riches ſéculiers qui, conjointement avec le Prélat, retirerent les biens paſſés en mains étrangeres, l'Evêque principalement par le moyen de quel-

Recueil des Hiſt. de Fr. de Dom Bouquet, T. III. p. 279.

que échange; de sorte qu'il en devint prémier Seigneur, & disposa de ces biens pour y établir des Chanoines, de même qu'à Champeaux, à la différence que ces Chanoines n'y resterent pas si long-temps. On trouve en effet que Gui de Vitry, Seigneur de Tournan, & Hadvise sa femme vinrent trouver Wulferius Abbé de Saint Maur en 1088, & qu'ils lui donnerent & à sa Communauté l'Eglise de Saint Denis de Tournam, en mettant sur l'autel la charte de leur donation revêtue de toutes les formalités; car ils firent cette démarche à la priere des Chanoines même de ce lieu, qui pouvoient avoir été dégoûtés de l'air de Tournan. Geoffroy, alors Evêque de Paris, & Yves Archidiacre du canton, avoient consenti à la même donation. Dix-sept ans après, sçavoir en 1105, Galon Evêque de Paris & ses trois Archidiacres la confirmerent de nouveau, à condition que les Moines payeroient le droit synodique & celui de la visite. Le préambule de ce dernier acte spécifie que Guy & Hadvise jouissoient de cette Eglise par droit bénéficial, de même que plusieurs autres Seigneurs en tenoient alors des Evêques, & il ajoute qu'elle étoit sur leur domaine. Elle est appellée en cette occasion *Ecclesia Turnoacensis*.

Chartul. papyr. S. Maur. f. 49 & 121.

Portefeuille Gaignieres, 128, p. 115.

Ex autogr. Tabul. Fossat. in Archivo Ep. Par.

L'antiquité de Tournan étant suffisamment prouvée par ce qui vient d'être dit, il reste à en décrire la situation. Cette petite Ville est à huit lieues de Paris du côté du levant sur une des grandes routes de la Brie & de la Champagne. Sa position est dans une vallée sur une petite riviere qu'on dit avoir le même nom, laquelle est formée par les étangs de la grande forêt qui

est au nord, & qui après avoir coulé environ une demie lieue au-dessous de cette Ville, se jette dans un gouffre où elle disparoît. Tournan est à cinq lieues de Corbeil, à cinq ou six de Melun, à trois de Brie-Comte-Robert, & autant de Rosay, dans l'Election duquel il est renfermé. Il y a une Justice Royale qui ressortit à la Prévôté & Vicomté de Paris. Le Domaine en est engagé à M. de Beringhen, premier Ecuyer du Roi. Il y a un grand marché tous les Lundis. Le territoire de cette Paroisse est fertile en grains, & trop froid pour la vigne.

Si l'on peut compter sur le dénombrement fourni par le Dictionnaire Universel de la France, Livre où l'on s'est lourdement trompé, en marquant le Tournan est du Diocèse de Meaux; il faut dire qu'il n'y a en cette petite Ville que 353 habitans.

Il y a deux Eglises en ce lieu; l'une dans le vieux Château à l'occident de la Ville, & qui porte le nom de Saint Denis, l'autre au fauxbourg du côté du levant, sous le titre de Ste Marie-Magdelene. Saint Denis est l'ancien Prieuré où ont demeuré les Moines de l'Abbaye de Saint Maur. Depuis que l'Archevêque de Paris jouit de ce Prieuré, le Curé de la Magdelene, ancienne unique Paroisse, a le pouvoir de s'en servir pour l'exercice de plusieurs de ses fonctions, comme étant plus commode pour la Bourgeoisie renfermée dans la Ville. Il n'y paroît rien dans cette Eglise qui soit du temps qu'elle étoit desservie par des Chanoines. Ce qu'il y a de plus ancien est le sanctuaire, dont l'obscurité & la grossiereté des galeries indique assez un travail de la fin du XIII sié-

cle, ou du commencement du ſuivant, c'eſt-à-dire le regne de Philippe-Auguſte. Il n'y a rien de remarquable dans le reſte, y comprenant même les collateraux. Mais on voit dans le côté droit du chœur une tombe aſſez curieuſe. Elle eſt du XII ſiécle, finiſſant. L'endroit des pieds eſt un peu plus étroit que le côté de la tête, ainſi que cela s'obſervoit alors. Au milieu de cette tombe eſt repréſenté une femme, au-deſſus de la tête de laquelle il y a gravé en capitales gothiques HIC IACET HAVIS......OMITIS, & une fleur de lys à chaque côté, avec un chien ſous ſes pieds. Dans la longueur de la tombe ſont deux bandes qui en occupent tout l'eſpace; & de même qu'on voit dans les orfrois des chappes anciennes, il y a dans l'étendue de chacune de ces bandes cinq figures de chaque côté placées les unes ſur les autres. Celles qui ſont à la gauche de la défunte ſont un peu mieux conſervées. La premiere d'en-haut repréſente un Prêtre en chaſuble antique, & au-deſſus de ſa tête on lit : STEPHANVS. La ſeconde repréſente un Moine, au-deſſus de la tête duquel il y a BARTHOLOME POR DE GORN. La troiſiéme figure, un Chevalier tenant de la droite l'épée nue, de la gauche ſon bouclier, ſur lequel eſt gravé un lion grimpant, & ſur ſa tête VILLERMVS MILES. La quatriéme fait voir un homme en eſpece de robbe longue qui lui couvre les mains; il a un chien ſous ſes pieds, & ſur ſa tête écrit HVBERTVS ARMIGER. A la cinquiéme caſe eſt repréſentée une femme dont le nom eſt uſé.

Du côté droit de la Dame, à commencer par le haut, eſt une figure pareillement

usée. La seconde figure est celle d'un Moine, au-dessus duquel on lit VDO TVTVLUM FECIT FIERI. La troisiéme représente un Militaire ou Chevalier, dont le nom ne peut être lû. La quatriéme, un homme qui a un chien sous les pieds, dont on ne peut non-plus découvrir le nom. La cinquiéme figure est aussi absolument effacée. Enfin sous les pieds de la Dame Havise il y a écrit, HEC FVIT MATER EOR.

Tout ceci désigne une mere dont les dix enfans ont été représentés autour d'elle, par les soins d'un d'entr'eux dont le nom finissoit VDO, c'est-à-dire VDVS. Mais quelle pouvoit être cette *Havisia*, Havise ou Houise, ce nom n'étant pas rare au douziéme ni au treiziéme siécle? Il est bien vrai qu'il y a eu une Havise ou Hadvide bienfactrice de l'Abbaye de Saint Maur, & qui lui donna deux Chapelles, dont l'une érigée depuis en Paroisse proche Tournan, s'appelle la Chapelle Haoüis; mais le temps ni le nombre & la qualité des enfans représentés sur la tombe ne peut convenir à cette Haoüis de la Maison de Garlande, laquelle a vécu au commencement du XII

Hist. S. Mar. p. 210 & 211. siécle. L'Histoire de S. Martin des Champs & le titre de l'érection de la Cure de Grez proche Tournan en 1239, nous fournissent assez d'éclaircissemens pour assurer que cette Dame Havise étoit l'épouse de Barthelemi Seigneur de Grez, alors de la Paroisse de Tournan, où elle auroit été inhumée vers l'an 1230. Les actes de S. Martin donnent pour fils à Barthelemi de Grez Guillaume Chevalier, Evrard Prieur de Saint Martin même, & insinuent que Barthelemi Prieur de Gournai étoit frere d'Evrard. On

y trouve de plus deux autres freres du même Evrard, sçavoir Henri mort Evêque de Chartres, & Etienne mort Doyen de la même Eglise. Dans l'acte d'érection de la Cure de Grez sont nommés, outre Henri & Etienne Ecclésiastiques, Hugues, Adam & Henri Chevaliers : ce qui forme le nombre de huit enfans, qui ont été distribués sur la tombe dans cet ordre. A côté droit de Dame Hervise, 1°. Henri Archidiacre de Blois dans l'Eglise de Chartres, puis Evêque de la même Ville, décédé en 1246 : 2°. Evrard, Prieur de Saint Martin, qui fit graver la tombe : 3°. Un Chevalier, & sans doute Hugues de Grez, nommé le premier dans les titres : 4°. Adam de Grez, Chevalier : 5°. Henri de Grez, Chevalier. A côté gauche Etienne Archidiacre de Chartres, & depuis Doyen : 2°. Barthelemi, Prieur de Gournai. 3° Guillaume de Grez, Chevalier : 4°. Hubert Ecuyer. Les noms de ces quatre derniers sont encore lisibles. 5°. Une fille, sœur de neuf freres. Hubert & cette fille ne me sont connus que par ce monument.

On voit outre cela dans le chœur de la même Eglise une autre tombe, où l'on a voulu suivre, quant à la famille, une distribution assez semblable. Cette tombe est beaucoup plus nouvelle, puisque l'écriture est de petit gothique. On ne peut plus y lire autre chose, si-non ces mots : *Seigneur de la Grange-Gaucheron & du Bois-hardi, qui trespassa le* XXI *jour de Septembre.* Cette tombe a représenté un Chevalier armé avec sa femme. On entrevoit qu'il y a eu plusieurs petites figures dans les côtés, que tous ceux qui y étoient représentés avoient

l'habit court, & que les femmes étoient dans le bas de la tombe, comme il y en a une dans l'autre.

Je n'y ai point apperçu d'autre épitaphe remarquable, que celle de Denis Brouet, Seigneur des Rivieres, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment du Roi, décédé en 1672 à Tournan en sa maison de la Chenarderie.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une Chapelle de S. Eloy, vrai titre de Bénéfice, qui fut permuté le 8 Avril 1478.

Reg. Ep. Paris.

Depuis que les Abbés de Saint Maur furent maîtres de cette Eglise de Saint Denis, ils s'en firent confirmer la possession par le Pape, par quelques Evêques de Paris, & par les Seigneurs même de Tournan.

Une Bulle d'Innocent II, donnée l'an 1136, porte qu'il leur confirme entr'autres: *In Castro Turnomio Prioratum S. Dionysii & Ecclesiam ejus.* Guy de Garlande, Seigneur de Tournan, à la requisition d'Isembard Prieur de S. Eloy de Paris, & de tout le Couvent des Fossez, déclara en 1182 qu'il leur confirmoit *Ecclesiam Sancti Dionysii cum tribus Capellis*, dont la premiere est dite *Capella S. Mariæ Magdalenæ quæ ultra pontem sita est*, & les deux autres Chapelles ci-dessus nommées qui provenoient de son ayeule. Entre les témoins fut Radulfe Prieur de Tournan : *Actum publicè in Ecclesia S. Dionysii.* Maurice de Sully, Evêque de Paris, mit pareillement dans le nombre des Eglises, dont il leur accorda la confirmation en 1195 : *Ecclesiam Sancti Dionysii in Turnomio, cum Capella S. Mariæ Magdalenæ, cum atriis, magna decima & minori.* Guy de Garlande, dont je viens

Hist. de Paris, T. III.

Chartul. S. Mauri papyr. fol. 51.

de parler, & Anseau son petit-fils, avoient déja accordé plusieurs graces aux Moines de ce Prieuré. Ce dernier qui étoit le troisiéme Seigneur de Tournan du nom de Garlande, avoit reconnu en 1192 que les Moines avoient toute Justice dans leur Terre : que ceux qui demeuroient sur cette même Terre ne lui devoient point de corvées, ni n'étoient tenus de moudre à son moulin ; qu'enfin il ne pouvoit pas y avoir aucunes Ecoles dans toute la Paroisse de Tournan sans la permission du Prieur. Je me doute que ce fut par reconnoissance d'un acte si avantageux, que l'Abbé de Saint Maur & sa Communauté ordonnerent que tous les jours on diroit dans leur Prieuré de Saint Denis une Messe pour Gui & Anseau de Garlande. Il en sera encore parlé ci-après.

Labbé Alian des Chronologies, T. II. Melanges curieux, pag. 629.

Cod. ms. Sor. num. 1319.

Quoique l'Eglise de Sainte Marie-Magdelene ne fut qualifiée que de Chapelle au XII siécle, elle étoit cependant alors l'Eglise Paroissiale de Tournan entier. L'Eglise de Saint Denis ne servoit qu'aux Moines de Saint Maur pour faire l'Office Divin ; & comme la Magdelene leur étoit soumise, ils ne permettoient pas qu'on la regardât autrement que comme une Chapelle. Peut-être étoit-ce en ce lieu qu'avoit été le petit Couvent dépendant de Faremoutier. Le choix de Sainte Magdelene, qui dans le VII & VIII siécle n'étoit pas encore confondue dans les Gaules avec la Femme pécheresse de l'Evangile, convenoit assez à une Communauté de Vierges, de même que celui de Ste Colombe dans leur petite Maison de Cervon. Depuis l'extinction du Prieuré de Tournan, la supériorité de la Magdelene est clairement mar-

quée dans les actes, quoique l'usage auquel celle de Saint Denis sert maintenant ait plus d'apparence. On lit dans le rôle des Départemens pour les Vicaires Généraux de l'Archevêque de Paris, sous l'article des Cures du Doyenné du Vieux Corbeil imprimé en 1729, *La Magdeleine & Saint Denis de Tournan.* Dans le rôle imprimé actuellement d'usage pour les Décimes, *La Cure de la Magdeleine & Saint Denis de Tournant son annexe*; & tout de suite, *La Fabrique de la Magdeleine. La Fabrique de Saint Denis de Tournant.* Supposé que ces expressions & cet arrangement soient exacts, comme il y a lieu de le croire, ce seront les Pouillés du XV & du XVI siécle & de 1626, qui auront eu tort de parler successivement de S. Denis de Tournan, puis de la Magdelene, comme de deux Cures à la présentation de l'Abbé de Saint Maur; & celui de 1648, aussi-bien que Pelletier dans le sien de 1692 qui s'expriment ainsi : *Saint Denis de Tournant & la Magdelene son annexe.*. Le premier des Pouillés de Paris qui fut écrit au XIII siécle, marquant les nominations de Cures qui appartiennent à l'Abbé de Saint Maur dans le Doyenné de Moissy, se contente de mettre simplement dans ce rang *Tornent*; & dans l'énumération des Prieurés, qui est d'une écriture de la fin du siécle, il ne marque point autre chose que *Prioratus de Turnomio*, Mais celui qui fut écrit vers l'an 1450, met *Curatus S. Dionysii de Tournant, Curatus S. Magdalenæ de Turnonio*; & dans les Provisions du XV & du XVI siécle, tantôt c'est la Magdelene qui est qualifiée secours ou annexe de S. Denis, & tantôt c'est S. De-

nis qui est qualifié secours de la Magdelene. Si au reste il manque à l'Eglise de la Magdelene d'anciennes tombes pour en prouver la vétusté, il suffit d'y voir les trois fonds de cette Eglise, c'est-à-dire celui du sanctuaire & des deux collatéraux, qui sont terminés en forme de calotes, pour se convaincre que ces parties d'édifice sont du XI siécle au plûtard. Pour ce qui est de la Tour qui supporte cette Eglise du côté du nord, elle m'a paru étre du douziéme. Il y a du même côté un portail où l'Abbé Chastelain a cru appercevoir des hiéroglyphes à l'Egyptienne, de même qu'il y en a à un portail dans l'Abbaye de Chelles : mais je ne croi pas ces figures plus anciennes que deux ou trois siécles. Comme elles sont taillées sur la pierre de gray qui n'est pas facile à mettre en œuvre, elles m'ont paru étre des figures de fantaisie, especes de marmouzets que de mauvais ouvriers auront grossierement figurés ; ce qui leur donne un air d'antiquité bien reculée.

Voyages manuscrits.

Il y eut en 1722 des Lettres patentes, pour réunir le Prieuré & Hôpital de la Magdelene de Tournan à l'Hôtel-Dieu de la même Ville ; l'Archevéque consentit à leur exécution le 22 Juillet 1727, moyennant le consentement de l'ancienne Prieure Bénédictine, donné au mois de Mars précédent.

Reg. Arch.

A l'égard de l'Hôtel-Dieu de la même Ville de Tournan, il subsistoit dès le siécle de S. Louis, puisqu'on lit qu'en 1269 Anseau de Garlande, Seigneur de ce lieu, destina cent sols de rente pour y fonder une Chapelle en la Maison-Dieu. Il existoit même aussi une Maladerie dès le commence-

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

ment de ce siécle, puisque dans l'acte de donation qui fut faite en 1219 de la dixme de Grez à l'Abbaye de Livry par Barthelemi de Grez, il est dit sauf les aumônes qui sont assises dessus, tels que deux sextiers & une mine aux Lepreux de Tornam. Cette Maladerie est encore au rôle des Décimes.

Chart. Livr. fol. 11.

¶ La Seigneurie de Tournan étoit tenue autrefois des Evêques de Paris. C'étoit le Prélat qui en investissoit le Seigneur en lui remettant un anneau droit, en considération des foi & hommage qu'il lui devoit, & de ce qu'il devoit être l'un de ceux qui portoient le nouvel Evêque à son entrée au Siége Episcopal. On en verra ci-après des exemples.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg.

Les Religieux de l'Abbaye de Chaumes en Brie dirent autrefois à Dom Mabillon que Hugues, leur Restaurateur vers l'onziéme siécle, étoit Seigneur de Tournan: mais ce Seigneur ne paroît dans aucun titre.

Annal. Bened. T. VI. p. 367.

Le plus ancien Seigneur de Tournan qui soit venu à ma connoissance, vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I son fils; son nom étoit Gui ou Guillaume de Vitry, & celui de sa femme Havise. Ce furent eux qui donnerent, comme j'ai dit, en 1088 aux Moines de Saint Maur l'Eglise de Saint Denis de Tournan, du consentement des Chanoines qui l'avoient desservie jusqu'alors. En l'an 1105 il y avoit encore des Chanoines en cette Eglise.

Manasses leur fils posséda cette Terre après eux. Il épousa Beatrix de Rochefort, apparemment en Iveline. De trois fils qu'il eut d'elle, il n'y eut que Gui son aîné qui laissa postérité. C'est elle apparemment dont l'Anniversaire est marqué dans le Nécrologe de

de l'Abbaye d'Hierre aux Ides de Septembre, en ces termes : *Obiit Beatrix de Tornan, quæ dedit XV solidos de censu.* Le mari & la femme sont nommés comme témoins présens à Crecy en Brie dans une donation que Lucienne, sœur de Hugues de Crecy fit au Prieuré de Longpont en 1140. On y remarque aussi en qualité de témoin un Gilbert *de Turnomio.* *Chart. Long. fol. 46.*

Gui, fils de Manasses & de Beatrix, ayant entrepris le voyage de la Terre Sainte, ou d'être de la Croisade en 1147, vendit sa Terre de Tournan à Gui de Garlande, fils de Gilbert de Garlande & d'Eustache de Baudement.

Gui de Garlande, premier de la Maison de ce nom qui posséda la Terre de Tournan, vécut au moins jusqu'à l'an 1186, puisqu'il reste une déclaration qu'il donna cette année-là, comme il n'avoit aucune prétention au village de Jossigny. Il y est qualifié *Dominus castri Tornemii.* Il n'en est pas moins vrai que son fils Anseau ou Ansel & son petit-fils de même nom rendirent en 1175 hommage pour cette Terre à Maurice de Sully Evêque de Paris ; ce qui fut reconnu au mois de Mars 1185 par une charte de Philippe-Auguste datée de Paris, & qui servit de confirmation au même Evêque comme c'étoit de lui que relevoit la Terre de Tournan. Gui l'acquereur vivant encore alors, son fils & son petit-fils y sont dénommés. Le même Gui avoit confirmé en 1182 aux Moines du Prieuré le droit d'avoir par chaque année une Foire franche. *Chartul. S. Genov. Paris. Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 46. Chartul. S. Mauri Foss. f. 5 . .*

Anseau de Garlande, Seigneur de Possesse, aussi-bien que de Tournan. Je n'ai

point vû d'acte qu'il ait fait comme jouissant de cettte derniere Terre.

Anseau de Garlande, deuxiéme du nom, fils du précédent, reconnut en 1192, avec Sophie son épouse & Jean de Garlande son frere, que le Prieur de Tournan avoit droit de Justice sur le territoire de son Prieuré. Il reconnut pareillement qu'il n'avoit aucun droit de Justice dans l'eau du Couvent appellée la Gour, qui avoit été donnée à ce Monastere par les prédécesseurs de Gervais de Combeus, & qu'elle s'étendoit jusques & compris le moulin de *Lesiolis*; qu'enfin c'étoit au Prieur à établir le Maître d'Ecole dans toute la Paroisse de Tournan. La même année cet Anseau de Garlande & Jean son frere, conjointement avec leurs sœurs Agnès femme d'Aubert d'Andresel, & Eve femme d'Anseau de l'Isle, firent don aux mêmes Religieux de plusieurs terres. Par un autre titre qui est aussi de l'an 1192, Ansel de Garlande fonda au Prieuré de Tournan des Messes pour Dame Rance sa mere, & lui donna un cens à Connis & *campum rubrum*. On lit au nombre des Chevaliers, tenant du bien dans la Chatellenie de Montlhery d'autre que du Roi, *Ansellus de Tornen*. Anseau de Garlande confirma au mois de Septembre 1220 le don de dix sols, à prendre sur le péage de Tournan, fait par Guillaume de Garlande Chevalier à la Maison-Dieu de Provins. Il est resté une Lettre adressée à Anseau de Garlande, par laquelle Hugues, Vidame de Chartres, lui mande que Jean de Garlande (apparemment son frere) a promis lui rendre la maison de la Houssaye; sur quoi ils passerent un accord en 1228. La même année il fit remise de

Chartul. pa-pyr. S. Mauri

Cod. Sorb. n. 1319.

Ex autogr. in Tab. Ep. in Tournan.

Cod. Putea. 635. sub Philipp. Aug.

Cod. Sorb. n ss. n. 1319.

Ibid.

quelques corvées aux habitans de Tournan, moyennant la cession de l'usage qu'ils avoient au bois de Favieres. En 1228 il fit hommage-lige du Château & Chatellenie de Tournan à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, qui lui en donna l'investiture avec anneau d'or. Il fut aussi l'un de ceux qui le porterent à son entrée solemnelle. En 1229 il engagea la dixme de Courcelles & du Ménil, Paroisse de Tournan, à l'Eglise de Saint Thomas du Louvre à Paris : ce qui fut confirmé au mois d'Août par l'Evêque de Paris, comme Seigneur féodal. En 1238 il fit avec l'Abbaye de Saint Maur l'échange de quatorze septiers de froment de rente sur un moulin situé à Tournan, contre dix-neuf arpens qu'avoit cette Abbaye dans le Bois de Favieres proche celui de Malnoüe. Enfin en 1238 au mois de Mars il vendit aux Marguilliers de Notre-Dame de Paris 24 livres de rente.

Chart. Ep. Par. Bib. Reg. fol. 106.

Cod. Sorb. mss. 1319.

Ibid.

Ibid.

Robert de Garlande est celui que les Généalogistes lui donnent pour fils & successeur en la Terre de Tournan ; mais ils ne produisent aucun acte ou il soit nommé.

Hist. des Gr. Off. T. 6.

Anseau de Garlande (qu'ils disent être son fils) est connu par plusieurs titres depuis l'an 1246. Premierement par un échange qu'il fit en cette même année.

Chartul. Ep. Par. Bibl. Reg.

Secondement, par l'hommage qu'il rendit en 1249 au mois de Septembre dans l'Abbaye de Saint Victor de Paris, pour la Seigneurie de Tournan en partie, à Gautier Evêque de Paris. C'est du Livre d'où est tiré ce fait, que nous apprenons qu'il avoit un frere nommé Jean, inconnu aux Généalogistes, lequel quelques jours après rendit aussi son hommage au même

Ibid. 107.

Evêque, pour la portion qu'il avoit dans cette Seigneurie de Tournan. Le Prélat voulut lui en donner l'investiture en lui mettant entre main un bâton ou un fêtu, comme c'est la coutume ordinaire des hommages, dit l'Ecrivain du temps; mais il ne se prêta aucunement à cette cérémonie, disant qu'il vouloit être mis en possession par la réception d'un anneau d'or; ce que l'Evêque refusa de faire alors. Plus, en l'an 1253 il fit un échange avec Jean des Barres, Seigneur de Villegenart, lui donnant six arpens de prés situés vers l'étang de ce lieu, pour avoir vingt-huit arpens de bois dans la forêt du même Villegenart. En 1255 il donne à l'Hôpital des pauvres Ecoliers de Saint . . . . du Louvre une dixme au territoire de Courcelles, du consentement d'Anseau & Jean ses fils.

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

Ibid.

Anseau de Garlande, fils du précédent Anseau III du nom, est connu pour avoir été sûrement Seigneur de Tournan, au moins dès l'an 1257, puisque cette année-là lui & Haouise sa femme vendirent aux Moines de Saint Maur pour le prix de neuf cens livres cent arpens de bois proche Favieres en Brie, appellés vulgairement *Les Bois de Fossus*, mouvans en premier de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez dont ils les tenoient.

Porte-feuille de Gaign. 128.

Ce fut aussi d'eux que les Moines de Tournan eurent la même année le pouvoir de construire un ou plusieurs fours dans le Prieuré pour y cuire librement leur pain. Haouise étoit, selon les Généalogistes, fille de Bouchard de Montmorency V du nom. En 1260 Anseau de Garlande Sire de Tournan reçut quittance d'Etienne des Preux

Ibidem.

Cod. Sorb. mss. 1319.

Chevalier, de ce qu'il pouvoit lui devoir à cause du moulin d'Escoubley. La même année le Roi S. Louis fit mettre en prison le même Anseau & saisir son bien, parce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il lui avoit donné de mettre en liberté les fils de Hugues de Prêles Chevalier, qu'il tenoit en otage pour dettes : & il ne fut rétabli en ses biens que sous caution. En 1267, étant à Paris, il se donna par écrit pour l'un des ôtages du Chevalier Henri de Hans envers Thibaud Roi de Navarre. En 1268 il fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris pour son Château & Chatellenie, & il en reçut l'investiture par l'anneau d'or. Il ne porta pas en personne ce Prélat à sa nouvelle entrée faite le 12 Novembre de la même année, mais il y commit Pierre de Combreux. Jean son frere puîné rendit aussi hommage la même année à l'Evêque de Paris pour ce qu'il possédoit. Anseau prétendit que Fontenai en Brie étoit de sa Chatellenie : mais le Parlement de la Pentecôte de l'an 1271 jugea que ce lieu, quoiqu'éloigné de Tournan de deux lieues seulement, étoit de la Chatellenie de Melun. On trouve l'hommage que le même Anseau rendit en 1273 à l'Abbé de Saint Maur, au sujet de deux cens arpens de la Forêt de Favieres. Après quoi il ne reste plus rien où il soit fait mention de lui jusqu'à l'an 1287, qu'on lit qu'il étoit décédé, aussi-bien que sa femme Haouis, & que n'ayant pas laissé d'enfans, leur neveu Jean, dont le pere Jean de Garlande étoit mort avant Anseau, succéda à la Seigneurie de Tournan.

Jean de Garlande est connu comme Sei-

Litt. S. Ludov. data Meleduni m. Dec. Chartul. min. Ep. Par. f. 26

Hist. d'Auxerre, T. II. Preu. 137. *ex Libro Principum Camp.*

Chartul. Ep. Parisf. Gaign. *f. 116.*

Gall. Chr. nova, T. 7.

Regist. Parlam.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 587.

Accord dev. le Prev. de Paris, 1 Sept. Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 121.

gneur de Tournan, par l'accord qui fut fait en 1287 entre lui & Aalez sœur de sa tante Haouis, au sujet de la répétition qu'il faisoit des biens qu'Anseau son oncle avoit acquis étant avec elle. Aalez lui céda les acquêts de leur communauté assis en la Chatellenie de Tournan, à la charge que lui ou ses héritiers asseoiroient dix livres de rente à l'Abbaye d'Hermieres pour une Chapelle dans cette Eglise où Haouis étoit inhumée, & pour son anniversaire, le tout conformément à son testament. Jean & Agnès sa femme vendirent Tournan & autres titres en 1293 au suivant.

Pierre de Chambly Chevalier acquit au mois de . . . . 1293 de Jean de Garlande les Villes & Chatellenies de Tournan, Marle, Fontenai, Favieres & Conches, selon un acte muni des sceaux de l'Evêque de Paris, & des Abbés de Lagny & de Saint Maur. Depuis lequel temps l'on trouve beaucoup de démembremens de la Terre de Tournan, qui n'étant pas expliqués dans les actes, font que la suite des Seigneurs n'est plus si clairement apperçue.

Ce qu'on sçait, est qu'au mois de Juin 1295 Charles, fils puîné du Roi Philippe le Hardi, fit à Melun l'acquisition du moulin de l'étang de Tournan. Que le même Charles Comte de Valois acquit à Paris dans le mois de Juin 1299 le manoir de Villegenart en la ville de Tournan, de Guillaume des Barres Chevalier & d'Isabeau de Pacy sa femme.

Reg. 40 du Trés. des Ch. Piece 79. con-

Il est ensuite fait mention de Tournan & Villegenart dans le Traité de mariage passé entre ce Comte de Valois & Damoiselle Mahaud de Saint-Pol, fille de Guy de Cha-

tillon Comte de Saint-Pol. Le mari veut que l'enfant mâle qui viendra d'eux ait la Chatellenie de Tournan, &c. qu'il avoit acquises sous son premier mariage. On voit après cela que dans l'une des trois années suivantes le Roi lui accorda que ce qu'il venoit de construire, quoique situé en partie dans la Prévôté de Melun, fût cependant censé être sa Chatellenie de Tournan.

firmé par le Roi en 1308.

Cod. Colbert ms. 2274. in quo Chart. an. 1309. 1310. 1311. Chatt. 73.

Il paroit qu'il étoit resté aux anciens Seigneurs du nom de Garlande quelque droit à Tournan, ou que leurs descendans étoient rentrés dans une partie. On a la note d'une acquisition de cent sols de rente annuelle, faite en 1336 par le Receveur de Paris, de Jean de Garlande sur le péage de Tournan. L'Auteur de la note observe qu'à cette acquisition étoient attachées les Lettres du don fait en 1270 aux ancêtres de ce Jean de Garlande.

Cod. Reg. 6765. Invent. des Chartes, 1432. fol. 93.

Quoiqu'il en soit des Garlandes, dont il n'est plus fait mention par la suite, il ne faut presque point douter que Pierre de Chambly qui avoit acquis d'eux la Terre en entier, ne l'ait transportée peu à peu au Comte de Valois ci-dessus nommé, & que de-là vient que Philippe de Valois son fils aîné, qui fut depuis Roi, continua d'en jouir, & la donna avec la Chatellenie à Jean son fils aîné Duc de Normandie, par Lettres du mois de Janvier 1343.

La Chatellenie de Tournan est mention-

(a) Voici quelques notes sur Tournan, tirées de la Chambre des Comptes sur ce lieu, & qui sont de 1327. *Au Forestier de Tournan & Favieres 6 den. par jour. A Jean le Clerc, pour soutenir la chaussée de Tournan, 16 livres parisis par an. Au Receveur de Tournan 23 livres par an.*

née en 1350 dans d'autres Lettres du Roi Jean. Ce Prince y reconnoît que Robert de Lorris son Chambellan en a fait hommage à l'Evêque de Paris. La même année Odard de Renti Chevalier s'obligea à garder pour le Roi le Château de Tourneham, & donna sa promesse par écrit.

Sauv. T. II. p. 448.

Invent. Cod. Reg. 6765. f. 318.

Vers l'an 1446 le Roi Charles VI fit don de la Terre de Tournan à Andry de Cassal, dit le Lombard : & en 1467 Louis XI, par Lettres du 21 Août en assigna la Capitainerie & le revenu de la Terre à Charles du Buz, Ecuyer d'Ecuyrie du Roi.

Mem. de la Chamb. des Compt.
Sauv. T. III. p. 401.

Ibid. En 1529 au mois d'Avril avant Pâques, François I donna Tournan & autres Terres à François d'Escars, Seigneur de la Vauguion, en place de terres à lui appartenantes qu'il avoit cédées pour le Roi à l'Empereur Charles V par Traité du 5 Août précédent.

Ibid. En 1562 c'étoit Nicolas Durant de Villegagnon qui jouissoit des droits & Seigneurie de cette Terre & de celle de Torcy. Charles IX lui en confirma alors le don.

Reg. du Domaine, f. 66. Tournan fut engagé au Comte de Lignis en 1594, puis à Nicolas le Sueur. Cette Terre fut depuis vendue à Michel Arhoult le 15 Avril 1641. Deux ans auparavant elle avoit été vendue le 8 Juillet 1639 à Jean-Louis de la Valette Duc d'Epernon.

Vers le milieu du dernier siécle cette Seigneurie passa à Henri de Beringhen, premier Ecuyer de Sa Majesté.

Regist. en Parl. 2 Oct. 1669. Le Roi lui accorda en 1669 des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement à Tournan d'un Marché toutes les semaines & de deux Foires par an. Vingt ans après, d'autres Lettres pour regler en la Cour un

Arrêt

Arrêt du Conſeil, qui portoit déſenſes de chaſſer en la Chatellenie de Tournan, à l'exception du même ſieur de Beringhen, à qui il ſeroit permis d'y chaſſer & faire chaſſer. Ces dernieres furent enregiſtrées le 6 Septembre 1689, ſans préjudice des droits des Hauts-Juſticiers. Il ſera encore parlé de Tournan ci-après, à l'occaſion d'Armanvilliers.

¶ Il n'y a point de doute qu'après le Seigneur de Tournan, l'Abbaye de Saint Maur étoit la Communauté qui poſſédoit le plus de bien dans ce lieu & dans le voiſinage. L'Abbé Pierre de Chevry établiſſant un Chambrier en 1256, ne lui donna cependant à prendre en cette Terre que 39 ſols pariſis que le Prieur de Tournan devoit lui payer par an. Ce fut cet Abbé qui acheta les cent arpens de bois que le Seigneur lui vendit en 1257. *Gall. Chr. T. VII. Inſtrum. col.* V. ci-deſſus.

En 1362 Charles Régent, Duc de Normandie, donna à cette Abbaye un Fief à Villers près Tournan, pour d'autre bien dont elle lui fit ceſſion. De ce fief de Villers en relevoit un au grand Limodin, & un autre au petit Limodin. Sauv. T. II. p. 266. Treſor des Chart. Reg. 92. n. 123.

L'Abbaye d'Hiverneau près Brie-Comte-Robert, dite d'abord de Montetif, ſe glorifie d'avoir eu des Garlande Seigneurs de Tournan, le fief qu'elle a au fauxbourg de cette petite Ville, appellé *le Fief de la Tuffelles*. Il a dû lui être donné par Anſeau I du nom, dont tous les enfans ſont repréſentés ſur une tombe qui étoit dans l'Egliſe.

L'Abbaye de Livry eut un petit revenu à Tournan dès le temps de ſon origine. Guillaume de Garlande, de l'avis de Manaſſez *Chartul. Livrial. f. 37.*

son frere, lui donna dix sols parisis, à prendre aux Octaves de la Purification sur son droit de péage de Tournan ; dont il y eut des Lettres de Pierre Evêque de Paris en 1209.

Un Archidiacre de Vendôme dans l'Eglise de Chartres, frere de Jean de Garlande, avoit donné vers le même temps aux Religieuses de l'Abbaye de Saint Antoine de Paris, sur la portion qu'il avoit dans le péage de Tournan, la somme de seize livres ; mais cela fut échangé depuis.

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

La Sainte-Chapelle du Vivier en Brie avoit eu un moulin à Tournan au XIV siécle. Il a été depuis réuni avec tous les autres biens de cette Eglise à celle de Vincennes.

De la Barre Historien de Corbeil a avancé que ce fut dès le regne de Louis le Gros, que la Prévôté de Tournan fut soumise au ressort de celle de Paris, mais cette attribution ne paroit pas devoir être si ancienne, & probablement ce n'est que depius le XIV siécle auquel la Seigneurie & Chatellenie fut possédée par Philippe de Valois. Il est néantmoins vrai que dès l'an 1260, Renaud de Corbeil Évêque de Paris, s'étoit accordé avec S. Louis sur la Justice de ce lieu. En 1495, Nicolas Piedefer, Avocat au Châtelet, étoit Prévôt & Garde pour le Roy, de la Prévôté de Tournan, & en 1580 elle étoit possédée par Jean Prevôt.

Histoire de Corbeil, p. 22.

Gall. Chr. T. 7. col. 106.

Sauv. T. III. p. 512.

Cout. de 1580. p. 642.

Tournan étoit en 1270, un lieu réputé à Paris pour le charbon, aussi-bien qu'Ozoir. Le Voyer de Paris avoit alors le droit de prendre deux sacs chaque marché dans le nombre de ceux qu'on y amenoit.

Ordonn. de 1270, Brussel Traité des Fiefs, T. II. p. 741.

De tous les Écarts de la Paroisse de Tour-

nan, celui dont on trouve le premier le nom dans les titres, eſt

COMBREUS. Ce nom marque un lieu qui étoit autrefois en bois, dont par la ſuite on avoit fait un abbatis. On ſçait que dans Gregoire de Tours *facere combros*, ſignifie abbattre des arbres & en couvrir le chemin. Dès la fin du XII ſiécle, on trouve un Gervais de Combreus, qui fit préſent aux Moines de Tournan, d'un quartier de la riviere dit *la gour*, c'eſt ſans doute ce qu'on appelloit ailleurs un gort. En 1268, Pierre de Combreus, fut choiſi par Anſeau de Garlande Seigneur de Tournan pour porter en ſon lieu & place Etienne Tempier Évêque de Paris à ſa nouvelle entrée. J'ai lu dans les fragmens du Nécrologe de Coubert, écrit au XV ſiécle ces deux articles *XX Febr. obiit D. Guillelmus de Combreux, miles, qui dedit unum ſextarium bladi ſuper terram de la Bouclaie anno quolibet percipiendum.* Et plus loin *V. Maii ob Ancellus Dominus de Combreus.* Sur la fin du dernier ſiécle ce lieu appartenoit à Pierre Stoppa, Général des Armées du Roy, c'eſt-à-dire en 1694 & 1698. Enſuite à M. Toiſon Grand-Maître des Eaux & Forêts; puis à M. de la Filetiere.

Litt. Anſel. de Goilanu in Chart. papyr. S. Mauri, an. 1192.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 116.

Inter mſſ. Monaſt. Fiſca.

Reg. Archiep. 18 Mar. 1698. & 29 Apr. ſeq.

Le Château de Combreux eſt au midi de l'Égliſe de la Magdelene. Cette Seigneurie releve du Seigneur d'Egrefins, Paroiſſe de Neufmoutier.

ARMAINVILLIERS, eſt quelquefois écrit dans les titres Ermanvilliers, ou Hermainvilliers. Il eſt viſible que ce nom françois vient d'*Hermani villare*; le nom Herman,

étoit autrefois assez commun. Je n'ai point trouvé de Seigneur avant Gaucher du Chastel, qui l'étoit en 1380: Puis Jean de Riviere l'étoit en 1397. Ensuite au siécle suivant Jean de Popincourt qui en possédoit sous Louis XI; la moitié qu'il vendit en 1470, à Pierre Turquant, Auditeur au Châtelet, qui jouissoit déja de l'autre moitié à cause de sa femme. En 1510, le Seigneur étoit François de Mineraye, suivant le procès-verbal de la Coûtume de ce tems-là. De la Barre écrit que François I vint camper à Hermainvilliers au mois de Septembre 1544, lorsque l'Empereur Charles-Quint eut pris Château Thierry. Pierre du Halde Ecuyer, premier Valet de la Chambre du Roy, est qualifié Seigneur d'Hermainvilliers & de Beauchesne dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580.

Gall. Christ. T. VII. col. 942.

Compte de la Prev. de Paris, 1471. Sauval, T 3. p. 399.

Histoi. de Corb. p. 227.

Au commencement de ce siécle, cette Terre se trouvoit depuis du tems dans la famille de Beringhen, originaire du Duché de Gueldre, Jacques-Louis de Beringhen premier Écuyer du Roy, obtint le 4 Juin 1704, des Lettres Patentes qui érigeoient en titre de Comté les Terres & Seigneuries d'Armainvilliers, Tournan, Châtres, Marle, Grez & autres sous le nom de Comté d'Armainvilliers. Il décéda en 1723.

Re Pr 30 Juil. 1704.

L'Évêque du Puy François Charles de Beringhen son fils, a joui du titre de Comte d'Armainvilliers jusqu'en 1742, qu'il décéda le 17 Octobre.

LA BOURGONNERIE, est un Fief mentionné en 1484, comme appartenant sous Louis XI, à Pierre de Villiers & Jeanne

Sauval, T. III. p. 474.

de Ponville sa femme, puis échu par leur décès à Louis leur fils, Seigneur de Châlemaison près Provins, qui en rendit hommage au Roy entre les mains de M. le Chancellier, le 13 Juillet 1484, comme mouvant de Tournan en même tems que des Fiefs de Petit-Muce, & de Culevert dont j'ignore la situation.

COURCELLES & VILLERS dont j'ai parlé ci-dessus, sont aussi de la Paroisse de Tournan, aussi-bien que FERTAY, que les Cartes appellent Frettay, & la Motte.

J'aurois souhaitté en finissant marquer ici toutes les mouvances de Tournan. Je me contenterai de rapporter celles que je trouve indiquées dans Sauval, d'après un manscrit du XV siècle, & celles que les Procès-Verbaux des Coûtumes de Paris m'apprnenent.

Après tous les Fiefs de la Paroisse de Tournan, qui sont Armainvilliers, Combreux, la Bourgonnerie, Courcelles, Villers, la Motte, & Fertay, que j'ai nommé ci-dessus. Il y a dans la Paroisse de Favieres un lieu dit Mendegris. Sauval. T 3. p. 447.

Dans celle de Neumoutier, les Essergens. Ibid. p. 474.

Dans celle de Châtres, Boitron ou Poitron L'osibel ou L'oribeau. Ibid. p 547 & Cout. & p. 390.

A Liverdis la moitié de la grande dixme. Et la Terre du Moncel ou monceau. Ibid. p. 484 & 390.

Grez est aussi un Fief de Tournan.

Ensuite les Fiefs de Bernay & Touquin, qui sont apparemment les Paroisses de ce nom aux Diocèses de Sens & de Meaux. Sauval, T III, p. 390 & 368.

De Verneuil au Diocèse de Sens: un Fief au Plessis Ausould Diocèse de Meaux. Ibid. p. 492.

Puisceux dont la position m'est inconnue, appellez Laval. Ibid. p. 367

Le Vivier en Brie a été distrait de la Prévôté de Tournan en 1359, par le Régent Charles.

Ibid. p. 432. La Grange Gaucheron.

Pag. 474. Petit-Muce & Culevert,

Coutume 1580, p. 637. La Brosse dont étoit Seigneur en 1580, André Cordelier Avocat ; & que je crois être de la Paroisse de Prêlles.

Coutume 1580, p. 664. La Borde & Montlhery.

En 1337, il y avoit près la Maison de la Reine une dépendance appellée la Grange Oribel.

Je trouve dans quelques Cartes un *Origny* près de Tournan.

¶ Il ne reste plus du Château de Tournan bâti par les Garlande, que des masures de deux tours quarrées, dont l'une qui est cintrée soutient encore au premier étage une porte, ou plûtôt la partie d'une porte qui paroit être du XII siécle.

¶ Je n'ai pu découvrir qu'un seul homme né a Tournan, qui puisse être mis parmi les Écrivains Écclésiastiques & Historiens.

C'est Damien de Colandiers, qui est décédé en 1733, agé de 82 an.s Son épitaphe qui est à Liverdis dont il avoit été Curé très long-tems, marque Tournan pour le lieu de sa naissance. On y lit qu'il a laissé beaucoup d'ouvrages de sa composition sur les Usages & Céremonies Écclésiastiques : Qu'il a écrit aussi sur les Antiquités de Tournan, & des lieux de la Châtellenie. Cet auteur n'ayant point eu de parens connoisseurs, ces ouvrages sont restez.

Ouvrages qui auroient été plus utiles au public qu'ils ne le sont, si cet auteur avoit eu un neveu plus capable de les mettre au jour, que ne l'est un procureur de village.

C'est le procureur de Sognoles.

Je croy devoir en finissant donner un précis des principalles Chartes sur Tournan, qui sont aux Archives de l'Évêché de Paris, & que j'ai vû. Elles sont toutes en latin.

La plus célèbre est de l'an 1088. C'est la donation de l'Église de S. Denis de Tournan faite à Gulfere Abbé des Fossez, du consentement des Chanoines qui la desservoient, par Guy de Vitry, Seigneur de Tournan, & Advise sa femme qui y ont mis leur seing chacun par une croix. Il y a aussi le signe de seize autres Seigneurs, entr'autres *Thoma de Miliaco*, & celui de trente à quarante du Monastere, entr'autres *Petri Cluniacensis*.

Une autre qui est de l'an 1105, est la confirmation du don de cette Église à ce Monastere, accordée par Galon Évêque de Paris, & par Rainaud Archidiacre.

La troisiéme Chatre est la confirmation des droits d'Églises du Prieuré de Tournan à Isembard Prieur de S. Éloy de Paris & autres moines des Fossez entr'autres d'une Foire près l'Église de la Magdelene sise au-delà du Pont, par Guy de Garlande. Cet acte est de l'an 1182.

Chartes d'Odon Évêque de Paris sur le droit d'offrande, entre les moines de Tournan & les Lepreux du lieu. 1205.

Accord passé par devant Pierre Évêque de Paris entre les mémes Moines ou les Prêtres dudit lieu, sur les offrandes qui se font dans les chapelles, 1217. Il y est fort parlé de la Chandelle de S. Barthelemi tant de celle de l'église de la Magdelene, que de celle de l'Église de S. Denis.

Accord de l'Abbé de Livry & des Moines

de Tournan sur les dixmes de Grez. 1225.

Reconnoissance des Prêtres de Tournan comme ils n'ont pas eu le droit d'inhumer une femme noble, dans l'Église de la Magdelene sans la permission du Prieur. 1226.

Ansel de Garlande donne aux Moines de S. Denis de Tournan qui jouissoit des deux tiers de la dixme de Rosiére, le tiers qu'il possedoit, à condition qu'ils feront bruler une lampe devant la sépulture de son pere, *sans datte.*



LA CHAPELLE HAOUIS.

Et nouvellement,

LA CHAPELLE BRETEUIL.

TOutes les Cartes du Diocèse & des environs de Paris que j'ai pu voir, nomment ce lieu *Les Chapelles* au plurier, & aucun ne l'appelle du nom de la Chapelle-Haouis. Celle du Diocèse de Meaux graveé en 1717, est la seule qui met *Les Chapelles Breteuil*. Il faut développer la cause de ces variétés.

Il est constant qu'une Dame nommée en latin Hawisia ou Hawis épouse de Guillaume de Garlande Seigneur de Garlande en Brie proche la Houssaye & de Livry, donna vers le commencement du XII siécle à l'Abbaye de S. Maur des Fossez deux Chapelles, dont l'une s'appelloit la Chapelle neuve, & l'autre la Chapelle vieille: Cela se tire de la confirmation que Guy son petit fils en donna à cette Abbaye l'an 1182, ce Guy devenu Seigneur de Tournan par acquisition, dit positivement dans son acte qui confirme *alias duas Capellas quas dedit Domina Hadvidis avia mea, quarum una dicitur Nova Capella; altera, vetus Capellæ*. Le nom plurier des *Chapelles* est sans doute fondé sur ce qu'il en existoit autrefois deux. On ne sçait pas en quel tems l'une des deux, qui étoit apparemment la vieille, a pu disparoitre: On m'a assuré qu'elle étoit située au midi de celle que l'on voit

Chartul. papyr. S. Mauri fol. 51.

aujourd'hui. On ignore de quel Saint elle étoit titrée.

Il est naturel de croire que celle que Guy appelle *Nova Capella* avoit été bâtie par son ayeule Hawis ou Hawide & que c'est pour cette raison qu'elle porta son nom, qui est celui dont on s'est toûjours servi dans les Pouillés, dans le Sécrétariat de l'Évêché, & dans rolles des Décimes, jusque dans ces derniers tems, c'est-à- dire depuis cinquante ans qu'au lieu de *la Chapelle Hawis* ou *Haoüis* & en latin *Capella Helloysis* ou *Hellois*, on a commencé à écrire *la Chapelle Hoins*, puis en 1729, *la Chapelle aux Hoins*, & enfin en 1742, *la Chapelle aux Oins*; ce qui ne vient que de ce que dans une certaine espece d'écriture n'a pû faire le discernement des jambages qui formoient le nom *Hauvis* ou *Haouis*.

Pouillé de 1450. Regist. de 1477. 17 Febr. & 27. Jun. 1486.

Cette petite Paroisse est par rapport à Paris à la distance de neuf lieues, c'est-à-dire une lieue par delà Tournan. Sa situation est dans la plaine qui commence au levant de Tournan, & qui dure jusqu'au ruisseau de Brayon un quart de lieue par delà toûjours vers l'orient. Le territoire, comme tout celui du voisinage, étant froid, n'est propre qu'au labourage, pacage & bocage. Ce lieu est de l'Élection de Rozay. Le Dénombrement imprimé en 1709, & réitéré en 1720, y marque 19 feux. Le sieur Doisy les suit litteralement dans le sien publié en 1745. Cependant lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il n'y en avoit que quinze. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, y comptoit 87 habitans ou communians, c'est-à-dire sur le pied de 19 ou 20 feux: Les communians peuvent aller à 70. Dans ce dernier ouvrage, ce

lieu eſt dit du Diocèſe de Meaux, ſuivant la mauvaiſe coûtume, ou ſont des gens de bureau de croire que tous les villages de l'Election ſont du même Diocèſe que la ville qui lui donne le nom.

L'Égliſe qui eſt du titre de S. Vincent Martyr, ſelon des actes de 1522, n'a véritablement l'air que d'une Chapelle, comme le nom du lieu l'indique. Elle ne paroit pas être du tems de la fondatrice Dame Hawis, il peut ſe faire qu'on l'ait rébâtie il y a environ trois cens ans: Elle eſt ſans aîles, avec une groſſe tour écraſée au frontiſpice. Il y a néantmoins à côté du grand autel deux Chapelles voutées comme eſt le chœur. On voit au cul de lampes ou clefs de voute de ces deux Chapelles des armes.

Maurice de Sully confirmant ces deux Égliſes au Monaſtere de S. Maur en 1195, s'exprime ainſi: *Duas Capellas ſilicet Capellam novam & Capellam veterem in Eſſarto ſitas, annuatim Priori de Turnomio reddentes XXX ſolidos publica monita.* Le Pouillé Pariſien du XIII ſiécle met dans le nombre des Egliſes dont la donation appartient à l'Abbé de S. Maur dans le Doyenné de Moiſſy, *Capella nova* & enſuite *Capella vetus* comme deux bénéfices différents. Dans le Pouillé du XV ſiécle on lit *Capella.* Dans celui du XVI, il y a *De Capella Hawis Heloyſis Epiſcopus*, & immédiatement après *de Heloyſis*, *idem*; par où il paroit que la vieille chapelle ſubſiſtoit encore alors & qu'on l'avoit ſurnomée *la Chapelle Heloïſe*, peut être du nom de quelque Dame de la Maiſon des Garlande. A l'égard de la nomination appartenant à l'Evêque, elle lui étoit dévolue par la réunion de l'Abbaye

S. Maur à la crosse épiscopale faite en 1536. Aussi les Pouillez de 1626 & 1648, marquent-ils comme appartenante à l'Archevêque la nomination à la Chapelle Hauis ou Hoüis, qui restoit alors la seule vacante. On tient par tradition, que lorsqu'il y avoit dans le Prieuré de Tournan une colonie de Moines détachée de l'Abbaye de S. Maur; un de ces Moines, se rendoit les jours de Fête à chacune de ces deux Chapelles pour y faire le service avec le peu d'habitans qu'il y avoit.

Quelques monumens récens assurent qu'il y a sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle de Notre Dame en titre de bénéfice, & qu'elle est située dans le Château de Beaumarchais, qu'on écrit depuis peu Beaumarché. Si ce lieu étoit placé au midi de la Chapelle Haoüis, aussi-bien qu'elle est au septentrion, je croirois que cette Chapelle auroit succédé à l'ancienne, qui formoit le nombre des deux Chapelles soumises au XIII siécle à l'Abbé de S. Maur. On ajoûte qu'elle est à la nomination du Seigneur. La desserte s'en est faite tantôt à Neuf-Moutier, & tantôt à la Chapelle Haoüis. Elle est au rolle des décimes. Le 20 Septembre 1641, Nicolas Lambert Ecuyer Seigneur du Breuil & de Beaumarchais y présenta.

Pouillés de Noailles.

Reg. Archiep.

¶ Il est resté fort peu de lumiéres sur cette Paroisse, & l'on en connoit peu de Seigneurs. Jacques de Villers l'étoit sous Charles VII vers l'an 1440. Adam de Cuisse ayant épousé sa fille lui succéda en 1457. On disoit alors la Chapelle Haoüis

Compte de la Prev. de Paris, 1457. Sauv. T. III. p. 256.

Vers l'an 1556, cette Seigneurie étoit possédée par Clerembaud le Picart, qui avoit épousé autrefois en premiéres noces Etien-

Vie de François le Picart.

nette Paillard, & celui qui fournit ce fait, met *les Chapelles en Brie*. Dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris, de l'an 1580, elle est dite appartenir à Laurent le Vaux Picart. Mais il y a une faute, & il faut lire Clerembaud le Picart : C'étoit le fils du précédent.

d'Hilarion Coste.

Edit 1678. p. 638.

Dans le dernier siécle, M. François-Victor le Tonnelier-Breteuil, Conseiller d'Etat Intendant des Finances en est devenu Seigneur, & a obtenu qu'au lieu de *la Chapelle Haoüis* ou *les Chapelles*, simplement on diroit par la suite *les Chapelle-Breteuil*. Les lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 27 Mars 1691.

Depuis le décès de ce Seigneur Ministre de la Guerre, arrivé le 7 Janvier 1743, cette Terre a été acquise en 1745, par ...

La Carte du Diocèse par de Fer, marque aux environs des Chapelles trois écarts qu'on m'a assuré être de la Paroisse, sçavoir Beaumarché dont j'ai déja parlé à l'occasion d'une Chapelle & Menillet au septentrion, & Champrose au couchant.

Ce dernier lieu est nommé Champrouze dans l'extrait d'un titre de l'an 1254, qui se trouve à la Bibliotheque du Roy; c'est une promesse que fait en latin le Chapitre de Notre Dame de Courpalay, de ne point poursuivre les procès qu'il pourra avoir au sujet de la dixme de Champerouze devant d'autre tribunal séculier que devant celui d'Ansel de Garlande ou de ses héritiers,

Cod. Reg. 675 *f.* 10.

LA HOUSSAYE.

DE la même maniere qu'il y a eu des lieux nommez la Chateigneraye, la Cerisaye, la Pommeraye, il y en a eu d'autres qui ont été appellez la Houssaye; ce n'est pas seulement la multitude d'arbres fruitiers tels que les Chateigniers, les Cerisiers, les Pomiers qui ont communiqué leurs noms aux lieux; les autres arbres ont aussi donné leur nom à certains territoires où ils croissoient; on a des lieux dit la Frenaye, l'Ormoye & ainsi des autres. Le Houx que l'on appelle en latin *Acrifolium* & *Aquifolium*, & qui seroit mieux dit *Oxifolium* à cause des pointes dont ses feuilles sont garnies, est ce qui a donné le nom au village dont il s'agit, car dans les vastes forêts telles que celles de la Brie, il y avoit des cantons où se trouvoient plûtôt certains arbres ou arbustes que dans d'autres lieux: On a défriché par la suite la Houssaye, c'est-à-dire le canton rempli de Houx, & le nom est néanmoins resté. C'est ce qui peut s'appliquer à quatre ou cinq Paroisses du Royaume qui sont appellées la Houssaye, & à trois autres qu'on appelle Houssay.

Le village de la Houssaye du Diocèse de Paris, est à neuf lieues & demie de Paris vers l'orient tout à l'extrémité du Diocèse, ensorte que celui de Meaux commence un quart de lieue par delà. Il a Tournan à son couchant, à la distance d'une lieue & demie, Fontenaye au midi à la distance d'une lieue, Rosay vers le sud-est à la distance de

deux lieues, & Crecy au nord éloigné d'un peu plus. Le territoire est comme dans les autres qui confinent à Tournan, en plaines & sont terres labourables, prés, & boccages, mais le village en lui-même a quelque air de bourgade. La Paroisse avec ses écarts, étoit censée en 1709, former 68 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Rosay imprimé alors & réimprimé en 1720. Le Dictionnaire Universel de la France qui vit le jour en 1726, y marquoit 307 habitans ou communians, ajoûtant que ce lieu est du Diocèse de Sens. Mais réellement depuis plusieurs années on n'y compte que deux cent quarante communians, ce qui cependant s'accorde avec les 68 feux que le sieur Doisy reconnoit y être, dans le dénombrement qu'il a publié en 1745.

L'Eglise est construite en forme d'une grande Chapelle. Le chœur qui est vouté est d'une structure d'environ l'an 1300, sous le regne de Philippe le Bel, & ce qui reste dans le fonds de vitrages gris annonce assez ce tems. La grande nef a été ajoûtée depuis, aussi-bien que l'aile qui est vers le septentrion & la Tour. On veut dans le pays que cette Chapelle ait porté originairement le nom de S. Blaise, & que si cette Eglise regarde S. Nicolas comme son patron, cela vient de ce que la Dédicace qui en fut faite depuis son augmentation dans l'avant dernier siécle, fut célébré le 9 May jour de la translation du S. Evêque de Myre. Cependant l'on apprend par la permission d'en faire la Dédicace accordée à l'Évêque de Mégare le 6 May 1536, que l'Évêque de Paris lui ordonna d'en fixer l'Anniversaire au 20 de May. D'ailleurs dans des provisions du 1 Reg. Ep. Par.

Février 1475, cette Église est dite être du titre de S. Nicolas.

Cependant c'est une chose constante par le Pouillé Parisien du XIII siécle, qu'il existoit au moins au commencement de ce siécle-là une Église Paroissiale, dite *Ecclesia de Hosscia*, & que c'étoit au Prieur de la Celle du Diocèse de Meaux à y nommer. Cette nomination est marquée la même dans les Pouillez du XVI & XVII siécles. J'ai vu une présentation faite en 1441, à Denis du Moulin Evêque de Paris, par un Prieur de la Celle, qui n'ayant pas son sceau, marqua qu'il empruntoit celui de l'Abbé de saint Germin des Prez. C'est actuellement le Séminaire des Missions Étrangeres à Paris, auquel le Prieuré de la Celle a été uni, qui nomme à cette Cure.

Tab. Ep. in Spir.

La branche de la famille des Garlande, qui possèda la Seigneurie de Tournan avant le milieu du XII siécle, se trouve avoir joui aussi de celle de la Houssaye. Ils ont été trois Guy de Garlande consécutivement; pere, fils, & petit fils. Le premier qui avoit fait l'acquisition de Tournan vers l'an 1140, eut pour épouse la sœur de Hugues Seigneur de Possesse en Champagne; le second épousa Hélisende Damede Chaumont; le troisiéme eut pour femme une nommée Agnès. Jean de Garlande un des collatéraux de Guy, possedoit en 1223, la Maison de la Houssaye, laquelle auroit du revenir à Anseau Seigneur de Tournan. Mais ils traitterent entre eux la même année: Jean promit de la lui rendre. Hugues Vidame de Chartres & Agnès son épouse, qui avoit épousé Guy III en premieres noces, donnerent là-dessus leurs lettres, aussi-bien que Pierre des Barres

Chevalier

Chevalier, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce dernier en 1229. Je ne voy point sur quoi on se fonde pour dire que le lieu de Garlande qui avoit donné le nom à cette famille, étoit une portion de la Terre de la Houssaye. Je trouve un vestige du nom de Garlande, plus avant dans la Brie, entre Lumigny & Pesarches, où il reste l'Etang de Garlande, mais il y a une lieue & demie d'intervalle, & d'autres Paroisses entre-deux.

Une héritiére de la Terre de la Houssaye de laquelle on ignore le nom, épousa vers l'an 1320, Bouchard de Montmorency, Grand Panetier de France, fils de Bouchard Seigneur de saint-Leu, & de Dueil, Elle lui porta cette Terre en Mariage. Un de leur fils dont Duchéne n'a pas parlé, peut servir à faire connoître cette Dame. Sa tombe de la longueur de trois pieds qui est dans l'Eglise du Prieuré de la Celle en Brie, porte ces mots : *Cy gît Gautier de Montmorency : fils Monseigneur Bouchart de Monmerenci, qui trépassa l'an. M. CCC XXVI, le jour de la Magdalene* Comme à la tête de cette petite tombe est placée celle d'une Dame figurée en habillemens de ces tems-là, on a lieu de croire que c'est la mere du jeune homme. Mais aussi comme on n'apperçoit ni nom ni gravure d'armoiries sur ce mausolée, on ne peut en conjecturer le nom, que sur ce que le peuple de ces quartiers là l'appellent *Anne*, & qu'en vertu du souvenir de la vie sainte qu'elle menoit, ils la nomment *Madame sainte Anne.* Ils ajoûtent que la Malemaison Château éloigné de là d'une lieue, & presqu'à moitié-chemin de la Houssaye, étoit un des biens qui lui appartenoient.

Son fils Bouchart de Montmorency, eut cette Terre par le décès de sa mere. Il fut fort considéré par le Roy Philippe de Valois. On lit de lui dans un Registre des Jugemens du Parlement à l'an 1340. *Bouchardus de Montemorenciaco miles junior Dominus de Housseya in Bria, fuit in Flandria propter guerram Brebantiæ.*

Hist. de la M. de Montmor. p. 549 & suiv. Preu p. 376.

Jean fils aîné de Bouchart succéda vers 1341 à son pere. Etant mort sans enfans l'an 1379, la Houssaye & autres Terres vinrent à Guillaume son frere : Après le décès duquel arrivé en 1385, cette Terre échut à Jean son fils.

Ce Jean de Montmorency n'ayant pas d'enfans, Denyse sa sœur hérita de la Terre. Il est parlé du droit qu'elle y avoit dans un Registre du Parlement de l'an 1449.

Ibid, pag 169.

Il y a apparence que ce fut vers ces tems là, que la Terre de la Houssaye sortit de la Maison de Montmorency ; au reste elle ne l'avoit pas possédée dans tout son entier comme on verra ci-après.

Ceux qui succéderent à la portion qu'avoient eue les Montmorency, furent les Messieurs Bureau. On trouve que Jean Bureau, Trésorier de France sous le regne de Charles VII, fut seigneur de la Houssaye en Brie : Son pere étoit un Bourgeois de Paris, natif de Cheminon en Champagne. D'autres ont qualifié ce Jean Bureau de Maître de l'Artillerie en 1450. Simon Bureau son fils Maître des Comptes en 1463, lui succéda dans la Seigneurie. Il décéda en 1456. On prétend que Jean Bureau grand Archidiacre de Rheims, puis Evêque de Beziers, participa aussi à cette Seigneurie. Il mourut en 1490.

Du Fourny, T. 2. p. 1065.

Hist. des Gr. Off. T. 18. p. 137.

Tab. Episc. Ibid.

Merry Bureau, est qualifié Seigneur de la Houssaye, dans un compte de l'Ordinaire de Paris, de l'an 1505. Il étoit Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1528. On le dit mort en 1531. Sauval, T. 3. p. 539. Tab. Ep. Par. in vue de la Bucherie.

Antoine Bureau Référendaire de la Chancellerie, son fils lui succeda. On ignore la suite de cette branche. Hist. des Gr. Or. Off. ibid.

Quant à l'autre branche qui a joui de la Houssaye en même tems que les Montmorency, elle étoit dans la famille des Lecoq. Jean Lecoq filleul du Roy Jean & Conseiller au Parlement de Paris en 1366, est celui par lequel elle commence. Hist. des Gr Offic. T. p. 105.

Après une succession continuée apparemment dans cette famille durant plus d'un siécle, on trouve en 1500, Chaterine le Coq héritiére de cette Terre, marié à Jean de la Haye, Seigneur de Vaujour & d'Egray. Quelques années après, Gerard le Coq, Conseiller au Parlement, en est dit Seigneur. Ce fut lui qui demanda au Roy François I permission, d'établir à la Houssaye une Foire le 9 May, jour de S. Nicolas, & une autre le 3 Février jour de S Blaise, avec un Marché tous les vendredis, dont il obtint Lettres Patentes datées de Rouen au mois de Février 1531. Hist. des Prési. p. 117. Ibid. T. II. p. 107. Troisiéme vol. des Ban. du Chat f. 6.

Cet établissement qui tira le lieu de la Houssaye du rang des villages ordinaires, inspira un autre projet aux habitans; ils demanderent permission de se fermer, & ils l'obtinrent, en imposant sur les héritages & sur les habitans une certaine somme, si la plus grande partie des habitans y consentoit. Les Lettres du Roy sont du mois de Mars 1545, à Paris. Quatr. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 06.

Je ne puis dire le tems auquel la Seigneu-

une même famille au[...]ur que [...] la fin du XVI siécle, i[...]t plu[...] des Le Coq. Un Jean de [Mo]nceaux, C[heval]ier, étoit Seigneur de la Houssaye en 1380. François de Monceaux, Chevalier des Ordres du Roy, & Jourdaine de Pellevé sa femme, obtinrent en 1623, de faire célébrer en leur Château Seigneurial. Ce Château est flanqué de pavillons avec des tourelles.

Pro[cès-verb]al de la Cou[tume] de Par[is]

Reg. Archiep. 29 Apr.

C'est maintenant M. de Coetlogon qui en est Seigneur.

Les Écarts de cette Paroisse, sont Limodin, que les Cartes appellent Limoussin. &c.



NEUFMOUTIER.

CHaçun sçait que *moutier* vient du mot latin *Monasterium*, & peu de gens ignorent que ce mot *Monasterium*, n'a pas toûjours signifié un Couvent de Moines, mais que sans d'autres significations qu'on lui a données, on désignoit aussi par là une Église Paroissiale. Il y en a trop d'exemples pour pouvoir en douter. Ainsi Neufmoutier est comme qui diroit, Neuve-Eglise. De même donc qu'il y a des villages en France qui sont appellez, Neuve-Église, Neuve-Capelle, de la même maniere il y en a qui sont dits Neuf-moutier, la nouveauté de l'Église du lieu a donné le nom.

A l'égard de Neuf-moutier du Diocèse de Paris, c'est une Paroisse véritablement si peu ancienne qu'elle ne se trouve pas dans le Pouillé du XIII siécle. Mais il est vrai aussi qu'elle ne tarda point beaucoup d'être établie, puisqu'il y avoit en ce lieu un Curé dès l'an 1300.

Cette Paroisse est à neuf lieues de Paris vers le levant, à l'extrémité du Diocèse dans les confins de celui de Meaux: Elle est située à une lieue de Tournan, du côté du nord-est dans l'Élection de Rosay. Le pays est en plaines, le territoire consiste en labourages, boccages, buissons, prés, étangs, & bois. Il n'y a proche l'Église que cinq ou six maisons; le reste est répandu de côté & d'autres & forme en tout cinquante feux. Ceux qui ont fait imprimer en 1709, & 1720, le nombre des feux de

l'Élection de Rozay en comptèrent à Neufmoutier 52. Le sieur Doisy copiant en 1745 ces anciens dénombremens y met un égal nombre. Lorsqu'on imprima en 1726, le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume, on supputa que dans celle-ci les feux pouvoient fournir 236 habitans ou communians, ce qui n'est pas aujourd'hui. Il ne faut point avoir égard à ce Dictionnaire lorsqu'il comprend cette Paroisse dans le Diocèse de Meaux, à cause que Rosay dont elle dépend pour l'Élection en est.

S. Leu & S. Gilles sont patrons de l'Église de ce lieu, dont le chœur & les deux chapelles collaterales voutées ne paroissent avoir guerres que deux cens ans. La nef est fort vaste, mais extremement nue. On a fait servir de table d'autel la tombe d'un Curé du lieu, peut être le premier qui y fut établi. Il est répresenté revêtu de Chasuble, & on peut lire au tour. *Ici gît......* *jadis Curé de Nuef-moutier, qui trepassa l'an M. CCC. le Dimanche....* Cela est gravé en Capitales gothiques.

Un autre tombe qui sert de marche-pied de l'autel à la Chapelle méridionale contient en lettres pareilles, l'inscription; *Hic jacet Gilo d'Egresfin quem lapis hic tumulus* ...... le reste est sous l'autel. Je pense que ce fut ce Seigneur qui fit choisir S. Gilles pour patron. Dans le chœur se lit sur une tombe: *Icy gît... Etiennette de Paillard Dame de Neuf-moutier, Aigresfins, les Trois-Maisons, la Vielle-Chapelle, Chapelle Hoy, femme de Clarembauld le Picard Seigneur d'Attilly en Brie, laquelle trepassa en 1552.*

Du côté méridional du même chœur se lit cette autre inscription.

Noble femme Etiennette de Paillard Damoiselle de Trois Maisons, Neuf-Moutier, la Chapelle, & vielle Chapelle, en son vivant femme de Clairembault le Picard Escuyer Seigneur d'Attilly, en Brie, a fondé en l'Eglise de ceans une basse messe toutes les Semaines de l'an, qui se dira le jour du vendredy à toûjours perpétuellement, a ordonné trois sols tournois pour ladite messe. Outre plus a donné vingt sols tournois estre donnez aux pauvres le jour du Vendredy Saint en son intention pour les ames de ses pere & mere, & de Maistre Jehan de Paillard son grand oncle, en son vivant Archidiacre de Auxerre jadis Seigneur de ce lieu de Neuf-moutier, moyennant les terres prés & rentes que ladite Damoiselle a délaissez comme il paroit par les ecrits & lettres obligatoires de ce passées. Elle est trépassée le jour de Juin 1552.

Hic Paliarta sui jacet uxor fida mariti
Matronale decus luxque pudicitiæ.
Quod si sors malefida hominum, nisi fata vetarent
Dign........nunquam quæ moreretur, erat.
Fœminis at quidquid laudis nostra attulit ætas
Illa suum moriens abstulit in tumulum.
Hic Clarobaldi conjux Paliarta Picarti
Dormit & expectat ventura sæcula vitæ.

Dans le même chœur est la sépulture de M. Gravel Ambassadeur chez les Suisses, en Pologne, &c. Seigneur en partie de cette Paroisse, décédé dans le siécle présent au Château de Bellevue dans le Diocèse de Meaux.

Lors de l'érection de cette Cure il fut arrêté qu'elle seroit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, parce que les hameaux ou le territoire dont elle fut composée dépendoient de Tournan ou des Chapelles, aux Cures desquels lieux cet Abbé avoit le droit de nommer. le Pouillé du XVI siécle, & celui de 1626, la donnent à l'Abbé de S. Maur, celui de 1648 à l'Archevêque qui réprésente cet Abbé. Le Curé est gros décimateur, avec les Abbayes d'Hermieres & de Faremoutier. Il a un droit de dixme sur un étang (de treize carpes l'une) pour la fondation d'un service le premier lundi de Carême à cinq grandes-messes consécutives, sçavoir une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obseques qui sont la messe du Saint Esprit, celle de la Ste. Vierge & celle des Morts. Une autre fondation peu commune de cette Eglise est celle d'un sermon le jour de la Toussaint après Vêpres de tous les Saints, lequel sermon doit être sur la Commémoration que l'on va faire de tous les Fideles défunts.

Il paroit qu'il y a eu plusieurs personnes au XV siécle qui se sont qualifiés en même tems Seigneurs de Neuf-moutier. Jacques de Villiers l'étoit immédiatement avant l'an 1457. Après lui en cette année-là, ce fut Adam de Cuisse Écuyer, à cause de sa femme sœur & héritiere de ce Jacques de Villiers. Antoine de Cuisse fils Écuyer, succeda. On le trouve nommé dans le compte des Reliefs à l'an 1478, pour le Fief de la Seigneurie de Neuf-moutier mouvant de Tournan, à lui échu par le décès de sa mere, dont il a fait hommage à la Chambre.

Sauv. T. 3. p. 356.

Ibid. p. 432.

Nonobstant ces preuves qui donnent pour Seigneurs les sieurs de Cuisse, l'inscription ci-dessus rapportée, marque que la Seigneurie de Neuf-moutier avoit appartenu à Jean Paillard Archidiacre d'Auxerre qui mourut vers l'an 1454 : Ce qui montre qu'il étoit contemporain de Jacques de Villiers.

On ne peut guerres révoquer en doute que cette Seigneurie eût passé de Jean Paillard, à l'un de ses freres ou neveux, dont descendit Etiennette Paillard, qui ayant hérité de cette Terre dans les commencemens du XVI siécle, la porta en mariage à Clerembaud le Picart qui lui survécut. Il étoit frere du fameux François le Picart Doyen de saint-Germain l'Auxerrois. Son fils du même nom de Clerembaud lui succeda & jouissoit de Neuf-moutiers, & de quelques autres Terres qui venoient du côté de sa mere. Il est nommé dans la Coûtume de 1580, comme présent, mais au lieu de Laurent le Vaut Picard, il faut lire Clerembaud Picard.

Vie de Fr. le Picart.

Edit 1678. p. 638.

Dans ces derniers tems, les Seigneurs de Neuf-moutier ont été messieurs Bernard & Marquis de Gravel. Les premiers avoient leur Château au lieu dit *le Chemin* sur la même Paroisse, ainsi qu'il paroit par les permissions accordées le 13 Avril 1658, à Charles Bernard Conseiller du Roy, & renouvellées le 2 Avril 1697.

Reg. Arch.

Il y a beaucoup d'écarts à Neuf-moutier tant Fiefs, que Fermes ou Hameaux. Leurs noms sont Egresfins, le Chemin, les Essergens, le Marché-Marie, la Ruelle, la Ronce, les Bossus, la Borne-blanche.

Egressins est placé vers le septentrion.

Cette Seigneurie existoit sous le même nom dès la fin du XIII siécle, comme il se voit par Gilles d'Egresfins dont la tombe est conservée dans l'Eglise. Il y a assez d'apparence que cette Eglise fut bâtie sur son fond; que ce fut pour cela qu'il insinua de la dédier sous le titre de S. Gilles son patron : Et l'on y aura joint S. Loup suivant l'usage commun. Le Roy Jean étoit dans le Château de ce lieu le 21 Janvier 1350; son Ordonnance sur les monnoyes est datée du Chastel d'Aigre-sainte. Le Château de Becoiseau où les Rois se retiroient souvent alors, n'en est qu'à une lieue. Mais c'est dans le Diocèse de Meaux. Le Fief d'Egresfins produit deux livres de rente à la sainte Chapelle de Vincennes, peut-être par donation que quelque Seigneur aura faite au Chapitre du Vivier qui lui est réunie. La Seigneurie de Combreux près Tournant releve de celle d'Egresfins.

Ordonn. des Rois, II vol.

Tiré d'un impr. sur le rev. de Vinc.

Les Essergents (ou le Sergent selon Sauval) est un Fief mouvant de Tournant. Il avoit appartenu sous Louis IX, à Pierre de Villiers & Jeanne de Ponville. Louis de Villiers leur fils en ayant hérité en fit hommage le 13 Juillet 1484, entre les mains de M. le Chancelier en même tems que d'autres Fiefs des mêmes cantons.

Compte de la Prev. Sau. T. 3. p. 474.

La Borne-blanche qui n'est point spécifiée dans les Cartes, n'est venue à ma connoissance, que par les permissions données d'avoir Chapelle domestique à Leon de Maubuisson Ecuyer qui en étoit Seigneur en 1648, & renouvellée à Elisabeth de Fontenay veuve de Nicolas Amory Seigneur des Casseaux le 26 Juillet 1672.

Reg. Arch 7 Nov.

FAVIERES EN BRIE,

Avec le Prieuré de SAINT OUEN, *& l'Abbaye d'*HERMIERES.

LOrsque l'usage n'étoit pas encore venu de dire *Saint-Sulpice de Favieres* pour désigner Favieres qui est à l'extremité du Diocèse de Paris dans l'Archidiaconé de Josas entre la route de Dourdan & celle d'Estampes, on étoit obligé de désigner le Favieres dont il s'agit ici par sa situation dans la Brie, & de dire *Favieres en Brie*. Maintenant on l'appelle simplement Favieres : car le plus souvent en parlant de l'autre on se contente de dire *Saint-Sulpice*. L'origine du nom de ce lieu & de tous les autres Favieres qui sont en France, se découvre naturellement dans la dénomination latine *Fabariæ*, qui signifie un lieu où il croissoit beaucoup de feves. On trouve des preuves de l'existence de ce Favieres ci en particulier dès le IX ou le X siécle. Il est mentionné dans le Catalogue des biens qu'avoit alors l'Abbaye de Saint - Pierre des Fossez dite depuis saint-Maur. Quoique ce Catalogue appellé *Polypticus* soit imprimé, je ne puis me dispenser d'inserer ici ce qu'il dit du village de Favieres parce qu'il fait voir l'ancienne nature du lieu. » L'Abbaye » des Fossez, dit-il, possede à Favieres sept » mans ou maisons affranchies. Le Huitiéme » mans ou mas appartient à l'Eglise du vil- » lage dédiée en l'honneur de saint-Martin.

» Anciennement, continue-t-il, chaque
» mans payoit cinq sols de redevance par an.
» Dans la suite cela fut changé, & chaque
» maison donnoit trois jours de service par
» mois depuis la saint-Jean jusqu'à Noël;
» plus une corvée de trois semaines en trois
» semaines; outre cela elle faisoit *unum*
» *bannum in vinea, alium in messe*. Deux mai-
« sons, mans ou feux devoient en outre
» amener trois charretées jusqu'au Monas-
» tere des Fossez. Pour le droit de poisson
» chaque feu payoit douze deniers & trois
» poulets avec quinze œufs. Le neuviéme
» mans ou mas étoit celui qu'on qualifioit
» *indominicatus* c'est-à-dire la Maison Seig-
» neuriale ou l'Abbaye avoit cinq coutures
» ou labourages, un pré, des bois, des eaux
» & un moulin.

Capitular. alez. 2 Inrum.

Ce village est situé à huit lieues de Paris du côté de l'orient, dans une vallée qui n'est éloignée de Tournan que d'une demie lieue vers le nord. Le pays est fort aquatique, parce qu'il sert de passage aux eaux de plusieurs étangs, qui sont encore plus éloignez de Tournan. D'où il est aisé de conclure que les prairies n'y sont pas rares. Il y a aussi des labourages, bien des boccages; & la forêt qu'on appelle de Crecy s'étend en partie sur cette Paroisse. En 1709, on y comptoit 90 habitans suivant le dénombrement de l'Élection de Rosay imprimé alors, & réimprimé en 1720. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, y marqne 404 habitans ou communians. On m'a dit il y a dix ans que la Paroisse n'avoit que 83 feux; ce qui n'empêche pas le sieur Doisy dans son Royaume de France publié en 1745, d'y en supposer toûjours 90 comme il y a

trente ans. Le Dictionnaire Universel commet ici sa faute ordinaire de conclure de ce que Favieres est de l'Election de Rozay, qu'il est comme Rozay du Diocèse de Meaux.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Martin : elle est comme une longue chapelle le chœur en est quarré. Il y a une aîle du côté méridional. Au côté droit de l'Eglise est une tombe quarrée oblongue, sur laquelle est gravé en petite capitales gothiques du XIV siecle. *Cy git feu Jehan de Favieres Escuyers qui trepassa l'an de grace.......* Il est répréfenté en Chevalier armé. Il a fondé des prieres que le Curé acquitte encore. Il pouvoit descendre de cet ancien Jehan de Favieres, que l'on trouve temoin dans un acte d'Agnès Comtesse de Meulant sur Jossigny, & qui est de l'an 1170. *Chartul. S. Genov. p. 177*

Au côté gauche où l'on voit des vitrages du XIII siécle, est une autre tombe de la même façon que la précédente, sur laquelle on lit : *Cy git Feu Milheit de Ma...iis qui trepassa l'an de grace...... de Janvier : Priez Dieu pour l'ame de ly.* Il a un étrier sous ses pieds. Ce peut être un Seigneur de Mandegris lieu très voisin.

On a vû ci-dessus que cette Eglise de S. Martin de Favieres, étoit dotée dès le IX siécle d'un mas, meix, ou métairie. Quoique ce soit l'ancien pouillé des revenus de S. Pierre des Fossez où cela fut marqué dans le X siécle, il ne paroît en aucune maniere que cette Abbaye possédât cette Eglise. Mais supposé qu'elle en eût joui, Maurice de Sully Evêque de Paris, l'un des principaux bienfaicteurs, & fondateur pour ainsi dire de l'Abbaye d'Hermieres qui est située sur cette

Paroisse, la retira des mains de ces Moines pour en faire présent aux Chanoines de Premontré, établis dans cette Maison vers le commencement de son Episcopat ; depuis lequel tems elle est marquée appartenir à ces Chanoines Réguliers dans tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du XIII siécle. Et l'Abbé est gros Décimateur de la Paroisse avec le Seigneur de Neufmoutier.

Il est difficile d'assurer d'où étoit venu à l'Abbaye des Fossez ou de saint-Maur, le bien considérable & Seigneurial qu'elle y avoit au moins dès le IX siécle. Par la suite il lui fut impossible de ne pas en accommoder les Seigneurs de Tournan, qui étoient devenus puissans, & qui favoriserent extrémement le Prieuré de ce lieu qui appartenoit à cette Abbaye, ensorte que cette même Abbaye n'eût plus à Favieres que de foibles restes de son ancien Domaine ou d'autres revenus que les Seigneurs de Tournan lui céderent : Et que l'on vit dès le XIII siécle une famille qui prenoit le nom de Favieres. C'est de quoi il reste des vestiges dans les monumens du XII & XIII siécle. En 1182, Guy de Garlande déclara avoir donné à ce Monastere l'usage dans les bois de Favieres. En 1223, Hugues de Chatillon d'une part, & Anselme de Garlande, Pierre de Favieres & ses freres succéderent touchant le droit de Gruerie dans les mêmes Bois. En 1257, Pierre de Chevry Abbé de saint-Maur y fit l'acquisition d'une partie de forêt pour la somme de 98 livres & 110 sols tournois. Durant le cours du même siécle, il exista un Chevalier nommé Henry de Favieres dont le fils appellé Dreux de Favieres fonda l'Anniversaire & celui de Richarde sa mere

Chartul. papyr. S. Mauri f. 51.

Cod. Sorb. ms.

Gall. Chr. T. 7. col. 297.

Necrol. Ecc. Paris. ad 21 Januar.

avec le sien, en l'Eglise de N. D. de Paris, dont il étoit Chanoine, & pour lequel il laissa 60 sols assignez sur la cinquiéme partie de sa succession, que le Prieur de Favieres qui en jouissoit, devoit payer suivant les lettres de l'Abbé & Couvent d'Hhermieres.

Les Seigneurs de Garlande sont encore mentionnez à l'an 1238, dans un acte important qui regarde Favieres. La dixme de cette Paroisse avoit été engagée aux Eglises de S. Nicolas du Chardonnet & de S. Paul de Paris; Anselme de Garlande Seigneur de Tournan, paya à ces Eglises la somme pour la quelle étoit fait l'engagement & devint par là propriétaire de cette dixme, dont on ne trouve plus rien ensuite. *Cod. ms. Sor.*

Ce ne fut qu'en 1293, au mois de May, que les Garlande cesserent d'être Seigneurs de Favieres par la vente que Jean & Agnès sa femme en firent à Pierre de Chambly Chevalier en même tems qu'ils lui rendirent Tournan, Marle, Fontenay &c. Mais nonobstant tous les changemens arrivez par le laps de tems, il y avoit encore en 1278, un Fief dit de Favieres possédé par l'Abbaye d'Hermieres que l'Abbé Milon reconnut être mouvant du Monastere de S. Maur. En 1257, Ansel de Garlande & G... sa femme tenoient des bois de l'Abbaye de S. Maur près Favieres. Jean de Geresines étoit Seigneur de ce lieu en 1483. *Chartul. S. Mauri, n. 48.* *Ibid. orat. n. 4.* *Sauval, T. 3. p. 447.*

Il y a à Favieres quelques écarts; sçavoir le Prieuré de saint-Oüen, l'Abbaye d'Hermieres, Mendegris, Puiscarré, Ville-migeon, & le Château de la Planchette.

Il y avoit aussi au XIII siécle un canton dit la Croix-Paillard suivant un titre de l'an 1274. *Chartul. S. Mauri. n. 47.*

Je remets à parler séparemment du Prieuré de saint-Oüen & de l'Abbaye d'Hermieres.

Ibid. n. 48. MANDEGRIS. Ce que j'en ai pu apprendre est qu'en 1278, Milon Abbé d'Hermieres, reconnoît que le fief possédé en ce lieu par son Monastere relevoit de S. Maur des Fossez. Nonobstant quoi je lis ailleurs que la Seigneurie de Mandegris étoit mouvante de Tournan au XV siécle ; & que Jean de Geresme Ecuyer, fit hommage en 1483, à M. le Chancelier comme à lui échue par la mort de Jean de Geresme son pere.

Compte de la Prév. de Paris, 1488. Sauv. T. 3. p. 447.

Tab. Foss. in Ep. ms. 10. Corb. En 1494 & 99, Robert Surreau Ecuyer Prevôt de Corbeil en étoit Seigneur.

Perm. d'or. domest. Cette Terre & son Château appartenoit en 1698 à M. Sanguin. Elle est aujourd'hui à M. de Moras qui demeure à Champrose, Paroisse des Chapelles.

Affiche de 1744. J'ai vû affiché dans Paris Fontaine le Hongre comme hameau de Favieres en Brie; mais aucune Carte des environs de Paris n'en fait mention.

PUYQUARRÉ est mentionné & ainsi écrit dans les Regîtres de l'Archévêché, où l'on trouve qu'à raison de l'éloignement dont il est de Favieres, il fut permis à Noble Nicolas le Peultre Officier de la Venerie du Roy, le 24 May 1605, de faire célébrer dans la Chapelle qu'il venoit de faire construire en sa maison.

Le Chapitre du Vivier en Brie maintenant réunie à la Sainte-Chapelle de Vincennes, a pris dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, la qualité de Seigneur en partie de Favieres.

PRIEURÉ DE SAINT OUEN,

A observer l'ordre chronologique, ce Prieuré doit être placé ici avant l'Abbaye d'Hermieres parce que sa fondation est plus ancienne. Quoi qu'on n'en connoisse point les fondateurs, il est constant qu'il appartennoit à l'Abbaye de Tiron au Diocèse de Chartres avant l'an 1147, puisqu'il est du nombre de ceux que la Bulle d'Eugene III de cette même année, confirma à cette Abbaye sous le nom de *Ecclesia S. Audoëni de Turnomio*. On ne doit pas être étonné que cette Bulle l'appelle S. Oüen de Tournan quoiqu'il ne soit pas de la Paroisse de Tournan, il est aussi voisin de Tournan que de Favieres & la dénomination à l'égard des pays éloignez, se prend ordinairement du lieu considérable le plus proche. Pour ce qui est du nom de S. Oüen donné à ce Prieuré, je pense qu'il est permis de conjecturer que dans les différens transports qui furent faits du corps de S. Oüen Evêque de Rouen, à cause des guerres des Normans tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié pendant quelque tems dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays là, en quelque Château de sureté, & que le peu de reliques qu'on y aura laissé en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux Seigneurs d'y bâtir une chapelle du titre de ce saint, au service de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté sous le regne de Louis le Gros auront été appellez.

Gall. Chri. T. 8. Instrum. col. 330.

Le Pieur de saint-Oüen est le troisiéme de

ceux du Doyenné de Moissy-l'Evêque dans l'addition au Pouillé Parisien du XIII siécle faite vers l'an 1300. Pendant que tous les autres Prieurés du même Doyenné payoient en 1384, pour droit de visite & de procuration à l'Evêque de Paris la somme de 10 liv. celui-là n'étoit taxé qu'à trente sols. La même proportion est marquée pour le payement dans le Pouillé du XV siécle, où on lit : *Prior S. Audoëni per compositionem XXV. sol. paris.*

Rôle du Sr de la Croliere, 1384.

Il n'y a rien de remarquable dans l'Eglise de ce Prieuré qui n'est qu'une simple chapelle rebâtie plusieurs fois ; on ne sçait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les vestiges des lieux réguliers sont disparus.

Invent. Tit. Ep. Par.

En 1254, ce Prieuré payoit 50 sols de procuration à l'Evêque de Paris, ceque l'Abbé de Tiron reconnoit par un acte daté de cette année.

On en connoît quelques Prieurs commendataires depuis deux cens ans.

Pierre Disques l'étoit en 1547, & mourut alors.

Pierre Copin lui succeda & mourut en 1557.

Robert Saussy fut pourvu le 17 May 1557.

Charles de Buze resigna en 1570 ce Prieuré à Jacques Favier Clerc Parisien.

Jean Merle Clerc Perigourdin l'obtint en Cour de Rome le 12 Juin 1571, & dans son visa il est dit situé *intra limites Parochiæ de Faveriis.*

François le Roy le posseda sur la fin du siécle.

Pierre du Moulin l'eût par résignation le 27 Décembre 1601.

Il est possédé actuellement par M.....le Gendre beaufrere de M. Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes.

Le Prieur Curé de Favieres y acquitte une Messe par chaque semaine; & le 24 Août jour de la Fête, la Paroisse y va en Procession & y chante la grande Messe.

ABBAYE D'HERMIERES.

LA réputation que s'étoit attiré Maurice de Sully Evêque de Paris, en encourageant les Seigneurs qui avoient le dessein de fonder des Monasteres, de les fonder dans son Diocèse, a engagé Rigord écrivain de la vie de Philippe Auguste, de dire à l'an 1196, que mourut cet Evêque, qu'il étoit fondateur des Abbayes d'Herivaux, d'Hermieres, Hiere, & Gif: Et Guillaume de Nangis qui écrivoit environ cent ans après a suivi cette opinion. Il est aussi facile de montrer à l'égard d'Hermieres, que c'est faussement qu'on lui a attribuée cet honneur, qu'il l'est à l'égard des trois autres. Duchêne T. 5. p. 40.

Les auteurs du nouveau Gallia Christiana ont pris le meilleur parti, qui est d'assurer que Maurice de Sully a été seulement l'un des bienfaicteurs, parce que c'est de son tems que cette Abbaye a été établie dans son Diocèse; mais que le vrai fondateur est un nommé Regnaud *Reginaldus*, auquel on peut associer un des Thibaud Comte de Champagne, & Adele fille de l'un de ces Comtes, épouse du Roy Louis VII, laquelle lui donna en 1202, du terrain jusqu'aux bois de Bucy, sans exclure les Seigneurs du nom de Garlande, Guy, Ansel, & Robert. *Concord. Parlam.* *Gall. Chr. T. 7 Instr. 80.*

On ne peut guerrés placer cette fondation avant l'année 1160, qui est celle dans laquelle Maurice de Sully entra sur le Siége Episcopal, d'autant plus que Robert qui en fut le premier Abbé vivoit encore en 1183, & que Garnier son successeur ne paroît qu'en 1192. Les premiers Religieux de cette maison qui est de l'ordre de Premontrez, furent tirez de l'Abbaye de Val-Secret proche Château-Thierry.

Elle n'est point située dans un village du nom d'Hermieres comme l'a cru M. de Valois; ce qui a trompé d'autres écrivains postérieurs. (a) Hermieres est une vraye solitude enfoncée dans la forêt de Crecy, au nord de Tournan à sept lieues de Paris vers l'orient d'Hyver, & à deux de Lagny. Quoique sa situation ne soit point dans un vallon, les bois qui l'environnent de tous côtés sont si remplis de mouilleres faute d'écoulemens, que les abords en sont assez difficiles, même durant l'été.

L'Eglise de cette Abbaye est consacrée sous le titre de la sainte-Vierge & de saint Nicolas. L'édifice est petit & bas; dans le gout du XIII siécle & en forme de croix; il est de plus orné de galleries vitrées, & les voutes en sont supportées par des petites colonades réunies. La nef a été racourcie.

Je ne mettrai point ici les épitaphes des Abbés qui se peuvent lire encore en partie dans cette Eglise, où quelques unes ont eté rapportées du Chapitre ou du cloître: Elles sont conservées dans le Gallia Christiana où l'on peut les voir.

Gall. Chr. T. 7. col. 941. & seq.

(a) Piganiol, Descript. de Paris, T. 1. p. 114, va jusqu'à dire qu'Hermieres est un bourg.

Voici d'abord celles qui concernent la famille des Garlandes.

Dans la chapelle de la croisée du côté septentrional est réprésentée sur une tombe une femme joignant les mains & ayant son habit retroussé, avec cette inscription en gothique capital.

Tumulata quiescit Haoisis
Nobilis & clari generis meruit sociari
Nobilitate pari cœlo queat illa beari
Quæ obiit anno Domini M. CC. octogesimo
Sexto, die Festo S. Martini Yemalis.
Orate pro ea.

C'est Havoise de Montmorency femme d'Ansel de Garlande IV du nom & qui n'eût point d'enfans.

Dans la nef est la tombe d'un Chevalier armé dont l'écusson est effacé de vétusté. Mais on y voit encore ce reste d'inscription en gothique.

Nobilis Anselmus quem continet iste locellus
Terram Possesse possedit Turnomiique,
Jusius utrobique......
Qui obiit anno Domini M. CC octogesimo septimo die Jovis post Pasqua. Orate pro eo.

C'est sans doute Ansel de Garlande III du nom.

On voit aussi dans cette nef la figure de deux Garlandes vétus d'habits longs, & dont l'écusson est vuide. Leur épée pend à leur côté gauche. Le premier a un lion sous ses pieds. Le second a une couronne de roses.

On croit que l'un des deux est un Ansel de Garlande. Ce sont vraisemblablement les deux fils d'Ansel de Garlande Seigneur de

Possesse & de Tournan, dont on vient de lire l'épitaphe. Celui qui a une couronne est Ansel son aîné qui épousa Haoise marquée ci-dessus dont il n'eût point d'enfans, & l'autre est Jean son fils puîné qui mourut avant son aîné, mais en laissant postérité.

Jean Gaucher du Chatel Ecuyer, sire d'Armainvilliers par son testament du 15 Octobre 1380, avoit choisi sa sépulture dans cette Eglise. Sa tombe est disparue.

A un pilier de la nef vers le septentrion est attaché un marbre noir gravé en mémoire d'un homme de lettres qui a été assez célèbre de son tems, & qui a été inhumé en ce lieu. On y lit *Jacobus Gutherius in senatu Parisiensi Advocatus, Patricius Romanus, hic beatam spem & adventum magni Dei salvatoris nostri Jesu Christi expectat in misericordia.* Et sur sa tombe qui est auprès, il est spécifié qu'il mourut en 1638, agé de 77 ans. Son épouse lui survêquit de dix ans, & est inhumée près de lui. On apprend par son épitaphe qu'elle s'appelloit *Catharina Argentaria*; qu'elle avoit eu cinq enfans qui se firent Religieux, & qu'elle mourut agée de 80 ans. L'auteur de l'inscription ajoute ces mots; *Vicinum Brittachium Societati Jesu legavit*, puis il dit qu'il y eût une échange de ce bien; & fiint en disant: *Hanc vicissim funebrem ei domum pro domo reposuere Patres Societatis Jesu anno XLIX, Obiit anno XLVIII, Septembris XVII.*

Jaqcues Gouthier inhumé dans cette Egliise étoit natif de Chaumont en Bassigny.
Suppl. de Moreri. L'ouvrage qu'il publia en 1612, intitulé *de veteri jure Pontifico urbis Romæ*, fut si bienreçu à Rome, que le senat aceorda à l'auteur le titre de Citoyen romain pour

lui & pour ſa poſtérité : ce qui fut confirmé par Louis XIII. Il y a encore pluſieurs autres ouvrages de lui ; celui *de Jure Manium* eſt un des plus eſtimez. Il fut auſſi aſſez bon Poëte latin ainſi qu'il paroît par ſon *Rupella capta* imprimé en 1628. Gouthier après avoir paſſé quarante ans dans le Barreau avec honneur, ſe retira à la campagne pour y vivre en repos & s'adonner uniquement à l'étude. Il faut croire que ſa maiſon étoit dans le voiſinage d'Hermieres, ſur le territoire de Favieres, ou de Neufmoutier ou de Pontcarré, & qu'il avoit demandé à être inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye. Je n'ai pu deviner ce qu'il faut entendre par le *Brittachium* dont il eſt fait mention ſur la tombe de Catherine l'Argentier ſa femme : Je croi cependant que c'eſt une maiſon dite la Bretéche ; qui eſt dite voiſine de l'Abbaye d'Hermieres dans la légende de Jean Poiſle imprimée en 1576, & lui avoir appartenu en conſéquence d'un procès fait à une pauvre demoiſelle.

Legende de M. Jean Poiſle Conſ. au Parl. de Par. pag. 12

Enfin on voit dans la même Egliſe un Mémorial au ſujet de Claude Regnaud Abbé, qui en a fait refaire la voute. Il répoſe & eſt dit être décédé le 19 Octobre 1641. Les Bulles de cette Abbé Commendataire étoient de l'an 1597.

Le cloître de cette maiſon a été rebâti de briques. Les jardins en ſont ſpatieux.

Cette Abbaye eût au commencement du XIII ſiécle conſécutivement deux Abbés du nom de Thomas. Du tems du premier vers l'an 1210, étant bien fourni de Religieux on confia à quelques uns d'entr'eux le gouvernement de l'Hôpital de la Trinité à Paris ſitué dans la rue ſaint-Denis. Cet Hô-

pital resta sous la direction durant trois siécles & demi pendant lesquels, quoiqu'ils exerçassent l'hospitalité envers les pauvres pelerins, ils se rendirent utiles aux maisons de l'ordre voisine de Paris, donnant azyle à ceux des Abbés qui craignoient les effets des guerres des Anglois au XV siecle. Mais la ville de Paris ayant eu besoin de cet Hôpital pour une destination plus étendue, les Premontrez en sortirent l'an 1562, & se retirerent à Hermieres. Jusques - là cet Hôpital avoit passé pour un membre de cette Abbaye.

Sous Thomas II qui étoit de la Maison de Montmorency s'il est vrai comme le dit le Nécrologe d'Hermieres qu'il fut frere d'Haoise femme d'Ansel de Garlande de laquelle on a vu ci-dessus l'épitaphe. (*a*) un autre Ansel Seigneur de Tournan donna à l'Abbaye d'Hermieres au mois de May 1237, une déclaration comme la Terre de cette Abbaye n'étoit point dans l'étendue de son fiéf de Tournan, & reconnut que l'Abbaye a tout droit de justice. Il amortit de plus ce qu'elle avoit dans son fiéf. Il est aussi fait mention dans les anciens Registtres du Parlement d'un bien de cette maison mouvant en arriere fiéf de l'Evêque de Paris.

Second Livre vert vieil du Chastelet, f. 135.

Reg. olim 1301. Jovis post Epiph.

Le Catalogue des Abbés jusqu'à M. Fresson qui l'est aujourd'hui, ne vaque jusqu'au nombre de trente-sept : Mais outre ceux-là il y en a qui sont tombez dans l'oubli. Le

(*a*) Ce qui me fair douter qu'il ait été frere d'Haoise, est qu'il étoit Abbé des l'an 1223, & qu'il mourut en 1247 ; Haoise au contraire ne mourut que trenteneuf ans après, sçavoir en 1286, suivant l'inscription de sa tombe.

dernier

dernier Régulier élu fut un nommé Jean du Sauſſay, qui fut beni le Dimanche 22 Décembre 1521, par François Poncher Evêque de Paris, aſſiſté de Guy Abbé de Montebourg, & de Charles Boucher Abbé de S. Magloire dans l'Egliſe du Couvent de la Trinité à Paris, laquelle étoit encore alors occupée par l'ancienne colonie venue de l'Abbaye.

Le premier Abbé Commendataire fut Bernard de Ruthies qui jouiſſoit dès l'an 1535. En 1572, le Parlement rendit un Arrêt qui ordonnoit que cette Abbaye ſeroit réformée & il y eût un Conſeiller député à ce ſujet le 9 Août. Primitivement elle avoit été du nombre de celles dont l'Abbé étoit tenu de comparoître aux Synodes Diocéſains. On conſerve l'excuſe par écrit, que l'Abbé Jean envoya, au ſujet de ſon manquement au Synode d'après Paques de l'an 1388.

Reg. Ep. Par. 2 Sept. 1535.

Regiſt. du Parl.

Tab. Ep. in Spir.

En 1681, Louis XIV donna cette Abbaye à Edme Pirot, Auxerrois, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne & Profeſſeur Royal, depuis Chancelier de l'Egliſe de Paris, & auteur de quelques ouvrages. Ce fut de ſon tems que l'Abbaye obtint confirmation de l'échange qu'elle avoit faite avec Henri de Beringhen premier Ecuyer du Roy.

Ibid. 23 Juillet 1683.

Les ravages des guerres ſont cauſe qu'il n'eſt rien parvenu juſqu'à nous des ouvrages qui pouvoient avoir été composez dans ce Couvent. Il y vivoit au commencement du XIII ſiécle un *Joannes de Grevia*, frere ou neveu du Chancelier de Paris Philippe *de Grevia*, duquel on a des ouvrages.

Gall. Chr. T. 7. col. 830.

OZOIR-LA-FERRIERE,

O U

LES FERRIERES.

LES différens lieux de France qui portent le nom d'Ozoir ou Ouzoir, & qu'on a écrit quelquefois Ozouer & Ouzouer, (& méme aussi d'autres fois Auzoir, mais très mal) tirent tous incontestablement leur étymologie du mot latin *Oratorium* : Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâti, auprès de laquelle, par la suite, on est venu habiter. Ce qui empêche de douter de l'origne que je donne d'Ozoir, est que primitivement on l'a écrit *Oroir* en langue vulgaire : Et si pour s'en convaincre l'on n'a pas de titres françois bien anciens pour tous les villages de ce nom qui sont répandus dans le Royaume, il suffit que l'on en ait de quelques uns. D'ailleurs les titres latins qui sont d'un tems antérieur & les Pouillez, appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a du forme Oroir, de même que *Dormitorium* a fait dortoir, *Operatorium* Ouvroir. Ensuite par adoucissement on a changé la lettre r en z. Cequi est arrivé quelquefois en notre langue en d'autres mots. Mais comme il y a en France environ dix ou douze lieux qui portent le nom d'Ozoir ou bien d'Ouzoir, & qu'il y en avoit même un au Diocèse de Paris dans les environs de Chelle : Il a été besoin d'employer un terme

distinctif pour celui-ci ; & l'usage l'a fait tirer de la forêt dans laquelle il se trouvoit. Or cette forêt s'appelloit anciennement la forêt de Ferrieres. Imbert Evêque de Paris parlant dans une Charte de l'an 1050 d'une Eglise de ces quartiers là qui est aujourd'hui en pleine campagne, dit qu'elle étoit située *in silva Ferrariensi*. Cette forêt dont l'une des extrémités est vers la Grangele Ro y, au Diocèse de Paris, après avoir fait un circuit en forme de fer à cheval se termine dans le Diocèse de Meaux au village dit Hautefeuille. Le nom de Forêt de Ferrieres qu'elle avoit dans toute la partie qu'on appelle maintenant les Bois d'Armainvilliers, lui venoit de ce qu'elle abondoit en forges de fer, qui étoient des forges à bras. Ce qui est si vrai que lorsque l'on creuse à Ozoir, on y trouve encore beaucoup de machefer. Ce village qui en a tiré son nom avec celui qu'on nomme Ferrieres à la distance d'une lieue & demie delà, étoient les deux endroits où la fabrique de cette matiere étoit plus abondante. Car il faut toûjours présuposer une chose certaine, qui est que ces deux lieux qui se trouvent maintenant au dehors de la Forêt, étoient alors entierement dedans. Les Fabriques ou Forges de fer du Diocèse de Paris, avoient fait connoître ce canton au XII siécle, de maniere qu'un moine de S. Martin de Tournay chargé de découvrir où étoit une Abbaye du nom de Ferrieres, n'en vint about étant à Reims, que par le moyen de ces Ferrieres du Diocèse de Paris. Parce qu'apparemment il s'adressa à quelque Religieux de S. Maur des Fossez, qui étoit venu comme lui au Concile de Rheims en 1147. Au reste de

Cartul. par. pyr. S. Mauri f. 147.

Narrat. Restaur. S. Mar. Tornac. Spic. in fol. T. 2. p. 901.

que nous en avons de plus ancien ne passe point le IX siécle. Le premier acte nous apprend que c'étoit l'Abbaye de S. Germain des Prez qui avoit beaucoup de biens en ce lieu, & que son Abbé Hilduin en fit l'échange en l'an 856, pour d'autres biens que Rainard Abbé de S. Pierre des Fossez lui donna, & qui étoient situez à Villepreux.

Chartul. S. Mauri papyr.

In Villa per-orum.

Il est constant qu'on ne disoit point alors Ozoir la Ferriere, mais l'Ozoir des Ferrieres. Guillaume Evêque de Paris met dans sa lettre de l'an 1237, *Oratorium Ferrariarum.* Et dans une piéce du Cartulaire de S. Maur il est parlé d'une maison contigüe au au ruisseau du lieu.

Ce village est à six lieues & demie de Paris vers l'orient du milieu de l'automne au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Sa situation est sur un des grands chemins de la Brie qui conduisent en Champagne par Tournan, Rosay, Vaudoué &c. On n'y voit que des terres labourables avec quelques boccages & prairies, lorsqu'on est passé le village bâti sur un côteau qui regarde le nord ou est immédiatement après, on entre dans la forêt qui est aussi tout pays plat sans montagnes. Suivant le dénombrement des feux fourni en 1709, il y en avoit alors 75 en toute la Paroisse. Le Dictionnaire Universel de la France de 1726, dont l'évaluation par habitans ou communians se trouve toûjours assez proportionnée à ce dénombrement y en marque 222. Mais le sieur Doisy qui a fait imprimer en 1745, un nouveau dénombrement de feux de tout le Royaume, n'y en compte que 49.

Il falloi tqu'il y eût eu une chapelle dans ce

lieu long-tems avant le regne de Charles le Chauve, puisque dans l'acte d'échange de l'an 856, ci-dessus indiqué, il est appellé simplement du nom d'Oratoire, *ad villam quæ vocatur Oratorium.* Cette chapelle érigée depuis plusieurs siécles en Paroisse, est sous le titre de S. Pierre. l'édifice n'a rien de remarquable. Il ne se voit de l'ancien du XIII siécle, que quelque reste de colonnes ou piliers du chœur tant d'un côté que d'un autre. Le grand autel fut porté au fond l'an 1724, à l'occasion d'une sacristie que l'on projetta. Dans l'aile du côté du midi qui est unique, se voyent des épitaphes modernes de Mrs. Parfait & Amyot, dans lesquelles ce lieu est ortographié *Ausoy la Ferriere*, ce qui est contre l'étymologie dont on est assuré. Il y a dans la nef du côté septentrional proche la chaire à prêcher l'épitaphe d'un Curé en vers françois, gravée en petites lettres gothiques, & qui pourroit être curieuse; mais l'humidité qui regne de ce coté là, l'a tellement couverte de mousse, qu'on ne peut presque plus la lire.

Reg. Arch. 24 Aug.

On ignore quel fut l'Evêque de Paris qui donna cette Eglise à l'Abbaye de S. Maur: Mais on se doute que c'en fut un du XI siécle.

Innocent II confirma à l'Abbé la nomination à cette Cure par sa Bulle de l'an 1136. On y lit *Ecclesiam de Oratorio.* Maurice de Sully dit plus dans ses lettres de l'an 1191, car il y joint l'aitre, la grosse dixme, & deux parts dans la menue: *Ecclesiam de Oratorio cum atrio &c.* Guillaume d'Auvergne qui entra sur le siége de Paris en 1228; ayant pourvu une fois de lui-même à cette Cure, au bout de six mois qu'elle étoit vacante, donna acte à l'Abbaye de S. Maur, comme

Hist. de Paris, T. 3.

Ex autogr in Tab S. Mauri.

Chartul. S. Mauri.

il n'entendoit point préjudicier au droit de ce Monastere. Il est de l'an 1237. Aussi le Pouillé de Paris qui fut rédigé au même siécle marque-t'il *de donatione Abbatis Fossatensis, Ecclesia de Oratorio.* Les Pouillez impri-dans le dernier siécle y sont conformes & marquent la dévolution du droit à l'Archevêque à cause de l'union de l'Abbaye de S. Maur; ce qui montre cependant l'inhabileté de celui qui a publié le Pouillé en 1626, est qu'il a traduit *Oratorium Ferrariæ*; par ces mots *l'Oratoire de Ferrare.*

Ibid. f. 45. Outre l'Eglise Paroissiale vrai ancien Oratoire, l'Abbé de S. Maur y en avoit un dans son Manoir seigneurial: le Pape Martin V permit vers l'an 1430, que l'on y célébrât la Messe.

La Seigneurie d'Ozoir ayant appartenu de tems immémorial à l'Abbé de S. Maur, je ne puis faire ici mention que des circonstances où cette Abbaye s'est trouvée par rapport à quelques Militaires qui y avoient du bien, ou par rapport aux habitans. Le Monastere obtint en 1208, le gain d'un cause au moyen d'une sentence arbitrale donnée au mois de Février par Guillaume Pastorel Hugues de Baston & Gile de Versailles qui lui adjugerent toute justice à Oroer sur la terre de Guillaume de Glesiere & Philippe son frere. Depuis ce tems, le même Guillaume *de Gliseria* Chevalier voulut que les hôtes qu'il avoit à Ozoir fussent soumis en cas de délit aux usages & coûtumes du pays: Son acte est de l'an 1230. Il est parlé dans autres lettres de l'an 1248, données par Odon Archidiacre d'un lieu d'Ozoir dit la Fosse-Brunon, & d'une maison que les héritiers de ce Chevalier y avoient, & l'on y

Repertoire du Châtelet, p. 1249.

Chartul. S. Mauri Gaign. n. 50.

Ibid.

.e une reddition de devoir, par ces *valmeia præstita*. Ce qui me paroît sig- l'hommage lige rendu entre les deux ɜs de mains du Seigneur. En 1248, : *de villa Paacla* dit Briart, Chevalier, nut tenir de l'Abbaye un Fiéf situé *Oratorium*. En 1277, Guillaumé de ıil homme d'armes quitta au méme ſtere ce qu'il possedoit à Ozoir, nnant la cession que l'Abbaye lui fit de il lui appartenoit dans l'Isle de Barbiere e le méme Boneuil sur Marne.

Ibidem.

Ibid. n. 16.

Ibid. n. 23.

ncien territoire de cette Paroisse n'est ɹe connu, que par les différens quar- le Foret qui la composoient. Il en a un ıutres qui porte un nom assez singulier, ir *Foresta quinque solidorum*, quoique uefois on l'a appellée *Foresta sancti i* qui est un nom de saint inconnu.

ı trouve que l'Abbaye de S. Maur en bandon à ses hôtes d'Ozoir l'an 1238, ême-tems qu'il les quitta des corvées 'oit appellé *Vantus jucci & Baleri* des œufs dûs aux Rogations: Mais cet lon ne leur fut fait qu'à condition qu'ils ɔheroient cette forêt & qu'ils la met- ıt en culture. Il y avoit aussi eu une 'ftation entre le Curé du lieu nommé & l'Abbaye au sujet de la même Forêt: 'arties s'en rapporterent à des arbitrés 1241, & l'Evéque de Paris Guillaume vergne ratifia l'accord qui fut fait. Un canton de la forêt des Ferrieres étoit .lé *Jarriel*. Il est connu par un acte de 1260, dans lequel Guillaume de *Bosco- ini* se reconnut detenteur des bois de ce situez en la Paroisse d'Ozoir. Par un , acte de 1266, Pierre de Marly-la-ville

Ibid. n. 21.

Ibidem.
Gall. Chr. T. 7. col. 98.

Chart. S. Mauri. n. 16.

proche Louvres, Chevalier, & Ade sa femme reconnoissent qu'ils jouissent avec Simon
Ibid, n. 18. de Bandeville Chevalier, & Dreux de Morcent aussi Chevalier cent arpens de bois qui leur viennent du côté de leurs femmes & qu'ils disent situez *apud Oratorium la Ferriere* lieu dit Jarriel dans la censive de saint Maur. Un autre titre de l'an 1272, désigne la situation de ce lieu de Jarriel entre Ozoir & Tournan; c'est en parlant des deux cent
Ibid. n. 18. & Gall. Chr. T. 7. col. 901. arpens de bois, que Philippe Abbesse de S. Antoine-les-Paris y avoit acheté, à l'occasion dequoi elle étoit redevable à S. Maur d'une somme de trente sols.

Le Roy possédoit au XIV siécle dans les bois d'Ozoir, vingt - quatre arpens qui avoient appartenu à un nommé Jean Billouart; comme ils convenoient à l'Abbaye de S. Maur, Charles V les lui donna en
Reg. des Chart. 92. n. 123. 1362, pour d'autres biens. Ils n'avoient été prisés que treize livres.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir. Une Ordonnance de l'an
Traité des Fiefs, Brussel T. 2. p. 711. 1270, porte que du charbon de ce lieu qui venoit en sacs à Paris, le Voyer en avoit deux sacs.

Comme l'Archevêque de Paris, par le moyen de la réunion de l'Abbaye de saint Maur à sa mense, étoit devenu Seigneur d'Ozoir, M. de Perefixe Archevêque s'interessa dans le dernier siécle à procurer quelque avantage à ce village. Il obtint en 1668, des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement dans ce lieu de deux Foires par an, & d'un marché par semaine. Quoiqu'elles ayent été enregistrées en Parlement le 3 Septembre de la même année, on ne voit

pas

pas qu'elles eussent leur effet. Sur l'opposition des Chanoines d'Hiverneau, le Parlement avoit réglé le 23 Juillet 1678, que les deux Foires d'Ozoir se tiendroient les deux jours du mois de Septembre qui suivroient la tenue de celle de Montetif à eux appartenante, & le lendemain de la saint Pierre Fête Patronale du village. Tiré de l'Arrêt imprimé en placard.

On m'a assuré que les Ecarts de cette Paroisse sont vers le midi la Grange-Bel-air, la Tuillerie ; vers le couchant, les Agneaux, Vers le nord-ouest, & nord-est, la Doute, la Planchette, la Pointe-le-Roy.

La Grange-Bel-air appartenoit en 1643, à Etienne Quentin Chevau-leger. *Reg. Archiep.*

Les Agneaux ou plûtôt les Auneaux, étoit en 1644, une Seigneurie de Simon Chevalier, Lieutenant Général du Château du Louvre. *Ibid.*

La Pointe-le-Roy étoit en 1624 à René Pavin, Sécretaire du Roi, & à Isabelle du Haulquet sa femme. Et en 1697 elle appartenoit à M. le Comte de Montgeorge.

La Chanoinerie & la Marchaudiere ne sont pas marqués dans les Cartes. Les Archidiacres de Brie en ont quelquefois fait mention dans leur Registre de visite, à l'occasion des Chapelles domestiques qui y étoient.



LEZIGNY.

ON ne peut point douter que le nom de ce lieu ne ſoit un nom Romain défiguré. Quelques anciens titres de l'Abbaye de Saint Maur l'appellent *Liſiniacum*. L'Auteur du Pouillé de Paris, écrit au XIII ſiécle en latin, ne latiniſe point le nom de ce village ; mais ſe contente de l'écrire en langage vulgaire, & il met ſimplement *Liſigni*. Ainſi la prononciation préſente de Leſigny, par laquelle on change le premier *i* en *e*, n'eſt que pour éviter les trois *i* ſucceſſifs, & elle ne doit point préjudicier à l'étymologie qui ſe tire naturellement de *Licinius*, nom Romain, qui a été porté par un Empereur au commencement du IV ſiécle, & par pluſieurs Romains avant lui & depuis lui. Ce qui montre encore l'origine Romaine de cette habitation, eſt de ce que ſur ſon territoire il reſte actuellement un hameau & Château appellé Romaine. Il reſte donc évident que Lezigny ou Leſigny eſt une altération du nom latin *Liciniacum*, & que s'il y a dans l'Angoumois des lieux dits Lezignac, & dans l'Anjou un Lezigné, dans le Poitou un Lezigny, tous ces lieux doivent avoir été dits primitivement *Liciniacum à quodam Licinio*.

Lezigny au Diocèſe de Paris ne ſe trouve cependant point dans les titres que depuis cinq à ſix cens ans. Mais il pouvoit être nommé dans ceux que l'Abbaye de Mont-étif a perdu. Cette Abbaye étoit ſur ſon territoire, & n'a pu conſerver aucun de ſes anciens monumens. Ce village eſt

placé au bout de la vaste plaine qui du côté de Paris commence à Sucy & à Boissy-Saint-Leger : il a du côté du midi la vûe sur un vallon très-agréablement varié de ruisseaux (a), prairies, arbres de toutes les especes ; ce qui fit que quelques Seigneurs y construisirent un château dont il sera parlé ci-après. Il est vrai qu'en venant du côté de Paris la plaine n'est que des bruyeres en grande partie, & c'est seulement du côté du couchant ; mais dans les autres côtés il y a de fort bons labourages & d'excellentes prairies. A l'égard de la vigne elle n'y est gueres connue. On ne doit faire aucun fond sur ce que marque le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, qui marque 70 feux à Lesigny. Il est évident qu'il y a une erreur de chiffre dans l'imprimé, puisque le Dictionnaire Universel du Royaume, publié en 1726, n'y reconnoît que 92 habitans ou communians. Le dernier Dénombrement qui a paru imprimé en 1745 sous le nom du sieur Doisy, se contente de marquer vingt feux en toute cette Paroisse. Lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il y en avoit trente ou environ. Il y a dans ce village une rue dont les maisons sont alignées, avec une porte ; ce qui fut fait par les soins des Seigneurs lorsqu'ils embellirent le Château.

Saint Ion ou Yon, Prêtre & Martyr du Diocèse de Paris, de la fin du III siécle, est Patron de l'Eglise de Lezigny. Les Reliques de ce Saint sont conservées en partie à Notre-Dame de Corbeil, & en partie à Châtres dit Arpajon. Il est hors de doute que

(a) Un titre de 1535 fait mention d'un grand étang qui y étoit alors, & d'un autre à Romaine en 1525.

les Evêques de Paris en ont déposé aussi en cette Eglise dans le temps de sa premiere Dédicace, & peut-être aussi dans celui de la seconde. Car l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que du regne de François I. Il est en forme de Chapelle oblongue, sans collatéraux, bien voûté en pierre, & surmonté d'une fléche couverte d'ardoise qui est apperçue de fort loin. François Poncher en fit la Dédicace le 5 Juillet 1523, suivant cet extrait d'un Regiftre de l'Archevêché. *Die Dominica quinta Julii an. 1523 Dominus Parisiensis Episcopus dedicavit Ecclesiam Parochialem de Lesiniaco sub invocatione S. Yonii Martyris, ac quatuor altaria in eadem existentia sub forma Ecclesiæ consueta dedicavit & consecravit, præsentibus ibidem Magistris Johanne Des Fossez Pœnitentiario, Stephano Leger, Guillelmo Chédeville Eccl. Paris. Canonicis cum pluribus aliis.* Il est étonnant que la Relique qui est conservée dans cette Eglise & renfermée dans un bras de bois doré élevé au-dessus du tableau du Grand-autel, ne soit pas reconnue comme de Saint Ion, & qu'on lui donne le nom de S. Leonard : comme l'autentique en est perdu, peut-être que par la confrontation avec les Reliques de Corbeil & de Châtres on reconnoitroit qu'elle est de Saint Ion. Les guerres ont tellement affligé ce pays-là sur la fin de l'avant-dernier siécle, que l'on avoit même oublié le jour de la Dédicace. L'Abbé Chastelain avoit cru que la figure équestre de S. Martin qu'il avoit apperçu sur la porte de cette Eglise, étoit pour indiquer qu'elle avoit été dédiée le 4 Juillet, jour de la Translation de ce Saint. On voit par la date ci-dessus qu'il

Registr. ab anno 1518 ad 1525, f. 1033.

Voyages mſ. de 1,03.

s'est trompé d'un jour. C'est par inadvertance que dans le Regiſtre de 1569 cette Egliſe eſt appellée *S. Dionyſii de Lezigniaco.* Il reſte ſous la lampe du chœur une tombe qui porte cette inſcription : *Cy giſt venerable homme Jehan Lordereau Ecuyer ſieur de la Roche en Forez, Capitaine pour le Roy ſur les mers de Ponant & de Levant, qui décéda le 15 Août 1500.*

La nomination de cette Cure eſt dite dans le Pouillé écrit au XIII ſiécle, appartenir à l'Abbé *de Monte-aſtivo*, c'eſt-à-dire de Mont-étif. Ainſi s'exprimoit-on vers l'an 1210, l'Abbaye d'Iverneau n'ayant pas encore alors ſuccédé à celle-là. Il y a toute apparence que ce fut par Maurice de Sully Evêque de Paris, qui ſe diſoit Fondateur de Mont-étif, que les Chanoines Réguliers furent gratifiés de cette Cure, puiſque cette Abbaye de Mont-étif étoit conſtruite ſur le territoire même de la Paroiſſe de Lezigny. Dom Beaunier dit dans ſon Pouillé, que l'Autel de cette Paroiſſe étoit dans la nef de l'Abbaye d'Iverneau avant ſa déſolation : mais il ſe trompe. L'Egliſe de Lezigny a toujours été différente de celle d'Iverneau. Ce qui reſte d'anciennes collations, dont une eſt de l'an 1478, parle de la Cure & du Curé de Lezigny, comme de choſes ſéparées de l'Abbaye, & durant une longue ſuite d'années depuis 1503 & un peu auparavant, ces Curés ſont en perpétuels procès avec les Abbés & la Communauté pour raiſon des dixmes ; d'où l'on doit inférer qu'ils avoient leur Egliſe & leur Preſbytére au village de Lezigny. On a une Sentence de l'Officialité de Paris du 4 Avril 1499, par laquelle Benoît Gerbauld, Chanoine Ré-

Pouillé des Bénéf. Roy.

gulier d'Ivenel, & Curé, ou plutôt Vicaire perpétuel de Lesigny, est condamné de restituer à l'Abbé & aux Religieux ce qu'il avoit perçu des dixmes. Il y avoit un Curé à Lesigny dès l'an 1386. Dans les Registres de l'Officialité de Paris il est fait mention d'un nommé Thomas Fatort Curé de ce lieu. Cela sent bien un Curé qui est hors du cloître, & qui est domicilié près de son Eglise. Enfin on lit dans les Registres de l'Archevêché au 18 Juillet 1505 une permission donnée par l'Evêque aux Paroissiens de Lesigny, de faire bénir ou réconcilier par le premier Evêque Catholique un ancien cimetiere voisin au contigu à leur Eglise. Voilà qui prouve clairement que la Paroisse n'étoit alors ni même antérieurement dans l'Eglise de l'Abbaye. Il est constant d'un autre côté que les dixmes de la Paroisse de Lesigny appartenoient à l'Abbaye d'Iverneau. Il en reste quelques baux; mais en 1677 l'Abbé en fit cession au Curé, & il ne s'est retenu que le droit de patronage ou de présentation à ce Bénéfice.

Ex Sched. de Heran. Il y eut en 1696 une transaction entre le Curé & les Chanoines d'Iverneau. Le Curé céda à ces Religieux le droit d'administrer les Sacremens à leurs domestiques & celui de les inhumer. Mais à l'égard des pensionnaires de l'Abbaye, il fut convenu qu'à Pâques les Religieux demanderoient au Curé la permission qu'ils y fissent leurs Pâques, & que le Curé leur fourniroit les pains à consacrer suivant le nombre, & qu'à leur tour les pensionnaires présenteroient à la Paroisse par un d'entr'eux le pain à benir. Qu'à l'égard des dangers de mort, le Curé administreroit les Sacremens à ces pension-

naires, les inhumeroit, & recevroit les droits funéraires.

¶ Le plus ancien Seigneur de cette Paroisse dont j'aie eu connoissance est Robert de Lesigny, qui engagea vers l'an 1200 aux Chanoines de Mont-éti une redevance de grain. De-là il faut venir au XV siécle, à la fin duquel est Louis Poncher, Sécretaire du Roi en 1482. Il est aussi qualifié Seigneur de Mincy ou Mancy. D'autres Mémoires disent qu'il étoit Trésorier de France vers l'an 1500, qu'il avoit épousé Robine le Gendre, & qu'il fut frere d'Etienne Poncher, qui d'Evêque de Paris fut élevé à l'Archevêché de Sens. *Hist. des Gr. Offi. T. VI. p. 440 & 450.*

Charlotte Poncher sa fille, Dame de Lesigny, épousa Nicolas Briçonnet, Général des Finances en Bretagne. Vers l'an 1533 elle est dite veuve de Geoffroy de la Croix Baron de Plancy. Je ne sçai s'il faut lui attribuer ce que l'on trouve dans l'Histoire de Paris, qu'en 1558 la Dame de Lesigny fut l'une de celles qui furent choisies pour assister à l'Hôtel-de-Ville au festin qui fut donné au Roi le Jeudi gras. *Mem. Cam. Comput. à 1532 à 1536.*

Nicolas de Pierre-vive lui succéda, selon quelques uns, dans la Terre de Lesigny. Il étoit Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi. Sa fille avoit épousé en 1516 Antoine de Gondi. D'autres Mémoires portent que ce fut Anne de Pierre-vive, Chambellan de Monsieur frere du Roi, Trésorier des bâtimens de Sa Majesté, qui acquit cette Terre de l'héritiere du sieur Poncher. Il en jouissoit vers l'an 1560. (a) Ce fut lui qui bâtit *Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 893.*

(a) On voit dans les Regîstres du Parlement au 31 Décembre 1539 & 16 Avril 1540 le Seigneur de

le Château que les Seigneurs suivans augmenterent.

Tabul. S. M. Alti pass. Jeanne Clausse étoit Dame de cette Terre en 1574.

Hist. des Gr. Off. p. 393. Charles de Pierre-vive, premier Maître-d'Hôtel du Roi, Chevalier de l'Ordre de de Saint Michel, étoit Seigneur de Lesigny vers 1580.

Concio Concini, Gentilhomme Florentin, plus connu sous le nom de Marquis d'Ancre & de Maréchal d'Ancre, acquit cette Baronie au commencement du dernier siécle. Il en augmenta & embellit le Château. La permission d'y faire célébrer n'est que du 30 Juin 1615. Après sa mort tragique, arrivée en 1617, le Roi Louis XIII la donna à M. de Luynes, depuis Connétable de Luynes, qui y fit encore plus d'embellissemens. On tient que ce Prince y tint quelques Assemblées ou Assises sur un canal.

La Marquise de Carman de Bretagne l'acheta depuis de ce Connétable : elle en jouissoit vers l'an 1650, & la revendit à Claude de Boileve Intendant des Finances, dont la fille Gabrielle épousa François de la Forêt d'Armaillé, Conseiller au Parlement de Bretagne.

Aujourd'hui c'est son petit-fils qui est Seigneur de Lesigny.

Recueil d'Estampes. La vûe & perspective du Château fut gravée vers l'an 1649 par Israël, qui l'appelle

Lesigny, Trésorier de France, apporter quelqu'ordre au Parlement de la part du Roi. Je trouve aussi dans l'inventaire des titres de l'Archevêché, qu'en 1563 Charles de Pierrevive Seigneur de Lesigny eut de l'Abbaye de S. Maur la Terre de Ferroles; ce que l'Evêque approuva le 4 Octobre de cette année.

Lusigny. Il est fort varié en pierres & en briques, & c'est apparemment parce que plusieurs Seigneurs y ont fait travailler, que l'Abbé Chastelain bon connoisseur n'y trouvoit pas de régularité. Il se contente de dire que l'avant-cour est belle & en hémicycle, terminé par deux pavillons à jour.

Une grande partie de cette Terre, & notamment le Château, releve en plein fief de la Tour & Chapelle S. Jean & S. Denis du Château de Brie Comte-Robert. Mémoire sur Brie. Dénombr. du revenu de la Chap. S. Denis.

¶ Les Ecarts de la Paroisse de Lesigny sont en assez grand nombre. Il y a Romaine sous-Carrieres, la Jonchere, le Buisson, Montétif & Hiverneau, la Maison-blanche, ausquels on peut ajouter Fresnoy & Chalus. Je parlerai seulement des plus mémorables.

ROMAINE est un lieu ancien, ainsi que son nom le désigne. Quelques titres du temps de S. Louis en font mention. Un Etienne *de Romana* Clerc donna des biens à l'Abbaye de Saint Maur en 1238. Six ans après, Etienne Prêtre *de Limigniaco* donna au même Monastere un pré situé *apud Romanum* dans la censive de cette Abbaye. Sous François I, Tristan de Reilhac Conseiller au Parlement, étoit Seigneur de Romaine. Après sa mort, en 1533, Pierre d'Apestigny, Général de Bourgogne, se fit adjuger ses biens; & Sidoine Lapite sa veuve s'opposa à l'adjudication de la Terre de Romaine, de laquelle toutefois il rendit hommage en 1534 à Jean Budé Seigneur d'Hierre. On ignore comme cette Terre de Romaine étoit advenue au Cardinal de Loraine. Il est certain qu'il la possédoit en 1552, puisque le

Chart. Fossat.

Tab. Episc. Par.

29 Mars de cette année il la donna à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, par échange des droits Seigneuriaux que cet Evêque avoit sur Chevreuse, & la lui céda franche & quitte de toute mouvance, ce don étant pour le dédommager de la perte de la mouvance de Chevreuse (a). Le petit Romaine, qui n'est qu'une ferme sur la Paroisse de Ferroles, y fut joint avec la Bercosse de la Paroisse de Pontaul. On observe que Dreux Budé & Pierre Budé freres, Seigneurs d'Hierre, & Jacqueline de Bailly aussi Dame d'Hierre exigerent de Guillaume Viole Evêque de Paris, successeur d'Eustache du Bellay, les droits de quint & requint : mais envain. En 1632 le 18 Juillet l'Archevêque de Paris donna les deux Romaines à François de Montdesert Maître des Requêtes, moyennant 520 livres de rente. Dix ans après, M. de Montdesert & adjoints vendirent cette Terre à Antoine l'Arragonois, Trésorier des Gardes de France, moyennant 30000 livres, à la charge de donner à l'Archevêque une maison de la valeur de 520 livres de rente. En 1663 les héritiers, propriétaires de cette Terre, la remirent au Receveur de l'Archevêché, à cause des arrérages de la rente des 520 livres. Depuis ce temps-là l'Archevêque y vint quelquefois ; & de-là vient que l'on trouve des actes de M. de Perefixe datés de ce lieu le 12 Juillet 1665 : *Datum in nostro Romanæ castro in Bria.* Cette maison est à présent tenue par des

Ibid.

(a) On a raconté cela un peu autrement dans l'Histoire des Grands Officiers, T. 4. p. 346. mais je parle d'après les titres.

particuliers à bail emphitéotique avec les terres & droits qui en dépendent. Quelques Seigneurs d'Hierre des derniers temps avoient voulu encore agir contre l'Archevêque. Mais M. de Chauvelin renonça en 1736 à la prétention de toute mouvance. Le Comte de Saxe est un de ceux qui ont joui durant ce présent siécle du Grand Romaine.

Entre les deux Romaines est une fontaine qui dégorge des perches par son ouverture. Ces poissons peuvent venir du cours soûterterrain de la riviere d'Hierre, ou de celle de Tournan qui s'engouffre à Villegenard & ailleurs.

SOUS-CARRIERE est un fief qui porte le nom de sa situation au-dessous d'une carriere. On en trouve quelques Seigneurs depuis plus de cent ans, sçavoir Maximilien Granger Maître des Requêtes. Il cessa de l'être en 1611, & vendit à Nicolas Michau beaupere de Pierre de Bellegarde, à qui la Terre passa par donation.

Ce Pierre de Bellegarde étoit qualifié Marquis de Montbrun & de Chambellan de Philippe Duc d'Orleans frere de Louis XIV.

N..... de Fieubet possédoit Sous-Carrieres en 1660. François du Vau Trésorier de la Reine, & Louise Marchais sa femme en 1676. Ensuite leur fils, qui étoit Colonel d'un Régiment de Cavalerie.

N..... Le Maistre Auditeur des Comptes, Jean-Baptiste Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes, fils de M. Bosc Prevôt des Marchands.

On marque que depuis il a appartenu M. Boulet Payeur des Rentes.

LA JONCHERE a été possédée par Pierre de la Porte Conseiller d'Etat, Maître-d'Hôtel & premier Valet de Chambre du Roi dans le siécle dernier, & ensuite par Antoine Jossier Trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Il l'étoit en 1656.

Perm. de Chap. dom. du 9 Juin.

LE BUISSON est mentionné dans le Cartulaire de S. Maur de l'an 1284, parce que cette Abbaye y possédoit alors quelques arpens de terre : *In Buissono vij arp.* La ferme que l'Abbaye d'Hiverneau y avoit, fut aliénée par l'Abbé en 1545, ou par échange, ou à la charge de cens & rentes à Nicolas l'Allemant.

Chartul. S. Mauri, Art. de Oratorio.

Reg. Episc. Par. 9 Mart. 1546.

Je croi pouvoir ajouter à tous ces lieux celui de VILLARCEAU, marqué dans les Cartes entre Lesigny & Romaine. Il appartenoit en 1608 à Favin Gueffier, Avocat du Roi au Châtelet, & on l'écrivoit alors Villarcel. L'Abbé Chastelain qui l'écrit Villarseau, y vit en 1684 un Château dont le parc étoit bien diversifié & avec de belles palissades, mais sans eau & sans vûe. FRENOY, qu'on appelloit anciennement Grattepelle, est un fief dépendant de S. Jean en l'Isle de Corbeil. On n'y voit plus aucune maison.

Perm. de Chap. domest. 27 Juin.

MONT-ETI est au nord-est de Lesigny, à la distance de trois quarts de lieue. Les titres du XII siécle l'appellent *Mons Astivus*. Il est en effet sur une petite éminence, & éloigné de toutes fontaines & ruisseaux, mais en bon air. Il y a apparence que ce petit tertre n'a été nommé *Astivus*, que relativement à une petite élévation ou coteau situé immédiatement au-dessus de la

dendum nos concessimus : addito quod nulli Canonicum Ordinem qui in eodem loco primitus institutus esse dignoscitur liceat permutare, nec alicui in rebus ejusdem Ecclesiæ violentas manus liceat extendere. Verùm si de rebus ad Ecclesiam eamdem pertinentibus aliquam adversus eumdem fieri reclamationem vel aliquam in posterum calomniam contigerit ab aliquo moveri, ante præsentiam nostram vel successorum nostrorum veniat jus suum mediante justitiâ consecuturus. Si quis autem huic laudabili statuto nostro ausu temerario præsumpserit obviare, noverit se indignationem omnipotentis Dei incurrisse, & nisi resipuerit anathematis sententia perpetuò damnandum esse.

On ne voit rien dans cette Charte qui oblige de croire que l'Evêque Maurice ait fondé cette Abbaye à ses dépens. Il en faut seulement inférer que c'est lui qui aura déterminé les fondateurs à y mettre des Chanoines Réguliers, & qui les y aura placé de son autorité. Voici une Bulle que le Pape Clement III, qui siégea depuis 1188 jusqu'en 1191, lui adressa en réponse à sa Requête, au sujet de quatre Abbayes fondées de son temps dans son Diocèse.

Clemens ..... Mauritio Paris. Episcopo. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem præbere consensum & vota quæ à rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter venerabilis in Christo Frater tuis postulationibus annuentes Abbatias Herjvallis, Hermeriarum, Montis-estivi, de-Gif, quas de novo diceris construxisse sicut canonicè & sine controversia

possides autoritate Apostolicâ confirmamus, & præsentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omninò hominum, &c. Datum, &c. Cette Bulle n'est pas plus au long dans le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris. Bibl. Reg. cod.

L'Abbaye de Mont-étif est marquée ici la troisiéme, conformément sans doute à l'exposé de l'Evêque. Ainsi, comme celle d'Herivaux & d'Hermieres n'ont pas été dotées par lui, il doit en être de même de celle de Mont-étif. On sçait par l'Histoire que cet Evêque étoit né sans patrimoine, & qu'il n'a été en état de bâtir Notre-Dame, & de faire du bien à différentes Maisons Religieuses, que par les aumônes des Fidéles & par ses épargnes. Comme les Sires de Garlandes étoient de puissans Seigneurs à Tournan & aux environs, & qu'ils ont beaucoup contribué à doter l'Abbaye d'Hermieres, qui n'est qu'à une lieue & demie de Tournan, ils ont pu en faire de même à l'égard de celle de Mont-étif qui n'en est qu'à deux lieues, & qui étoit précisément sur le grand chemin de Tournan à Paris. Mais comme nonobstant les grands biens donnés à Hermieres par les Garlande, Louis le Jeune & la Reine Adele son épouse passent pour en être fondateurs en partie, il en est de même de celle de Mont-étif qui a dû dès son origine être gratifiée par ce pieux Prince & par cette pieuse Reine de quelques fonds, à la priere du zélé Prélat Maurice de Sully. C'est en mémoire de ces dons du Roi, que l'Abbaye d'Hiverneau, laquelle n'est autre que celle de Mont-étif changée de place, porte dans ses armoiries une fleur de lys

Il n'eſt rien parvenu à notre connoiſſance des biens donnés à l'Abbaye de Mont-étif dans ces premiers temps, ſi-non la donation de deux ſextiers de grain que Raoul de Combeaux Chevalier lui aſſigna ſur la dixme de Chenevieres, outre les deux muids dont il lui avoit fait un engagement ſur le meme territoire. De laquelle choſe il y eut un acte ſolemnel appuyé de cautions très-qualifiées ſuivant l'uſage d'alors, & qui fut confirmé par Maurice Evêque de Paris. On trouve après cela qu'au commencement du XIII ſiécle cette Abbaye poſſédoit à Paris dans la Cité rue d'Enfer, un four que lui avoit vendu Jean de Sully, & que Eudes de Sully Evêque de Paris racheta en 1207 la ſomme de cent trente livres, pour doter les Chapelains de Saint Denis de la Chartre.

Chartul. Ep. Parif. Bibl. Reg.

On ne connoît non plus qu'un ſeul Abbé de cette Maiſon, nommé Nicolas, lequel vivoit auſſi en 1207. Il n'eſt pas impoſſible qu'il ait été le premier Abbé de ce lieu, en plaçant la fondation vers l'an 1170.

Gall. Chr. T. 7.

Après ſa mort, & au moins avant l'an 1218, cette Abbaye de Mont-étif fut tranſférée dans la vallée à une lieue de-là, ſans ſortir du territoire de la Paroiſſe de Leſigny. On n'en ſçait point les raiſons : la diſette d'eau put y contribuer ; quelque incendie qu'elle eſſuya ; le voiſinage du grand chemin de la Brie que l'on voulut peut-être auſſi éviter. La perte des anciens titres oblige de conjecturer là-deſſus.

Il y a plus d'apparence que ce fut quelque incendie, & qu'au lieu de réparer le Monaſtere de Mont-étif, on acheva de le démolir, & qu'on ſe ſervit des matériaux

pour

pour le rebâtir dans la vallée d'Hiverneau, sur le bord du ruisseau & de la prairie, lieu qui étoit de la dépendance. On se contenta donc de bâtir à Mont-etif une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré, & dont il y avoit un Prieur en 1416. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, ainsi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Eglise subsistent encore dans terre à plus de quatre toises par-delà cette Chapelle tant au-devant que par derriere. A douze toises de ces fondations vers le couchant se voit un beau & profond puits, qui fut celui du préau ou jardin du Cloitre. Le jour de la Nativité de la Vierge les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours suivans. On y celebre aussi la Messe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroisses voisines y viennent en procession aux Rogations, dans les temps de calamité & pour diverses dévotions.

Le Roi Louis XII, à la priere des Abbé & Religieux d'Hiverneau, accorda qu'il se tînt en ce lieu une Foire le 8 & le 9 Septembre par Lettres données au Bois de Vincennes au mois de Juillet 1512. L'Almanach Royal de Paris & autres Livres où elle est indiquée, sont très-fautifs là-dessus. Les uns marquent *Foire de bestiaux à Montely près Brie-Comte-Robert* : Les autres mettent, *Monteti, ferme dans un champ près Brie-Comte-Robert, Foire de bestiaux, &c.* Dans un autre Ouvrage plus important on écrit que c'est à Auxoirs-la-Ferriere que se tient cette Foire de plusieurs jours du mois de Septembre. Mont-etif est à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferriere.

Prem vol. des Bann. du Châtel. f. 462.

Alm. Royal.

Concord. des Brev. p. 213.

Gall. Chr. *T. 7. col.* 32..

Ceux qui ont avancé que la Chapelle de Mont-étif eſt au milieu des champs, n'ont auſſi dit vrai qu'en partie. Il y a tout auprès une maiſon bourgeoiſe appellée le Pavillon de Mont-éti, & la ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Preſque attenant cette ferme eſt le Château de Romaine dont j'ai parlé ci-deſſus.

L'Auteur du Cartulaire de Saint Maur des Foſſez, rédigé en 1284, dit qu'alors cette Abbaye poſſédoit cent dix arpens *in Monte-eſtivo*.

Notit. Gall. p. 424. col. 1. M. de Valois s'eſt trompé ſur ce lieu en l'appellant Montivier.

C'eſt dans ce même lieu que demeurerent d'abord les Camaldules que M. le Duc d'Angoulême fit venir d'Italie en France l'an 1640. Voyez ce que j'en dis à l'article d'Hierre.

Placard. En 1668 le Roi donna des Lettres patentes, portant Réglement au ſujet de la Foire établie à Montétif. On y ordonne que la Foire qui s'y tenoit le 8 Septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame; ſera tenue le 9 & 10e jour du même mois. Les mêmes Lettres portent pareil Reglement pour la Foire d'Auzouer.

IVERNAU *ou* HIVERNEAU,

Abbaye.

C'Eſt non-ſeulement la proximité d'Hiverneau & de Mont-étif qui fait juger que ce n'eſt q'une meme Abbaye qui a changé de nom en changeant de lieu; mais en-

core de ce que l'on voit le nom d'Abbaye de Mont-étif cesser lorsque celui d'Abbaye d'Hiverneau commence à paroître.

Le premier monument ou l'Abbaye d'Hiverneau *de Ivernali* se trouve nommée, est le testament de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1218. En voici les termes : *Abbatiis Hermeriarum de Ivernel & de Footel & de Gif, & de Valle profunda, & de Porreio, cuilibet centum solidos pro nostro anniversario faciendo.* On voit par-là clairement qu'elle est plus ancienne que le regne de S. Louis ; & de fait elle avoit un Abbé dès le commencement de son regne, puisqu'on le trouve dès l'an 1129 mettant son Abbaye en société de prieres avec celle de Chaage proche Meaux. Au reste, rien n'empêche de croire que si l'ordre que Louis VIII donna par son testament, de bâtir une nouvelle Abbaye de l'Ordre de Saint Victor en l'honneur de Notre-Dame, n'étoit pas pour exécuter la disposition testamentaire de Philippe-Auguste de l'an 1222, qui portoit que cette Abbaye de l'Ordre de Saint Victor fût établie proche du Pont de Charenton, rien, dis-je, n'empêche de croire que le prix des pierres précieuses & de l'or des couronnes ou autres joyaux de Louis VIII, n'ayent été employés pour doter de nouveau l'Abbaye des Chanoines Réguliers de la Paroisse de Lesigny, qui depuis dix ans ou environ avoit été rebâtie à neuf dans le lieu d'Hiverneau. On croit aussi que cette Maison observoit la même regle qu'à S. Victor de Paris, quoiqu'il n'y en ait rien dans la Charte de l'Evêque Maurice pour Mont-étif, ni dans aucun monument du XII ou XIII siécle. C'est une tradition que je voudrois

voir établie sur un autre fondement que sur un Nécrologe de la composition du Pere Gourdan, & dont il seroit à souhaiter que l'Histoire de l'Abbaye de Saint Victor, écrite dans le dernier siécle, eût donné des garans pris de l'un ou de l'autre de ces deux siécles. Mais en attendant, il faut se contenter de ces deux lignes du Nécrologe de cette Abbaye, écrit après le milieu du XIV S.: *XVII Cal. Decembris obiit Frater Anselmus quondam Abbas de Hiverneto Canonicus noster professus.* On n'a aucun acte qui détermine en quelle année vivoit cet Anselme Abbé d'Hiverneau, Profez de S. Victor. C'est simplement sur l'autorité de Malingre qu'on le place vers l'an 1260, quoiqu'il puisse être également placé depuis l'an 1290 jusqu'à l'an 1350, que le Catalogue des Abbés d'Hiverneau reste vuide. Je trouve cependant qu'en 1357 il y eut un accord entre Barthelemi de Langres *de Lingonis* & l'Abbé d'Hiverneau. Les Registres du Parlement qui fournissent cette notion, portent aussi que le 18 Février 1541 l'Abbé Anseau Neveu plaidoit contre un de ses Religieux appellé Charles de Villeneuve.

Reg. Conc. Parl.

Les lacunes qui se trouvent dans le Catalogue des Abbés de cette Maison, publié pour la premiere fois dans le nouveau *Gallia Christiana*, montrent assez sensiblement que cette Abbaye a été spoliée de la plûpart de ses titres & cartulaires, & même de son ancien Nécrologe. On n'a pu y en mettre que quatorze jusqu'à l'an 1741. Cependant par une seconde recherche faite plus exactement, on en a découvert encore onze autres. Je les renvoye à la fin de cet article, de crainte d'interrompre l'Histoire abrégée de cette Maison.

Les guerres intestines des XIV & XV siécles avoient commencé à affoiblir cette Abbaye. Celles des Calvinistes au siécle suivant acheverent presque de la ruiner. En effet, depuis l'an 1564 jusqu'en 1684, on n'y vit plus de Communauté. Un seul Prêtre en faisoit la desserte. Il n'y résida un second Prêtre que depuis l'année 1630, ou environ, à l'occasion de la Chapelle du Château de Villemenon, où l'on fut obligé d'aller dire la Messe.

Jean Moullin, Prêtre du Diocèse de Lisieux, qui avoit été reçu à profession, & peu après élu Prieur Claustral par les anciens Chanoines Réguliers de Saint Cyr de Friardel proche Orbec au même Diocese, après avoir remis en vigueur dans cette Maison les anciennes Constitutions de l'Ordre, à quelques usages locaux près, vint établir la même régularité dans Hiverneau l'an 1684, du consentement de M. de Harlay Archevêque de Paris, & par les soins de M. Alexandre Bontemps qui en avoit été Abbé Commendataire. Charles Coquart de la Motte, Archidiacre de Paris, avoit été nommé Commissaire pour faire la visite des lieux claustraux & de l'Eglise. Le but avoit été de réduire en simple Chapelle cette Eglise délabrée : mais sa piété compatissante le sauva du péril. M. Bontemps contribua pour y rétablir ce qui pressoit le plus, comme aussi les lieux Réguliers : de sorte que M. Moullin se vit en état d'y établir une Communauté de Chanoines Réguliers. Les autres Maisons qui en France ont admis les anciennes Constitutions rétablies à Friardel par M. Moullin, reconnoissent toutes celle de Friardel pour leur mere & chef. Après

Hiverneau ce fut à Bosc-Achard au Diocèse de Rouen, que cette Discipline Réguliere fut introduite : de sorte que cette Maison de Bosc-Achard n'a aucune supériorité sur les autres, & que toutes avouent que l'Institut vient de Friardel, & non de-là. Les quatorze Maisons, dont la plûpart sont des Prieurés, sont gouvernées par un Supérieur Général sous le nom Visiteur, & sont cependant soumises à la Jurisdiction de l'Ordinaire, chantent & célebrent l'Office du Diocèse où ils se trouvent, portent la soutane noire, le rochet & l'aumuce grise.

L'ancienne Abbaye d'Hiverneau étoit en société de prieres avec les Abbayes de Saint Maur des Fossez, d'Hierre, & celle de Chage au Diocèse de Meaux.

Il ne reste à Hiverneau de l'ancienne Eglise que le chœur qui finit en pignon & non en rond-point, une partie de l'aile septentrionale où est la sacristie, & la tour qui supporte une flêche, le Chapitre & le Réfectoire voutez placez du même côté septentrional, la nef & tout le côté méridional avoient été détruits. Il y a eu des Fonts baptismaux dans cette Eglise. On a connu des gens qui les ont vu & même une vieille femme qui y avoit été baptisée ; mais ce n'étoit point ceux de la Paroisse de Lésigny, ainsi que Beaunier la cru. Ces fonts ne servoient que pour les fermiers, domestiques, & commensaux demeurants dans l'enclos de l'Abbaye ; car les Monasteres de la Congrégation de saint Victor avoient le même droit que l'Abbaye de saint Victor même. Les maisons dehors l'enclos & situées dans le hameau qui étoit appellé Ivernel la Ville recourroient à la Paroisse.

On voit quelques ſépultures de conſidération dans cette Egliſe. Ce n'eſt que depuis quelques années que l'on a tiré du chœur une tombe qui y étoit placé entre l'aigle & le ſanctuaire c'eſt-à-dire ſous la lampe. Il y avoit huit perſonnes répréſentées ſur cette tombe chacune de la hauteur d'environ trois pieds, quatre en haut à côté l'une de l'autre & quatre en bas dans la même diſpoſition, ayant chacun ſur leur tête un deſſus de niche ſculpté à la gothique, & dans la bordure ci-deſſus l'inſcription de leur nom en françois en lettres gothiques petites capitales, c'eſt-à-dire de la hauteur d'un bon pouce. Cette tombe étoit un quarré oblong. toutes les têtes des huit perſonnes étoient vers l'autel, & leurs pieds étendus vers la porte c'eſt-à-dire vers l'occident. Il n'eſt pas à croire que ces huit perſonnes euſſent été inhumées en ce lieu, encore moins dans la ſituation où elles étoient répréſentées. Mais puiſque dans ce qui y étoit reſté de très-liſible ſur trois de ces perſonnnages on appercevoit très-diſtinctement le nom de Garlande comme celui de la famille dont ils étoient, & le cul de lampe pendant entre la tête des deux premiers de l'étage d'en haut ſe voyoit clairement l'écu de la maiſon de Garlande rempli de deux faſces, il y a toute apparence que cette tombe étoit un eſpece de mémorial d'une des branches des Garlandes riches Seigneurs de Tournan & autres lieux dont le pere & la mere auroient été inhumez dans la premiere Egliſe qui étoit à Montetif, ou dans celle d'Hiverneau. Comme on s'autoriſoit à Paris en ces derniers temps ſur une copie de ces inſcriptions tirées dit-on par M. de

Gaignieres à croire que ces huit personnes étoient de la maison de Chevry ; j'ai pris le parti d'aller sur les lieux, où ayant considéré très-attentivement cette tombe placée à présent hors l'Eglise, je n'y ai découvert en aucun endroit les armes de Chevry, qui sont deux haches, mais celles des Garlandes. Les personnages les plus voisins des quatre coins sont ceux qui depuis bien du temps étoient moins reconnoissables ; les morceaux de la pierre avoient été emportez de vétusté & remplacez par du plâtre. On ne reconnoissoit donc plus rien sur le premier du rang de l'étage supérieur, pas même la tête. On voit seulement qu'il étoit vêtu d'habits longs. Le second a la tête nue & les cheveux courts. Des habits longs qui prend dès les épaules, & au côté gauche une espece de canon ou manipule pendant & sur sa tête paroissoit écrit avant les derniers remuemens MANA......... Le troisiéme est aussi la tête nue & les cheveux courts : Son habit ne couvre ses jambes que jusqu'aux jarrets ; on lui voit entierement ses souliers, & au dessus de sa tête est gravé MAMSEAU DE GARL.......... Il ne reste que cela de lisible. Le quatriéme a essuyé le meme sort que le premier ; son inscription effacée depuis longtems & son visage emporté avoit été réparé en plâtre. On reconnoit seulement que ses habits sont longs.

Dans le rang à l'étage d'en bas le premier est dans le même cas en tout que celui dont je viens de parler. Le second personnage represente une femme voilée & en habits longs, & au dessus de sa tête a été écrit Eye de GAR...... Le troisiéme est en-

core une femme habillée comme l'autre, à la différence qu'elle a une crosse. On lit ces mots très-dinstinctement au dessus de sa tête : SEUR AGNES, DE GARLANDE, ABBESSE DE SAINT POL. Le quatrieme & dernier personnage est un homme qui a les cheveux courts, les mains jointes, & une espece de fourure à grandes plages. On entrevoit au dessus de sa tête ...O...GAL....
Il ne faut donc point penser à trouver ici la famille de Chevry dont il y a eu un Évêque d'Evreux sous la fin du regne de S. Louis, un Grand Prieur de l'Ordre de saint-Jean de Jerusalem & une Agnès Abbesse de S. Paul-les-Beauvais vers le même temps. L'erreur de M. Gaignieres est venue de ce que n'ayant fait attention qu'à ces mots de la tombe *sœur Agnès.....Abbesse de S. Pol*; & trouvant en 1203 un Agnès de Chevry Abbesse de ce Monastere, il a voulu remplir le reste de la tombe de personnes qui lui fussent parentes. Mais comme on est sûr qu'il y a eu une autre Agnès Abbesse de la même Abbaye de S. Paul qui vivoit en 1203, & qui mourut le 14 Mars 1217, & que d'ailleurs outre l'inscription marquée sur la tombe au dessus de sa tête, on lisoit encore dans la bordure sous les pieds de cette dame *sœur Agnès de G..Abbesse de S. Pol*, & dans le retour en montant *Eve de Garlan ..... onne*, il ne reste aucun doute qu'au lieu de la maison de Chevry dont l'Abbesse a fait naître l'idée aux yeux de M. de Gaignieres il ne faille substituer la maison de Garlande, & croire que le premier personnage de la tombe est Anseau de Garlande fils de Guy qui avoit acquis Tournan. On l'appele Anseau I du nom. Les sept qui suivent sont conséquemment les sept enfans de cet

Anſeau. L'écuſſon des Garlandes ſe trouve entre lui & le ſuivant appellé Manaſſès. Le troiſiéme en habit court eſt M. Anſeau de Garlande qui laiſſa poſtérité d'une femme dont j'ai trouvé le nom qui étoit Sophie. Le quatriéme peut avoir été Hugues de Garlande. Le cinquiéme Jean de Garlande; le ſixiéme eſt ſurement Eve de Garlande qui épouſa Anſeau Seigneur de Liſle; le ſeptiéme eſt auſſi trés-conſtamment Agnès de Garlande qui avoit été mariée puis ſe fit Religieuſe & devint Abbeſſe; le huitiéme eſt Guillaume de Garlande Chevalier. On connoit ces ſept enfans d'Anſeau I du nom par des titres dès la fin du XII ſiécle & du commencement du ſuivant. Il reſteroit à ſçavoir ſi ces ſept enfans d'Anſeau de Garlande I du nom Seigneur de Tournan ont été rangez ſur cette tombe ſuivant l'ordre de leur naiſſance ou ſuivant le tems de leur décès, & par les ordres de qui pouvoit avoir été gravée une tombe ſi ſinguliere. Si l'on peut ajoûter foy au mémoire de M. de Gaignieres nonobſtant ſa mépriſe ſur la maiſon de Chevry, il faudra dire qu'on a lu autrefois au tour de cette tombe ces mots : L'AN DE GRACE M. CC LXVIII, LEX..... Alors il réſultera que c'eſt Anſeau de Garlande Seigneur de Tournan III du nom & petit-fils d'Anſeau II qui aura fait graver cette tombe en mémoire de ſes ancêtres; car il vivoit préciſement cette année 1268, dans laquelle il porta l'Evêque de Paris ſur le trône & lui rendit hommage; ou peut-être eſt-il plus vrai que ce furent les Religieux d'Hiverneau qui par reconnoiſſance de ce que dans le temps de leur établiſſement ils avoient eudes

libéralitez d'Anseau I du nom, Seigneur de Tournan & du consentement de ses sept enfans le Fief qu'il possedent encore au fauxbourg de Tournan, appellé le Fief de la Tuffelle, dresserent en 1268, ce mémorial gravé sur la pierre : Car il n'y a pas d'apparence que ces sept enfans morts en différens lieux très-éloignez, & surtout l'Abbesse de Saint Paul de Beauvais ayent été inhumez à Hiverneau.

Dans la nef de la même Eglise d'Hiverneau, est une autre tombe de pierre dure bien conservé qui couvre certainement deux personnes inhumées en ce lieu. Sa place est immédiatement devant la grille du chœur. Elle est ornée d'une gravure très-délicate qui représente une espece de frontispice d'Eglise avec deux niches. Sous la premiere est réprésenté un homme en casaque militaire, ayant à sa droite une masse d'armes dont la queue est sémée de fleurs de lis sous ses pieds; des souliers brodez & terminez en pointe, & des bottines qui ont une rosette à l'endroit des genoux, & sous ses pieds une levrette. Dans la bordure est gravée en caracteres gothiques minuscules l'inscription suivante. *Icy gist Julian Lempeur* * *Sergent d'armes du Roy nre Sire qui trespassa le mercredy XXIIII jour d'Aoust l'an de grace M. III LXXVIII. Pries pour l'ame de lui.*

* Peut-être l'Empereur.

A sa gauche est une femme avec des souliers pointus, & cette ligne sur la bordure.

Icy gist Jehanne femme feu Julian Lempeur.

Au sanctuaire dans le côté septentrional se lit sur une tombe *Hic quiescit Joannes Moullin sacerdos Lexoviensis, hujus Abbatiæ Præpositus*; & du même côté au bout

des stalles est son épi[...]e enchâssée dans la boiserie, en ces termes.

In memoriam venerab. viri Joannis Moullin Lexoviensis.

Presbyter Deo se vovit in Monasterio Friardellensi. Canonic. reg: mox Præpositus collapsam ibi disciplinam restauravit quod & in aliis tredecim Canoniis feliciter consummavit. Obiit 2. Martii an. 1723. ætatis 76.

Enfin sous la lampe, à la place où étoit le Mémorial ou Cenotaphe des Garlandes est une tombe sur laquelle on lit:

Cy gist Christophe-Henry Jossier de la Jonchere, Diacre, Licentié en Théologie décédé le 28 Septembre 1739...

Vis-à-vis au bout des stalles du côté méridional est enchâssée dans la boiserie une inscription sur le marbre, contenant que ce Diacre, conjointement avec Elizabeth-Magdelene sa sœur, a fondé dans cette Eglise une Messe à perpétuité. Il étoit fils de Louis Jossier, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, & Seigneur de la Jonchere près l'Abbaye d'Hiverneau, & de Magdelene Colbert.

¶ Les Reliques de cette Abbaye sont conservées avec respect dans la sacristie. Les guerres étoient cause qu'il n'y en étoit resté aucunes, & pas même de Mémoriaux qui en fissent mention. Un Chanoine d'Abbeville a fait présent en 1722 de celles qu'il avoit de S. Willebrord Apôtre des Frisons, & Evêque d'Utrect au VII siécle. Le certificat qui les accompagne est conçu en ces termes : » Je soussigné Pierre Hecquet, » Prêtre-Chanoine de l'Eglise Royale & » Collégiale de Saint Vulfran d'Abbeville » Diocèse d'Amiens, certifie avoir donné

» à l'Abbaye de Notre-Dame d'Hiverneaux
» en Brie, de l'Ordre des Chanoines Ré-
» guliers au Diocèse de Paris, deux frag-
» mens, & plusieurs moindres parcelles d'os-
» semens de S. Willebrord avec un mor-
» ceau de grosse toile blanche de quatre
» doigts de large sur environ six de long,
» faisant partie de celle dans laquelle les
» Reliques de ce Saint se sont trouvées en-
» veloppées lors de l'ouverture de sa châsse.
» Lesquelles parties d'ossemens & toile ont
» été donnés à feu Mre Antoine Hecquet
» mon frere, Doyen de la même Eglise,
» dans la distribution qui fut faite de ladite
» toile entre nous, & qu'on appelle *Suaire*
» *de S. Willebrord.* Fait à Abbeville le 10^e
» jour de Juillet 1722. Signé P. Hecquet.

L'ouverture de la châsse de S. Villebrord dont il vient d'être parlé, avoit été faite le Jeudi sept des Ides d'Avril 1712 par M. Pierre Sabatier Evêque d'Amiens, à l'occasion de la demande que le Clergé & les Magistrats de Gravelines avoient faite au Chapitre de Saint Vulfran, de quelques Reliques de S. Villebrord. Le Prélat fit dresser un Procès-verbal, contenant une ample description des différentes parties du corps de ce Saint, suivant le rapport des Chirurgiens, des linges trouvés dans sa châsse, & de quelques inscriptions sur vieux parchemins attachées à quelques sacs cousus ensemble, & portant en caracteres antiques : *Hic sunt reliquiæ corporis Beati Willeboldi Confessoris atque Pontificis in Frisia*, le tout en présence du Chapitre & de plusieurs Seigneurs & Magistrats. Ce Procès-verbal porte que ces Reliques étoient en ce lieu de-

puis plus de trois cens ans. On en conserve à Hiverneau une copie certifiée conforme à l'original par le même Pierre Hecquet & par Jacques le Prevost, Chanoines de Saint Vulfran, le 10 Juillet 1722.

On montre aussi à Hiverneau du taffetas & parfum tiré de la châsse de S. Vulfran Archevêque de Sens, conservée dans son Eglise d'Abbeville; ce qui vient apparemment du don de quelqu'un du même Chapitre de Saint Vulfran.

Enfin deux petits ossemens dits de S. Jerôme, & qu'on assure avoir été tirés en 1647 d'un Reliquaire de l'Eglise des Saints Innocens de Soyel ou Soyer au Diocèse de Troyes. Mais ces dernieres Reliques peuvent n'être que de S. Jerôme Evêque de Nevers qui vécut au IX siécle, & dont les Reliques sont chez les Chanoines Réguliers de Saint Martin de cette même Ville.

Il y a aussi quelques petits fragmens de S. Honest, Martyr de Pampelune, Patron de l'Eglise Paroissiale d'Hierre, & qui peuvent venir de l'Abbaye du même nom, & d'une Sainte Juste Martyre.

¶ Cette Abbaye se ressent de sa désolation jusques dans le Catalogue de ses Abbés. En effet, quoiqu'elle existât au moins dès l'an 1218, elle ne peut produire que trois Abbés depuis ce temps-là jusqu'à l'an 1400, qui sont Guillaume & Guy, ausquels on joint Anselme; dont le temps est incertain. Mais depuis l'an 1410 jusqu'à présent on peut dresser un Catalogue sans lacune. Comme cela n'a pas été exécuté dans le *Gallia Christiana*, faute de Mémoires, j'ai

Gall. Christ. t. 7.

cru devoir y suppléer ici, à l'aide de ceux que M. Marchant Soûprieur de cette Abbaye a eu la bonté de me communiquer. Je distingue par une étoile ceux qui manquent au *Gallia Christiana*.

Jean Belin, Abbé d'Hiverneau, reçut en 1411 une somme de Charles VI pour une fondation faite à la requisition de Louis Duc de Guyenne, fils aîné de ce Roi.

* Nicolas Bottelin est qualifié Abbé dans un Bail de 1441 & dans un autre de 1451.

* Jean d'Arquenvilliers est nommé pareillement avec le titre d'Abbé dans un Bail à cens de vingt-un arpens de terre sis à Yvernel-la-Ville en 1461.

* Philippe passa un Bail le 31 Mars 1468, & reçut en 1471 trois septiers de bled dus à l'Abbaye sur la dixme de Centeny.

Pierre Damoiseau rendit obéissance à l'Eglise de Paris le 12 Mars 1477. Il fut aussi Abbé de Chaumes au Diocèse de Sens Ordre de S. Benoît. Il aliéna des biens d'Hiverneau en 1478 & 1489.

Thomas Pelinchet fit le serment d'obéissance à l'Eglise de Paris le 5 Septembre 1490. Il avoit été auparavant Prieur de Chenevieres. Il est nommé dans des Baux de 1493 & 1504. Il résigna son Abbaye entre les mains de l'Evêque de Paris le 30 Juillet 1508.

* Michel Vachrin, Chanoine Régulier d'Hiverneau & Licentié en Droit, fut demandé à l'Evêque de Paris pour succeder au précédent : ce qui fut accordé à cette Communauté.

André fut, à ce qu'on croit, le premier Abbé Commendataire d'Hiverneau. Il est

connu par un Bail de l'an 1518. Il tint cette Abbaye jusqu'en 1523, auquel an l'Evêque de Paris donna les ordres nécessaires pour y faire les réparations. Il fut aussi Evêque d'un Siége appellé *Troïacum*

* Alexandre le Nepveu, dit de Lure ou de Livre, fut pourvû en Cour de Rome sur sa résignation, & eut son Visa de l'Evêque de Paris le 10 Juillet 1523. Il eut procès contre le Curé de Lesigny en 1536, & ensaisina en 1539 un acte d'acquisition en sa censive.

Ansel ou Anseau le Nepveu, dit aussi de Lure, se trouve qualifié Abbé d'Hiverneau dès l'an 1540. Le temporel de l'Abbaye avoit été saisi à la requête du Procureur Général & Commissaires nommés pour le gouvernement, sur la requête que cet Abbé, qui est qualifié Frere & Religieux, présenta au Parlement, avec offres d'employer une somme pour la Réforme de la Maison, & une autre pour les réparations. La Cour lui accorda main-levée le 23 Novembre en donnant caution pour les réparations, & en consignant la somme de quarante livres pour fournir aux frais de la Réformation qu'elle ordonna y être faite. Il aliéna en 1545 la maison, ferme & terres du Buisson. L'acte est souscrit après lui par Alexandre le Nepveu devenu Sous-Abbé, & par trois Chanoines Réguliers. Il est nommé comme siégeant encore en 1552. Il fit déclarer à la Chatellenie de Corbeil le fief d'Hiverneau sur le pied de 200 livres de rente.

Reg. du Par. 23 Nov. 1540

Contrib. au ban & arriere-ban, 1597.

Simon de Pierrevive, Piémontois d'origine, jouissoit de cette Abbaye en 1560. Selon la déclaration qu'il donna de son tem-

porel en 1561, il y avoit encore à Hiverneau quatre Chanoines Réguliers; & depuis lui il n'y en fut plus mention. Dans son épitaphe à N. D. de Paris il est dit aussi Abbé de Jouy & Archidiacre de Brie. Il mourut le 13 Décembre 1508.

* Jean Himbert Abbé n'est connu que par un ensaisinement fait en 1568. Il l'étoit encore en 1572, lorsqu'on déclara au Roi tous les possesseurs de Bénéfices.

* Nicolas Bejard, Aumonier du Roi, est connu pour avoir été Abbé d'Hiverneau par un Bail du 26 Novembre 1582, & par Robert Chanoine de Langres, qui lui donne cette qualité en son Gallia Christiana. Ils avoient étudié ensemble au Collége des trois Evêques à Paris. Bejart, qui étoit natif de Bar-sur-Aube, ayant quitté l'Abbaye & son Canonicat de Langres, fut Principal de ce Collége, & Prieur de Saint Agnan de Tonnerre.

Charles de Goussencourt fut Abbé depuis 1586 jusqu'en 1601, qu'il résigna le 20 Juillet. Il aliéna des biens en 1587 & 1596.

Claude de Rueil, Evêque de Bayonne, jouissoit de cette Abbaye en 1626 le 26 Juin. Il l'avoit eue par la résignation du précédent. La même année il fut transféré à l'Evêché d'Angers.

* André Merlet, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, résignataire du précédent, prit possession en Novembre 1633. Il fut zélé pour le rétablissement du temporel de son Abbaye : mais des usurpateurs puissans firent échouer ses bons des-

feins. Il fut aussi Abbé de Saint Lo en Normandie.

* Jean Desjardins né à Paris sur la Paroisse de saint Merry le 19 Août 1588, prit possession de l'Abbaye d'Hiverneau le 1 Janvier 1638. Son ayeul & son pere furent Conseillers au Châtelet & Echevins de Paris, & son bisayeul fut Premier Médecin de trois Rois pendant plus de trente années. Sa mere Elisabeth Chevalier avoit eu pour trisayeul Etienne Chevalier Ministre d'Etat & Sécrétaire des Commandemens des Rois Charles VII & Louis XI. Denis Descordes dont la vie a été écrite sous ce titre *Idée du bon Magistrat* étoit son cousin germain. Cet Abbé fut libéral envers les pauvres, austere, vivant de peu, & fit un saint usage de son revenu Ecclésiastique. Il mourut en 1643, & fut enterré à saint Merry de Paris dans le tombeau de ses ancêtres en la Chapelle de sainte Genevieve.

Alexandre Bontems fut nommé à cette Abbaye le 30 Juin 1642, & résigna en 1656. Il étoit né à Paris l'an 1626, de Jean-Baptiste Bontemps premier Chirurgien de Louis XIII. Il ne cessa d'aimer cette Abbaye, même depuis qu'il fut devenu premier Valet de Chambre Ordinaire de Louis XIV, puisque ce fut lui qui quoiqu'il n'en fut plus Abbé y procura le rétablissement de la Conventualité, en y appellant les Chanoines Reguliers de l'Observance de Friardel. Il mourut en 1701.

Barthelemy Maillet proche parent du précédent lui succéda en 1656. Il fut célebre Prédicateur. En 1660; il obtint des lettres pour la confection d'un Papier terrier. I est

que tous plantez en vignes. Amboile pay tout différent n'en est séparé que par le vallon au fond duquel passe le ruisseau qui vien de Roissy, Ponteaux, & la Queue; & comme ce lieu d'Amboile est situé un peu plus bas, de là s'est formé la dénomination de Noiseau sur Amboile que j'a déja fait remarquer.

Il y a environ une trentaine de feux en ce village ; aussi le Dictionnaire Universel de la France y marque-t'il 144 habitans ou communians, ce qui est peut-être un peu trop.

Cet ancien hameau de Sucy a dû être considérable dès le commencement du XIII. siécle, puisque deslors aumoins on y avoit construit une Eglise ou espece de succursale. Ce fut en 1218, que Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'avis de plusieurs gens de bien détacha cette Eglise de celle de Sucy: Mais comme c'étoit au Chapitre de sa Cathedrale qu'il appartenoit de nommer à cette Cure, il voulut qu'il en fût de même de celle de Noiseau qu'il appelle Noisiel dans sa charte latine : Ensorte que depuis ce tems-là le même Chapitre a toûjours présenté à cette Cure, & que depuis l'établissement des portions ou partions la nomination en appartient au Chanoine qui a la dix-huitiéme portion, lequel dans ses actes de présentation l'appelle *Nucellum*. C'est aussi le Chapitre de Notre-Dame de Paris qui est gros Décimateur. Le Pere du Bois a mis dans son ouvrage *Ecclesia de Noisiaco ex Ecclesia de Succiaco excisa*, sans faire attention que *Noisiacum* n'a jamais pû signifier autre chose que Noisy, & que le fait qu'il rapporte est faux quant à ce village. La Cure de Noiseau sur Amboile a dû suivre le sort de

Histor. Eccl. Paris. T. II. p. 264.

Ibid.

celle de Succy quant au Doyenné Rural, & être par conséquent comprise comme elle dans le Doyenné de Moissy-l'Evêque, dit depuis du Vieux-Corbeil. Le Pouillé de l'an 1648, l'y comprend; ce que fait aussi le rôlle des Départemens des Vicaires Généraux & celui des Décimes. Ainsi on ne voit pas surquoi fondé le sieur le Pelletier a mis cette Cure dans le Doyenné de Chelles. Pour ce qui est des Pouillés de Paris qui ont précédé celui de l'an 1648, aucun d'eux ne fait mention de la Cure de Noiseau.

Pouillé de 1692. p. 75.

On ne peut cependant pas douter qu'il n'y ait existé une Eglise en ce lieu dès le XIII siécle. Non-seulement la charte de Pierre Evêque de Paris le suppose: Mais il ne faut que se connoître en genre de batisse ancienne, pour juger que le chœur encore actuellement subsistant à Noiseau est de ce siécle-là. Il est très-petit & sans d'autres ornemens que la voute. Les piliers en sont massif avec de gros feuillages aux Chapiteaux. L'inscription gothique qu'on voit dans cette Eglise temoigne que la Dédicace en a été faite fort tard, & apparemment lorsqu'on l'eût augmentée d'une nef. En voici la teneur.

» L'an mil V XXXVIII le XV jour de » May cette Eglise de Noiseau sur Amboile » fût dédiée par Reverend Pere en Dieu » Messire Jacques Evesque de Calcedonne, » de la permission du Reverendissime Car- » dinal du Bellay Evesque de Paris en » l'honneur de Dieu & S. Philippe & S. » Jacques, à la requeste de honorable fem- » me Jehanne Obel à present femme de » Guillaume Obriet. Lequel ordonna la » Feste & solemnité de la Dédicace estre cé-

» lébrée le Dimanche après la saint Phi-
» lippe & saint Jacques en donnant grandes
» indulgences & pardons.

A l'entré du chœur est une tombe qui a été remuée & dont la tête a été mise mal-à-propos du côté de l'autel. Elle couvre la sépulture d'un homme vêtu militairement, & au tour est gravée son épitaphe en lettres gothiques capitales dont il ne reste que ceci de lisible : *Cy gist Noble Mess...... Griveu Chevalier Seigneur de Noisieu les Ambouaile qui trespassa le second jour.......* On verra ci-après qu'il vivoit en 1281. Son bouclier ne represente rien dans le milieu, mais la bordure est cantonnée d'hermine.

Les armes de sa femme consistent en deux chevrons brisez. Cette femme a la tête voilée.

Dans la chapelle du côté méridional se lit l'épitaphe dont voici la substance.

Cy repose Messire Eustache Viole Chevalier Seigneur de Noiseau, Maistre d'Hotel ordinaire du Roy, Maistre des Ceremonies de France. Et Elisabeth Viole sa fille veuve de Loys de Buccy Chevalier Sr. de Mérival. Elle mourut en 1660.

¶ Le plus ancien Seigneur de Noiseau qui soit connu est le nommé Griveu dont on voit la tombe dans le chœur. On apprend que ce Seigneur fit hommage en 1281, à l'Abbé de saint-Maur pour des terres situées entre Noiseau & la Queue dont il jouissoit. Il est nommé Grivel dans l'acte. Il y a eu un Guillaume de Noiseau de *Noisellis* Chanoine de Tours & clerc du Roi qui vivoit en 1482.

Chartul. S. Mauri, f. 589.

Tabul. Vallis.

Sur la fin du siécle suivant, cette Terre étoit dans la maison des Bouteillier de

Senlis

Senlis & une partie passa dans la famille des Viole qui a été illustre dans la Robe. Pierre Viole qu'un Historien dit avoir épousé une fille de Jean le Bouteiller de Senlis, & avoir été Gouverneur de Montargis, eût de son beaupere en 1399, la moitié de la Seigneurie de Noiseau dite Noiseau sur Chanclain, l'autre moitié dite Noiseau sur Amboile fut depuis donnée à Nicolas Viole petit-fils de Pierre par Guillaume le Bouteiller descendant de Jean en échange d'un autre bien.

Morin, Hist. du Gatinois, p. 464.

Un des Mémoriaux de la Chambre des Comptes d'entre 1478 & 1481; porte une permission accordée alors à Nicole Viole Seigneur de Noiseau sur Ambouelle Correcteur des Comptes, de construire une garenne dans cette Terre. Ce doit être celui dont je viens de parler qui étoit fils d'Agnan Viole, & d'une fille de Bureau Boucher, Seigneur d'Orcé. Ce Nicolas Viole avoit épousé en 1474, Catherine fille de...Poignant Maître des Requêtes.

Morin, p. 466.

J'ai trouvé ailleurs un hommage rendu le 10 Décembre 1537, à l'Evêque de Paris comme Doyen de saint-Maur de la Terre de Noiseau par Nicolas Viole Maître des Comptes, & Pierre Viole Conseiller au Parlement freres & héritiers d'Agnan Viole Chanoine & Soudoyen de Chartres.

Tab. Fossat.

Mais dès l'an 1560, Denis Viole étoit Seigneur de Noiseau. Il fit alors en cette qualité un échange avec Aldric Perier Curé qui lui céda son presbytere pour une maison voisine de l'Eglise; Morin dit que le fils de ce Denis Viole & héritier de sa Terre fut tué en 1587, à la bataille de Coutras.

Reg. Ep. Par. 30 Mars 1560. & 24 Nov. 1561.

Hist. du Gatin. p. 475.

On a vû dans l'Eglise des Quinze-vingt

à Paris l'épitaphe de Nicolas Viole aussi Seigneur de Noiseau & Abbé de Notre-Dame la Grande de Poitiers, lequel décéda en 1573.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

Le fils de Denis Viole est apparemment le Pierre Viole Ecuyer qui dans le procès-verbal de la Coûtume de Paris de 1580, est qualifié Seigneur de Noiseau avec Claude Viole Conseiller au Parlement.

Un Eustache Viole qualifié par Morin de fils aîné de Pierre jouissoit d'une portion de la Terre de Noiseau au commencement du dernier siécle.

Ces Seigneurs du nom de Viole ont donné pour l'établissement d'un Maître d'école en ce lieu.

Monsieur de Grieux étoit Seigneur de cette Paroisse en 1700.

Et c'est depuis qu'elle appartient à M. le Febvre d'Ormesson Avocat Général puis Président au Parlement le 10 May 1754.



SUCY.

NOus ne connoissons aucun acte ou monument qui fasse mention de Sucy avant le regne de Charlemagne. Il est vrai que ce fut de son temps & même l'an 811, qu'un Comte de Paris nommé Etienne & Almatrude ou Amantrude son épouse donnerent aux Chanoines de l'Eglise de Paris la Terre de Sucy; avec l'Eglise de saint-Martin *in loco qui vocatur Sulciacus* par un acte passé à Boneuil. l'Evêque de Paris nommé *Inchadus* faisant confirmer par les Evêques du Concile qui fut tenu à Paris l'an 826, dans la Basilique de S. Etienne l'une de celles de la Cathedrale, les biens assignez aux Chanoines qu'il appelle ses Freres, après avoir nommé les villages *villas* ajoûte *insuper & fundos quos Fidelium liberalitas stipendiis eorumdem Fratrum delegavit, videlicet Sulciacum quem Stephanus illustris vir & piæ recordationis Comes necnon uxor ejus Amantrudis eorum usibus delegaverunt ita tamen ut tertia pars ejusdem villæ luminaribus Ecclesiæ cederet.*

Hist. Eccl Par. J. 7. 1. p 343.

Ibid. p. 349

Voilà le même lieu qualifié en même-temps *fundus* & *villa*. Son nom primitif fut *Sulciacus* ou *Sulciacum* lequel étoit encore d'usage vers l'an 1020 ou 1030, ainsi qu'il paroît par un acte d'Odon Abbé de saint-Maur. On sent assez qu'il ne peut guerres avoir que le mot latin *sulcus* pour son origine. La difficulté est de sçavoir pour quoi ce lieu-ci plûtôt qu'une multitude innombrable d'autres dont le terrain a été défriché

par la charrue après la coupe des bois, a porté le nom de terrain fcillonné *fulciacum*. Peut-être que les ancêtres du Comte Etienne fixant un efpace de terre qui formeroit le village, le determinerent par le foc de la charrue qu'on fit paffer aux extremités de cet efpace. Dans les fiécles fuivans la troifiéme lettre difparut de ce mot, de forte qu'il ne refta dans le latin que *fuciacum* qu'on écrivit quelquefois *fucciacum* au XIII fiécle, ou fimplement *fucci* & même auffi en françois *fucci* au milieu des actes latins dès le XII fiécle par ceux qui ignoroient d'où provenoit ce nom, & jamais Suffy. Mais il eft certain qu'aucuns des Hiftoriens originaux n'a eu intention non plus de defigner fucy par le mot latin *favegium* ainfi que M. de Valois le conjecture, & qu'il femble que le fçavant Auteur de la grande Collection des Hiftoriens de France l'a cru; puifque ce *favegium* étoit conftamment la Montagne de favies proche Paris qu'on appelle aujourd'hui Belleville, comme je l'ai prouvé par une differtation expreffe. Au refte plufieurs perfonnes difent *fucy en Brie*, comme s'il y avoit plufieurs Paroiffes de ce nom dans le Royaume, tandis que ce village eft le feul. Il eft vrai qu'il y a le village de Sufy en Picardie au Diocèfe de L'aon proche l'Abbaye de Premontré: C'eft de ce Sufy qu'un Cardinal a porté le nom au fiécle. Mais on fent la différence qu'il y a entre les deux noms. Il y a auffi un Fief ou Ferme du nom de Sucy, proche Yeble au Diocèfe de Sens, fur le chemin de Melun à Chaume & par conféquent dans la Brie. C'eft tout ce que l'on connoît de Sucy en France. Mais auffi on doit dire que les deux

Notit. Gal. p. 432.

Bouquet, T. III. p. 571.

Differt. fur l'Hift. Eccl. & Civile de Paris, T. II. an. 1741. p. c.

Paroiſſes qu'on y voit du nom de Soucy ne peuvent guerres avoir d'autre origine que le mot *ſulciacum*.

Sucy dont il s'agit; eſt à quatre petites lieues de Paris vers l'orient d'hiver. Il n'eſt placé ſur aucune grande route; mais il eſt éloigné ſeulement d'un quart de lieue de celle de Brie-Comte-Robert. Sa ſituation eſt ſur la même montagne que Boiſſy ſaint-Leger dont il n'eſt ſéparé que par la maiſon dite *le Piple*. Il y a grande quantité de vignes ſur le territoire de ce village & quelques-unes ſont de bon vin. Les terres qui ſont dans le bas en tirant vers Boneuil ou vers la Marne ne paroiſſent pas être d'un grand profit. Celles d'en haut ſont meilleures & ne s'étendent pas bien loin étant limitées par Noiſeau, par les bois & par Boiſſy. Ce village étoit marqué ſur le pied de 160 feux dans le Dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, enſuite il fut marqué en 1726, dans le Dictionnaire Univerſel de la France, comme contenant 675 habitans: Enfin le ſieur Doiſy faiſant imprimer un nouveau Dénombrement en 1745, n'y a compté que 149 feux. Ce lieu étoit conſidérable autrefois & étoit fermé de murs & de portes. Il y a encore pluſieurs rues. Le Chapitre de Paris en eſt Seigneur & gros Décimateur.

S. Martin eſt patron de l'Egliſe. Le chœur & ſes deux chapelles collateralles ſont du XIII ſiécle. Il eſt ſans galleries ni vitrages & finit en pignon & non en rondpoint. Dans le vitrage du fond du côté du nord ſe voyent encore quelques panneaux du XIII ou XIV ſiécle. La tour qui ſupporte l'Egliſe vers le midi paroît être du XII ſiécle; au moins ſes

arcades sont parfaitement rondes & pré
dent le gothique. La nef n'est pas de l'a
Inscription sur le lieu.
quité, du reste elle a été lambrissée en 16
aux frais du sieur Tourne Marechal des
gis de la petite Ecurie du Roy, Garde m
teau de la Forêt de Livry & de.... Oli
femme. On célebre l'Anniversaire de la
dicace le Dimanche après la saint-Ma
d'été qui est la seconde fête du patron.
y conserve du bois de la vraie Croix c
une Croix que l'on porte deux fois l'a
procession sous le dais: Et c'est par rap
à ce sacré bois que sainte Helene Im
trice mere du Grand Constantin est re
sentée à l'autel en peinture avec S. M
On y montre aussi quelques chasses d
liques dont il seroit facile de juger à
cription des noms. Il doit y avoir un
ment détaché d'un réliquaire de Boissy
Leger. Car on lit que les gens de
qui l'avoient enlevé de l'Eglise de
ne le trouvant que de laton doré & n
gent le laisserent en l'Eglise de Suc
le rendant à celle de Boissy, en eût
connoissance un morceau de la reliq
Blaise qui y étoit renfermée, que l'
vêque de Paris permit d'exposer pa
du 28 Janvier 1660. Sous la lamp
tombe du XV siécle qui couvre la s
d'un Prêtre dit natif de Richelibe
vêché de Limoges Bénéficier en l'E
Paris. J'ai remarqué dans l'aîle me
de cette Eglise Paroissiale deux b
peuvent avoir chacun quarante
long. C'est dit-on le present d'un
du lieu. S'il y avoit autrefois des f
les bois de Sucy, maintenant il
plus; les arbres les plus forts sont d

Les lettres de l'Evêque Incade qui font mention du don que le Comte Etienne avoit fait de la Terre de Sucy aux Chanoines de la Cathedrale de Paris ne marquent point s'il y avoit alors une Eglise en ce lieu : Mais s'il n'y en avoit pas encore, on ne tarda pas beaucoup à y en établir une ; & dès le X siécle elle étoit possedée par le Chapitre de la même Eglise ; le Diplome des Rois Lothaire & Louis de l'an 980, lui confirmant la possession de ses biens met positivement *Sulciacum cum Ecclesia & altare*. Ainsi le Chapitre nommoit dessors un Prêtre pour desservir cette Eglise. On la trouve du nombre de celles dont le Chapitre convint de ne plus exiger ce qu'on appelloit *questas*, moyennant que le Curé lui payeroit chaque année un muid de froment : cela fut ainsi reglé en Chapitre avec Etienne de Senlis Evêque de Paris l'an 1124. En cet acte le lieu est appellé *Succiacum*. Cent ans après les Chanoines de la même Eglise de Notre-Dame firent encore valoir leur droit sur la Cure de Succy, en ce que Noiseau ayant été alors distrait de Succy, & érigé en Paroisse, il fut mis dans l'acte d'érection de l'an 1218, que la nomination de cette nouvelle Cure appartiendroit aux mêmes que celle que l'Eglise dont elle étoit démenbrée. Par une suite nécessaire de tous ces actes il est marqué au Pouillé Parisien du XIII siécle, que la Cure *de Succiaco & de donatione Ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis*. Ce qui est suivi dans les Pouillés subséquens ; & même dans les derniers où l'on spécifie le numéro de la prébende titulaire à laquelle il appartient d'y présenter, il est dit que c'est à la vingtroisiéme portion.

Hist. Eccl. Par. T. I. p.

Ibid. T. II. p. 53.

Ibid. p. 264.

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 304.

§ L'acte par lequel le Comte Etienne donna à l'Eglise de Notre-Dame, S. Etienne, & S. Germain qui composoit ces trois noms en la Cathedrale de Paris, tout le bien qu'il avoit à Sucy & aux environs, est peut-être le plus ancien de tous les titres de cette illustre Eglise. Outre l'Eglise de S. Martin de ce lieu qu'il joignit à ce don, avec ses dépendances on y trouve le *Mansus indominicatus* qui étoit le manoir Seigneurial avec les autres maisons, les serfs, les bois, les prés, les moulins, les eaux, sans aucune mention de vignes: Lui & sa femme firent encore présent à la même Eglise du manoir Seigneurial qu'ils avoient *in alio loco in ipso pago Parisiaco*, *in loco qui vocatur Nocetus*, & là il est fait mention de vignes, de bois, de prés, & de l'eau qui faisoit tourner les moulins. La troisiéme terre qu'ils donnerent étoit situé dans un lieu dit Moulins sans qu'on indique sa situation, & la quatriéme dans un lieu dit *Buxidus*, avec pareille mention de vignes, bois, prairies, moulins, & cours d'eau: Ce qui fait que je n'ose pas assurer qu'il s'agit là de Noiseau ni de Boissy-saint-Leger qui ne sont pas assez éloignez de Sucy pour qu'on ait pu dire *in alio loco*, *in quarto loco*, & qui d'ailleurs ne sont pas situez dans un pays propre à bâtir des moulins de ces temps là, vu qu'on ne connoissoit point encore les moulins à vent. Enfin ce qui s'oppose à entendre ici Boissy-saint-Leger par *Buxidus* est que cette Terre de Boissy avoit été donnée à l'Abbaye de saint Pierre des Fossez par le Diacre Blidegisile sous le regne de Clovis II. La donation de Sucy à l'Eglise de Paris avoit ses charges: Etienne & A-

maltrude

matrude vouloient que chaque jour on recitat le Pseautier & on célébrât trois Messes. Les deux tiers du revenu étoient destinez pour cela. Le troisiéme pour l'entretien du luminaire ordinaire & les reparations de l'Eglise, & pour fournir le pain le vin & les cierges aux Messes célébrées à leur intention. Ceux qui se seroient opposé à cette donation après la mort du Comte & de la Comtesse, devoient commencer par consigner dix livres pesant d'or & cent livres pesant d'argent. Ce n'est point ici le lieu de rapporter les marques d'estime que donna Charlemagne à ce Comte de Paris. On peut les voir dans l'Histoire d'où j'ai tiré cet acte. (*a*) Ce qu'on sçait de plus remarquable touchant Sucy après la donation, est qu'un certain *Marmarellus* espece de tyran y prétendoit encore avoir des droits, même jusques sur les sujets du Chapitre vers l'an 1100 : De maniere que voulant défendre juridiquement son procédé ; il vint à la Cour de Galon qui étoit Evêque de Paris depuis l'an 1104, étant arrivé dans le temps qu'Anseau Officier de la Maison du Roy rendoit justice, il fit offre de maintenir son droit en duel contre celui qu'on voudroit des sujets du Chapitre. Mais par l'entremise de l'Evêque l'affaire fut terminée à l'amiable.

Ibid. p. 305

Sauval, Tom. II, p. 668.

Il est assez ordinaire que les Eglises possedent en propre des vignes, terres ou prés dans les villages dont la Seigneurie leur appartient. Cela leur vient souvent par des

(*a*) L'Obit de ce Comte Etienne & de sa femme est marqué au 16 Septembre dans le plus ancien Nécrologe de N. D.

dispositions testamentaires, ou en vertu de quelque acquisition.

C'est ainsi que l'Archidiacre Renaud qui vivoit au commencement du XII siécle voulant augmenter la Station établie en mémoire de l'Evêque Foulques décédé en 1104, donna au Chapitre de Paris quatre arpens de vigne & une maison, le tout situé à Sucy. On voit ensuite au dix Mars dans le Nécrologe un achat de vignes fait au même village par le Chapitre *in censiva sua*.

Necrol. Ecc. Paris. N. 9. Martii.

Un Evêque nommé Hugues qui pouvoit vivre au XI ou XII siécle, mais dont on ignore le siége, lui avoit fait présent de huit arpens de vigne aussi situez au même lieu. Jean de Genetay Chevalier fils d'Aubert de Genetay possedoit au milieu du XIII siécle la sixiéme partie de la grurie de tous les bois du Chapitre situez à Sucy : Il lui en fit la vente l'an 1267. Il y avoit alors à Sucy un moulin appellé Coillon ou Toillon. Geoffroy de Bar Doyen, qui mourut Cardinal de sainte Susanne, en donna la moitié au même Chapitre l'an 1287. Vers le même temps Dudon de Laon Médecin de S. Louis & clerc, donna à ces mêmes Chanoines dix-huit arpens de bois situez à Succy proche ceux du Chapitre pour l'assistance aux matines & autres charges, avec une rente sur un lieu dit *ad Puteum vallis de Succiaco*. C'est aussi à Sucy qu'étoient situées les vignes que Jean le Tellier Chanoine & Archidiacre de Brie légua en 1480, avec une maison pour subvenir à l'entrétien des Enfans de chœur de Notre-Dame. Il est même spécifié que c'étoient ses meilleures vignes. Quelques chapelles de la même Eglise de

Ibid. ad 15 Julii.

Mag. Pastor. fo 407.

Hist. Eccl. Paris. T. II. pag. 572. ex Necrol. 19 Cal. Aug.

Idem Necr. ad 2 Junii inter additam.

Necrol. Ecc. Paris. inter additamenta ad 30 Januar.

Notre-Dame ont pareillememt leur bien assigné à Sucy en tout ou en partie. L'une est celle de saint André & de saint Louis pour la fondation de laquelle Dudon ci-dessus nommé qui avoit été Médecin de ce saint Roy, donna une maison sise à Sucy dite la maison de la Tour, avec ses dépendances qui sont des prez & des vignes. L'autre est une de celles qui sont à l'autel de Ste. Foy, autrement S. Julien le pauvre & Ste. Marie-Egyptienne, qu'on dit fondée par Guillaume de Limoges.

Ibid. ad 2 Jani

Collect. mss Dubois, T. V. ad cal.com.

L'Abbaye de saint Maur des Fossez appellée primitivement S. Pierre, avoit eu dès le tems de sa fondation un Domaine du Fisc appellé *Brittonacum* que Clovis II lui donna vers l'an 650. La vie de S. Babolein premier Abbé de ce Monastere dit qu'il étoit situé *in prerippio Maternæ*. Or par la maniere dont les titres des siécles suivans en parlent, ce lieu devoit être hors de la Peninsule de saint Maur, & voisin de Sucy. (S'il étoit le même que ce qu'on a appellé depuis le Grandval, ainsi qu'il y a apparence, il devoit être sur la Paroisse de Sucy.) Aussi voyons nous que dans le traité qu'Odon Abbé des Fossez, fit vers l'an 1029, avec Ingelard Doyen de Notre-Dame de Paris, il fut arrêté que de tous les arpens de terre situez *apud Brittiniacum*, la moitié de la dixme appartiendroit à l'Eglise de Sucy. C'est ce qui détruit absolument l'idée qu'a eu M. de Valois que l'auteur de la vie de S. Babolein avoit eu en vue Bry sur Marne, lorsqu'il a parlé de la donation du *Fiscus Brittonicus* faite par Clovis II. Chacun sçait que Bry sur Marne est placé environ deux lieues plus

Vita S. Baboleni Abb. Fossat. Duch. T. I. p. 661

Not. Gall pag. 411. col. 1.

haut en remontant la riviere. Le Cartulaire de saint Maur prouve encore plus clairement ce que j'avance, lorsqu'il dit que les habitans de la vallée de Sucy étoient tenus de moudre leur grain aux moulins de Breteigny appartenans à l'Abbaye, cette remarque fut écrite l'an 1284. Il y a de plus un autre article, où *Britigniacum* est marqué situé par rapport à la Marne du même côté que Sucy, Noiseau, & Amboelle, c'est-à-dire à la gauche de cette riviere. Il faut aussi sçavoir qu'il y avoit là un Pont sur la Marne; & que les moulins qui y avoient été, n'étoient plus connus en 1572, que sous le nom de Moulin brulé. Au reste le territoire de Bretigny n'étoit pas si avant dans la vallée qu'il n'y eût aussi des vignes qui sont marquées dans le même livre. L'Abbaye de saint Maur y avoit pour cet effet un pressoir. Le manoir qu'elle y possedoit est mentionné dans l'acte d'établissement que l'Abbé Pierre fit en 1256, d'un Chambrier & d'un Cellerier. Le nom de Bretigny avoit cessé d'être usité dans les derniers siécles, & les Chanoines de saint Maur n'appelloient plus ce Fief à eux appartenant, autrement que Sucy lorsqu'ils le vendirent l'an 1577, à titre de rente de huit-vingt-six livres, & de foy & hommage à M. François le Cirier Président aux Enquêtes, ce qui fut ratifié par l'Evêque de Paris le 11 Décembre de la même année. Ce Fief resta dans cette famille jusqu'en 1640, que M. Lambert Sécretaire du Roy en fit l'acquisition des héritiers de M. le Cirier. En 1718, M. Lambert de Torigny Président en la premiere des Requêtes le vendit à M. le Bas de Montargis, sur les

Chartul. S. Mauri Gaign. f. 140.

Gall. Chr. T. 7. Instr.

Compot. sigil. Ep. l'ar.

quel M. Lambert Président en la seconde des Requêtes & oncle du vendeur forma un retrait lignager, & le revendit en 1719, à M. de la Live Receveur Général des Finances de Poitiers qui le possede aujourd'hui.

Après saint Maur des Fossez, aucune Maison Religieuse n'eût du bien sur le territoire de Sucy avant l'Abbaye d'Hierre qui y possedoit un labourage assez considérable dès l'an 1147, avec six sols de rente sur des prez situez à Bretigny : Le tout par donnation de Dame Eremburge. Les Religieuses ont mis dans leur Nécrologe qu'un Chevalier nommé Gilon leur avoit aussi donné du bled à percevoir dans la dixme de Sucy. Mais peut-être s'agit-il là de Sucy proche Yeble.

Bulla Eugenii III. Ann. Bened. T. VI. p. p. 676.

Necrol. Heder. XI Cal. Maii XIII sæculi.

Le Prieuré de S. Martin des Champs qui a beaucoup de dépendances de tous côtés n'a eu un petit labourage dans la vallée de Sucy pour le Prieuré de Marolles qui en est assez voisin, qu'en cédant l'an 1205, la moitié du Bois-Herlant qui appartenoit à ce petit Prieuré. Le labourage du Val de Sucy venoit d'Anselme d'Amboelle.

Hist. S. Mart. p. 199.

Je rapporte à l'article de Servon un fragment de l'an 1268, du Cartulaire de l'Evêque de Paris, par où il est visible qu'alors le Seigneur de Villiers sur Marne nommé Guy, jouissoit d'une dixme inféodée sur les confins de Boneuil & de Sucy.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 485.

¶ Le peu d'observations que j'ai à faire sur les habitans de Sucy, se réduit à cinq ou six points. Le Roy Louis le Jeune exempta ce village comme d'autres de l'Eglise de Paris en 1155, du droit de corvée & de gite auquel il avoit été sujet jusqu'alors. Les ha-

Ibid, page 117.

bitans acheterent en 1226, de Milon de Servun Ecuyer & de son épouse Petronille la voirie du village de Sucy qu'il tenoit en fief de Simon de Coligny; ce qui fut approuvé par Pierre de Borbon ou Bonbon Chevalier. Depuis ce tems-là il est fait mention du Doyen de cette Communauté d'habitans & des sommes qu'il rendoit au Chapitre de Paris. En 1250, le même Chapitre leur permit de bâtir un four, pourvu qu'il ne fût point bannal & qu'ils payassent 8 livres par an. Les mêmes habitans obtinrent du Roy François I des lettres dattées de Paris au mois de Mars 1527, qui permettoient d'établir à Sucy une Foire chaque année le jour de l'Exaltation de sainte-Croix, & un marché les mardis de chaque semaine. Le même Prince leur permit encore par d'autres lettres données à saint-Germain-en-Laye au mois de May 1544, non-seulement la tenue d'une seconde Foire qui seroit fixée au 1 May, mais encore de clorre le bourg de murailles & de fossez, d'y faire des tours des ponts-levis & à cet effet d'imposer sur eux une taille. La Foire du 14 Septembre subsiste encore aussi-bien que le marché des mardis.

Magn. Pastor. f. 102.

Necrol. Ecc. Par. 27 Mart.

Mag. Past. l. 4.

II. vol. des Ban. du Chat. f. 236.

IV. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 32 I.

Les écarts de Sucy sont le Grand-Val & le Petit-Val: Mais ils sont si peu éloignez du village qu'ils ne méritent guerres le nom d'écart. Le Grand-Val appartenoit en 1569, à une Damoiselle de Masparault. La Maison en est très-belle & possedée aujourd'hui par M. de Lives Financier. Elle est située au nord-est de l'Eglise. C'est une Seigneurie particuliere qui étoit possdée ci-devant par M. Vernet Receveur des Consignations à Paris, & longtemps auparavant par M. de Masparault.

Dans la Coûtume de Paris de l'an 1580, plusieurs personnes se qualifient Seigneurs en partie de Sucy. Le Grand Prieur en prend le titre aussi-bien que François le Cirier Président aux Enquêtes. Charles Bouquet y est dit Seigneur du Petit-Val. Jacques l'Allement Conseiller au Châtelet s'y dit Seigneur de Sucy en partie, & proteste que la qualité prise par le Chapitre de Paris en ce qui regarde cette Seigneurie ne puisse lui nuire. Le même Procès-verbal fait mention du Fief de Passy assis à Sucy qu'il dit appartenir à Jean Guillemin.

Cout. de 1580. édit. 16, 8. p. 637.

Page 652.

Chaud-Moncel *Callidum Moncellum* étoit en 1278, un canton du territoire de Sucy. Il en est parlé au Cartulaire de saint-Maur. Il y a à Sucy le Fief de Haute-maison.

Affiches 9 Mai 1754.

Montaleau est encore un canton particulier sur cette même Paroisse, ainsi déterminé en 1620, dans la concession d'un oratoire domestique à Philippe de Coulanges Sécrétaire du Roy. Dans la renovation de ce pouvoir en 1637, Philippe de Coulanges est dit Conseiller d'Etat & privé, & Maître des Comptes.

Reg. Ep. Par. 2 *Jul.* 28 *Mart.*

Il existe une longue piéce de vers françois en stances, de la composition de Pierre de Villiers Prieur de saint Taurin, qui a pour titre *le sejour de Sucy dont Paris est le point de vue*. Ces mêmes vers qui ont été mis en vers Iambes latins par M. Godeau ancien Recteur de l'Université, Curé de S. Côme, sont imprimez parmi ses Poësies sous le nom de *Rus Suciacum*, & dédiez à Nicolas Lambert Président de la seconde aux Enquêtes.

Poësies de Villiers, chez Collombat, 1712.

Dans un receuil de piéces conservé à la Bibliotheque de saint-Victor de Paris où il

Recueil in-

y a un grand nombre de poësies de M. de Coulanges, s'en voit une sur un vieux lit de famille qui étoit à Sucy chez M. Amelot dans laquelle en faisant parler ce lit, on lui fait dire l'horoscope de celui qui y naquit, & en particulier du fils de Jeanne d'Ormesson

La fortune sera bornée
A quelque mauvaise chanson.



BOISSY-SAINT-LEGER,

ET

GROSBOIS.

ON sçait communement que ce village est surnommé *de saint Leger* qui est le patron de l'Eglise, pour le distinguer tant d'un autre Boissy situé au Diocèse de Paris au-dessous de la montagne de saint-Ion, que de plusieurs autres Boissy qui sont dans les Diocèses voisins & autres. On croit aussi ordinairement que le nom de Boissy vient des mots latins *Buxus* ou *Boscus* dont l'un signifie l'arbre de buy, & l'autre un bois en général. (*a*) Ce qui est certain touchant Boissy dont il s'agit ici, est que Dom Mabillon a cru que c'étoit un lieu habité au moins en qualité d'hameau, sous l'épiscopat de S. Germain de Paris au VI siécle; & dit que c'est de ce lieu que parle Fortunat dans la vie de ce saint dont il étoit contemporain l'appellant deux fois *Vicus Bucciacus*, à l'occasion d'un enfant & d'une femme paralytique de ce lieu qui lui furent amenez à Paris & qu'il guérit. Je dis qu'il n'étoit peut-être qu'un hameau, parce que le titre de S. Leger Evêque d'Autun que porte l'Eglise Paroissiale, n'a pu lui être donné au plûtôt que vers l'an 700, ce saint n'etant

Sæc. I *Bened. p.* 239.

(*a*) Il n'est pas impossible que quelques lieux n'ayent pris le nom de l'arbre de buis, comme plusieurs l'ont pris de l'orme, du coudre, du noyer, du chêne, du cerisier, du prunier.

décédé qu'en 678. Au VII siécle ou dans le suivant, les Diplomes de nos Rois qui servirent à composer la vie de S. Baboleïn premier Abbé de saint Pierre des Fossez dit depuis saint-Maur, portent ces mots *vicum qui Buxeus dicitur* : Quelques copies mettent *Buxiacus*. Dans un autre diplome de l'an 847, il est écrit *locus qui dicitur Buxidus*. Le même nom *Buxidus* est employé par l'auteur du *Polypticon Fossatense* qui est au plûtard du X siécle ; & avoit été aussi employé par le Comte Etienne dans sa donation de Sucy à l'Eglise de Paris en 811, si cependant il s'agit là de ce Boissy. Mais depuis le XII siécle & le XIII on n'employa presque plus en latin que le terme *Boissiacum* fabriqué visiblement sur le françois ; cependant le secretaire de Maurice de Sully Evêque de Paris, vers l'an 1190, se servit encore de celui de *Buxiacum*, & l'écrivain du Pouillé Parisien au XIII siécle rendit ce nom en latin par *Bossiacum*.

Duchêne, T. 1. p. 663. Bouquet, T.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 447.

Baluz. T. 2. *Capit.* c. 1388

Tab. S. Mauri

Ce village est éloigné de Paris de quatre petites lieues seulement ; du côté du levant d'hiver, sur la route de Bry-Comte-Robert, Provins &c. Sa situation est presque sur le plus haut d'une coline qui regne depuis Limeil & s'étend du côté de Sucy : Ensorte que lorsqu'on a achevé de monter la rue de ce village on entre dans la plaine de Grosbois qui s'étend du côté d'Hierre & de Ville-ciéne. Les côteaux de cette Paroisse sont garnis de vignes, le reste est en terres labourables avec quelques boccages & prairies. On apperçoit Paris du haut de la montagne. Le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709, y marquoit 66 feux. Celui que le sieur Doisy a rendu pu-

blic en 1745, n'y en marque que 43. Dans le Dictionnaire Universel du Royaume qui parut en 1726, le nombre des habitans est dit aller à 179 : C'est-à-dire les communians. Le Polypticon de saint Maur nous apprend ce qu'étoit ce lieu il y a huit ou neuf cens ans : Comme le Roy Clovis II avoit donné cette Terre à ce Monastere vers l'an 650 les Religieux firent par la suite une description du revenu qu'ils en retiroient. Le Monastere « disent-ils, a à Boissy, vingt-quatre maisons & demie de « paysans charroians ; dix de manouvriers, « & treize hospices ou logemens : Duquel « nombre de maisons il y en a en bénéfice « cinq & demi & un hospice. En tout il y « demeure à Boissy soixante & dix-huit « hommes. Chaque maison de charroians « paye à l'Abbaye une année cinq sols, & « l'année suivante une brebis & un agneau : *Vervecem.* « Et deux muids de vin. Elle ensemence *Modios II.* « en grain d'hiver quatre perches, & en « tremois deux perches. Entre deux mai- *Tramisium.* « sons les habitans labourent chaque semai- « ne trois perches ; & en trois semaines s'ils « sont trois maisons ensemble ils labourent « l'espace de terrain appellé une charrue : *Carrucam I.* « Et chaque maison fournit à l'Abbaye tous « les ans une charretée de baguettes pour *De virgis.* « clorre les vignes, avec trois poullets & « des œufs. A l'égard des maisons de ma- « nouvriers chacune paye par an au Monas- » tere deux muids de vin, une brebis & un « agneau. Elle ensemence de grain d'hiver « quatre perches, & deux de tremois ; & « elle paye deux poullets avec des œufs. » Ce village est une terre à cens pour la- « quelle on paye à la saint Denis neuf sols

« huit deniers. » Ce détail peut faire plaisir à ceux qui recherchent les anciens usages. Je l'ai traduit sur le latin de ce tems là.

L'Eglise que j'ai dit être dédiée sous le titre de S. Leger Evêque d'Autun n'a rien d'ancien ni de remarquable, & on n'y reconnoît rien qui puisse en indiquer le tems. Elle est supportée vers le midi par une petite tour. A l'opposite est la Chapelle Seigneuriale, il y a une Confrairie de saint Blaise, avec un réliquaire dont je parle à l'article de Sucy qui le fait prendre pour le second patron de l'Eglise. On y célebre l'anniversaire de la dédicace le dimanche après le 18 Juin : Ce qui marque qu'elle fut dédiée un 18 Juin mais on en ignore l'année. Le grand autel fut transporté au fond du chœur en 1688, pour avoir la facilité de construire une sacristie. A droite de la nef est l'épitaphe de Michel de Bonnaire Curé du lieu & Chanoine de saint-Maur décédé en 1553. A gauche est gravée la fondation de plusieurs Saluts faite en 1576, entr'autres le jour de Pâques, où il est dit que le Curé descendra la sainte Hostie. Ce qui marque que le saint Ciboire étoit alors sous un pavillon à une suspense. Quoique l'Abbaye de saint Maur eût la Seigneurie de Boissy dès le VII siécle, elle n'en eût cependant la cure que plus de quatre-cens ans après ; ce fut Etienne de Senlis Evêque de Paris qui la donna en 1124, à la priere de l'Abbé Th & du consentement du Chapitre de Paris : Maurice de Sully donna en 1105 des lettres qui confirmoient ce don & qui marquoient le consentement de l'Archidiacre, *Ecclesiam de Buxiaco, cum atrio, majori decimæ & duas partes in mi-*

Reg. Archiep. 19 Maii 1688.

nuta. Dès l'an 1136, les moines de cette maison avoient eu l'attention de faire confirmer la même concession par le Pape Innocent II; *Ecclesiam de Bossiaco*. Depuis ce tems là le Pouillé de Paris qui fut écrit au XIII siécle, marqua que c'étoit à l'Abbé de saint Maur à présenter à la Cure *de Bossiaco*. Celui du XVI siécle dit la même chose. Dans celui de 1626; on s'est avisé de dire que c'étoit à l'Abbé de saint Victor; ce qui n'a cependant jamais été; & c'est ce que le Pelletier a suivi dans le sien de 1692, sans avoir observé que l'auteur de celui de 1648, écrit que c'est à l'Archevêque de Paris, en vertu de l'union de l'Abbaye faite à l'Evêché. Histoire de Paris. Preuv.

Outre l'Eglise Paroissiale, il y a eu sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle dans le lieu appellé le Piple où étoit le manoir de l'Abbé de saint Maur, & dans lequel l'Abbé Pierre qui l'avoit bâtie vers 1280 obtint du Pape Martin IV la faculté de pouvoir célébrer. Ce lieu dit le Piple en françois & *Populus* dans les titres latins depuis cinq-cens ans, est situé entre Boissy & Sucy. Je ne puis guerres m'étendre que sur ce lieu en traittant du temporel de Boissy. S'il existe encore à Boissy une fontaine miraculeuse de S. Babolein premier Abbé de saint Maur, ainsi qu'elle existoit en 1640, du tems de l'impression de la Vie françoise de S. Maur, elle doit être en ce quartier du Piple. Elle est maintenant dans le jardin d'une maison bourgeoise vis-à-vis l'Eglise. Page 343.

Il est vrai que le testament de Blidegisile Diacre fondateur de l'Abbaye de S. Pierre des Fossez au VII siécle, marque qu'il donna Duchêne, T. I. p. 663.

... de Boissy : mais
... nations
... ce qui fut perdu
... les Martel & des guerres
des Normans. Il faut commencer par un acte de l'an 847, dans lequel l'Abbé de S. Maur nommé Eginhard traitta avec Enkenrard Evêque de Paris, comme Seigneur à Seigneur. L'Abbé souhaitant avoir une portion de la Forêt de Vilcennes qui étoit contigue à son Abbaye, offrit à l'Evêque cinq cent
Hist. Eccl. trente-sept arpens de bois à Boissy *in loco*
Paris. T. I. *qui dicitur Buxidus*, & eut pour cela une
p. 417. égale quantité dans le Bois de Vincennes qui est le nom de Vilcennes un peu changé.

Gallia Chr. En 1210, les hôtes que l'Abbaye de saint
T. 7. col. 295. Maur avoit à Boissy & qui jusques-là avoient payé une tolte & une taille dont on a vu des traces ci-dessus dans le fragement du Polypticon, en furent exemptez par l'Abbé Radulf.

Cod. Putean. Vers le même tems vivoit un Chevalier
mss. 635. nommé Philippe de Boissy qui étoit au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Paris tenant du Roy.

Du manoir de Piple dépendoient alors ving-deux arpens de vigne & deux pressoirs avec sept arpens de bois. Outre cela l'Abbaye de S. Maur à qui il appartenoit avoit cent arpens ou environ dans la grande forêt voisine. Mais les Abbés n'étoient point tellement attachez à ce lieu qu'il ne donnassent quelquefois à loyer les maisons qu'ils y ache-
Charta Guil. toient. Par exemple Odon Archidiacre de
Ep. Paris. Paris attiré par la vue chamante qu'on y a, y prit à bail de l'Abbaye en 1238, un logis, qu'elle venoit d'acquérir de Pierre & de Gil-

bert du Piple. L'Abbé Pierre I du nom, ayant institué deux nouveaux Officiers dans son Monastere dès l'an 1256, sçavoir un Chambrier & un Célérier, assigna au Chambrier entr'autres revenus trente arpens de vigne situez à Boissy & le tiers de la dixme du vin de ce lieu. Outre la Chapelle qu'il fit bâtir au Piple, on y construisit par ses ordres une salle & un cellier au dessous, & une maison qu'il fit entourer de murs & de grands fossez. Ensuite il accorda la manumission aux habitans ; en compensation de quoi ils doublerent le droit de la cense & de la taille, & lui céderent leurs usages situez sur le chemin de Marolles, ne se reservant que les bruyeres & la garenne dans laquelle ils s'engagerent de ne chasser qu'au liévre avec le chien & sans filets. L'Abbé Pierre fit aussi dresser au méme lieu plusieurs garennes pour les lapins. En 1268 Philippe de Montreuil Chevalier & Isabelle sa femme qui avoient un droit de griage sur le manoir du Piple, en firent la remise à l'Abbaye de saint-Maur. Enfin l'on trouve dans les anciens monumens de la même Abbaye, que les moines par reconnoissance des biens qu'ils avoient reçus de ceux de la famille de Chevry, entr'autres de Raoul de Chevry, Evêque d'Evreux & de son neveu Jean de Chevry ; lui céderent en 1280, l'usage de leur maison du Piple sa vie durant, aussi-bien que les bois que les habitans de Boissy leur avoient remis pour leur manumission.

Gall. Chr. T. VII. Instrum.

Chart. Fossat.

Ibid.

LE PIPLE est un fiéf qui relevoit de saint Maur en 1544. En cette année il étoit possédé par N. de Montigny. Il a appartenu dans le dernier siécle à MM. Gaudart Con-

Parlement; puis à M. de Cantonier Général, & à présent à M. de ..ugny Payeur des Rentes. Dans ces derniers tems le Maréchal Comte de Saxe en a joui.

Le Parc est d'environ cent arpens. M. Chauvelin Seigneur a gagné en 1751, un procès qui lui adjuge la Haute-Justice du Piple.

¶ La Seigneurie de Boissy appartenante au Chapitre de S. Maur fut aliénée en 1599, à Nicolas de Harlay Seigneur de Sancy, Grosbois & Colonel Général des Suisses au sujet des subventions accordées au Roy à l'occasion des troubles & des guerres. C'est alors qu'elle commença à appartenir au même Seigneur de celle que Grosbois.

L'ÉTANG qui est entre Boissy & Bonneuil à gauche en sortant de Grosbois paroît venir de quelque innondation.

GROSBOIS étant devenu de la Paroisse de Boissy-saint-Leger c'est ici le lieu d'en parler. Il est nommé *Grossion nemus* dans un acte de l'an 1226, où l'on voit parmi ceux à qui l'Archevêque donna les ordres en l'Eglise de l'Abbaye de saint-Denis au rang des Curez qui tous sont appellez *personna* en latin *Rogerum personam Ecclesiæ de Grosso nemore*. Ce que j'en trouve ensuite de plus ancien est une fondation que le Roy Charles V. fit en faveur des Macicots de l'Eglise de Paris. Il leur assigna cent livres de rente sur la Terre de Grosbois par lettres données à Paris au mois de Juillet 1367, on prononce aujourdh'ui Machicots. Voila les premieres époques sures de ce nom de Grosbois. Ce lieu

Doublet, Hist. S. Den. p. 557.

Ex Regist. 1367. apud Gaignieres.

lieu que je croirois avoir dépendu primitivement de la Paroisse de Ville-créne fut donc érigé en Cure ou en succursale vers les commencemens du XIII siécle. Le Pouillé du XV siécle est néantmoins le premier où elle soit mentionnée. Elle y est au rang de celles qui sont à la pleine collation Episcopale, & depuis ce tems-là les provisions du XV & XVI siécle l'attestoient; ce qui fait voir qu'elle ne fut pas distraite de Boissy, puisque l'Abbé de saint-Maur en auroit conservé la présentation ni de Marolles dont la nomination appartenoit au Prieuré de saint Martin des Champs ou au Prieur particulier du lieu, ni enfin d'Hierre, parce que l'Abbesse d'Hierre y auroit présenté par continuation de droit. Il faut pourtant que cette Cure fut déja établie vers l'an 1400, puisqu'on lit dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint-Victor de Paris au mois de Décembre *Obiit Dnus Reginaldus Curatus de Grosso bosco*: Ce qui ne peut regarder les Paroisses de Grosbois qui sont aux Diocèses d'Autun ou de Besançon. Peut-être qu'il y avoit eu en ce lieu appellé autre fois Grosbois-le-Roy une Chapelle de saint-Jean Baptiste, bâtie par ordre du Roy Jean pere de Charles V. Quoiqu'il en soit, le premier acte où je le trouve nommé Grosbois-le-Roy, est le Procès-verbal de la Coutûme de Paris de l'an 1580, soit qu'il eut appartenu au Domaine comme il y a lieu de le croire sur l'acte de la fondation de Charles V. ci-dessus énoncée, ou à quelque particulier nommé le Roy.

Le Rolle des déclarations de fiefs de la Chatellenie de Corbeil fait en 1597, au sur-

jet du Ban & arriere-ban r[illegible] iouvent le nom des possesseurs des fiefs [illegible] ivoient un demie siécle auparavant. Ainsi lorsqu'il fut mention d'une déclaration du Fief, Terre & Seigneurie de Grosbois donnée par Adam des Hays. A[illegible] des Hays Seigneur est dit Valet [illegible] e Ordinaire du Roy, son Chirurg[illegible] & [illegible] pier dans une Requête qu'il pré[illegible] ur u[illegible] difficulté de Chirurgie. Ce ne peut être que le dévancier du sieur Raoul Moreau Trésorier de l'Epargne qui surement étoit Seigneur de Grosbois en 1580, & comptant en cette qualité à la Coutûme de Paris. Sa fille Marie Moreau porta cette Terre en mariage à Nicolas de Harlay Baron de Sancy. Elle en est qualifiée Dame en 1596, lorsqu'elle l'épousa. Vingt ans après, Nicolas de Harlay vendit cette Terre à Charles de Valois Comte d'Auvergne Duc d'Angoulême, & à Charlotte de Montmorency sa femme en premieres nôces. Ce Duc d'Angoulême fils naturel du Roy Charles IX, jouit de cette Terre jusqu'à sa mort arrivée le 24 Septembre 1650. Il reçut quelque fois Roy Louis XIII, au moins l'an 1637, suivant les mémoires de Viltorio. Ce fut ce Prince qui commença à aggrandir ou former le Parc de Grosbois en détruisant le village. Il fit aussi abbatt[illegible]e l'Eglise Paroissiale d'une maniere extraordinaire si elle est véritable. (*a*) Quelques uns des changemens qu'il y apporta furent cependant utiles, ensorte que la vallée de ce lieu qui cent ans auparavant

Regist. Parlem. 1542.

Hist. des Gr. Offic. T. IV. p. 642.

Ibid.

Dicaearchia Henrici II. Artic. 9. f. 11.

(*a*) On assure qu'elle fut abattue par une multitude d'ouvriers & de soldats qu'il avoit fait venir, & cela durant que le Curé & les Paroissiens étoient allés en Procession dans une Paroisse ou Eglise voisine.

étoit impratiquable aux Charrois, fut traversée facilement dans la suite par toute sorte de voyageurs. On ne sçait pas au juste en quelle année fut démolie cette Eglise de S. Jean Baptiste de Grosbois. On juge que ce fut un peu avant 1640, & que ce fut en conséquence de cette démolition que ce Prince embrassa l'occasion qui se présenta de rebâtir en l'honneur du saint Précurseur de J. C. une autre Eglise en fondant vers cette année-là un Couvent de Solitaires Calmadules qui reconnoissent ce saint pour le Patron de leurs hermitages. Il fit même insérer dans la Requête présentée par ces Religieux à M. de Gondy Archevêque de Paris en 1541, que la Paroisse de saint Jean de Grosbois qui étoit ci-devant dans l'enclos du Parc seroit transférée dans l'Eglise des Camaldules établis entre Grosbois & Hierre dans le désert de Bourron. Mais l'Archevêque entérinant la Requête l'an 1642, en excepta positivement cette clause. Ainsi il n'y eut plus depuis ce temps-là de Paroisse à Grosbois. On ne dit pas quel fut le sort du Curé: Mais il est certain que ce même Prince se remariant en 1644, avec Françoise de Nargonne fille de Charles Baron de Mareiul; ou Mareuil, ce fut en l'Eglise de Boissy-saint-Leger qu'ils reçurent la bénédiction nuptiale le 5 Février des mains du sieur Bertrand Curé qu'ils regarderent dans la suite comme leur propre Pasteur. Cette Dame n'est décédée qu'en 1713, agée de 92 ans. Le Duc d'Angoulême n'en avoit point eu d'enfans.

Sauval, Antiq. de Paris, T. III. p. 192.

Louis-Emanuel de Valois Duc d'Angoulême succéda à son pere en la Terre de Grosbois l'an 1650. Il avoit épousé en 1629,

Henriette de la Guiche dont il... trois fils qui ne passerent point l'an 1644. Sa fille unique Françoise-Marie de Valois, Duchesse d'Angoulême Comtesse de Lauraguais &c. posséda après lui la Seigneurie de Grosbois. Elle avoit épousé en 1649, Louis de Loraine Duc de Joyeuse. Cette Duchesse ne conserva point cette Terre : Elle l'a vendit au suivant.

Antoine de Brouilly Marquis de Pienne Chevalier des Ordres du Roy acquit en 1667, le 24 Décembre la Seigneurie de Grosbois & Boissy de M. la Duchesse de Joyeuse. On compte après lui pour Dame de ces lieux Olympe de Brouilly sa fille aînée & donataire, laquelle épousa Louis d'Aumont Marquis de Villequier. Ces derniers Seigneurs reconnurent Ville-crêne pour leur Paroisse.

Achilles de Harlay premier Président du Parlcement de Paris, fit rentrer cette Terre & celle de Boissy dans sa famille, par l'acquisition qu'il en fit de la Duchesse d'Aumont le 12 Juillet 1701. Il obtint en 1707, des lettres patentes pour changer le nom de Grosbois en celui de Sancy qui étoit ancien dans la Maison de Harlay. Mais quoiqu'elles eussent été enregistrées le XI May, de la même année, le changement n'a pas eu lieu dans l'usage. Il n'étoit plus alors premier Président. Son fils nommé comme lui Achilles de Harlay Conseiller d'Etat lui succéda dans sa Seigneurie en 1712. La fille unique de ce dernier épousa Christien-Louis de Montmorency de Luxembourg Prince de Tingry & devint Dame de Grosbois en 1717, à la mort de son pere. Peu de tems après ces

terres sortirent pour la seconde fois de la Maison de Harlay.

Samuel Bernard Maître des Requêtes fils du fameux du même nom, l'acquit du Prince de Tingry le 4 Mars 1718, & l'a revendit depuis à M. Chauvelin ci-devant Garde des Sceaux qui les possede aujourd'huy.

On assure que le Parc du Chateau de Grosbois est d'une étendue pareille à celui du Bois de Boulogne, de quinze à seize cens arpents. Les jardins sont spatieux & agréables, le partere orné de statues. On monte delà dans le bois par deux rampes décorées de ballustrades de pierre. La Maison consiste en trois corps de logis; un dans le fond en forme de demie cercle, & les deux autres à droite & à gauche. Le Duc d'Angoulême fit construire ces édifices qui ont été depuis bien embellis par Achilles de Harlay le premier Président. On y a vû longtems la riche Bibliotheque de Harlay qui est maintenant au College des Jesuites à Paris. Dans le même tems on voyoit dans quelques salles & quelques galleries plusieurs inscriptions que le Duc d'Angoulême avoit fait mettre lorsqu'il s'y rétira étant disgracié, celle-ci entr'autres sur une cheminée: *Scipionibus ac Belisariis, de patria non minus benè meritus, patria non item benè merita.* Mais comme la salle & les galleries à l'exception de celle d'en haut ont changé de nature & qu'on en a fait d'autres bâtimens, on n'y voit plus aucune des sentences de ce Duc. Les auteurs du Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, observent que M. Samuel Bernard outre les augmentations & embellissemens avoit fait dans cette maison

Dict. Univ. Geogr. T. II. au mot Grosbois.

de Grosbois des provisions immenses de toutes les choses utiles à la vie, dans le tems que l'on apprehendoit les suites de la peste de Marseille en 1721. Mais ils se trompent, en ajoûtant qu'il y a à Grosbois un Couvent de Camaldules où beaucoup de personnes de considération & de pieté vont faire des retraittes; l'erreur ne tombe pas sur les retraittes; mais sur ce qu'ils disent que ce Couvent est situé au lieu de Grosbois, tandis qu'il est bâti sur la Paroisse & sur la Seigneurie d'Hierre. Car s'il étoit de Grosbois les Religieux seroient de la Paroisse de Boissy, au lieu qu'ils sont de celle d'Hierre. Ce qu'il y a de vrai relativement à Grosbois, est que leur fondateur le Duc d'Angoulême étoit Seigneur de Grosbois & d'une partie de la Paroisse d'Hierre: Ce qui est encore véritable, c'est que le même Duc les fondant voulut qu'ils vinssent dire la Grande-messe au Château de Grosbois le jour de Saint Jean Baptiste, leur assignant pour cela chaque année 200 livres: Fondation qui a été imitée par M. de Harlay qui a établi qu'ils y viendroient pareillement au jour de S. Achille avec une semblable rétribution.

Voicy comment fut rectifiée l'extinction de la Paroisse de Grosbois. Achilles de Harlay Premier Président, présenta au mois de Janvier 1703., une Requête à M. le Cardinal de Noailles, par laquelle il reconnoissoit que cette ancienne Cure dont la derniere collation paroissoit être du 11 Janvier 1559, n'avoit pas été éteinte dans les formes, concluant à ce qu'il plût à son Eminence de donner le territoire de l'ancienne Cure de Grosbois avec le soin des ames de ceux qui

demeurent dans le Château & Basse-court de ce lieu au Curé de Boissy-saint-Leger ou à celui de Ville-créne, se soumettant de sa part de le reconnoître pour son Pasteur. Sur quoi intervint ce Décret. » Le 4 Février » 1703, le saint nom de Dieu invoqué, » Nous Louis-Antoine de Noailles Arche- » vêque de Paris de notre autorité ordinaire » ayant égard à la Requête de M. le Pré- » mier Président, avons supprimé & éteint, » supprimons & éteignons par ces présentes » à perpétuité le titre de la Cure & Eglise » Paroissiale de saint Jean Baptiste de Gros- » bois : Avons uni & incorporé, unissons & » incorporons par ces dites présentes aussi » à perpétuité à la Cure de l'Eglise Parois- » siale de saint Leger dudit Boissy tous les » biens, dixmes, fruits, profits & revenus » jurisdiction étendue au territoire & tous » autres droits généralement quelconques » qui se trouveront dus & appartenir à ladi- » te ancienne Cure & Eglise Paroissiale de » Grosbois; ensemble tous & chacuns les Paroissiens d'icelle. » Le Registre m'a appris de plus, que le Prémier Président ci-dessus nommé avoit alors offert la somme de deux cent livres pour entretenir à Boissy un troisiéme Prêtre qui seroit Chapelain du Château, & auroit les cent livres déja destinez pour l'instruction des enfans de Boissy & Grosbois, & célébreroit la Messe au Château hors les jours de grandes Fêtes : Ce qui fut accepté, & à l'égard du Curé de Ville-créne il fut dit qu'il auroit ses grosses dixmes dans la partie du territoire de sa Paroisse enfermée dans le Parc.

Reg. Arch. 2 Febr. 1703.

Les vestiges de l'ancienne Eglise de saint

Jean de Grosbois paroissoient encore alors à cent pas du Château : C'est à l'endroit où il reste un petit tertre.

Il y a un autre Grosbois dans le Diocèse de Paris. C'est un petit Prieuré qui dépend de celui de Gournay. Voyez ce que j'en dis à l'article de Ville-Parisis au Doyenné de Chelles où il est situé.



§ HAMEAU DE TIGERY.

JE n'ai pas coutûme de faire un article séparé des hameaux, mais comme celui de Tigery est si considérable qu'il en forme lui seul un au Rolle de l'Election, & que d'ailleurs ce hameau est situé sur deux Paroisses, sçavoir celle de saint Germain de Corbeil & celle d'Ethiolles, j'ai cru qu'il étoit convenable de ne pas partager son histoire & de ramasser en un seul corps tout ce que l'on en sçait ou que j'ai pu en apprendre.

Ce lieu doit avoir tiré sa dénomination de quelqu'un qui s'appelloit *Tigerius* ou *Tegerius*, car ce nom n'étoit pas inconnu dans l'antiquité. Un *Tegerius de Palesolio* est mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de longpont comme vivant à la fin du XI siécle ou au commencement du suivant. Et il faut même avouer que d'autres personnes avant lui avoient porté ce nom, puisque dès le milieu du XI siécle il avoit existé un Chevalier appellé *Richerius de Tegeriaco*. En effet on trouve dans le même livre parmi les Chevaliers présens à la donation de l'Eglise de Bondoufle faite à ce Prieuré par acte passé à Corbeil l'an 1095, *Vivianus filius Richerii de Tegeriaco*. Il y avoit aussi dans le Diocèse de Bayeux au XII siécle une Chapelle dite *Tigerium* en latin dépendante de l'Abbaye de Tiron au Perche: Mais aujourd'hui Tigery proche Corbeil est le seul lieu du Royaume connu sous ce nom. Il a été quelquefois latinisé au XIII siécle par le mot *Tygiriacum*, mais le plus souvent dans les actes latins on laissoit le nom en françois.

Chart. Long. fol. 44.

Ibid. fol. 30.

Gall. Chr. T. 8 Instr. p. 329.

Chart. S. Mauri. f. 455

Ce hameau eſt environ à ſept lieues de Paris & à une ſeulement de Corbeil, vers le levant d'été de cette derniere Ville. Sa ſituation eſt dans une plaine où l'on ne voit que des terres labourables, Il n'y a point de vignes. Dans les bonnes années. l'arpent porte juſqu'à 160 Gerbes. Mais il eſt fort peu éloigné de la Forêt de Senart, n'étant qu'à un quart de lieue de la grande route de Paris à Melun qui traverſe cette forêt. En 1709, lorſqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement des Elections du Royaume par feux, on marqua qu'il y en avoit 66 à Tigery, ce qui devoit former 225 habitans ſuivant le calcul du Dictionnaire Univerſel de la France publié en 1726 Le ſieur Doiſy qui a donné en 1745, un nouveau dénombrement de tous les villages & hameaux conſidérables du Royaume, compte à Tigery 49 feux, en y comprenant même des habitans qui ſont de la Paroiſſe d'Ethioles, & qui font le plus petit nombre. Mais la vérité eſt qu'il n'y a que quarante feux, ſçavoir vingt-cinq de Saint Germain, & quinze d'Ethioles.

Il y a ſur le territoire de Tigery deux Chapelles. Je commenceray par la plus ancienne. Elle appartient à la Commanderie de S. Jean de Corbeil dans une ferme de laquelle elle ſe trouve. C'étoit un petit Hôpital de l'Ordre des Templiers dont Fr. Guerrin de Montaigu Grand Maître de l'Ordre confirma la poſſeſſion aux Prêtres de l'Hôpital S. Jean de Corbeil vers l'an 1228. Sa ſituation eſt dans la pente douce du vallon qui regarde le ſeptentrion. Son ſanctuaire eſt terminé en demi cercle ce qui en dénote l'antiquité avec d'autres marques qui ſont les tombes qu'on y voit dont la partie des

Hiſtoire de Corb. p. 152.

pieds eſt moins large que celle de la tête. Au reſte elle ſont ſans figure & ſans inſcription. On l'a dit titrée de S. Guinefort, qu'ils prononcent Genefort dans le lieu. On n'y fait point d'Office : Mais le Fermier eſt chargé d'y faire dire quelques Meſſes. On n'y célebre point non plus la Fête du Saint. Mais les habitans croyent que lorſqu'on la célébroit c'etoit ſur la fin de Juillet ; c'eſt ce qui pourroit ſervir à autoriſer la penſée de M. Chaſtelain Chanoine de Paris, qui a cru que ſaint Guinefort étoit le nom de S. Cucufat défiguré. On fait dans le Diocèſe de Paris mémoire de S. Cucufat Martyr le 25 Juillet. J'y ai vu ſur l'autel l'image de deux Saints en vêtemens longs. Derriere cette Chapelle à la diſtance de huit ou dix toiſes eſt une fontaine dans une petite profondeur. On y vient en pelérinage & on en trouve l'eau bonne contre la fiévre. On voit dans l'Etat de l'ordre de Malte de la Généralité de Paris qu'il a des dixmes à l'Hôpital de Tigery. Sauv. T. p. 613.

L'autre Chapelle eſt beaucoup plus conſidérable, mais auſſi plus nouvelle. Elle eſt dans le village à l'entrée d'une avenue d'arbres qui conduit au Château, toute bâtie de belles pierres de taille & couverte d'ardoiſe, forté levée & iſolée, ayant nombre égal de fenêtres de chaque côté, mais dont il n'y a de vitrées que les trois du fond qui eſt en eſpece de rond-point, leſquelles ſont toutes en architecture des derniers temps du gothique. L'autel eſt iſolé & ſur le retable eſt en relief de hauteur naturelle l'Annontiation de la Sainte Vierge qui eſt auſſi répréſentée aux vitres. Il y a de plus un autre autel dans le fond adoſſé au mur, comme dans les Saintes Chapelles ou Egliſes Canoniales. Au deſſus

de cet Autel est une statue de sainte Anne soutenue par une pierre ornée d'un écusson supporté par deux Anges & entouré d'une branche de palmier & d'une d'olivier ayant dans son champ une porte de Ville ou de Château, avec la herse trois tours au dessus & trois étoiles au dessus des tours. Les mêmes armes se trouvent en dehors de cette Chapelle à un des piliers boutans du côté du septentrion. Le frontispice paroît plus nouveau que le reste. Le portail est à colonnes Ioniques. La fenêtre d'au dessus est cintrée en demi cercle & non en pointe comme les autres; au deux piliers boutans sont accollées deux écussons, l'un à trois grappes de raisin & une bande au milieu, l'autre a trois hures de sanglier. Au côté méridional par le dehors & proche le portail se voyent des inscriptions de pierre d'attente, comme si on eut eu dessein de bâtir là une tour (car cette Chapelle est sans clocher) ou bien un autre édifice. Au dedans proche la petite porte est pour eau bénitier une pierre taillée comme pour servir à des Fonts Baptismaux. Je ne sçais pas même s'il n'y a pas une chaire à prêcher. Devant le principal autel est une tombe sur laquelle on lit cet épitaphe.

D. O. M.

Cy gist Dame Marie Rolland épouse de Messire Rolland Pierre Gruyn Seigneur de Tigery, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître de la Chambre aux deniers de Sa Majesté, décédée en son Château de Tigery le 27 Septembre 1718, agée de 46 ans. Requiescat in pace.

Cette belle Chapelle est de même que le

Château sur la partie du terrritoire de Tigery comprise dans l'étendue de la Paroisse d'Ethioles.

Je suis descendu dans ce détail parce que cette Chapelle m'a paru mériter une attention singuliere. On m'a assuré dans le Château que la tradition portoit qu'elle avoit été destinée pour quelques Religieux Recollets par exemple, ou autres, auxquels on vouloit en donner la desserte, & que le dessein de ceux qui l'on fait bâtir étoit d'y mettre leur Couvent à côté, & qu'elle auroit été Chapelle Castrale comme en d'autres Châteaux. Mais qu'aujourd'hui elle n'est que Chapelle domestique du Château de Tigery. En ce cas il faut avouer qu'elle est la plus belle, & la plus vaste de toutes les Chapelles de ce genre qui soyent dans le Diocèse.

Depuis ce temps, une personne très-respectable m'a fait remettre entre mains des mémoires où j'ai lu que les habitans de ce lieu s'étant plaint en 1549, de l'éloignement où ils étoient d'Ethioles & de Saint Germain de Corbeil leurs Paroisses & sur tout des mauvais chemins impratiquables par les gens agez ou infirmes, & qu'il en étoit arrivé des inconvéniens, Messire François de Saint André Président au Parlement, Seigneur de Tigery, offrit de céder un lieu propre à bâtir une Eglise, & même de la bâtir à ses frais : Que l'Evêque de Paris de ce tems là conçut de son côté le dessein d'y établir une Cure : Mais qu'en attendant & dès lors qu'elle seroit achevée & pour que de tout ce qui seroit necessaire on en feroit une succursale d'Ethioles, puisque Pierre Curé y consentoit Jean Ursin, Evêque de Treguier Vicaire Général de celui de Paris fut chargé d'y donner ses

se'lise. En 1556, le 19 Avril il fut permis par l'Evêque de Paris à celui de Philadelphie de faire la Dédicace de cette Eglise. *Ecclesiam seu Capellam in loco de Tigeri Parochiæ de Athiolis per nobilem & egregium virum Fr.* de St. André *Curiæ Parlamenti Præsidem de novo constructam* & d'y bénir les autels. Les mêmes mémoires ajoûtent qu'avant le milieu du dernier siécle, M. de Flexelles Président en la Chambre des Comptes ayant acquis la Seigneurie de Tigery y avoit trouvé une très-belle Chapelle bâtie depuis plus de quatre vingt ans, dans laquelle il avoit entretenu un Chapelain, qui y avoit célébré les Dimanches & Fêtes & même les jours ouvriers, dont les Curez d'Echieles & Saint Germain avoient été si satisfaits qu'ils avoient même permis d'y faire l'eau bénite les Dimanches, pour le soulagement de leurs Paroissiens de Tigery & du hameau de Senart. C'est ce qui se pratiquoit encore en 1649, pendant l'hiver ; & qui ne fut interrompu alors que pour célébrer les saints mysteres dans un lieu encore plus sûr pour les habitans & moins exposé. Voilà ce que j'ai appris de ces Mémoires, & qui paroît quadrer avec tout ce que dénote l'édifice.

Il ne m'appartient point de décider de quel côté il y a plus de vraisemblance, n'étant que simple Historien qui rapporte les faits tels qu'il les a oui dire ou comme il les a trouvez écrits.

Le Château de Tigery est très-beau & a plusieurs marques de la bâtisse des anciens temps. Aussi les Seigneurs de Tigery sont-ils Vicomte de Corbeil, dignité qui dans les siecles reculez avoit été attachée aux Seigneurs de Fontenay au dessus de Corbeil,

d'où lui a resté le nom de Fontenay le Vicomte.

Le premier Seigneur qui paroisse dans les titres est RICHER de Tigery qui vivoit sous le Roy Henri I. vers l'an 1050.

Chartul Longip. fol. 30.

Il fut suivi de VIVIEN de Tigery son fils qui étoit à Corbeil l'an 1095, avec plusieurs autres Chevaliers.

Il faut venir ensuite au regne de Philippe Auguste, c'est-à-dire à la fin du siécle suivant & au commencement du XIII, où se trouvent PIERRE de TIGERY & ANSEL DE TIGERY qui tenoient leurs fiefs d'autre que du Roy dans la Chatellenie de Corbeil & qui possedoient soixante livrées de terre.

Cod. Putea. 635.

Tabul. S. Mauri.

Jeanne de Tigery veuve de Renaud Grivel avoit à Valenton un fief qu'elle amortit en 1303.

ROBERT DE GUETEVILLE Conseiller au Parlement de Paris vers l'an 1470, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery. Il mourut en 1512, & fut inhumé à Saint Etienne du Mont. Sa fille Marie de Gueteville porta la Seigneurie en mariage au suivant.

Éloge des Conseill. p. 28.

FRANCOIS DE SAINT ANDRE' Président à mortier l'an 1535, & qui avoit été Conseiller au Parlement dès 1514, devint Seigneur de Tigery en épousant la Vicomtesse de Corbeil. Il fut l'un de ceux qui furent inquiétez en 1532, par les Officiers d'Antoine du Bois Evêque de Beziers, à qui le Roy François I. avoit donné pour d'autres Terres le Comté de Corbeil. Ce fut lui qui fit bâtir après l'an 1548, la belle Chapelle dont j'ai fait ci-dessus la description. Il décéda en 1571.

Histoi. de Corb. p. 224.

JEAN DE SAINT ANDRE' fils aîné du Pré-

sident paroît avoir joui ensuite de la Terre & en avoir été encore possesseur l'an 1595, comme il paroît par la permission qu'il demanda alors de célébrer ou faire célébrer dans la Chapelle de sa maison de Tigery sur la Paroisse d'Ethioles. Il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris.

Reg. Ep. Juin 1595.

Il y appatence que ce fut après lui qu'en devint Seigneur aussi-bien que de la Vicomté de Cobeil Germain DUVAL Capitaine du Château du Louvre Seigneur de Fontenay en France, & ensuite François DUVAL son fils, lequel vivoit en 1624.

Hist. de Montmorency, p. 308.

JEAN DE FLEXELLES Président en la Chambre des Comptes, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery en 1642. Les guerres civiles de son temps obligerent les habitans de Tigery & ceux du hameau de Senart de se retirer dans son Château & dans sa basse-court de crainte des soldats cachez dans la Forêt de Senart. Avant l'an 1649, ils avoient assisté à la Messe de la grande Chapelle Fêtes & Dimanches : Mais d'autant qu'il y avoit du risque à sortir du Château lorsqu'ils s'y furent réfugiez avec leurs effets, & qu'ils ne pouvoient plus se rendre à cette Chapelle pour prier Dieu, ils obtinrent permission de l'Archevêque de dresser dans la basse-court une espece de couvert en forme de Chapelle & d'y avoir un Prêtre pour leur dire la Messe & leur administrer les sacremens & même d'y faire leurs Paques s'il étoit besoin.

Perm. d'Orat. domest. 1 Oct. 1642.

Permiss. du 26 Fev. 1649.

Sur la fin du dernier siécle Tigery appartenoit à M. le Comte de Bregy lequel selon quelques uns eut dessein d'y faire établir une Cure. M. Rolland Pierre Gruyn Maître de la Chambre aux deniers du Roy lui succeda, & étoit encore Seigneur en

1718. Il décéda le 3 Septembre 1721. Merc. Juill. 1719.

Enfin M. Martin Fraguier Président en la Chambre des Comptes Conseiler Honoraire en la Grand Chambre du Parlement a eu cette Terre ayant épousé Dame Genevieve Gruyn. Mercure Juin 1740. p. 1247

LA TOUR DE TIGERY est une seconde Seigneurie située à Tigery, & qui est un fief mouvant de la Vicomté de Corbeil. Le Vicomte Gilles Malet donnant son dénombrement au Roy Charles VI en 1385, dit qu'il étoit tenu alors par Robert de Tinteville Conseiller au Parlement, & qu'il consistoit en une Tour close de Fossez pleins d'eau, terres, prés & rentes. Il fut possedé au XVI siécle par les sieurs Bureau Bourgeois de Paris. Le Rolle de la contribution pour le ban & arriereban de la Chatellenie de Corbeil marque que vers l'an 1570, il appartenoit à Jean Bureau & en 1597, à Geoffroy Bureau Ecuyer qui fut excusé comme Bourgeois de Paris, & qui produisoit en 1597, quatre vingt-trois livres. Il y est appellé le fief de la Tour Griveau. M. le Roy Doyen des Avocats au Parlement de Paris a possedé ce fief en dernier lieu. Histoi. de Corb. p. 24.

La Tour de Tigery fut affichée en 1752, à vendre par licitation. Ce fiéf a Moyenne & Basse Justice, plus de 100 arpens de terre près de 100 arpens en la Forêt de Senart.

Il y avoit encore deux autres Fiefs à Tigery tenus de la Vicomté de Corbeil, suivant la Déclaration du même Malet Vicomte en 1385. L'un appellé le fief SAUCOURT consistant en une maison, court, jardin & colombier étoit tenu par Jacques Oudart. L'autre fief sans nom consiste en une grande maison, jardin, prés, terres, rentes avec deux anciens fiefs sçavoir à Rouvre & à Vigneu, étoit tenu par Louis des Noyers, Histoire de Corb. p. 61. & 62.

MALENOUE,

ABBAYE.

A suivre la division présente des Paroisses, Malenoue ou Malnoue devoit être rapporté sous l'article de la Paroisse d'Hemery dans laquelle elle est comprise avec le hameau du même nom; mais comme cette Abbaye est plus ancienne que l'érection d'Hemery en Paroisse, & que c'est de Combeaux ou de Viliers-sur-Marne que paroît avoir été tiré ce qui compose aujourd'hui cette Paroisse d'Hemery, il sembleroit qu'on devroit plûtôt la joindre à l'un de ces deux villages sur Marne. C'est en effet en tirant un peu vers le territoire de ces Paroisses qu'étoit le lieu dit Footel nom primitif de cette Abbaye, lequel existoit peut-être dès le tems auquel le village de Malnoue formoit une Paroisse. L'ancienne tradition étant donc que cette Paroisse de Malnoue fut transferée à Champs dans le temps des guerres du XI siécle, supposé que ce territoire de Footel en eût été ce fut à l'une de ces deux anciennes Paroisses, Combeaux ou Villiers, que dût être attribué le territoire de Footel où l'Abbaye étoit & qui lui donnoit le nom, puisqu'on étoit encore alors bien éloigné de voir Hemery érigé en Cure. La difficulté de statuer là-dessus, fait que je place l'Abbaye de Footel dite depuis Malnoue dans un article séparé.

Dubreuil.

Le lieu de Footel qui lui avoit donné le nom originairement étoit un canton de forêt où les petits hêtres avoient été fort communs, & selon le langage rustique c'étoit un Bois de petits fougs, autrement dits footeaux ou fouteaux. Une Chapelle de Saint Jean qui subsistoit encore au territoire de Footel il y a 200 ans servoit à désigner de quel côté étoit ce lieu. On n'y voyoit encore les décombres de cette Chapelle en 1613. On ignore en quel temps cette Abbaye fut fondée & par qui. Il est certain qu'elle existoit au moins au commencement du XII siécle sous le nom de Footel. Elle est ainsi nommée dans le réglement qui fut fait en 1129, en vertu du Concile de Paris, à l'occasion des Religieuses d'Argenteuil qui furent dispersées, les unes au Paraclet Diocèse de Troyes, les autres à Footel Diocèse de Paris. Le même nom est usité dans le traitté que l'Abbaye de Saint Denis qui étoit entrée en possession des biens de ces Religieuses lors de leur expulsion d'Argenteuil, fit en 1207, avec l'Abbesse de ce lieu de Footel au sujet de la dépense qu'avoit causé à cette Abbaye le nombre de Religieuses venues d'Argenteuil. Footel étoit donc une Maison de Benedictines qui reconnoissoient la Sainte Vierge pour leur patrone, & qui en célébroient la principale Fête à l'Annonciation qui est aussi réprésentée sur le sceau du Monastere. Un Saint Erasme y fut régardé comme second patron à cause du bras de ce Saint qui y fut déposé lorsque l'Eglise du village de Malnoue fut détruite par les guerres. *Reg. Ep. Par.*

Quoique le Couvent ne changeât point de place, on trouve que durant le cours du

XII siécle on commença à en diversifier le nom ; qu'en l'an 1171 Thib[illegible] Abbé de Saint Maur ayant accordé à ces Religieuses le revenu de la prébende annuelle de chaque Religieux qui seroit décédé à Saint Maur, les appelle *Ecclesiæ B. Mariæ de Nemore & sancti moniales ipsius loci.* Ce revenu étoit de cinq sextiers de froment quatre muids de vin, trois mines de feves ou pois & dix sols parisis qu'on envoyoit aux Religieuses dans le mois depuis la mort du Moine. Ces especes furent changées l'an 1275, en dix livres parisis de rente annuelle. Ce même Abbé les appelle *sanctimoniales B. Mariæ de Bosco* dans l'acte de la même année par lequel il leur cede par charité tout ce que son Abbaye possede dans la forêt de la Main-ferme, moyennant vingt sols parisis de redevance. L'expréssion *de Nemore* est aussi simplement employée dans le don qu'une Dame Odeline fit en 1182 à ces Religieuses de ce qu'elle possedoit à Chatou, tant en terres qu'en une dixme tenue d'Adam sieur de l'Isle moyennant une somme de trente-cinq livres parisis, & la réception de trois de ses filles dans le Couvent. En un mot le nom général de *Bois*, d'où l'on a fait *le Bois aux Dames* commença alors à s'introduire & fut ensuite usité dans les Bulles depuis le milieu du XII siécle & dans les titres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1190, quoique dans un diplome du Roy Philippe Auguste de l'an 1184, il soit marqué suivant le premier usage *Monialibus de Footelo.* Par ce diplome daté de Fontainebleaud, ce Prince accorde à ces Religieuses la dixme de tout le pain & le vin qui sera destiné pour la Cour tant qu'elle sera sa résid

ence à Montlhery. Au reste quoique la dénomination de N. du Bois aux Dames fut introduite, on y a joint fort souvent le nom de Footel jusques bien avant le XV siécle. Footel étoit un lieu où nos Rois avoient quinze livres de revenu, & c'est ce qui en perpétuoit le nom dans les comptes du Domaine.

Traité des Fiefs, Brussel comp. de l'an 1202. p. 145.

Le nom de Malnoue ne commence donc à être employé pour désigner l'Abbaye de Footel ou l'Abbaye du Bois aux Dames, qu'environ dans le temps que les Religieuses firent l'acquisition de la moitié de la Terre & Seigneurie de Malnoue de la famille de Reilhac en 1520 & 1526. Je dis *environ dans ce temps-là*, parce que le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1460, met une fois *Monasterium de Footelle, alias* (c'est-à-dire autrement) *de Malanoa*. Ainsi la remarque de Dubreul, que ce fut seulement en 1520 & 1526, est fausse : du moins il est sûr qu'on a mis long-temps auparavant, que ce Monastere du Bois des Dames étoit près Malenoue.

Du Breul, l. 4.

Mais depuis que le terme de Malnoue eut été mis en usage pour désigner l'ancien Footel, chacun en a raisonné à sa façon. M. de Valois a cru que ce mot venoit du latin *Malum nucetum*. MM. Menage & Huet, suivis par le Dictionnaire de Trevoux, ont pensé que c'est un torrent qui y passe, appellé Noüe, qui auroit donné naissance à ce nom. Ces derniers approchent plus de l'expression dont les titres latins se sont servis, qui est *Mala noda* & *Mala noa*, & l'ancien terme de *noue* a du rapport avec un terrain aquatique. Mais les Cartes donnent à ce torrent le nom de *Grace*. Ainsi nos

Nott. Gall. p. 426. col. 2.

Carte de De Fer.

deux Sçavans n'ont peut-être pas mi
rencontré dans leur étymologie, que l
qu'ils assurent que l'Abbaye s'appelloit
paravant *Fautel*. Ce qui est une maniere
crire démentie par les titres.

La situation de cette Abbaye est à qu
lieues de Paris vers le levant, sur une
tite éminence dont la pente est au couch
L'Eglise est un vaisseau long, bas, go
que du XIII siécle, terminé en quarré,
galeries, dont les voûtes sont soutenues
différens assemblages de petites colonn
appliquées aux murs & soutenues par
muffles. Le choeur occupe toute la pa
occidentale. Dans le mur de clôture d
choeur proche la grille, est renfermée
urne de marbre blanc, dont une anse es
côté des Religieuses, l'autre du côté
térieur. Sur chacune de ces anses sont d
lettres hébraïques; sur une anse sont
deux lettres ס ר, & sur l'autre les d
suivantes ס צ : on croit que ces quatre
tres sont numérales. Cette urne conti
deux sceaux; l'eau ne s'y corrompt jam
les Religieuses disoient même autre
qu'elle guérissoit des fiévres. Ce vase l
a été donné par Louis de Rueil, Cons
ler au Parlement, lors de la Professior
Louise sa fille, vers l'an 1553. On ass
qu'elle est gravée quelque part. Il reste
des anciens vitrages du temps de la co
truction. Du côté de la porte est figuré
la vitre un Evêque à genoux, & S. Fr
çois son patron derriere lui, ses armes &
telées de trois cors de chasse. Sur un au
Gall. Christ. T. VII. col. 215. vitrage est représenté David Chambell
Doyen de l'Eglise de Paris, mort en 151

lequel a fait tant de biens à cette maison qu'on fait mémoire de lui tous les jours dans les prieres après Complies.

La principale Relique de ce Monastere est le bras de S. Erasme, qu'on croit avoir été Evêque en Italie du 2 Juin. L'Abbé Chastelain a écrit qu'on l'appelloit S. Yreaume, & qu'il avoit été le Patron du village de Malnoue avant que l'Eglise en fût détruite. Dubreul assure que de son temps il y avoit dans l'Eglise de Malnoue un autel en son honneur, & que l'on y menoit les enfans détenus en langueur & autres, & que tous les Mercredis il se disoit une Messe de ce Saint.

Antiq. de Paris, liv. 4. art. de Malnoue.

Outre le grand Couvent des Religieuses placé au nord de l'Eglise, il y avoit autrefois une seconde petite Communauté du côté du midi, avec une Chapelle de S. Nicolas & un petit cloître dont j'ai vû les restes. C'étoit pour les Freres Convers liés par des vœux, & qui géroient toutes les affaires du Monastere. Ils étoient vêtus comme les Freres de Frontevaux; car les Religieuses l'étoient aussi de même que celles de Frontevaux, non qu'elles eussent pris cet usage de l'Ordre de Frontevaux, mais parce que c'étoit l'usage primitif de toutes les Moniales dès les premiers temps, & selon la regle de S. Cesaire d'être vêtues de blanc, ce que l'Ordre de Citeaux observe même pour les Couvens de filles, & qu'il a puisé dans l'antiquité. Il semble au reste qu'avant que cette Chapelle de S. Nicolas servît aux Convers, c'étoit une Chapelle indépendante, & peut-être bâtie en cet endroit avant que le Couvent y fût; car on

Gall. Chr. T. 7. col. 587.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 84.

... Abbaye que depuis
1304, ... éque de Paris,
... de Sully, ... Religieuses
Footel, du con entement de Geoffroy archidiacre, afin qu'elle servît pour leur Infirmerie, avec défense d'y mettre aucune Religieuse, pas même Converse, avant que le lieu fût rendu conventuel. L'Evêque voulut aussi que le Chapelain lui fit serment de fidélité.

Ad opus Infirmaria.

¶ Le nom des premieres Abbesses est resté inconnu. On n'en trouve aucune avant une Adelaïs. Sous l'Abbesse Helvide, l'an 1231, les Religieuses de Chelles informées du besoin de celles de Footel, leur céderent l'annuel de chaque Religieuse de Chelles qui décéderoit, de même qu'avoient fait les Moines de Saint Maur soixante ans auparavant.

Sous Jeanne d'Aunoy, qui étoit Abbesse sur la fin du XIV siècle, le Monastere avoit été réduit par les guerres à trois Religieuses, & le nombre n'augmenta de gueres jusqu'après l'an 1436, car le Couvent resta inhabité pendant vingt-quatre ans, à cause des guerres des Anglois.

Jeanne la Chauvette, Abbesse sur la fin du XV siécle, appauvrit encore la maison par des aliénations qui obligerent l'Evêque de Paris de faire informer contr'elle en 1501 par son Promoteur.

Reg. Ep. 28 Dec.

Marie de Savoisy lui succéda, & son élection fut confirmée le 8 Juillet 1505. Ce fut elle qui réforma l'Abbaye, & qui y fit faire une infinité de réparations par les secours de Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Vendome, & de David Chambellan, Doyen de Paris.

En

En conſequence de la Réforme, les Abbeſſes ne furent plus que triennales, ce qui dura juſqu'à l'an 1544, que François I y nomma pour Abbeſſe titulaire Antoinette de Balſac. Dès la premiere année qu'elle ſiégea, l'Evêque de Paris mit cette Abbaye au nombre de celles auſquelles il recommanda de faire l'aumône, pour jouir de la permiſſion d'uſer de laitage le Carême; *Filiabus de Mala nauda*. De ſon temps les Calviniſtes qui s'étoient emparé de Lagny, vinrent piller & déſoler le Monaſtere l'an 1568. Pour réparer une partie de ces maux, elle obtint le franc-ſalé pour le Monaſtere à prendre au grenier de Lagny. Le Roi lui avoit accordé dès l'an 1561 pour ſa Communauté le bac ſur la Seine qui avoit ſervi aux réparations du pont de Poiſſy, pour le tranſporter & faire ſervir au paſſage de Chatou, où il n'y avoit pas alors de pont.

Reg. Ep. 13 Febr. 1544.

Gall. Chr. T. 7. col. 290.

Mem. Cam. Comput.

Jeanne de Neuville étant Abbeſſe, le Couvent quitta en 1618 le Breviaire de Frontevaux, & ſous Catherine Vivien qui lui avoit ſuccédé en 1623, il en quitta auſſi l'habit pour prendre le noir; ce qui fut marqué ſur ſon Epitaphe l'an 1640, comme un des points d'une réforme canonique, tandis qu'on y a omis qu'elle avoit retranché la propriété parmi les Religieuſes.

Sous Renée Hennequin qui lui ſuccéda, il arriva au Couvent un grand malheur, marqué dans une des Lettres de Guy Patin, qui appelle l'Abbaye du nom de Marnou, au lieu de Malnoue. Il écrivit le 15 Septembre 1654 que le feu y avoit pris par la faute de la Prieure, qui s'étoit aviſée de chercher à la chandelle dans ſa paillaſſe des ſouris qui l'empêchoient de dormir; que tout

Gui Patin, Let. re. 92.

y étoit presque brûlé excepté l'Eglise ; que trois Religieuses avoient éte comprises dans l'incendie, & que la perte alloit à près de cent mille livres. L'Abbesse Renée vint à bout de réparer le tout en dix ans. Son Abbaye est dite du Fortet, autrement le Bois aux Dames de Malnoue, dans le don que le Roi lui fit de la coupe de vingt arpens de bois de haute-futaye dans la forêt de Crecy.

Regist. du Parl. 23 Mai 1555.

Marie-Eleonore de Rohan lui succéda en 1664. C'est elle qui établit à Paris le Prieuré des Bénédictines de la rue Chasse-midi, dépendant alors de son Abbaye ; & elle y fut inhumée en 1681. L'Abbesse de Malnoue y a encore le droit de confirmer les Prieures.

Gall. Chr.

CHAPELLE S. JEAN. Ce qu'on sçait de cette Chapelle, est que le Pouillé Parisien du XIII siécle la place, par une addition du XIV, *in villa de Footello*, & dit qu'elle est à la collation pure de l'Evêque de Paris. Le Pouillé du XV siécle la dit située auprès du Monastere *de Footello, aliàs de Malanoa*. Dans un acte de permutation du 29 Mars 1491, elle est dite placée *in Monasterio Monialium B. Mariæ de Footello, aliàs* du Bois aux Dames. En l'an 1500 le 6 Décembre l'Evêque la conféra sous le titre de *Capellania S. Johannis de Footello* à Guillaume Denyson, nommé par l'Université pour les Bénéfices. Enfin l'an 1613 les Religieuses de Malnoue exposerent qu'on avoit commencé à rebâtir la Chapelle Saint Jean près Malnoue, mais qu'elle n'avoit pas été achevée, & qu'actuellement elle étoit toute rasée ; qu'elle n'a que quatre arpens cinq quartiers de terre de revenu,

un arpent de pré, un sextier de bled & un d'orge, avec vingt-quatre livres de rente ; & ayant ajouté qu'il seroit à propos de la réunir à leur Couvent, l'Evêque de Paris le fit le 12 Février de la même année.

PETIT COUVENT D'HOMMES

Du titre de S. Nicolas à Malnoue.

Ex Tabular. Episc. Paris.

ODo, Dei gratiâ Parisiensis Episcopus, omnibus fidelibus præsentem paginam inspecturis, Salutem. Notum facimus quod cum Rogerius de Sto Dionysio se reddidisset domui Beatæ Mariæ de Footel ad suscipiendum ipsius domus habitum regularem in manu nostra & Abbatissæ, publicè votum religionis emittens & Abbatissa & Conventus Domum Sti Nicolai quam eis dederamus cum suis pertinentiis, eidem tanquam reddito suo tenendam quoadusque in eadem religione vixerit concesserunt post cessionem tamen vel decessum Simonis Capellani domus ejusdem S. Nicolai postquam ibi erit alius perpetuus Capellanus, ita quod de bonis quæ Monasterio dedit & spontanea voluntate obtulit idem Rogerius in ipso religionis ingressu dictam Domum S. Nicolai poterit emendare, & in ejus emendatione eadem bona expendere, & quod ipse de his qui in domo erit supererit in usus coquinæ de Footel & Infirmariæ convertendo, filium quoque parvulum quem habebat Monasterio obtulit ad suscipiendum ibi religionis habitum, ita quod cum ad annos pubertatis pervenerit, si ibi voluerit permanere,

vel si infra eosdem annos decesserit, tota substantia ipsius Rogerii, & M. filii ejus penes Monasterium irrevocabiliter permanebit. Si veniens ad annos pubertatis, de Monasterio in quo oblatus est exire voluerit, in saculo conversari tota. . . . . Qui Rogerius pater suus tempore redditionis sua tenebat, & centum libras parisienses de aliis bonis ipsius habebit pro hereditaria portione tota ipsius Rogeri . . . . . . apud Monasterium sine contradictione perpetuo remanente. Actum anno ab Incarnatione Dñi M° ducentesimo quinto mense Maio.

Invent. Spir. p. 161.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME XIV.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

SUITE DE LA XIV[e] PARTIE.

Contenant le commencement du Doyenné de Lagny.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



A S'EN rapporter à M. de Valois, il faudroit croire que ce Village existoit dès le IX siécle, & que c'est de lui qu'il est fait mention dans un Diplome de l'an 862, donné par Charles le Chauve, & dans les actes du Concile de Soissons de la même année. Mais lorsque l'on consulte ce Diplome, on voit qu'il s'agit là d'un Champigny tout différent, & qui étoit situé sur une riviere appellée Loeh, assez forte pour y avoir du

Notit. Gal p. 412. col. 1

Diplomatica p. 438.

ARNE,

ſſi, quoi-

int Denis

lieu-ci, nous ſomme

e qu'il n'y a point de

hampigny-ſur-Marne,

plus ancien que le commencement du regne du Roi Philippe I, c'eſt-à-dire qu'environ l'an 1060. Alors on le nommoit en latin *Campenninum*, quoique quelques années après il ſe trouve appellé *Campiniacum*. M. de Valois eſt d'avis que ce terme *Campiniacum* n'eſt pas dérivé du mot *Campus*, mais que Champigny a dû être dit primitivement en latin *Campaniacum*, & que le *Campanus* en feroit la racine, nom qui ſe trouve avoir été porté par des Romains, & qui paroît dans quelques inſcriptions.

Hiſtor. S. Mart. à Camp. p. 487, 488.

Not. Gal. ibid.

Gruter, 574 & 1121.

Ce village eſt à trois petites lieues de Paris vers le levant ſur le rivage gauche de la Marne. On y trouve comme dans pluſieurs autres outre les labourages, des vignes & des prairies : La chronique ſcandaleuſe fait mention du vin de Champigny que l'on vendoit alors fort cher. On convient communément que les promenades de la prairie de ce lieu ſont les plus agreables qu'il y ait aux environs de Paris. La ſituation de Champigny eſt dans la plaine ſur l'un des grands chemins qui conduiſent en Champagne & en Loraine. On voit par le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, qu'il y avoit alors en ce lieu 175 feux. C'eſt pourquoi il ne faut point douter que le Dictionnaire Univerſel de la France imprimé en 1726, ne ſoit en faute, lorſqu'il n'y marque que 192 habitans ou communians. Il a voulu apparemment en marquer 492. Le ſieur Doiſy en

Chron. Sc. p. 412.

son nouveau dénombrement du Royaume qui paroît depuis 1745, marque 154 feux à Champigny.

Cette Paroisse est d'une assez grande étendue : l'Eglise est dans le gros du village & porte le nom de Saint Satunin premier Evêque de Toulouse & Martyr auquel quelques anciens Evêques de Paris paroissent avoir été fort dévots, puis qu'autour de Paris ou voit trois Eglises sous l'invocation de ce Saint ; qui sont avec celle-ci, Nogent sur Marne & Gentilly. Ou bien Nogent-sur-Marne étant si voisin de Champigny, il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance de dire qu'avant que l'on eut multiplié les Paroisses, Champigny dont la distance n'est que de trois quarts de lieue étoit une dépendance de celle de Nogent : (Car Nogent existoit dès le VI siécle) & que dans le tems de la distraction occasionnée par la difficulté de passer la Marne lors des débordemens, on sera convenu que la nouvelle Paroisse de Champigny pour la satisfaction des habitans, & en mémoire de leur ancienne Eglise continueroit d'avoir S. Saturnin pour Patron, comme il est arrivé à Romainville par rapport à l'Eglise de Pentin, à Orcé par rapport à Palaiseau & à d'autres en pareil cas.

L'édifice de l'Eglise de S. Satunin de Champigny est du XIII siécle. C'est ce qui se reconnoît dès la porte, & outre cela par le travail des galleries de la nef ; quoique le chœur soit plus bas que cette nef & sans galleries, il est néanmoins aussi du même siécle. On distingue fort bien dans ces galleries l'ouvrage de deux sortes d'ouvriers dont le travail est plus délicat & moins

ferré, à mésure qu'il approche de la porte. La tour adjacente n'a rien de remarquable.

Dans le chœur de cette Eglise est inhumé M. de Pontis que son expédition de Carthagene à fait regarder comme un nouveau Jason. L'épitaphe qu'on lit sur sa tombe nous apprend qu'il s'appelloit Bernard de Saint-Jean; & qu'il étoit Baron de Pontis, Chevalier de Saint Louis, Chef d'Escadre des Armées navales du Roy, Lieutenant-Général des Armées de Philippes de France Duc d'Anjou Roy d'Espagne & qu'il mourut au Château de Champigny le 24 Avril de l'an 1707. Il avoit acheté ce Château à vie de . . . . . .

L'Abbé Chastelain Chanoine de N. D. de Paris passant à Champigny en 1685; y avoit remarqué une autre sépulture dans le cimetiere, c'est celle d'un nommé Samuel Berthaud, sur la tombe duquel les paysans venoient prier, depuis qu'on y avoit trouvé son corps conservé dans son intégrité. Mais ce concours ne fut pas de durée.

On conserve dans l'Eglise de ce lieu une rélique de S. Saturnin, qu'ils ont sans authentique.

L'Histoire de Saint Martin des Champs contient quelques titres sur la foy desquels on sçait comment l'autel de cette Eglise est échu à ce Monastere. Joscelin second Archidiacre du Diocèse de Paris, qui en jouissoit par donation de l'Evêque, en avoit fait présent dès l'an 1067, autant qu'il dépendoit de lui au Prieuré de Saint Martin: mais le consentement solemnel de l'Evêque Geoffroy, & du Chapitre ne survint qu'en 1085, aussi-bien que celui de Rainaud dans l'Archidiaconé duquel il étoit situé. L'Hi-

Hist. S. Mar. à Camp. p. 486, 487 & seq.

torien n'a pas voulu qu'on ignorât que cette donation avoit été fort traversée. Il est écrit que le frere de l'Archidiacre dont leur venoit ce bienfait, enleva cet autel à Saint Martin, & qu'il en jouit pendant quelque tems tout excomunié qu'il étoit : Et qu'ensuite se repentant de sa faute il en fit la restitution. Il se nommoit Udon. Il avoit marié sa fille Aveline à Nantier de Montjay qui de nouveau s'empara de ce même autel sans aucunes formalités. Mais Ursion Prieur de Saint Martin l'ayant poursuivi en justice il reconnut le tort qu'il avoit & il rendit cet autel du consentement de sa femme. Le Prieur & sa Communauté lui firent présent d'un cheval, & à sa femme celui de soixante sols de monnoie de Provins, outre deux onces d'or ; ensorte qu'ils se désisterent sur l'autel de Saint Martin de toutes leurs prétentions. Depuis ce temps-là il fut fait mention de l'Eglise de Champigny dans toutes les Bulles des Papes qui confirmoient les biens de ce Prieuré. On lit dans celle de Calixte II de l'an 1119, *Altare, atrium & decimam de Campiniaco.* Dans celle d'Innocent II de l'an 1142, *Altare & Ecclesiam, atrium & decimam de Campiniaco.* Dans celle d'Eugene III de l'an 1147. *Ecclesiam de Campiniaco cum atrio & tertia parte decimæ.* Thibaud Evêque de Paris donna aussi vers l'an 1150, ses Lettres confirmatives dans lesquelles il est parlé de Champigny en deux endroits : D'abord il y a simplement : *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ :* Ensuite plus bas *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ & atrio, & tortellorum medietate & in festo S. Saturnini & in Nat.* Do-

Ibid. p. 157. p. 171. p. 180. p. 187.

mini medietatem offerendæ. En conséquence de ces titres le Pouillé Parisien recrit au XIII siécle marque la Cure de Champigny à la nomination du Prieur de Saint Martin: Ce qui se trouve de même dans tous ceux qu'on a rédigé depuis. En même temps ce Prieur est l'un des gros Décimateurs de cette Paroisse. L'Abbaye de Saint Denis a aussi sa portion dans la grosse dixme de Champigny: Et selon son Historien moderne, le Pape Honorius III lui avoit accordé en 1217, les Novales, à laquelle concession le Curé de ce temps-là forma opposition. Dans la suite du même siécle les Religieux de S. Denis eurent encore à Champigny quelque bien par échange avec Pierre Abbé de Saint Maur.

Felib. Hist. S. Denis, p. 220.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

On voit par les actes d'érection des deux Chapelles dans l'Eglise de Champigny l'attention qu'avoient alors les Evêques d'empêcher que ces établissemens ne fussent nuisibles aux Curés, mais au contraire qu'ils fussent utiles aux Paroisses. En 1200 Terric Chanoine de Bourges & ses deux freres Pierre Curé de Saint Jean en Grêve, & Jean simplement Prêtre obtinrent le consentement du Curé de Champigny pour la fondation d'un Chapelain à l'autel de Saint Jacques dans l'Eglise de Saint Saturnin qui seroit nommé par le Prieur de Saint Martin; seroit tenu de promettre par serment de résider dans le lieu, d'être fidele envers le Curé pour ce qui regarde les droits Curiaux, de ne recevoir aucuns legs ni offrandes sans son agrément, mais seulement les fonds que l'on voudroit lui donner pour augmenter ses revenus. Lequel Chapelain en outre ne pourroit célébrer la messe qu'après la Messe Paroissiale à moins que le Cu-

Hist. S. Martini, p. 490.

ré ne le lui permit, & devoit tous les jours assister à l'office de l'Eglise & dire la messe pour les ancêtres des fondateurs & ensuite pour eux après leur mort. Ces trois freres assignerent pour cette fondation quatre arpens de terre laborable situez vers la fontaine de Luat & un demi arpens de vigne en deux pieces à Champigny, avec huit arpens de prez en plusieurs pieces. Guillaume Prieur de Saint Martin des Champs accorda à la même Chapelle le droit de prendre chaque année *tres modios vini* dans sa dixme de Champigny après que le Curé auroit prélevé les deux siens. Renaud qui en fut institué le premier Chapelain y ajoûta une terre qu'il avoit auprès de Luat contigue aux quatre arpens ci-dessus indiquez & un demi arpent de prés *apud Pratellum*, de plus une fosse (apparemment à poisson) qu'il avoit proche le village de Champigny & une maison qui y étoit située dans l'*atrium*. Je suis entré dans ce détail après l'acte de la fondation, afin qu'on fut en état de juger, que s'il ne falloit alors pour la nourriture & entretien d'un Chapelain par an que douze ou quinze livres ainsi que l'on voit par d'autres actes, combien peu étoient évaluées les denrées qui provenoient des terres, des vignes & des prez. Odon de Sully Evêque de Paris fit attacher son sçeau à l'acte de cette fondation l'an 1202. La Chapelle subsiste toûjours sous le titre de Saint Jean & de Saint Jacques. Elle est mal-à-propos nommée de Saint Jean & de Saint Paul dans le Pouillé de 1648. Au rolle des Décimes on ne la connoît que sous le nom de S. Jacques. Pouillé 1648. p. 127.

Quelques années après, les deux mêmes

P

Hist. S. Martini, p. 492. ... al, fon... nt dans la ... ue ... Chapelle ... me à l'autel ... la ... nte Vierge avec les clauses & ... à peu près les mêmes, sinon qu'on ... que le Chapelain devoit servir de Vicaire ... bsence du Curé; que si on lui ... un ... dans la Paroisse, la moitié ... Curé; qu'il ne pourroit jamais le rendre ... rmier de l'Eglise n'y de l'autel de Saint Jean & Saint Jacques. Les deux fondateurs lui assignerent une maison avec son pourpris dans l'*atrium* de Champigny, quatre arpens de prez *in valle Root*, deux arpens de vignes, quatre de terre labourable & vingt livres une fois payez pour acheter encore des revenus : Le tout fut autorisé par une Charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris vers l'an 1210. Cette Chapellenie subsiste toûjours.

¶ Les plus anciens Seigneurs de Champigny dont nous ayons connoissance sont ceux qui se trouvent dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sous Montlhery, lequel ne contient gueres que des titres du XI & XII siécle. Hugues de Champigny y est mentionné pour avoir donné à cette Maison quatre arpens de terre situez à Longpont même : & dans un autre endroit se trouve le nom d'Hilduin de Champigny, comme présent à un acte. *Chartul. Longip. fol. 22 & 23.*

Au XIII siécle nous trouvons Isabelle de Champigny, veuve d'Hellouin de Meulent Chambrier du Roi : elle est nommée en 1229 comme ayant fait un don de quelques biens sis à Ruel ou à Champigny aux héritiers de son *Harmarius*. On apprend d'ailleurs que la Terre de la Queue conti- *Chartul. S. Dionys. Reg. p. 492.*

gue à Champigny étoit vers ces temps-là dans la maison de Meulan : Aussi lit-on qu'en 1281 le Seigneur de la Queue, qui étoit à leurs droits, prétendoit avoir la Haute-Justice de Champigny, disant qu'autrefois, avant la construction du Pont-Olin sur la Marne, il avoit un batteau qui servoit à traverser la riviere, & dont il tiroit un droit. Il est dit à cette occasion dans les titres de Saint Maur, que ce Pont-Olin, *Pons-Olini*, avoit été appellé plus anciennement le Pont aux Fossez.

Chartul. Mauri.

L'Abbé de Saint Maur gagna en cette même année le procès que lui avoit intenté ce Seigneur, par Sentence de Guy du Mez donnée au Châtelet.

Tristan de Champigny Chevalier est nommé sur la fin du siécle comme un voisin qui vivoit en meilleure intelligence avec les Moines de Saint Maur ; car il demanda leur consentement en 1294 pour faire dresser à Champignelle-sur-Marne dans l'eau qui leur appartenoit un *baneton* à poisson, c'est le nom que l'on donnoit alors à ce qu'on a depuis appellé une boutique.

Chartul. S. Mauri Gaign. f. 49.

En 1331 le 13 Octobre, les Chartreux de Paris firent acquisition de la Terre & Fief de Champigny pour emploi de la somme de mille florins, que Maître Florent Archidiacre de Mastrict leur avoit donné de son vivant : mais ils ne garderent point cette Terre ; ils en firent apparemment un échange.

Necrol. Cart. ad 24 Ma i. quo die obiit 1337.

Le Duc d'Orleans, frere de Charles VI, songea en 1405 à acheter cette Terre de Charles de la Riviere, pour en faire échange avec la Noble Maison de Saint-Ouen que la Reine lui avoit donné ; & le Roi l'a-

Trésor des Chart. Reg. 159. Piece 333.

es fur
r it 1453, à ce
es viere Chevalier. Le Roi
terre étoit Maître de Paris,
do avec tous les autres héritages de ce
Cheval au sieur de Salisbury, qui la pos-
séda durant toute sa vie. L'attachement du
sieur de la Riviere au Roi Charles VII,
étoit cause qu'il étoit alors absent. Char-
Hist. des Gr. Off. T. V. p. 244. les de Melun, Chambellan du Roi, Bailli de Sens & d'Evreux, est dit ensuite Seigneur de Champigny vers l'an 1460. En 1465 le Roi Louis XI lui fit couper la tête.
Moreri M. Hunalt. En 1497 Thomas Thioust étoit Seigneur.

Jean Simon, Evêque de Paris, fut Seigneur de la même Terre à la fin de ce siecle & au commencement du suivant. Il reste différentes collations de bénéfices datées de ce lieu en 1501 & 1502. Il avoit possédé cette Terre dès l'an 1490, lorsqu'il étoit Chanoine de Notre-Dame, & il fit dès-lors travailler au Château.

Collect. des Epitaph. de Paris. [Trente ans après je trouve Jean Thiboust Avocat en Parlement, qualifié Seigneur de Champigny en Brie. Il décéda le 5 Janvier 1561.]

Tab. Ep. Par. Peu de temps après, & dès l'an 1573, Jean Bochart, Maître des Requêtes, fut Seigneur de Champigny. Cette Terre est restée dans sa famille. Il en est sorti un Capucin duquel la vie a été imprimée, ce qui a perpétué dans tout l'Ordre & ailleurs le nom d'Honoré de Champigny, sous lequel il s'étoit fait connoître.

Jean Bochart, Maître des Requêtes, Intendant successivement de plusieurs Généralités, en a joui jusqu'à sa mort, arrivée le 19 Août 1691.

L'Abbé Chastelain, qui écrivoit en stile fort naïf ce qui le frappoit dans ses voyages, a marqué que le Château de Champigny est aussi laid que le Petit-Chastelet. Quand cela seroit, il faut sçavoir que le Petit-Chastelet passoit pour beau il y a trois cens ans. Le Roi Charles VI l'assignant au Prevôt de Paris pour sa demeure, dit qu'il le lui donne comme *une honorable mansion.*

Voyages mss.

Trésor des Chartres, vol. 156.

¶ Quant aux habitans de Champigny, il paroît qu'au XIII siécle l'Abbaye de Saint Maur y avoit des hôtes, c'est-à-dire des hommes logés en quelque lieu de leur domaine. Je parlerai séparément de ceux de Cueilly. Ceux du lieu même de Champigny devoient des corvées à cette Abbaye. L'Auteur du Cartulaire, qui écrivoit vers la fin de ce siécle, fait sur eux cette note expresse : *Debent hospites scobas sive balaïa & saccos ad ferendum bladum dictæ Abbatiæ de Ponte-Olini.* On lit que l'Abbé Pierre avoit eu procès avec eux en 1276.

Gallia Christ. T. VII. col. 298.

Six vingt ans après ils furent obligés de se mettre en fuite, ou de se laisser brûler. On lit dans le Journal du regne de Charles VI que le Vendredi-Saint 5 Avril 1419, les Armignacs mirent le feu au Fort de Champigny-sur-Marne, & brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & perçoient de lances les hommes qui se sauvoient du feu. On a vû ci-dessus que Charles de la Riviere, leur Seigneur quatre ans après, étoit attaché au Roi Charles VII, & par conséquent ennemi du Duc de Bourgogne & des Anglois.

Journ. de Charles VI, p. 61.

Les guerres du XV siécle les firent penser dans le siécle suivant à se clorre de murailles. Le Roi François I leur en accorda

VI ... à Villiers ... 1545, & ... ce ... de ... exposition.

Bann. ... teles.

Par les mêmes Lettres il leur fut aussi permis d'établir à Champigny un Marché le Jeudi de chaque semaine, & pour cela de construire des halles. Ce Marché du Jeudi fut confirmé par d'autres Lettres-Patentes de Charles IX, données au mois de Juin 1563; & en même temps ce Prince leur accorda deux Foires par an, sçavoir la derniere Férie de la Pentecôte, & la seconde Ferie de la Toussaint. Tout cela a cessé, ou n'a pas réussi.

Ibid. f. 164

CUEILLY est un hameau de Champigny situé dans le haut des vignes du côté de Villiers. Il y a sept ou huit maisons & un Château appartenant à....

L'Abbaye de Saint Maur y a eu des bois avec une Justice, & aussi une petite censé. Une partie de ces bois s'appelloit au XIII siecle *Nemus Ogeri*. Le Monastere avoit acheté en 1267 de Jean de Champigny & autres neveux de Manassé Curé d'Amboile les bois contigus, & ensuite l'an 1273 la piéce dite véritablement *Nemus Ogeri*. Ces titres appellent Cueilly en latin *Cuilliacum*: mais ce mot latin paroît forgé sur la prononciation vulgaire. Il y a très-grande apparence que ce lieu ayant appartenu à un descendant des Romains appellé *Civilis*, on en aura fait d'abord *Civiliacum*, puis *Civilliacum*, d'où par contradiction on a formé les deux syllabes de Cueilly.

Chartul. S. Mauri.

Il est aussi fait mention de Cueilly dans le Cartulaire de Sorbonne. On y lit à l'an 1240 un acte d'acquisition de vignes situés

Chartul. Sorb. f. 143.

inter Cuilliacum & Champigniacum, & de quelques bois, dont l'un étoit *in censivis Roberti de Cuilliaco.*

En 1695 Madame de Boisleve, veuve de M. de Bussy, étoit Dame de Cueilly. Reg. Ep.

Une Charte d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1200, citée ci-dessus, fait mention d'un lieu dit LUAT, voisin de Champigny, & distingué par une fontaine. La Carte de l'Abbé de la Grive l'appelle *la Fontaine du Buat*, & la place à l'orient d'été de Champigny. Le mot *Luat* répété deux fois dans la même Charte, me fait croire que *Buat* est une faute du Graveur. Mais je n'ose pousser la conjecture jusqu'à dire que c'ait été en ce lieu qu'a été situé le *Luabum* des titres du Prieuré de Gournay, ni le *Luavium* des Monnoies de nos Rois de la premiere race, qui peuvent être deux lieux différens. Au reste, ce ne seroit pas le premier exemple qu'on pourroit alléguer du changement de place de quelques villages, & il pourroit se faire que les habitans du *Luavium* se soient rapprochés de la riviere de Marne pour leur commodité. Hist. S. Mart. a Camp. p. 490 & 492. Le Blanc, Traité des Monn. p. 67.

Un acte de l'an 1480 fait aussi mention du ruisseau de Bonivaux & du vivier de ce ruisseau sur le territoire de Champigny. Tab. Foss.





CHENEVIERES-SUR-MARNE.

IL n'y a aucune difficulté à former contre le sentiment de M. de Valois, qui assure que les deux villages du nom de Chenevieres qui sont dans le Diocèse de Paris, tirent leur nom de la grande quantité de chanvre qui y croissoit : *à multa cannabe nomen habent*. Mais si l'étymologie de ce lieu est certaine, on n'est pas également assuré qu'il ait une haute antiquité. Le premier titre où il en est fait mention n'est que du XII siécle. Ce sont les Archives de Sainte Genevieve de Paris qui nous apprennent qu'avant l'an 1163 cette Abbaye y possédoit du bien : *Apud Canaverias, terras, vineas, & Capitalia*. Il y avoit déja long-temps que l'on ne cultivoit pas davantage le chanvre en ce lieu que dans les autres ; c'étoit dès-lors un pays planté en vignes en grande partie, & le reste en labourages, ainsi qu'il est aujourd'hui. Au XIII siécle en langage vulgaire on prononçoit Chanevieres.

Bulla Alex. III an. 1163. Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 243.

Extit. an 1258, 1276.

On ne compte que trois lieues de Paris à ce village : il est placé à l'orient d'hiver de cette ville. Sa situation est sur le rivage gauche de la Marne, à l'extérieur de la peninsule de Saint Maur, sur le haut d'une côte assez roide qui borde cette riviere, & qui est garnie de vignes. Le nombre des feux étoit de 93 en 1709, selon le dénombrement imprimé alors. Le sieur Doisy qui l'a réimprimé en 1745, marque qu'il est réduit

à 78. Le Dictionnaire Universel de la France, où l'on compte par nombre d'habitans ou communians, y en marquoit 349 lorsqu'il parut, c'est-à-dire en 1726.

On voit dans l'édifice de cette Eglise, que ceux qui l'ont entrepris avoient eu dessein de former un beau vaisseau gothique; mais il n'y a que la nef qui est élevée, & qui est ornée de galeries soutenues par de petites colonnes fort délicates, & même jusqu'au-dessus de la grande porte : ce qui a été préféré à la confection d'une rose. Le chœur qui est bâti au XIII siécle, de même que la nef, n'est pas d'une structure si élevée, & n'a que des galeries basses & gâtées par les réparations qu'on y a faites. Le fond des deux ailes de cette Eglise se termine en angle ; ce qui est assez rare dans le Diocèse. Avec des voûtes de pierre & des vitrages aux galeries, cette Eglise eût été encore plus digne de remarque. Helie Poirier, qui étoit Prieur-Curé de ce lieu en 1634, ayant obtenu un morceau triangulaire de la tête d'un Martyr de la Légion Thebenne, du Diocèse de Cambray, & reconnue par l'Archevêque de Cambray, celui de Paris lui permit le 17 Juin d'en faire l'exposition. *Reg. Arch. Paris.* Il reste au chœur quelques tombes du XV ou XVI siécle peu lisibles. Elles sont sans doute de quelques-uns des Seigneurs que je nommerai ci-après : mais il faut en excepter une qui se voit à l'entrée de ce chœur, sur laquelle est gravé en gothique minuscule l'inscription & la figure suivantes.

Fuit sine unguibus Leo
Qui nunc jacet

sepultus impor

pmas taue

Ici est figuré un lion couché.

Nil mihi vel ætas oberunt vel sæcula; quippe
Qui latui obscurus non secus ac lateo.
Obiit die 27 Augusti
anno Domini 1552.

Il n'y a point de nom dans cette épitaphe : mais on sçait qu'elle est d'un Me Pierre de Lion qui possédoit beaucoup d'héritages à Chenevieres. Il existe des titres de ce temps-là conservés dans le lieu, dans lesquelles il ne prend aucune qualité. Il y a grande apparence qu'il descendoit des collatéraux d'un Pierre du Lion Prieur de Chenevieres, qu'on trouve dans le Catalogue des Seigneurs François qui allerent à la guerre au secours du Roi Philippe le Bel. Il y a encore aujourd'hui des habitans de la Queue, village voisin, qui portent le même nom.

Regstr. du Trésor des Chartes.

Cette Eglise est sous le titre de S. Pierre. La Dédicace en a été faite le 20 de Novembre. Elle fut donnée au XIII siécle à l'Abbaye de Mont-étif nouvellement fondée. Et comme Maurice de Sully Evêque de Paris s'est dit Fondateur de cette Abbaye, suivant qu'il se lit dans une Bulle de Clement III de l'an 1108. il ne faut pas attribuer cette donation à d'autres qu'à lui. Cette Abbaye de Mont-étif est située à deux lieues de Chenevieres, ayant changé son nom en celui d'Hiverneau, parce qu'elle y fut transférée entre l'an 1207 & l'an 1218. On marqua depuis que c'étoit à l'Abbé

d'Hiverneau à nommer à la Cure de Chenevieres, quoique le Pouillé Parisien, rédigé sous Philippe-Auguste, continue de mettre : *De donatione Abbatis de Monte astivo, Ecclesia de Cheneveriis.* Ce Prieuré-Cure a été oublié dans le Pouillé du XVI siécle. Il est dans celui de l'an 1626, mais mal, y étant dit à la nomination de l'Archevêque. On l'a aussi oublié dans le Pouillé de l'an 1648. Le Pelletier le met, conformément à la verité, comme étant de la nomination de l'Abbé d'Hiverneau. Foulques, Prêtre de Chenevieres, est nommé comme présent, sous l'Episcopat de Maurice de Sully, à la donation que fit Raoul de Combeaux d'une rente de grain sur la dixme de Chenevieres à l'Abbaye de Montétif. Mais depuis ces temps-là le Prieur est devenu gros Décimateur. L'un des Prieurs de Chenevieres du XV siécle s'est rendu recommandable ; c'est Thomas Peluchet qui fut fait en 1490 Abbé d'Hiverneau où il avoit pris l'habit de Religion. Un autre Curé de ce lieu fut privé de son Bénéfice en 1568, comme taché de simonie & d'hérésie : son vrai nom étoit Gervais le Poulletier, mais on le connoissoit davantage sous celui d'Aristote de la Rue. Claude Dossier, Chanoine Régulier & Curé, obtint le 2 Juin 1683 un Arrêt du Parlement contre le Seigneur & les habitans, qui lui adjugeoit la dixme de vin à l'anche du pressoir, & dans les caves ou celliers à l'égard de ceux qui ne porteroient pas au pressoir.

In Bibl. Reg.

Pouillé de l'an 1692.

Reg. Ep. Par. 6 Sept. 1490.

Reg. Episc. 15 Nov.

Code des Curés, T. I. p. 142.

Il paroit assez clairement que l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris a eu une Seigneurie & censive à Chenevieres-sur-Marne,

[illegible] me [illegible] n[illegible] ir en 1163 [illegible] es, [illegible] vign[illegible] ce qu'on ap-pelloit [illegible] *talia* : c'est ce [illegible] e voit par les [illegible]fici[illegible] que formerent dans le XIII siécle [illegible] gneurs d'Hemery aux Communes qui avoient du bien sur cette même [illegible] isse de Chenevieres, que c'étoit elle [illegible] avoit le principal domaine. Ansel de Hemery avoit formé difficulté aux Moines de Saint Maur en 1220, prétendant qu'ils donnoient une trop grande étendue au port de Chenevieres en marquant sa largeur depuis le ruisseau jusqu'à une isle qu'ils spécifioient. L'affaire mise en compromis, Evrard de Chevry, Jean de Volengy, & Michel Doyen de Saint Marcel de Paris, déciderent en faveur des Moines ; cela se borna là. Mais l'Abbaye de Sainte Geneviéve fut mentionnée dans plusieurs titres. Robert d'Hemery Chevalier jouissoit surement en 1240 du droit de percevoir chaque année sur le territoire de Chenevieres, en chaque arpent de vigne situé sur la censive de Sainte Geneviéve, un panier de raisins dans le temps de vendanges. Il avoit outre cela le droit au Port de Chenevieres dans la même censive de Sainte Geneviéve de prendre une obole de chaque batteau. Ensuite il fit une vente du tout à cette même Abbaye, de l'agrément de Simon de Beaubourg premier Seigneur du Fief, & de Jean de Courtery second Seigneur. De sorte que vers le milieu du XIII siécle elle comptoit parmi ses revenus assis à Chenevieres des cens, des terres, des champarts, des capitations d'hommes & de femmes, des coutumes d'avoine, de chapons & de pain. De plus elle

Chartul. S. Mauri, Gaig. f. 27.

Chartul. S. Genov.

Capital'a.

avoit

avoit dans l'isle de la Marne, nommée alors *Insula Barbariæ* (*a*), neuf arpens de terre sujets à champart : *Ad calidos moncellos*, canton qui a pu former le nom de Chaumonceaux (*b*), vingt-deux arpens non sujets à la dixme : Sur la vigne dite du Port, quatre sextiers & demi de vin, & des terres sur le chemin de la Queue. Il est souvent parlé dans ces sortes de Mémoriaux d'un canton de Chenevieres appellé en latin *ad Querellos*. L'Abbaye de Sainte Geneviéve avoit encore en 1317 une Seigneurie à Chenevieres, qui fut reconnue par Noël de Champigny, Prevôt de la Queue.

Lib. cens. S. Genov. circa 1250. fol. 50.

Lib. Justit. S. Genov. fol. 101.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Saint Maur, qui n'est éloignée de Chenevieres que de trois quarts de lieue, elle y avoit quelques cens au XII siécle. Thibaud Abbé de Saint Maur céda au Prieur de S. Eloy *Medietatem Piscosi gurgitis*, situé à Chenevieres, moyennant douze écus de redevance. Elle y possédoit aussi des serfs, ausquels l'Abbé Jean accorda l'affranchissement en 1450 ; ce qui fut confirmé par la Reine Blanche mere de S. Louis en 1251.

Tab. Ep. Par.

Chartul. S. Mauri Gaig. f. 29.

Ce même Monastere de Saint Maur hérita en 1269, à la mort de Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, d'une vigne située à Chenevieres, que ce Prélat lui avoit léguée par son testament.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

¶ Il ne s'est présenté à mes recherches, de Seigneurs très-anciens fieffés à Chenevieres, que Jean de Plaisance, qui en 1271 y tenoit de Philippe de Brunoy un fief mouvant de l'Evêque de Paris. Mais on trouve

Ch... mi... Ep. f. 152.

(*a*) C'est l'isle Barbiere entre S. Hilaire & Bonneuil.
(*b*) Apparemment Chaumoncel vers Sucy.

beaucoup de Seigneurs de Chenevieres depuis la fin du XIV siécle. Robert Cordelier Chevalier, Ambassadeur pour le Roi Charles V. en Espagne, Navarre & Arragon, posséda cette Terre & Seigneurie. Il fonda au Petit-Saint-Antoine à Paris une Chapelle, dans laquelle ses descendans ont été inhumés. On assure qu'il fut aussi Maître des Requêtes. Son fils qui lui succéda fut Capitaine des Châteaux de Beauté & du Bois de Vincennes. Il avoit épousé Alix de Challerat.

Recueil des Epitaph. de Paris.

Histoire des Mal. des Requêtes.

Dans un titre du 8 Février 1445, & dans un autre du 5 Avril 1491, il est fait mention de Benoît Cordelier Seigneur de Chenevieres. Ce Seigneur fit hommage de sa Terre le 2 Juin 1474 à Louis de Beaumont Evêque de Paris.

Coûtu. de Chenevieres.

Reg. Ep.

Gentien Cordelier Ecuyer est dit Seigneur après lui dans un titre de 1506, dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1510, & dans un titre de 1515. Il rendit son hommage à deux Evêques de Paris, sçavoir le 21 Décembre 1498 & le 9 Juillet 1516.

Reg. Ep.

La même famille de Cordelier posséda durant le reste du siécle la principale partie de cette Seigneurie. Jacques Cordelier, Ecuyer, en est qualifié Seigneur dans un titre du 15 Juin 1529. Il avoit fait hommage à l'Evêque de Paris dès le 26 Juin 1524, tant en son nom qu'en celui d'Isabeau, Françoise & Jeanne ses sœurs. Michel Cordelier son fils lui succéda, & jouit d'une partie de la Terre jusqu'à son décès, arrivé le premier Janvier 1590. Il repose au Petit-Saint-Antoine.

Ibid.

Recueil des Epitaphes de Paris.

Voici les noms de ceux qui possédoient

une autre partie de la Seigneurie de Chenevieres au XIV, XV & XVI siécle.

Jean de Lamer, selon un titre du 5 Novembre 1474.

Martin Gaudette, suivant des titres du 16 Février 1528, 16 Février 1530 & 26 Février 1539.

Michel Perignon, nommé dans des actes du 8 Avril 1533 & 20 Octobre de la même année.

Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres-sur-Marne, Général des Finances, & Damoiselle Claude de Bidaut sa femme, vendirent en 1533 une maison qu'ils avoient à Paris rue de la Voirrerie. D'autres actes des 20 Janvier 1534, 6 Mars 1535 & 2 Décembre 1546, le qualifient Notaire-Sécretaire du Roi, Général de ses Finances au Duché de Bourgogne, Seigneur de Chenevieres en partie de Saint-Piat, &c. Un titre de 1539 dit qu'il étoit aussi Seigneur de Romaine.

Ord. de Par. Sauval, T. III. p. 615.

Tab. Ep. Par.

Pierre de Masparaut est dit Seigneur de Cheneviere sans restriction, du Grandval, du Buy & de la Queue en partie dans des de titres 1533, 14 Février 1555 & 7 Novembre 1558. Il avoit épousé Jacqueline de Rebours, qui se trouve nommée veuve de lui le 16 Avril 1673. Elle paroît aussi dans la Coutume de Paris de l'an 1580, & se fait fort avec Martin de Masparault Maître-des-Comptes, pour Gabriel de Masparault Maître de l'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, Sieur du même lieu de Cheneviere.

Coutume p. 641, Edit. 1678.

Pierre de Masparault, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Chenevieres dès 1580 suivant le Procès-verbal de la Coutume, & en 1584 selon un titre du 10 Janvier.

Ibid. p. 630

[illegible] RNE,
[illegible] e-d'*Hôtel*
[illegible] lui a [illegible] cédé, se-
[illegible] e au 10 [illegible] mbre 16 [illegible] 8 qui fait
[illegible] ntion d'Anne d'Argouges sa veuve, & [illegible] ns lequel il est dit avoir été Seigneur de [illegible] heneviere, Malaisise, Duigny & de Buy en partie.

Merc. Janv. 1743, p. 177. Etienne de Masparault, après avoir été Seigneur de Chenevieres, en laquelle qualité il fit hommage à l'Evêque de Paris le 6 Juillet 1666, mourut à Rome au mois de Juin 1668. Il avoit épousé en premieres nôces Octavie Cardoli Colonna Romaine.

Florent de Masparault Chevalier, avec Marie-Anne & Therese de Masparault, sont dits Seigneurs & Dames de Chenevieres, Buy, &c. dans un titre du 30 Novembre 1682. Et dans l'Arrêt du Parlement de l'an 1583 cité ci-dessus, en parlant de la Cure, les enfans d'Etienne de Masparault sont dits mineurs; en sorte que ce fut François de Pradel, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de Saint-Quentin, leur tuteur, qui fut condamné avec les habitans.

La Terre de Chenevieres a été possédée par M. de Ricard, Président en la Cour des Aides, jusqu'en ....., & sa veuve continue de la posséder.

Les habitans de Chenevieres-sur-Marne avoient été exemptés comme plusieurs autres par le Roi Charles VI du droit de prise. Leurs Lettres sont du mois de Septembre 1496, & ne les obligeoient qu'à fournir au Roi à Paris, ou à deux lieues aux environs, par chaque année, huit charretées de seigle.

Reg. du Trésor des Chart.

Il n'y a point d'écart sur la Paroisse de Chenevieres, si ce n'est le Plessis-Saint-

ANTOINE, situé à une grande demi-lieue du village. Ce Château & cette Terre que possédoit en 1697 une Dame Feydeau, appartiennent à Madame la Marquise de Torigny. Ce lieu est surnommé de Saint-Antoine, à cause d'une Chapelle du nom de ce Saint qui y est, dans laquelle on va chanter la Messe le jour de sa Fête & le Mardi de la Pentecôte.

Reg. Archi. 6 Apr.

La Terre de Chenevieres comprend les fiefs de Longperrier, autrement dit Gaudete, de la Guidonnaye & de la Bourdiniere. J'ai parlé assez au long ci-dessus du fief de Sainte Geneviéve. Il y a aussi une Isle appellée l'Isle de Conches.

Tab. Archi. Par.

Un Guillaume de Chanevieres-sur-Marne s'est fait connoître en 1276 sous les titres de Chanoine de N. D. de Provins & de N. Dame de Chaalons, dans son testament qu'il dressa à Viterbe en Italie le 6 Juillet de cette année.

Tab. Ep. Par.



AMBOELLE,

OU

AMBOILE.

L'Obscurité qui est répandue sur la plûpart des noms Celtiques ou Gaulois, fait que l'on ne peut gueres expliquer ce que signifie dans son origine le mot d'Amboëlle. Ce village est le seul de son nom dans le Royaume; mais il y a un grand nombre de lieux dont le nom commence par *Amb*. Il y avoit même des peuples dont le nom commençoit ainsi, tels que sont les *Ambarri*, les *Ambiani*: Pour ce qui est des Villes ou autres lieux qui ont un nom commençant par *Amb*, il reste Amboise, Amblereuse, Ambournay, on peut voir dans le Dictionnaire Universel de la France plus de soixante autres lieux dont la racine du nom est la même syllabe *Amb*.

A l'égard d'Amboile, le nom de ce lieu n'est connu que depuis le commencement du XII siécle, mais la maniere de l'écrire n'étoit pas la même: la plus ancienne, usitée dans les titres latins, est *Ambaella*, d'où en françois l'on fit au XII siécle *Ambeele*. J'en rapporterai les exemples en parlant des Seigneurs ou Chevaliers de ce nom; ce qui n'empêcha pas qu'alors & depuis on ne latinisât ce nom par *Amboalla* & *Amboella*.

On compte quatre lieues de Paris à Am-

boile, mais elles sont petites. Ce village est à l'orient d'hiver de cette ville par-delà le Pont de Saint Maur, Champigny & Chenevieres. Sa situation est sur un coteau qui regarde le midi, au bas duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy Ponteau & la Queue. La Paroisse de Noiseau est sur le coteau opposé. Le cours du ruisseau forme une prairie à Amboile. Le reste est en terres labourées avec quelques vignes. Suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, il y avoit alors à Amboile 44 feux. Le Dictionnaire Universel qui a fait deux fois mention de cette Paroisse dans une méme colonne sous le nom d'Ambloille & sous celui d'Amboille, y comptoit 276 habitans en 1726, en y comprenant apparemment les enfans. Mais le nouveau dénombrement du Royaume, imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy, n'y marque que 38 feux; ce qui revient assez au nombre de communians qu'on dit être de cent.

La Sainte Vierge est Patrone de l'Eglise Paroissiale, qui est un édifice assez nouveau & assez simple, dont le chœur est d'une forme oblique, en conséquence peut-être du retranchement qui fut fait au cimetiere en 1640 pour rectifier l'entrée du Château. La Chapelle Seigneuriale est dans l'aile du septentrion qui se trouve seule, n'y ayant rien vers le midi du côté qu'est la pente de la montagne. Dans la nef se voit sur le mur l'épitaphe suivante, gravée en petites lettres gothiques.

Cy devant gist Noble homme Lambert Hutin Escuyer Seigneur du petit Hostel Sei-

... elle & du ... le Jeudi ... jour ... l'an M CCCC LVI. Dieu ait l'... Amen.

Ses armoiries sont couchées au pied d'un arbre figuré. Ce sont deux haches.

J'ai parlé à l... icle de la Queue du territoire de Ch... cins *de Campis clinis*. J'ai appris qu'une ... de la prairie d'Amboile en po... ioique défiguré en celui de Champlin. ... est très-vraisemblable que ce nom de C... npecin n'est autre que celui de Clin-c... p renversé, que deux Paroisses de No... idie portent actuellement.

Affiche du mois de Mai 1745.

V. le Dict. Univ.

La Cure d'Amboile est sous le nom latin *Ambaella* dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, au rang de celles que l'Evêque confere de plein droit; celui du XV siécle qui la met au même rang, l'appelle *Amboella*, & lui marque quarante livres de revenu.

Visite de la Lepr. de Champelins.

Le lieu est nommé pareillement *Ambqella* dans un acte de 1351, & dans des provisions de 1479. Le Curé est gros Décimateur.

Un Mémoire qui m'a été communiqué ajoute, comme ayant part à la dixme, les Minimes de Vincennes. Un titre de l'Abbaye de Saint Maur de l'an 1273, parlant d'un bois de ce Monastere, dit *Nemus Ogeri*, & situé à Cueilly, ajoute qu'il étoit contigu à celui de Manasserus Prêtre *de Ambeelle*.

Chartul. S. Mauri.

¶ J'ai dit plus haut que la premiere fois qu'Amboele se trouve nommé, c'est vers le commencement du XII siécle. En effet, ce sont les Seigneurs qui ont plus fait connoitre

noître ce village que non pas les Gens d'Eglise.

Jean *de Ambaella* est marqué dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hierre, comme ayant loué & approuvé les donations que fit à cette maison Eremburge, fille de Hugues de Valenton, lorsqu'elle y prit l'habit sous Hildearde premiere Abbesse, & cela parce que ces biens étoient situés dans son fief.

Garin d'Amboelle, *de Amboella Miles*, est ainsi nommé dans la donation faite par Raoul de Combeaux à l'Abbaye de Montéti vers l'an 1180 ou 1190. *Tabul. Hiber.*

Anseau d'Amboelle qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, est beaucoup plus connu. Il fit en 1205 un échange avec les Moines du Prieuré de Marolles en Brie, dont l'acte est imprimé, mais avec une faute, en ce qu'on a mis *Ansello Dambede*, au lieu d'*Ansello d'Ambeele*; sa femme y est appellée *Comitissa*, parce que son propre nom étoit Contesse. Son oncle Gui y est aussi mentionné, mais sans nom de terre. Le même *Ansellus de Ambeele Miles & Contessa uxor ejus* sont nommés dans un acte du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis de l'an 1218. On le trouve encore vivant en 1225. Ce fut alors qu'Amaury de Meulent, faisant un accord avec le Chapitre de Paris, le constitua pour un de ses garants: *Ansellus de Ambaella, Miles.* Comme cet Anseau avoit du bien dans la Chatellenie de Montlhery, on le voit inscrit au rôle de ceux qui ne tenoient pas du Roi ce qu'ils y possédoient. Ce rôle est du temps de Philippe-Auguste. *Hist. S. Mar. à Camp. pag. 199.* *Pastorale Paris. in vet. Gall. Chr. T. I. p. 444.* *Cod. Putean. 635.*

En 1347 Robert de Dreux le Jeune étoit Seigneur d'Amboele. *Ib. Assis. Balliar. an. 1347.*

Liv. gris du Châtelet, fol. 128.

Il y a quelque indice qu'en 1508 le Lieutenant Civil & de la Prévôté de Paris étoit Seigneur d'Amboile, ou y avoit une maison.

Le Cardinal du Prat, Archevêque de Sens, est dit Seigneur d'Amboile vers 1530 dans un titre de l'Isle de Chenevieres.

Tab. S. Jac. Alti-passu in Pontau.

Il est certain qu'en 1574 cette Seigneurie étoit possédée par Macé Picot.

Après cette lacune paroît au XVII siécle Nicolas le Prevost, Seigneur d'Amboile & d'Estrelle, Maître des Comptes, qui mourut le 9 Octobre 1630, âgé de 73 ans.

Epitaphe à S Nicol. des Champs.

Nicolas son fils lui succéda, puis André le Fevre posséda la Seigneurie, étant fils d'Anne le Prevost, épouse d'André le Fevre Seigneur d'Ormesson, Conseiller d'Etat. André le fils est dit être décédé en 1636.

Ibid.

Ibid.

Olivier le Fevre d'Ormesson, Maître des Requêtes, fit beaucoup travailler au Château d'Amboile dont il étoit Seigneur en 1650. L'avenue est de son temps; il obtint permission de prendre pour cela du terrain sur le cimetiere en dédommageant l'Eglise.

Reg. Ep. 1 *Nov.*

Actuellement le Seigneur d'Amboile est M. Henri-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, auquel appartiennent aussi les Terres voisines, qui sont Noiseau & la Queue.

¶ On dit que c'est Henri IV qui a bâti le Château d'Amboile pour Mademoiselle de Santeny dont il étoit amoureux, & dont le portrait y est encore. Voici ce qu'en écrivit l'Abbé Chastelain en 1679, après y avoir passé. » Amboile Château d'un seul pavil » lon cantonné de quatre petits. L'avenue

» en est remarquable : elle est sur une mon-
» tagne, & termine en descendant au Châ-
» teau comme dans un abyme. On la voit
» tout à plein du bout de l'Isle du Palais à
» Paris proche le Terrain, quoiqu'il y ait
» quatre lieues de là.

Ce Chanoine de Notre-Dame auroit pû ajouter sur le Château, qui est de pierre & de brique, qu'il est tout entouré d'eau, laquelle monte dans l'office, & retombe dans les fossés ; que les deux pavillons du côté du septentrion sont échancrés par le bas, étant dans l'eau ; que l'avenue de haute-futaye forme comme une espece de voûte gothique, &c.

M. de Valois n'a fait aucune mention du village d'Amboile dans sa petite Notice du Diocèse de Paris.



LA QUEUE.

C'Est ici un village fameux du Diocèse de Paris, & qui cependant n'est pas des plus anciens. La singularité de son nom frappe tous ceux qui en entendent parler pour la premiere fois : Mais peu de personnes penseront, même après avoir vu le lieu, comme M. de Valois, qui dit que ce nom lui vient de ce que ce village est long & étroit comme la queue d'un chien. Car combien n'y a-t'il pas de bourgs, ou villages ou hameaux qui soient ainsi longs & étroits ; & cependant après le village dont il s'agit ici on ne connoît en France qu'un seul autre lieu qui soit appellé la Queue ; c'est un hameau de la Paroisse de Gallouis proche Montfort l'Amaury au Diocèse de Chartres sur la route de Houdan & de Dreux. D'ailleurs il n'est pas exactement vrai que le village de la Queue en Brie soit si étroit dans sa longueur que le dit M. de Valois. Ceux qui n'y ont pas été peuvent remarquer dans le plan qu'en a tiré M. l'Abbé de la Grive, que la figure de ce lieu est plûtôt quarrée que longue. M. de Valois ne pourroit soutenir son étymologie qu'en prouvant qu'originairement le lieu étoit long & étroit ; encore ne persuadroit-il personne. Je serois donc plus volontiers pour joindre ce nom avec ceux d'autres villages qui s'appellent Queux, Queudes, Codes, & pour croire que ces noms ont une origine Celtique ou Barbare qui nous est inconnue, quoique depuis le XII siécle, où l'on trouve la premiere

Not. Gall.

Pouillé de Chartres de 1738. p. 39.

V. le Dict. Univ. de la France.

époque de la connoiſſance de ce lieu, il ait toujours été appellé *Cauda* en latin. Il faut obſerver que la Queue a commencé par un Château qui conſiſtoit en une Tour ou Fortereſſe, & que ce ne fut qu'après ſa conſtruction qu'il ſe forma un village. Ainſi ce fut la tour qui donna le nom à l'aſſemblage de maiſons qui furent conſtruites auprès. Or il n'eſt pas impoſſible que le nom de Queue ait été donné à un Fort, ſoit par rapport à l'arrangement des pierres, ou relativement à celui de la charpente. On ſçait que le mot de Queue a un très-grand nombre de ſignifications, & qu'il y en a de relatives à la conſtruction des édifices. Au reſte cette Fortereſſe eſt aujourd'hui tellement détruite qu'on ne peut plus en juger, & ce qui en ſubſiſte à préſent pourroit bien ne pas venir du premier Fort qui fut nommé Queue ou la Queue. Il eſt à peu près dans le même état que ce qui ſubſiſte de la Tour de Gallardon vers Chartres ou de celle de Montepiloir proche Senlis, ou bien celle de Montlhery qui eſt ſi connue. Quelques uns la mettent dans le nombre des Tours dites de *ganes*. V. Daviler.

Le Bourg de la Queue eſt environ à quatre lieues de Paris vers l'orient d'hiver ou approchant. Sa ſituation eſt ſur le bord du grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. à main gauche dans un fort petit vallon où paſſe un ruiſſeau venant de Roiſſy; & ſon expoſition eſt ſur une pente qui regarde le midi. J'y ai vu en 1738, des reſtes de trois Portes: L'une s'appelloit la Porte de Paris: Celle d'après la Porte de Lagny, & l'autre la Porte de Brie. Cela marque aſſez que ce lieu n'a pas été d'une figure oblon-

gue mais plûtôt triangulaire. Les environs ne sont que des terres labourées & des prés. Lors du dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, on comptoit à la Queue 50 feux, & en 1726, les auteurs du Dictionnaire Uninersel supputerent que les habitans ou communians montoient à 245. Ils ont aussi confondu ce la Queue avec celui d'auprès de Montfort l'Amaury. Le dernier calcul fait par le sieur Doisy dans son livre intitulé *Royaume de France* qui a paru en 1745, met le nombre des feux à 54.

La Paroisse reconnoît S. Nicolas pour son Patron & l'Eglise est sous son invocation : ce qui indique assez que ce n'est guerres que vers l'an 1100 que le village fut formé & qu'on y érigea une Cure, le culte de ce saint dans la campagne n'ayant guerres commencé qu'après le temps de sa translation faite en 1087. Il y a néanmoins assez d'apparence qu'il y avoit eu auparavant une Chapelle dans le Château & que c'est elle qui fut donnée ou confirmée en 1145 aux Moines de Gournay. Dans l'édifice de l'Eglise Paroissiale il n'y a d'ancien que le chœur qui est du XIII siécle. Il est vouté, mais il finit en quarré ou en pignon dans le fond : & il n'est point orné de galleries. La Tour n'a rien de remarquable. A la Chapelle qui est au côté septentrional restent encore des panneaux de vitrages rouges du XIII siécle. Dans le chœur proche la place du Vicaire est une tombe marquée d'une croix très-ancienne. Sous le banc des Chantres est une autre tombe du XIV siécle sur laquelle est figuré un Militaire ; mais ce qui étoit gravé sur son bouclier est effacé. On lit encore au tour de cette pierre en lettres gothiques capi-

tales : *Cy gist Richars de Tosqui . . . . . . Escuyer qui trespassa l'an de Grace mil CCC & . . . . . .*

Dans le même chœur se lit au tour d'une autre tombe en gothique minuscule.

Cy gist Noble homme Jehan Gentian en son vivant Escuyer Seigneur de l'Hermitage qui trespassa le 16 de Septembre 1508.

Les armes de ce Seigneur sont sans barre & d'or & d'argent à un vitrage du XIII siécle.

Il y a aussi la tombe d'un homme armé dont le nom n'est plus lisible ; mais on y voit encore gravé en petit gothique le nom d'*Honorable femme Marie Chanteprime sa femme.*

Au pilier du côté méridional est marquée une fondation de Loys Blanchet Escuyer Seigneur en partie de la Queue, & cela en petit gothique du XVI siécle. Ses armes un chevron brisé à trois oiseaux & celle de sa femme aussi un chevron à trois trefles.

Au côté septentrional fondation d'Etienne de Tournes Bailly & Eslu de Vezelay & Jehanne Chesnaud sa femme 1538.

On conserve dans cette Eglise un peu de reliques de S. Loup Evêque de Sens que l'on assure très-avérées. Elles peuvent venir de l'ancienne Chapelle du Château qui auroit été sous le titre de ce Saint, ou de la Chapelle d'une Léproserie qui étoit voisine.

La Dédicace de cette Eglise est le second Dimanche d'Août.

Il y a eu dans son enceinte une Chapelle de Notre-Dame qui étoit un bénefice. Il y en a eu des provisions données le 20 Août 1524. *R g. Ep Par.*

La collation de la Cure a toûjours appar-

tenu *pleno jure* aux Evêques de Paris ; ainsi qu'en font foy les Pouillés du Diocèse écrits au XIII & au XV siécles, & les Registres de tous les temps où elle est toûjours dite de S. Nicolas. Ainsi ce n'est point cette Eglise dont Valeran Comte de Meulent confirma en 1451, la donation aux Moines de Gournay pour en jouir après la mort d'Adelise femme de Guy le Sanglier & qui est appellée *Monasterium de Cauda*, mais apparemment la Chapelle qui étoit dans l'enceinte du Château, d'autant plus que dans la Bulle de confirmation donnée en 1147, par le Pape Eugene III il y a *Capellam de Castro quod dicitur Cauda* & de même dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Le Curé de la Queue est gros décimateur avec le Chapitre de Notre-Dame. On verra ci-après quelques redevances qui lui étoient dues sur certains biens du pays desquels Henry Roy d'Angleterre s'empara se portant pour Roy de France. Au XV siécle le revenu de cette Cure étoit sur le pied de vingt livres.

Preuves de Montmorency, p. 46. *Aper.*

Hist. S. Martini à Campis, p.

Pouillé du XV siécle.

Il a existé sur le territoire de la Queue une leproserie où les malades de ce lieu & de neuf Paroisses voisines avoient droit d'être admis au XIV siécle. (*a*) L'Evêque de Paris y nommoit le Maître comme il paroît par Lettres du Vicaire d'Audoin Albert Evêque du 4 Avril 1350. Il reste l'acte de visite qu'en fit le 28 Août 1351, Jean de Villescoublain Prêtre Doyen de Saint Thomas du Louvre. On l'appelloit la léproserie de Champs-clins

Archiv. Ep. Par.

(*a*) C'étoient *Cauda*, *Pontaut*, *Combiaus*, *Bergeria Noisillum super Amborllam*, *Amboella*, *Succiacum*, *Canaberia*, *Bonolium*, *Champigniacum*.

mpis clinis. Il y avoit alors une Cha-
auprès dont les biens étoient régis par
ommé Maistre de Vital *de Serbonna* qui
ra qu'elle avoit du revenu sur une Ab-
de Religieuses dite de Annemont, &
le étoit à la pleine collation Episcopale.
ce qui est de la léproserie les Evêques
ommettoient quelquefois l'administra-
i des seculiers. Les messieurs Gentien
ieurs de l'Hermitage en jouirent long-
s au XVI siécle par concession des Evê-
Antoine Gentien en 1530. Jacques
ien clerc en 1535. Jacques Gentien son
ı après sa demission en 1539. Il est qua-
Escuyer dans la démission qu'il en fit en
, auquel temps elle fut conférée à Marc
n clerc Parisien. Il ne reste plus de sou-
du nom de Champ-clin que dans un
in situé à la Queue sur le ruisseau qu'on
le *le moulin de Chanclin*. L'auteur du
lé de Paris imprimé en 1648, donnant
ıtalogue des Maladeries du Diocèse a
ıré le nom de celle-ci en celui de
ı-Braux près la Queue en Brie; il l'a
: fondation Royale & de la collation
:and Aumonier, & lui donne trente-
livres de revenu. Mais tout cela est
comme il paroît par ce qui a été dit
avant

Reg. Ep. Par.

Scutifer.

Pouillé in-4°. p. 145.

La Seigneurie de la Queue est une de
: qui doivent foy & hommage à l'Evê-
e Paris suivant le petit Cartulaire de
ché cité par M. de Valois. On en
ci-après un ou deux exemples. La
oissance que l'on a des Seigneurs de
u commence au XII siécle. Un Che-
nommé *Harcherus de cauda* vendit
Terre à Constance fille de Louis le

Chartul. B. Mariæ à Campis, f. 40.

Dans un titre de l'an 1168, concernant un don fait alors à l'Abbaye de Chaalis & reconnu par Maurice Evêque de Paris est mentionné comme temoin *Reinal de Cauda* & de même dans un autre de Robert II du nom Comte de Dreux datté de Chailly l'an 1200, & concernant N. D. de Paris est nommé comme présent *Savericus de Cauda*, sous l'Episcopat du même Maurice de Sully parurent à une donation faite à la nouvelle Abbaye de Monteti *Henricus magnus miles de Cauda, Johannes filius ejus & Odinus miles de Cauda*. Mais tous ceux qui se surnommoient *de Cauda* parmi les Chevaliers n'étoient pas pour cela Seigneurs de la Queue ou Seigneurs principaux. Almaric de Meulent étoit surement Seigneur de la Queue en 1231. Il prend cette qualité en approuvant avec A sa femme la donation faite au Prieuré du Cormier par Jean de Beaumont & Isabeau Bouteiller son épouse des biens situez à Gournay, Ferrieres, & Croissy. Néanmoins on trouve deux ans après un *Odo de Cauda*, Chevalier Seigneur de Monceaut. (*a*) Le même Almaric que je viens de nommer paroit avec son titre de Seigneur de la Queue dans un acte où il est dit qu'il y a deux parts dans la Forêt de Roissy. Il fut arrêté par cet acte que les Hotes de Torcy auroient une certaine quantité de bois qui seroient mésurez à la perche de la Queue, & cela en place de leurs usages. Le fils d'Almaric de Meulent aussi nommé Almaric se fait appeller simplement *Al-*

Tabul. Caroli-loci.

Tabul. B. M. Par.

Tabul. Abb. Hibernal.

Chartul. Livriac. f. 96.

Tabul. B. M. de Valle Bib. Reg. p. 369.

Duchêne, Généal. de la Maif. de Bar. Preuv. p. 23. *Ad percicam de Cauda.*

(*a*) C'étoit apparemment une branche des anciens Seigneurs de la Queue. Un *Odo de Cauda Dominus de Moncehet* reparoît en 1275 au même Cartulaire de N. D. du Val.

maricus de Cauda Armiger dans l'acte d'hommage qu'il rend au mois de Juin 1258, à Evrard Prieur de Saint Martin des Champs au sujet de la vente d'un bois situé à Noisy le-Grand. Mais en 1669, lorsqu'il fut plus agé il étoit appellé Almaric de Meulan, Seigneur de la Queue. Le titre qui le prouve regarde une dixme de Boneuil & Sucy qu'il disoit mouvoir de lui en premier.

Hist. S. Mart. p. 202.

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 121.

La Seigneurie de la Queue passa la même année à Alix de Bretagne, puisqu'on trouve qu'alors le Comte de Blois (qui étoit Jean de Chastillon) fit hommage à l'Evêque de Paris *de Castro & Castellania de Cauda* à raison de sa femme fille du Comte de Bretagne. Cependant en 1274 & 1275 on retrouve un Amaury de Meulent Seigneur de la Queue. Mais peut-être y a-t il faute dans la date & qu'il faut 1265. Quoiqu'il en soit, c'étoit un Ecclesiastique qui en 1273, étoit Garde & Bailly de la Terre de la Queue pour le Seigneur. Ce clerc voulut empêcher l'Archidiacre Garnier d'exercer la jurisdiction Ecclésiastique dans les Terres & Fief de ce Seigneur: Mais il se departit de son opposition.

Idem Chart. f. 121.

Chartul. S. Mauri, fol. 327 Art. Torcy, n. 20.

Tab. Ep. in Spir.

La fille de Jean de Châtillon Comte de Blois ayant porté en mariage la Seigneurie de la Queue à Pierre Comte d'Alençon frere du Roy Philippe le Hardi, ce Prince en fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paen 1277. Pendant qu'il étoit Seigneur de la Queue, il prétendit avoir la Haute Justice de Champigny, disant qu'autrefois avant la construction du Pont il y avoit un batteau ou bac où il recevoit un droit: Mais l'Abbé de Saint Maur gagna le procès en 1281. Il ré-

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f 145.

Chartul. S. Mauri.

Tabula cerea apud Carmel. discal. Paris. & alia tab. circà apud Florentiam asservata.

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 304.

Tresor des Chart. Reg. 38. num. 206

Hist. de la M. de Montmor. p. 543.

sulte de ce que la Terre de la Queue étoit alors dans la Maison de Meulant que Rainaud *de Cauda* qui est nommé Officier du Roy en 1285, & Thomassin *de Cauda* qui est qualifié *Constabularius* sous le regne de Philippe le Bel étoient seulement des descendans des anciens Seigneurs de la Queue. Le nom d'Amaury de Meulent reparoît en 1300, pour la troisiéme fois parmi les Seigneurs de la Queue. Seroit - ce à cause que Pierre de France & Jeanne de Chastillon ne laisserent point de postérité. Je ne parle point ici de Simon de la Queue Chevalier, auquel le Roy Philippe le Bel accorda pour ses services cent livres à prendre chaque année à l'Ascension sur le Tresor du Temple par Lettres données à Verneuil en Février 1306. Il pouvoit être de ces anciens Sires de la Queue transplantez vers Moussoult, & de la Branche duquel une Montmorency épousa vers 1367, un Chevalier aussi nommé Simon.

Petit Cahier rouge du Châtelet.

Hist. des Gr. Off. T. 2. p. 410.

Reg. Rol. Parl. art. prev.

Sched. Parl.

En 1330, Guillaume de Sainte - Même ou de Sainte - Maur étoit Seigneur de la moitié de la Queue en Brie: L'autre moitié étant apparemment encore dans la Maison de Meulent, puisqu'on qualifie encore du titre de Seigneurs de la Queue sous les regnes de Philippe de Valois & du Roy Jean, Valeran & Amaury de Meulent. Simon de la Queue Escuyer plaidoit en 1352, au Parlement. Mais en 1362, Pierre Blanchet Secretaire du Roy se disoit Seigneur de la Queue, & plaidoit à cette occasion contre le Seigneur de Charenton, & comme il fut inquiété dans sa possession par Olivier Painel Chevalier, il transigea avec lui en 1365 sur la Queue & Ponteau.

ers la fin du regne de Charles VI & au
mencement de celui de Charles VII
llaume des Essarts Chevalier possedoit
e lieu outre le péage vingt-deux arpens
ois chargez envers le Curé, de quinze
iers de bled & trois septiers d'orge, &
la part de Jeanne la Gentienne de six
iers de bled. Le Roy d'Angleterre s'em-
a du tout entre 1423, & 1427.

Compte de la Prev. de Paris, dans Sauv. T. III. p. 325 & 584.

l ne se rencontre plus de Seigneurs de
Queue pendant le reste du siécle. Les
rres des Anglois & autres contribuerent
doute à la perte de plusieurs monu-
ns qui en avoient fait mention. Voici
lement ce que porte les Registres du Par-
ient au sujet du Château & du Bourg.

Le neuf Octobre 1430, ce jour après le re-
vrement & démolition de la Ville & Forte-
e de la Queue en Brie retourna & entra à
ris le Comte de Suffolc à grande compagnie
gens d'armes de la Nation d'Angleterre.

Regist. Consil. Parl.

Ainsi il est évident que ce furent les An-
is qui les premiers démolirent la Tour
nt on voit les restes, à cause que les Seig-
rs de ce lieu étoient attachez au Roy
arles VII.

Vers la fin du siécle & le commencement
XVI, Loys Blanchet Escuyer fut Seig-
r en partie de la Queue & Jean de Reil-
l'étoit de l'autre partie. Sa fille Marie
Reilhalc fut faite Abbesse de Chelles en
08.

Tiré de la tombe ci-dess. Procès-verb. de la Cout. de Paris, 1510. Gall. Chr. T. 7. col. 568.

En 1519, le 14 Mars Noble Demoiselle
belle Mallenfant étoit Dame de la Queue
s restriction. Puis Antoine Bureau Réfé-
daire en la Chancellerie l'an 1550. En
54, Anne Clausse Dame de Lesiigny &

Titre de l'Eglise de Chenevieres. Hist. des Gr. Offi. T. VIII. p. 139.

Tab. Ep. in Alto - passu Pontelli. Macé Picot Seigneur d'Amboil se disoient Seigneurs en partie de la Queue. Et en 1578, le 16 Décembre le Cardinal Biragues Chancelier de France n'en étoit Seigneur qu'en partie. *Ibid.* En 1580 selon le Procès - verbal de la Coûtume de Paris, Corneille de Reilhac étoit Dame pour moitié de cette Baronie & Chatellenie. *Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 139.* *Cout. Edit 1678. p. 639.* Mais Jean - Baptiste Bureau qui ne mourut qu'en 1593, en est dit Seigneur.

Pag. 85. L'auteur du livre de la Généralité de Paris imprimé en 1710, marque pour Seigneur de la Queue M. le Duc de Charost.

Reg. Ep. En 1750, ce lieu appartenoit à M. le Prince de Dombes.

Maintenant cette Terre a deux Seigneurs Hauts - Justiciers, qui sont M. le Comte d'Armaillé Seigneur de Lesigny &c, & M. d'Ormesson.

¶ Il n'y a pas beaucoup d'Eglises qui ayent eu du revenu dans le territoire de la Queue.

L'Eglise de Notre - Dame de Paris y avoit au moins dès le XIII siécle un revenu considérable, que le Chapitre accorda par forme de Precaire à Galon Souchantre & Chanoine. *Necrol. Ecc. Par. 15 Apr.* Il est loué dans le Nécrologe de cette Eglise, pour avoir réussi à délivrer les biens de Notre-Dame du mauvais droit de coûtume qu'on appelloit la Grurie. On lit aussi qu'en l'an *Liv. rouge du Châtelet, vers la fin.* 1343, Jeanne Reine de France céda au Chapitre de Paris dix livres sur le péage de la Queue.

Le Monastere de Saint Maur des Fossez jouissoit pareillement à la Queue durant le XIII siécle d'un revenu de vingt - deux sols. *Gall. Chr. T. 7. Instr. c.* Pierre de Chevry Abbé de ce lieu établissant un Chambrier l'an 1256, lui donna entr'au-

tres rentes celle-là à prendre en cette Terre. Ce qui peut encore se rapporter à l'article de la Queue, est qu'en 1281, un nommé Grivel fit hommage à l'Abbé de Saint Maur des terres qu'il possedoit auprès de Noiseau & de la Queue. *Chartul. S. Mauri, f. 589.*

¶ L'HERMITAGE étoit dès le commencement de l'avant dernier siécle une Seigneurie de la Paroisse de la Queue possedée par les sieurs Gentien. Jean Gentien Ecuyer en est qualifié Seigneur sur sa tombe où son décès est marqué à l'an 1508. Cette Seigneurie touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chaussée d'Ozoir. Le nom de Gentien étoit connu à la Queue dès la fin du regne de Charles VI, & continua de l'être au XVI siécle, tant que la Seigneurie de l'Hermitage fut dans cette famille, aussi-bien que la regie de la Maladerie de Champsclins. On ne voit point d'où le nom d'Hermitage avoit été donné à un lieu si voisin d'un Bourg considérable, à moins qu'il n'y eut des Hermites avant la construction du Château, & avant la formation du Bourg, lorsque la Forêt venoit jusques-là. V. ci-dessus p. V. ci-dessus p.

LES BORDES sont un écart de la Paroisse de la Queue, qui dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, est appellé les *Bordes Maulavées*. Cette Seigneurie appartenoit alors à Dame Corneille de Reilhac avec la moitié de la Terre de la Queue. On dit dans le pays que c'étoit autrefois les écuries du Château d'Amboelle lorsque Henry IV y venoit. Ce lieu appartient aujourd'huy à M. d'Ormesson. On est assez instruit par le Glossaire de du Cange que les *Cout. Edit 1678. p. 639.*

Bordes ne ſignifioient dans leur origine que de petites maiſonnettes bâties à la legere & couvertes de jonc.

LES MARMOUZETS ſont un petit lieu aſſez éloigné de la Queue, & fort voiſin de Leſigny : Néanmoins on aſſure qu'il eſt de la Paroiſſe de la Queue.

Reg. Epiſc. art. Romaine. Vilon étoit un canton de la Queue habité en 1534.

¶ Quelques perſonnes remarquables du XIV ſiécle ſe ſont fait ſurnomer de la Queue ſoit qu'ils en fuſſent natifs ou originaires, ou bien qu'ils deſcendiſſent des anciens Seigneurs.

Catal. mſ. Decanor. S. Quir. apud D. Potet. Canon. Sauval, Tom. II, p. 433. Un *Johannes de Cauda* étoit en 1321, Doyen de l'Egliſe Royale de S. Quiriace de Provins. Il eſt à croire qu'il eſt le même Jean de la Queue qui en 1341, fut Garde du Tréſor des Chartes du Roy. Mais il a dû être différent de Jean de la Queue Religieux de Saint Magloire Prieur de Ste. Croix de Bris préſent en 1315, à la tranſlation de Saint Magloire. Martyr. Univ. Chaſtel. pag. 813.

Gall. Chriſt. T. 7. *Tabul. Vallis.* Agnès de la Queue étoit Abbeſſe de Chelles vers l'an 1363. Raoul de la Queue *Armiger* tenoit de Renaud de Gouſſenville, *Armigero* un bois qu'il vendit aux Religieux du Val.

Script. Dominic. Echard, T. I. p. 663. Hervé de la Queue fut un Dominiquain aſſez fameux à Paris en 1369. Il y étoit alors Profeſſeur en Théologie, & expliquoit le Maiſtre des Sentences. Il s'occupa auſſi à rediger des tables des ouvrages de Saint Thomas, & il fit une tradution françoiſe de l'Hiſtoire latine des Seigneurs d'Amboiſe qui ſe trouve dans le Spicilege. On ne voit point quel ſujet de prédilection il avoit pour cette

cette ville. Le Pere Echard dit que quelques uns ont altéré son nom *de Cauda* en celui *de Lauda*; mais qu'il étoit natif de la Queue *ad Fluviolum* Morbres; & c'est précisément la Queue en Brie.

M. d'Hosier (généal. de braque.) parle d'un Simon de Maintenon dit de la Queue & sire de Macy. Reg. 3. p. 7 & 8.

¶ Il paroît que les continuateurs de Bollandus ont été embarassés sur ce lieu de la Queue, qualifié de Ville dans la vie de Saint Louis écrite en françois par Guillaume Cordelier sur la fin du XIII siécle. Voici ce que dit ce Religieux après avoir rapporté un des Miracles de S. Louis opéré sur un homme aveugle du village de Villevaudé près la Tour de Montjay, que l'on avoit conduit au tombeau du Saint Roy. *Après diné ils vinrent de Saint Denis à Paris & y demoururent celle nuit, & le lendemain ils allerent à une ville qui est dite la Queue & y demeurerent celle nuit; & au jour ensuivant ils vinrent à Voday*. Les Jesuites d'Anvers, ou au moins le P. Stilting traduisant cette vie de François en latin, a obmis tout ceci; *& le lendemain ils allerent à une Ville qui est dite la Queue & y demeurerent celle nuit*. Je veux croire que c'est la duplication des mots *celle nuit* qui a pu faire que le copiste à passé par dessus deux lignes. En tout cas il m'a paru que je ne devois pas obmettre cet ancien témoignage de l'existence de la Queue, quoique je sois persuadé que le Cordelier n'entendoit par le mot de *Ville* autre chose que ce que nous entendons en latin par *Villa* ou *Vicus*.

COMBEAUX.

NOus n'avons point de monumens sur parchemin où il soit parlé de Combeaux sous le nom latin *Combelli*, plus anciens que le XII siécle, c'est-à-dire que le regne de Louis VII. Mais il en est parvenu jusqu'à nous de frappez en or du temps de la premiere race de nos Rois, sur lesquels on lit ces mots; *Combellis fit.* C'est un tiers de sols d'or qui y a été battu par un Monetaire qui suivoit la Cour. Combeaux étoit donc un lieu où ces Princes avoient alors une maison de Campagne, avec d'autant plus de raison qu'étant souvent à la chasse qui faisoit l'un de leurs plaisirs, ils avoient immédiatement au sortir de cette maison la Forêt *Lauconia* dont le nom s'est conservé dans celui de Lognes, laquelle étoit sans doute plus vaste qu'elle n'est maintenant; le nom de *Combelli* suppose même que c'étoit un lieu où primitivement il y avoit un bois qui par la suite fut abbatu. Car il faut se souvenir que dans l'auteur du Gesta Francorum faire un abbatis de forêt se disoit en latin *facere combros*, & que le diminutif de *Combri* étoit *Combelli* d'où ont été formez les noms de Combeaux & des Combelles portez par quelques villages en France. Au reste notre Combeaux a toujours été dit en latin *Combelli*; au XIII siécle on disoit vulgairement Combiaux.

Voyez dans Bouteroue & dans le Blanc. *Item Notit. Gal. p.* 415. *col.* 1.

Gesta Fr. c. 25. *Notit. Gall. ibid.*

Ubi vita. Cod. Reg. S. Mauri.

Ce village est éloigné de quatre lieues de Paris, en tirant vers l'orient d'hiver. Le lieu considérable le plus voisin est la Queue qui n'en est qu'à demie-lieue sur le chemin de

Tournan & de la Champagne. Sa situation est dans une plaine que l'on trouve après les petites sinuosités du Bourg de la Queue. C'est un pays de terres labourables & sans aucunes vignes. La Paroisse n'est plus si étendue qu'elle a pu être autrefois; aussi ne lui donne-t-on dans le Dictionaire Universel de la France de l'an 1726, que 90 habitans ou communians: Et le sieur Doisy dans son dénombrement du Royaume imprimé en 1745, y marque seulement vingt feux; on assure depuis, qu'il n'y a que quatorze ou quinze ménages.

L'Eglise de ce lieu est proportionnée au peu d'habitans. C'est une espece de Chapelle terminée en demie cercle, qui peut-être ancienne, mais sans qu'on puisse le reconnoître, parce qu'elle a été réparée & reblanchie nouvellement tant en dehors qu'en dedans. Il ne fut pas impossible à nos Rois dont c'étoit peut-être la Chapelle, de l'enrichir de reliques des Saints Cosme & Damien qui en sont patrons, Il est sûr qu'il y en avoit en France dès le VI siécle. S. Gregoire de Tours en mit dans une Eglise, & même dès le V siécle S. Germain Evêque d'Auxerre en avoit eu pour consacrer une Eglise sous leur invocation. Au reste l'on n'en montre plus à Combeaux: Il n'y a même aucun souvenir de Dédicace. La Cure a toûjours été conférée *pleno jure* par les Evêques de Paris. Le Pouillé du XIII siécle qui la nomme *de Combellis* a été suivi par les autres.

Gr. Tur. Hist. Lib. X. c. 31. n. 19.

Gesta Ep. Autiss. Labb. Bibl. mss. T. I. p. 415.

On trouve des Seigneurs de Combeaux dès le XII siécle: Mais il n'y a pas pour en faire une suite jusqu'à nos jours.

Robert de Combeaux parut en 1145, chez Robert Comte de Meulent à l'acte par lequel il fut reconnu que Galeran Comte de

Preuves de Montmor. p. 46.

Meulent avoit fait un don aux Moines de Gournay.

Duchêne, T. 4. p. 585. On voit aussi qu'en 1157, le Roy Louis le Jeune traittant avec le Comte de Meulent Radulfe *de Combellis* fut l'un de ceux qui engagerent leur serment pour ce Comte. C'est le même Radulfe qui fit part à la nouvelle Abbaye de Mont-éti de quelques redevances de grains qu'il avoit à Chenevieres, dont Ansel de Combeaux son frere fut caution. En 1161 Radulfus de Cumbelle & Gaucher son frere sont nommés au contrat de mariage de Simon de Mardilly.

Tabul. Hibern.

Ex msf. autogr.

En 1170, Gaucher *de Combellis* fut aussi l'un des Seigneurs présens lorsqu'Agnès Comtesse de Meulent approuva le traité que les Chanoines de Sainte Genevieve de Paris avoient fait avec Lucie du Port, touchant le brenage (*a*) de Jossigny.

Chartul. S. Genov p. 177

En 1207, vivoit Philippe de Combeaux *de Combellis* Chevalier. Il approuva avec Pierre de Bercheres aussi Chevalier la vente que Hugues d'Anet fit au Chapitre de Paris, d'un droit daus le Tensement d'Otly. Vers le milieu de ce siécle, la Terre de Combeaux appartenoit au moins en partie à quelques uns de la Maison de Chevry. On lit que Jean d'Haubervilliers *de Hauberto Villari* Chevaiier, avec Julienne sa femme ayant vendu une partie des dixmes de Combeaux au Prieuré du Cormier Paroisse de Roissy & dependant de Livry, il fallut le consentement de Guillaume de Chevry, Homme d'armes, premier Seigneur, & celui de Raoul de Chevry, clerc Chanoine de Clermont second Seigneur.

Magn. Pastor. f. 3.

Chartul. Livitiac. f. 98

(*a*) On voit un *Ansellus de Combellis* au Catulair de Gournay. V. sur Ponteaux.

Après le milieu du XV siécle, le Seigneur de Combeaux étoit Jean Simon Avocat du Roy au Parlement de Paris qui posseda aussi la Seigneurie de Champigny qui en est peu éloignée. Son fils Jean Simon qui fut fait Evêque de Paris en 1492, jouit de ces deux Terres. Dès l'an 1490, il fit reparer le Château de Combeaux. Le 8 May 1500, Guillaume Panchon Curé de Combeaux reconnut que s'il avoit perçu jusqu'alors la dixme de grains, c'étoit par tolérance de la part de ce Prélat à qui elle appartenoit, à raison de sa Seigneurie étant inféodées. Ce même Evêque vu le grand âge de ce Curé & le peu de revenu de sa Cure le laissa jouir de ces dixmes sa vie durant. Après la mort de ce Prélat qui arriva en 1502, ce fut une Magdelene Simon qui eût cette Seigneurie de Combeaux. Elle avoit épousé Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, & elle mourut le 5 Février 1523, suivant son épitaphe qui est à Paris aux Innocens & qui marque une partie de ces faits.

Reg. Ep. Par. 8 & 9 Maii 1500.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

En 1597, le Seigneur de Combeaux étoit Antoine le Moyne, dont la qualité n'est pas marquée. Il ne déclara la valeur de cette Terre que sur le pied de 120 livres.

Rôle de la convoc du ban de Corb. fol. 2.

Avant 1664, cette Terre étoit possedée par M. Baudouyn Correcteur des Comptes. Il la vendit cette année là à M. Douffdermont Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, & Lieutenant Commandant la compagnie Générale des Suisses sous M. le Comte de Soissons. Ensuite sa veuve ayant épousé un M. Garnier, ce dernier vendit cette Terre à M. Guillaume Doé Secretaire du Roy. Après quoi elle a passé à Guillaume Antoine Doé son fils Conseiller au Grand Conseil:

Et enfin depuis 1743, elle eſt entre les mains de Guillaume-Jean-Baptiſte Doé auſſi Conſeiller au Grand Conſeil. Au Mercure Juin 1753, IIe Vol. P. 190, eſt fait mention de Guillaume Antoine Doé Seigneur, ci-devant Conſeiller au Grand Conſeil.

Le Seigneur Haut-Juſticier eſt M. de Gêvres comme Seigneur de Montjay.

Cette Paroiſſe n'a aucuns écarts. La Léproſerie de Champclins proche la Queue détruite il y a longtemps y avoit un peu de bien.

Je dis à l'article d'Hemery que je le croy démembré de Combeaux : Ce qui peut ſe trouver vray auſſi à l'égard de la Queue.



BERCHERES.

L'Usage auquel ont été employez différens lieux de la Campagne, leur à fait souvent porter le nom qu'ils portent. La petite Paroisse de la Brie que nous appellons Bercheres, a eu le sien de ce que le territoire où elle a été établie contenoit des Bergeries. On sçait d'ailleurs que l'origine du nom de Bergeries vient de *Vervex* mouton ensorte que de *Vervecaria* on a fait *Bercaria* par contraction qui a formé en françois celui de Bercheres sur lequel dans les bas siécles on a fabriqué le mauvais latin *Bercheria*. Il y a plusieurs villages de ce nom au Diocèse de Chartres. Celui du Diocèse de Paris est connu depuis le regne de Louis leGros vers le commencement du XII siécle.

Cette Paroisse est à cinq lieues ou environ de Paris vers l'orient, entre Combeaux & Roissy, dans une plaine à gauche du grand chemin de Champigny à Tournan. Son territoire n'est composé que d'environ cent arpens bordez par celui des Paroisses de Combeaux, Ponteau & Roissy, & il n'y a que trois feux ou ménages qui forment sept ou huit communians.

Aussi dans les Rolles de l'Election de Paris, cette Paroisse est-elle jointe sous un même article avec celle de Ponteau.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle du titre de S. Pierre ès liens; qui a été rebâtie vers 1737, & dans laquelle il n'y a rien a remarquer. Celle qui existoit au XII siécle avoit été donnée aux Moines de Gournay par l'Evêque de Paris, peu de temps après

qu'ils eurent cet petite dixme sur son territoire. Ce fut après que ces biens furent survenus à ce Prieuré, que dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, qui confirme toutes les possessions du Prieuré de Saint Martin des Champs dont Gournay dépend, on plaça cet article sur Bercheres : *Ecclesiam Bercheriarum cum atrio & decima*, ce qui se trouve pareillement dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Deux portions de la dixme leur avoient été données vers 1120, par Ansel de Garlande Sénéchal du Roy, & l'autre tiers avec l'*atrium* par Baudoin de Claicy du consentement du même Ansel. Le Prieur de Gournay a toûjours le droit de présenter à cette Cure conformément à ce qui est marqué dans les deux anciens Pouillés Parisiens du XIII & du XV siécle; mais il a abandonné la dixme au Curé. On voit que l'Abbaye de Malnoue avoit eu sur la fin du regne de S. Louis, quelque démelé avec le Prêtre des Bercheres : Mais l'Abbesse nommée *Leprosa* s'accorda avec lui devant l'Official de Paris l'an 1270.

Hist. S. Mart. p. 180.

Ibid. p. 188.

Ibid. p. 282.

Gallia Chr. T. 7. p. 587.

Il paroit que l'Abbaye de Saint Maur avoit au même siécle de petits revenus à Bercheres : Car l'Abbé Pierre établissant l'an 1256, l'office de Chambrier de son Monastere, lui donna douze deniers à lever dans ce village.

Gall. Chr. T. VII. Instrum. ad an. 1256.

On connoit quelques anciens Seigneurs de Bercheres. Philippe *de Bergeriis* est parmi les Seigneurs témoins dans un acte qui concerne le village de Jossigny l'an 1170. Pierre *de Bercheriis* Chevalier, & Philippe de Combeaux son voisin approuverent en 1207, la vente faite du Tensement d'Orly au Chapitre de Paris. Le même Pierre de Bercheres vendit aux Moines de S. Denis en 1211, ce

Chartul. S. Genov.

Tabul. Eccl. Paris.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 335.

ce qu'il avoit au Pré Saint Gervais Paroisse de Pentin. Guillaume de Bercheres Chevalier se trouve nommé en 1126, dans le Cartulaire de Saint Maur. Il possédoit à Nanterre un Fief, que l'Abbaye de Saint Denis tenoit de lui en 1234. *Chartul. Reg. S. Dionys. p. 488.*

Une Mathilde de Bercheres étoit Abbesse de Chelles en 1208. *Gall. Chr. p. 563.*

Cette Terre est dans la Maison d'Armaillé qui possede aussi celle de Lesigny.

En 1731, il fut permis d'abbatre l'Eglise pour la rebâtir. *Reg. Ep.*



PONTEAUX.

ON ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il existoit au commencement du XII siécle au Diocèse de Paris, une Paroisse qu'on appelloit en latin *Pontolium*. La donation qui avoit été faite de l'Eglise de ce lieu au Prieuré de Gournay fondé dans ces temps-là en suppose l'existence. Dans le même temps le nom de cette Paroisse, étoit écrit Pontelz en langue vulgaire dans quelques titres latins, & comme quelque fois on prononçoit *Ponteauz* ce qui étoit écrit *Pontelz*, delà vient qu'on trouve ce nom écrit des deux manieres au XII & au XIII siécle. Mais jamais que je sache il n'a été écrit Ponthault dans ces siécles reculez. C'est pourquoi il n'y a aucun fondement à vouloir qu'anciennement on ait dit en latin *Pons altus*. Ce nom a pu être donné à une Paroisse & à une Abbaye du Diocèse d'Aire en Gascogne, où apparemment il y avoit une riviere profonde. Mais il ne la jamais été au village du Diocèse de Paris où il ne passe qu'un très-petit ruisseau. Je ne connois que le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, où l'on a hazardé de lui donner ce nom.

Hist. S. Mar. Camp. p. 180 *&* 188.

Ibid. p. 282

Sa distance de Paris est de quatre lieues & demie ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferriere, Tournan &c. proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte regardant le couchant sur laquelle il est construit. Le pays abonde assez en menus grains & en foin. Le Dictionnaire

Universel de la France, qui semble avoir scrupuleusement calculé le nombre des habitans ou communians y en met 199. Dans les dénombremens de l'Election de Paris; Ponteaux ne fait point lui seul un article: On lui joint Bercheres qui est une autre Paroisse voisine, mais très-petite. On marquoit donc en 1709, que Ponteauz y comprenant Pontilleau avec Bercheres formoit 60 feux: Et le sieur Doisy qui a publié en 1745, un second dénombrement ne compte plus en ces trois lieux réunis que 44 feux. M. de Valois n'a fait aucune mention de la Paroisse de Ponteauz dans sa Notice, quoiqu'il ait dû l'appercevoir sous le nom de Ponteuz dans le Pouillé Parisien du XIII siécle qu'il cite fort souvent.

L'Eglise est sous le titre de S. Denis premier Evêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIII ou XIV siécle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec des vitrages rouges antiques, mais sans galleries. La Tour est grossierement construite de mauvaises pierres spongieuses comme plusieurs autres. La Dédicace de cette Eglise est marquée dans une épitaphe dont voici la teneur, & qui se trouve dans le chœur.

» Cy devant gist vénérable & discrete per-
» sonne Messire Jacques Bourdin Prestre en
» son vivant de l'Eglise de ceans, laquelle
» il fit dédier à ses dépens le second jour de
» May 1517, par Révérend Pere en Dieu
» Monf. l'Evesque de Magarence de par la
» permission de Révérend Pere en Dieu M.
» l'Evesque de Paris.

Au vitrage du sanctuaire du côté du septentrion, est représenté à genoux un homme

[illegible] deux [illegible] à deux [illegible] aigles [illegible] és. [illegible] lessu[illegible] de Rheil- [illegible] & dix.

V[illegible] une épitaphe que tous les curieux qui entrent dans cette Eglise ne manquent point de lire pour sa singularité ; Et plusieurs même ont voulu la copier.

» Icy devant en cest endroit
» Temple fondé de Saint Denis
» Le corps de Mathurin Collet
» A esté mis par ses amis.
» Il a voulu par bon devis
» Avant que de passer le pas
» Tant pour lui que pour ses amis
» En ce monde faire un grand repas
» Qui sera un très-grand soulas
» A ceulx qui le voudront bien prendre
» En y prenant un grand soulas
» Ainsi il le convient entendre :
» C'est une delicate viande
» Qui quarente ans comme miel
» A nourry tout le peuple ensemble
» Des enfans issus d'Israël ;
» C'est le Sacrement de l'Ostel
» Fondé perpetuellement
» Tous les jeudys sans y falloir,
» Ledit Collet ainsi l'entent.
» De ses biens assez largement
» Il a donné à ceste Eglise,
» Pour subvenir doresnavant
» A faire selon sa devise
» Lettres passées selon sa guise
» Du don qui par lui a esté fait
» Sous les Sceaux de la Queue en Brie

» Signés par Guillaume Trehet;
» Cinq quartiers terre en un endroit
» Et puis deux arpens en deux pieces
» Et trois demis en trois endroits
» A donné d'un amour entiere.
» Puis il y a en la vallée
» Ung quartier & demi de pré
» Qui sera dit par renommée
» Icy est le pré du Curé.
» Six francs six blancs il a donné
» Rente perpetuellement
» Bien assignée en verité
» Sur son bien comme il l'entent
» Il est declaré amplement
» Le tout dans les Lettres du don
» Les tenans & aboutissans
» En les lieux en font mention.
» Dictes à son intention
» Sy vous plaist bien devotement
» Chacun de vous une Oraison
» En priant Dieu parfaitement
» Qu'il lui plaise soudainement
» Le colloquer en Paradis
» En ce lieu qui est si plaisant
» Le mettre, & tous ses bons amis.

Cette épitaphe est en petit gothique, sans date, & doit être d'environ l'an 1550.

Anseau de Garlande concourrant à la fondation du Prieuré de Gournay vers l'an 1120, lui donna entr'autres choses toute la dixme de Ponteauz *Totam decimam de Pontelz*, ainsi que le marquent les Lettres de Girbert Evêque de Paris de l'an 1122. Ce fut apparemment ce même Evêque ou son Successeur qui donna pareillement à ce Monastere l'Eglise de Ponteaux. Les Religieux de Saint

Hist. S. Mar. à Camp. p. 282.

Martin des Champs, ne commencerent à la compter au rang de leurs biens, que dans l'exposé qu'ils firent au Pape Eugene III pour obtenir la Bulle qui les leur confirme. Elle est de l'an 1147. On y lit *Ecclesiam Pontolii cum atrio & decima*. Thibauld Evêque de Paris répete les mêmes termes dans ses Lettres de confirmation d'environ l'an 1150.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 188.

C'est sur le fondement de ces anciens actes que le Prieur de Gournay présente à la Cure de Ponteaux & est gros décimateur. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque aussi cette Cure dans le rang de celles auxquelles ce Prieur nomme, & lui donne le nom françois *Ponteux*. Le Pouillé du XV siécle y est conforme & l'appelle Pontauz, lui marquant vingt livres de revenu. Ceux de 1526, & 1692, mettent également le Prieur de Gournay pour Nominateur: Ensorte qu'il faut convenir que c'est une faute dans celui de l'an 1648, d'en avoir assigné la collation *pleno jure* à l'Archevêque.

Schedul. Concord. in Archiv. Parl.

Le plus ancien Seigneur de Ponteau que m'ayent fourni mes recherches, est Pierre Blanchet Secretaire du Roy qui s'accorda sur cette Terre & sur celle de la Queue avec Olivier Painel Chevalier l'an 1365.

La Seigneurie de Ponteaux, paroît avoir été au moins un siécle dans la maison de Reilhac. Le Tristan de Reilhac réprésenté dans un vitrage du sanctuaire de l'Eglise en 1510, ne peut avoir été qu'un Seigneur. Et du Breuil le dit en parlant de Malnoue.

Un autre Tristan de Reilhac comparut au Procès-verbal de la Coûtume de Paris en 1580, comme Seigneur de Ponthault & Membray. Il est qualifié de Gentilhomme de la Chambre du Roy.

On m'a assuré en 1739. que M. de Gordan possédoit cette Seigneurie sans château, & depuis on m'a dit que le Comte de Polignac s'en disoit Seigneur : Mais on ne le reconnoit pas au prône.

PONTILLEAU est un écart de la Paroisse de Ponteaux, vers l'orient en tirant à Roissy. Son nom paroît être un diminutif de Ponteauz, qui lui-même un diminutif de Pont. Ce lieu est appellé *Pontellulum* dans un titre du Prieuré de Gournay, par lequel Anseau de Combeaux, lui fait présent d'une dixme qu'il a achetée dans ce territoire de Jean son gendre. L'année m'a échappé. Mais l'acte doit être au plus tard du XIII siécle. Un Jean Brinon Seigneur de Pontillau, fut ensaisiné l'an 1504, par Thomas Peluchet Abbé d'Hiverneau, de huit arpens de prés. On lit aussi que vers le milieu du XVI siécle, Jean Brinon Maître des Comptes étoit Seigneur de Pontillau & eut pour épouse Jeanne Luillier.

Chartul. Gonac. Ponet Gaign. 18 p. 645.

Tab. Hiber.

En 1539, cette Seigneurie étoit possedée par Antoinette Camus, laquelle Alexandre le Neveu Abbé d'Hiverneau, ensaisina le 8 Juillet de quelques prés par elle acquis en la censive de cette Abbaye. Cette Dame étoit morte apparemment l'année suivante ou depossédée de ce bien. Car je trouve dans les Registres du Parlement un Jean Briant Seigneur de Pontillau en 1540.

Ibid.

La Commanderie de Saint Jacques du Haut-Pas, avoit à Ponteau une ferme assez considérable qu'on appelloit la Maison du Haut-Pas. Dans le temps de l'extinction de de cette Commanderie sous Charles IX cette ferme qui relevoit de la Queue, fut unie à

Tabul. A *pr[illegible]*

l'Evêché de Paris: Et comme elle fut ruinée dans les temps des guerres de la Religion, Henri de Gondi la donna à rente en 1599.
Tab. Ep. Par. On lit que dès l'an 1559, le Cardinal de Loraine avoit donné à Eustache du Bellay pour le dedomager des fruits de la mouvance de Chevreuse une autre ferme sise au même village de Ponteau appellée La Bercosse.



ROISSY EN BRIE.

C'Est ici le moins connu des deux Roissy qui sont au Diocèse de Paris, parce qu'il n'est pas tout à fait sur une route aussi battue que Roissy en France, qui est placé sur le grand chemin de Soissons, & d'une partie de la Champagne. Si tous les lieux de France nommez Roissy tirent leur dénomination du Myrte sauvage, dit en latin *ruscus* ou *ruscum* ainsi que l'a cru M. de Valois, cette origine peut s'appliquer à Roissy en Brie d'autant plus vraisemblablement qu'il paroît avoir été plus longtemps que l'autre Roissy un lieu sauvage, un canton de bois & de forêts, néanmoins il n'est pas non plus hors d'apparence que ce lieu ait pu être dit *Rosciacum*, pour avoir primitivement appartenu à quelque Romain du nom de Roscius qui étoit assez commun: Mais peut-être paroîtra-t'il parce que je vais en dire que Roissy vient de *Roscidus locus* lieu humide.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de cinq à six lieues du côté du levant. Le grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. passe à demie lieue du clocher que l'on laisse à gauche. Sa situation est dans une plaine qui est assez aquatique & remplie de boccages, & par conséquent froide. Aussi n'y a-t'il point de vignobles, mais labourages, prairies & bois. Le dénombrement de l'Election de Paris, y marquoit en 1709, 75 feux. On y comptoit encore environ 60 il y a dix ans: Ce qui quadre assez avec le nom-

bre de 222 habitans que le Dictionnaire Universel de la France assuroit y être en 1726. Mais le sieur Doisy marque dans son dénombrement du Royaume publié en 1745, qu'il n'y à Roissy en Brie que 40 feux.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'Eglise, qui de tous temps a été titrée de Saint Germain Evêque d'Auxerre: L'édifice d'aujourd'hui n'a qu'un peu plus de 200 ans. Il consiste en deux corps de bâtimens voutez; celui qui est vers le septentrion est le corps principal & l'autre sert d'aîle. La nef n'est supporté que par de gros piliers de bois. En général cette Eglise est très-humide & très-froide, & l'on trouve l'eau en faisant des fossez au cimitiere. La Dédicace en fut faite

Regiftr. Secretar. Parif. 1523. le Dimanche 19 Juillet 1523, par M. François de Poncher Evêque de Paris, qui y bénit aussi quatre autels, & accorda quarante jours d'Indulgences à ceux qui y viendroient faire leur priere chaque année à pareil jour. On la célébre encore à présent le Dimanche le plus proche de la Magdelene.

Girbert Evêque de Paris reconnoît dans la Charte de l'an 1122, en faveur du Prieuré

Hift. S. Mart. p. 281. de Gournay que ce Monastere posséde *apud Russiacum, Ecclesiam cum atrio.* Une Bulle d'Eugene III de l'an 1147, touchant les biens de Saint Martin des Champs & ses dé-

Ibid. p. 180. pendances, marque entre autres *Russiacum cum Ecclesia atrio & decima.* Ce qui se trouve répété dans les Lettres confirmatives de

Ibid. p. 187 Thibaud Evêque de Paris données vers l'an 1150. En conséquence la Cure de Roissy est dite à la nomination du Prieur de Gournay dans les Pouillés de Paris du XIII siécle & les suivans.

A l'égard de la grosse dixme, elle apper-

tient aussi au même Prieur, qui est Seigneur du lieu comme on va voir. La Bulle d'Eugene III qui vient d'être citée, insinue que le Prieuré de Saint Martin a un muid de froment dans cette même dixme; & les Lettres de l'Evêque Thibaud ajoûtent que cette redevance étoit dans la portion de Rudolf fils de Fulco.

Ibid. p. 180.

La Seigneurie & Terre entiere de Roissy est venue par parties au Prieuré de Gournay. Guy le rouge de la Maison de Montlhery, & sa femme Adelaide fondants ce Prieuré vers l'an 1100, ajoûterent au don qu'ils lui firent de l'Eglise celui du tiers du village. Quelques années après Anseau de Garlande Senechal, ou Dapifer de Louis le Gros donna les deux autres tiers, c'est ce qui est constant par les Lettres de confirmation de ce Prince de l'an 1122; à quoi celles de Girbert Evêque de Paris ajoûtent que les Moines & leurs hôtes, eurent aussi dans la forêt leur bois pour brûler & bâtir & en faire leurs grains. Il faut inferer de la jouissance entiere de cette Terre par le Prieur de Gournay, que les Généalogistes de la Maison des Ursins se sont trompés, lorsqu'ils ont écrit que Eustache des Ursins Chanoine de Rheims, & Raoul des Ursins Chanoine de Paris, ont eté Seigneurs de Roissy en Brie, vers 1470, & 1480. Ils auroient dû dire Roissy en France.

Hist. Sanct. Martini, p. 179 & 282. Item Bulla Calixt. II & Innoc. II, p. 157 & 170.

Ce qui fait plus souvent mention de Roissy dans l'antiquité sont les actes où il est parlé de la forêt de ce nom. Il est probable qu'elle s'étendoit plus qu'elle ne fait aujourd'hui, & que l'Amirauté & d'autres lieux y étoient compris. Le lieu le plus notable & néanmoins aujourd'hui le plus désert qui

étoit renfermé dans cette Forêt est le Prieuré du Cormier dont je ferai ci-après un article particulier.

On trouve d'abord à l'an 1236, une Charte d'Henry Comte de Bar Seigneur de Torcy, dans laquelle il dit que les hôtes qu'il a à Torcy du côté de Philippe son épouse ayant leur usage pour brûler & bâtir & pour la paisson des bestiaux dans la Forêt de Roissy dont la moitié appartient à Amaury de Meulent, Seigneur de la Queue & de Gournay & à ses freres, d'accord avec eux tous il retient 500 arpens de ces bois pour lui & ses Hôtes & pour les Hôtes de l'Abbaye de Saint Maur, en compensation de cet usage, lesquels cinq cent arpens se sont mésurez suivant la perche de la Queue, le long du bois de Dragon.

Duchêne, Preuves de l'Hist. de Bar p. 23.

En 1275, Adam Prieur de Gournay donna un acte solemnel pour certifier que les gens de Roissy, ont toujours eu usage dans les endroits de la Forêt de Roissy qui sont à Amaury de Meulent Seigneur de la Queue, à Gobert d'Argies Seigneur de Quittebeuf, à Guillaume des Essarts, sire d'Ambleville, & à Aubert de Longueval sire de Croissy. L'année suivante Jean de Chastillon Comte de Blois Seigneur de Brie-Comte-Robert approuva les partages qu'Amaury de Meulent & Aubert de Longueval & les autres, avoient fait de cette forêt de Roissy, sçavoir au Couvent des Fossez (c'est-à-dire Saint Maur & à leurs Hôtes de Torcy sept-vint & deux arpens; au Couvent de Gournay 300 arpens, & à leurs Hôtes de Boissy sept-vingt & dix; au Comte de Bar & à ses Hôtes de Torcy 650 arpens: A Jean de la Queue per-

Chartul. S. Mauri, Gagn.

Histoire de la M. de Chastillon, p. 111. Piéces, p. 165

ıe de Saint Bon : (je croi que cela signi-
e Bénéficier Titulaire de Saint Bon dans
s) soixante arpens.
n 1277; Jean de Crone Chevalier & sa *Chartul. S*
me Agnès quitterent à l'Abbaye de Saint *Mauri, Gagn.*
ır l'usage qu'ils avoient dans les bois de *p. 330.*
ſſy aussi-bien que Simon Boulie homme
mes en 1280. En 1278, il y avoit entre *Tab. Ep. Par.*
ſſy & Ozoir un territoire appellé la Grue-
l'Abbaye de Saint Maur y acheta quel-
s cens & rentes.
'e que l'on trouve de plus dans les titres
aint Maur concernant la Forêt de Roissy,
u'elle renfermoit alors un lieu dit Pis-
ç.



PRIEURE'
DU CORMIER.

C'Est dans ce lieu de la Paroisse de Roissy en Brie, que l'on voit des restes d'un des plus anciens bâtimens du Diocèse de Paris. A une petite demie lieue de l'Eglise Paroissiale du côté de l'orient, & à un quart de lieue dans la forêt à l'endroit où un grand chemin tourne à gauche, si laissant cette gauche on entre dans la forêt même, on trouve les restes d'une Tour qui est dans une enceinte de vieux fossez pleins d'eau, où il y a un petit pont d'un arcade seulement. On y voit dans le dedans des restes de murs d'un bâtiment où l'on ne peut rien reconnoître. Mais pour ce qui est de la Tour qui en est éloignée de dix ou douze toises, & qui est plus voisine du chemin à charriere; ce qui en subsistoit encore en 1738, m'a fait juger que ce bâtiment étoit du IX ou X siécle. Cette tour est quarrée & bâtie de moîlon, elle avoit deux ou trois étages voutez. La voute de l'étage d'en bas subsiste encore soutenue par quatre chapiteaux ou corbeaux de pierre de taille, semblables à ceux de dessous la grosse tour du portail Saint Germain des Prez. L'entrée est au levant; du côté du midi & du septentrion, est une arcade absolument ronde en forme de fenêtre. Au second étage il reste une fenêtre du côté du couchant construite comme les autres avec son cintre; la voute étant crévée au milieu on

reconnoit qu'elle n'eſt que de moilon. Il n'y paroit aucune marque qu'il y ait pu y avoir là d'autel ni en bas ni en haut, & rien ne prouve non plus que ç'ait été une Tour à mettre des cloches. Je ſuis bien trompé ſi ce ne ſont pas là des reſtes d'une petite maiſon de campagne que le Roi Charles le Chauve auroit eu dans la forêt de Roiſſy : La batiſſe convient à ſon temps. Il reſte un diplome qu'il a donné le 9 Octobre 845, *in villa Rauſiaco* concernant l'Abbaye de Saint Maur des Foſſez; on ſçait d'ailleurs qu'en 851, ce Prince tint les plaits *in Rauziaco*. l'Egliſe Paroiſſiale du lieu eſt ſous l'invocation du Saint, auquel il étoit très-devot. J'incline donc très-fort à croire, que c'eſt de ce lieu qu'il faut entendre ces deux faits du IX ſiécle & non de Roucy en Champagne, qui paroît n'avoir commencé à être connu qu'en 948, & que la maiſon de plaiſance que nos Rois de la premiere race avoient eu à Combeaux, étant négligée depuis qu'on avoit eſſarté les forêts qui avançoient juſques-là. Ce fut ce Prince qui en fit conſtruire une nouvelle à Roiſſy, que c'eſt là que furent battues les monnoies de la ſeconde race, ſur leſquels on lit *Rauciaco*, de même qu'on entend de Combeaux celles de la premiere race, où il y a *Combellis ſit*; je penſe enfin que les deux étages de la tour qui ſubſte en partie, étoient une eſpece de fortification à la maniere de ces temps-là, & un lieu propre à cacher des tréſors. Il s'étoit formé à Roiſſy une tradition qu'il y en avoit. On les y a cherché, mais ſans rien trouver.

Baluz. T. 2. Capit.

Duchêne, *Chron. Fontanell. T. II.*

Chron. Frodoardi.

Or comme les maiſons des Rois ſont ſujettes à la viciſſitude des temps ainſi que le reſte, celle de Roiſſy eſt devenue abandon-

née de même que d'autres. Il a pu s'écouler deux ou trois siécles, jusqu'à ce que quelques Hermites profiterent des ruines de cette solitude pour s'y retirer, & y bâtir un petit oratoire du titre de la Sainte Vierge ; & comme par le laps du temps il y étoit cru quelque cormier, arbre dont le fruit convient assez à des solitaires, ce canton particulier de la forêt de Roissy fut nommé le Cormier, & par la suite Notre Dame du Cormier.

Chartul. Liviac. fol. 98.

Le premier titre qui en fait mention l'appelle simplement *Domus de Cormer*. Il est de l'an 1195. C'est la ratification que Maurice de Sully Evêque de Paris fait de la donation d'une vigne située à Livry, & de quelques prés situez entre Chelles & Gournay, que Pierre Mauvoisin avoit faite à cette maison. Voila les premiers fonds que l'on connoît avoir été donnez à ces Solitaires du Cormier, qui vers ce temps-là embrasserent la regle austere que l'on suivoit à l'Abbaye de Livry, qui s'établissoit alors, & à laquelle peu d'années après ils furent unis. Les Seigneurs de Grez leur accordant en 1110, un septier de grain dans la dixme de Grez, qualifient encore ce lieu *Ecclesia Eremitarum de Cormerio*. Vers l'an 1220, Isabelle femme de Matthieu de Buisson donna à la même maison qu'elle appelle *pauper domus de Cormier* un septier de bled, moitié d'hivernage & moitié d'avoine à prendre chaque année dans la dixme de Lognes ; ce qui fut agréé en 1223, par Henri Comte de Bar-le-Duc, du fief duquel cette dixme relevoit. Dès l'an 1221, cette petite maison passoit pour un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Livry ; elle est sous cette dénomination dans la Bulle de Confirmation des biens de Livry donnée en 1221, par

Ibid. f. 99.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 94.

par Honorius III. En 1226, Eudes de Gonesse Chevalier, & Robert son frere Homme d'armes donnerent à la maison du Cormier toute la dixme qu'ils avoient à Quincy au Diocèse de Meaux, en sept arpens de vignes. Chartul. Liviac. fo. 1.

En 1227, Jean de Beaumont & Isabelle la Bouteillere, établirent une Chapellenie à l'autel du Cormier, en marquant que si la Chapelle devenoit impratiquable, la fondation seroit portée à l'Abbaye de Livry. Les biens qu'ils destinerent pour cela consistoient en cent sols parisis de rente: Un muid de bled ybernage dans leur champart de Ferrieres, & si cela ne suffisoit pas dans leur grange de Croissy; de plus un doublier de vin à prendre dans les vendanges de Croissy, ce qui fut confirmé en 1231, par Almaric de Meulent & A son épouse. Isabelle ajoûta en 1219, qu'elle vouloit que le doublier de vin fut pris en mere goute *in mera gutta in cuva mea à Priore de Cormerio & consociis*. Erard da Montmorency, & Jeanne de Longueval se femme Seigneurs de Croissy, furent même si scrupuleux touchant cette aumône en 1293, que pour dedomager le Prieur du tort qu'on lui avoit fait, il lui donnerent du bois à prendre à Croissy. Ibid, f. 96. Ibid. fol. 99.

Eudes de Berrun Chevalier eût même la dévotion d'y faire construire encore un autel dans la pauvre Chapelle de ce lieu, (ce sont ses termes) *Pauperi Capella B. M. de Comerio*, & il destina pour cet effet sa dixme de Quincy proche Meaux en 1227, ce que Pierre de Cornillon Chevalier Seigneur de Quincy, accorda, comme étant de son fief. Ce même Pierre de Cornillon voulut que les Religieux du Cormier se ressentissent de ses liberralités, & il leur donna en 1239, fol. 96. fol. 97.

sa vigne de Quincy, dont Morard Souchantre de Meaux jouissoit pour sa vie.

fol. 99. Robert Prêtre de Ferrieres leur fit présent en 1288, d'un arpent de vigne à Croissy : ce qui fut alloué par Jean Briart Chevalier : & même dans ce temps-là, un habitant de Tournan qui avoit une piece de pré aussi située à Croissy, en fit aumône *eremo de Cormers* ; expression qui marque bien une vraie solitude.

fol. 97. Radulfe Abbé de Saint Victor touché de la vie édifiante de ces Religieux, leur donna en 1236, pour la fondation d'une Chapellenie une maison située à Paris proche Sainte Croix de la Cité.

Vers ce temps-là, cette Communauté se *fol. 98.* trouva en état d'acheter une dixme à Combeaux. Jean d'Haubertvilliers Chevalier, & Julienne son épouse, en firent la vente, donnant pour cautions Thomas de Chevry, & Simon de Beaubourg Chevaliers. Guillaume de Chevry Homme d'armes, approuva le contrat comme premier Seigneur, & Raoul de Chevry alors simple clerc Chanoine de Clermont comme second Seigneur : c'est lui qui fut depuis Evêque d'Evreux.

On ne trouve plus rien sur cette maison du Cormier depuis ces temps-là. Elle n'est pas même dans le Catalogue des Prieurez dressé du temps de Saint Louis. Mais au XV siécle, il y avoit encore un titre de Prieur sous le Doyenné de Lagny, & son revenu étoit estimé monter à trente livres. En 1549, l'Abbaye de Livry dont il est membre traita de quelques uns de ses biens avec Maître *Reg. Ep. Par. 24 Maii.* Jean de Cerisay, cause pour laquelle il y eût information *de commodo*. Ce Bénéfice est aujourd'hui possédé par un Chanoine Regulier

de la Congrégation de France, & il a son article au rolle des Decimes: Mais il n'y a plus de service dans le lieu, ni restant que les ruines que j'ai marquées ci-dessus, & qui sont presque toutes couvertes d'arbres de la Forêt. De Fer les a marquées dans sa Carte un peu trop vers le septentrion, & trop loin de l'Eglise de Roissy. Il s'est encore trompé en les qualifiant de *Ruines de l'Abbaye de Cormieres*. Jamais il n'y a eu d'Abbé en ce lieu: Et son vrai nom a toûjours été le Cormier au singulier & *Cormerium* en latin.

Dans l'avant dernier siécle, ce Prieuré fut possedé successivement par plusieurs Commendataires. Le plus célebre fut Frere Gilbert Genebrard qui en fut pourvu l'an 1574, en vertu d'une résignation en Cour de Rome. Cet illustre Bénédictin étoit alors Proffesseur Royal de langue Hébraïque. *Reg. Ep. Par. 9 Dec. 1574.*

Il est aux environs de Roissy un lieu appellé la Frette Saint Pere, ou la Ferme du haut Pas de Pontau. Il y a des prez dans cette dépendance. Cens. du S. de Gournay 1621.

PONTCARRÉ.

EN parlant de ce village, on se trouve embarassé dès le commencement, parce qu'il est incertain comment il faut écrire son nom & le prononcer. On ne montre point de titres latins où il en soit fait mention, plus anciens que le commencement du XVI siécle; le premier que j'aye vû l'appelle *Potus quadratus*, ce qui marque que vers l'an 1500, quelques uns disoient *Pot carré*. Il a été facile de faire *Pont* du mot *Pot* : Mais malgré cette facilité : le nom de Pont me paroît devoir l'emporter, & avoir été l'expression véritable; d'autant que l'on trouve dès l'an 1520, *Pons quadratus*. Au reste quoiqu'il y ait un pont en ce lieu, comme il n'est que pour des eaux conduites artificiellement, je ne le croi pas non plus que le nom que porte ce village lui soit venu de ce que le premier pont de ce lieu ait été carré, quoique ce soit le sentiment de M. de Valois, mais de ce que celui qui l'a fait faire, ou même celui qui l'a construit s'appelloit Carré. Ce qui m'induit à le penser, est que l'on voit à une lieue delà un peu plus, tirant vers Tournan & sur la Paroisse de Favieres, un lieu dit Puis carré, & par corruption Pi carré. Or s'il s'agit d'un puits, il est inouï qu'il s'en trouve de quarré : Il est plus naturel de croire que celui qui le fit creuser s'appelloit Carré. J'en dis de même de Pont carré.

Notit. Gal. p. 428. col. 1.

Ce lieu de Pont carré, n'étoit d'abord

qu'un hameau de la Paroisse de Favieres. Louis Picot Conseiller au Parlement pensa à y établir une Vicairie perpetuelle vers l'an 1500. & après avoir pris les mésures nécessaires avec Jean de Saulsay Abbé d'Hermieres, & avec Jean de Costes Prieur Curé de Ferrieres, l'établissement se fit par un Décret d'Etienne Poncher Evêque de Paris, de l'an 1506, 17 Juillet, & le 19 du même mois, ce Prélat conféra cette Vicairie à Frere Jean le Maistre Prêtre Religieux d'Hermieres.

La situation du lieu est dans une plaine voisine des bois qui conduisent à Hermieres, Favieres & Tournan; le Château au moins est dans cette position entouré d'eau & de bosquets. Le gros du village qui est voisin de l'Eglise se trouve au midi de Ferrieres à la distance de demie lieue, ce qui fait qu'on n'y compte que 10 lieues de Paris, du côté de l'orient. Les maisons qui composent cette Paroisse, sont éparses dans la campagne. Elles forment 47 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709; ce que l'auteur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, a cru pouvoir fournir 256 habitans. Le dernier état des feux du Royaume que le sieur Doisy à fait imprimer en 1745, en marque encore 47 à Pont carré; le plus juste étoit de le fixer à quarante ou environ. Le territoire un peu froid à cause du voisinage des bois & du petit vallon ne l'a point rendu propre à la vigne, mais seulement aux labourages & paturages.

On tient par tradition, que ce qui est cause que S. Roch est patron de l'Eglise de ce lieu, est que longtems avant l'érection du

Vicariat ou Cure, il y avoit une Chapelle sous l'invocation de ce Saint qu'un homme de guerre attaqué de la peste y avoit construite en conséquence d'un vœu. On ne peut gueres placer ce fait au plûtôt que dans le XV siécle. Si la tombe d'une femme qu'on y voit devant le sanctuaire, n'a pas été apportée de Ferrieres toute gravée après avoir servi à une autre sépulture, il faut dire qu'on inhumoit en ce lieu dès le XIV. Quoiqu'il en soit, l'Eglise que l'on voit aujourd'hui à Pont carré est très petite & peu solidement bâtie, mais supportée par une Tour qui paroît nouvelle, Il n'y a point de collatéral d'aucun côté. J'avois conjecturé que cet édifice quoique caduque pouvoit n'avoir gueres que 100 ans. J'ai trouvé depuis, un acte dans lequel on exposoit en 1668, à l'Archevêque de Paris que le chœur tomboit, & que cette Eglise étoit devenue trop petite pour contenir l'affluence des peuples, pour lesquelles raisons le Prélat permit de faire des quêtes afin de la rebâtir plus grande. On y lit dans la nef une inscription qui nous apprend qu'en l'an 1661, le Pape Alexandre VII, avoit accordé des Indulgences à la Confrérie de Saint Roch érigée dans cette Eglise : Que l'an 1668, le Pere Claude Fournet Vicaire Général de la Sainte Trinité, l'a enrichie d'une relique du même S. Roch, la uelle M. Hardouin de Peréfixe Archevêque de Paris, vint lui-même recevoir & exposer à la vénération des Fideles, permettant qu'on célébrât desormais le Dimanche d'après la Saint Jean Baptiste la mémoire de cette susception ; ce que M. de Harlay son successeur a confirmé.

Reg. Archiep. 20 Oct. 1668.

De tous les Pouillés de Paris qui ont été imprimez, il n'y a que celui de l'an 1626, qui fasse mention de Pont carré, encore ce bénéfice n'y est-il que sous le nom de Vicairie perpetuelle. Cependant, elle est qualifiée *Ecclesia Parochialis* dans toutes les provisions expédiées depuis l'érection du Titre, & c'etoit le Seigneur du lieu qui nommoit le sujet, lequel étoit ensuite présenté par l'Abbé d'Hermieres lorsque c'étoit un Religieux Prémontré, & répréseпté c'est-à-dire aprouvé une seconde fois selon la coûtume par l'Archidiacre. J'ai vu une commission donnée par l'Evêque de Paris le 31 Décembre 1560, pour informer s'il y avoit à Hermieres un Religieux qui put être fait Curé *de Poto quadrato* à la place de frere Pierre Herrissé décédé. Le temps des guerres de la Religion sur la fin de ce siécle abrégea ces céremonies, & le Seigneur présenta un Prêtre séculier. Il y avoit eu dès l'an 1529, une contestation entre le Curé de la Brosse, & Frere Jean le Maistre Curé de Pont carré, au sujet des limites de leur territoire, mais après que les Commissaires eurent donné une interprétation au Decret, les parties transigerent le 17 Août par devant P. le Roy, & J. Conteste Notaires au Châtelet. *Reg. Episc.*

Je trouve qu'en 1573, Thomas Mauny résigna à Julien Morin Premontré la Cure de Saint Roch de Pont carré, le 9 Août.

¶ Je n'ai trouvé les Seigneurs de Pontcarré que depuis l'érection de la Paroisse.

En 1506, jusqu'environ 1530, cette terre appartint à Louis Picot Conseiller au Parlement.

En 1535, c'étoit un autre Louis Picot,

apparemment fils du précédent. Il eſt qualifié *Miles Baro de Damnapetra, Vicecomes de Roſnay Dominus de Pomeuſe & Pontis quadrati* dans l'acte de la nomination qu'il fit cette année.

La Seigneurie paſſa enſuite à un Monſieur de Vignols dont la fille Antoinette qualifiée Dame d'Argini & de Pont-carré épouſa Jean Camus Baron de Bagnols en Lyonnois, &c.

Geoffroy Camus quatriéme fils de Jean Camus Seigneur de Pont-carré, ſuccéda à ſon pere en cette terre; & eût la Seigneurie de Torcy. Il fut reçu Maître des Requêtes en 1573. Il épouſa Jeanne Sanguin fille de Jacques Seigneur de Livry & de Barbe de Thou. Ce fut lui qui obtint de Charles IX des Lettres dattées de Paris au mois d'Octobre, qui permettoient l'établiſſement d'une Foire à Pont-carré le 16 Août jour de S. Roch. Il eſt qualifié Conſeiller d'Etat dans l'acte de la préſentation qu'il fit au mois d'Avril 1596, de Maiſtre Pierre le Pic pour la Cure de Pon-carré. L'inſcription de l'an 1618, qui ſe lit au bas de la Tour de l'Egliſe de Torcy le ſuppoſe encore en vie alors.

Hiſt. des Préſ. p. 354.

VII. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 296.

Depuis ce temps-là cette Seigneurie a paſſé dans cette famille de pere en fils.

Nicolas Camus mort ſoudoyen du Parlement en 1645.

Dictionn. Hiſtorique.

Nicolas Camus reçu Conſeiller au Parlement en 1636, décédé en 1660.

Nicolas Camus reçu Conſeiller au Parlement en 1661, puis Conſeiller d'honneur en tous les Parlemens du Royaume, mort en 1705.

Nicolas Pierre Camus, reçu Conſeiller au Parlement en 1688, Maiſtre des Requêtes en

1691,

1691, nommé premier Préſident du Parlement de Rouen en 1703.

Geoffroy Macé né du premier mariage de Nicolas Pierre Camus avec Marie - Anne Claude - Auguſte le Boulanger, reçu Conſeiller au Parlement en 1718 ; & Maiſtre des Requêtes en 1722.



IL eſt aſſez difficile de rien dire d
ſur l'origine du nom de ce lieu
trouve écrit des deux façons ci-de
quées, & encore d'une troiſiéme
qui eſt Hermeri : Mais les actes où
roit ne paſſent pas le XIII ſiécle. Il
encore eu une quatriéme maniere de
ſuppoſé que ce nom de lieu fût dé
nom propre d'homme : C'eſt Aym
meri, car le nom *Aymerius* a été p
l'antiquité par pluſieurs perſonnes
ſçavons à n'en point douter, que
lieux ont porté le nom du propiet
ſimplement & ſans aucune terminai
exemple Trouſſeau & Fromond pro
beil qui viennent de deux Seigneurs
pellé *Troſſillus*, l'autre *Fromundu*
voient au XII ſiécle. Mais perſonn
lant du village de Brie dont il s
écrit ſon nom par Aymery ou Aime

Chartul. Prior. Longip. f. 48.

Il pourroit ſeulemenr ſe faire qu
eût été appellé *Terra Hermeri* c

déslors une Terre qui avoit ses Seigneurs; mais sans être pour cela Paroisse.

Ce village est à quatre lieues ou un peu plus de Paris vers l'orient entre Combeaux & Beaubourg petites Paroisses, où si l'on veut des lieux plus considérables, entre la Queue & Torcy. C'est un pays plat couvert de bois ou bocages. On ne connoît cette Paroisse dans le dénombrement de l'Election de Paris que sous le nom d'Emerenville. Elle est dite avoir 69 feux dans celui qui fut imprimé en 1709; dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, elle est marquée de 250 habitans & dans le Catalogue des lieux du Royaume donné en 1745, par le sieur Doisy, elle est en effet composée d'environ 25 feux, dont six ou sept sont proche l'Eglise & le reste à Malenoue.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle quarrée d'une construction récente. Elle est sous l'invocation de S. Eloy. On y lit sur le mur du côté gauche ou septentrional, que Marie le Camus épouse de Michel Particelli Controlleur Général du Roy en ses Finances, Seigneur d'Emery, Courcerain, & de la moitié de Malnoue, a établi la Confrerie de la Charité en 1686, & des sœurs pour le soin des malades. De plus qu'en 1640, le 28 Novembre elle avoit donné à la même Eglise d'Emery une Relique de S. Saturnin Martyr extraite de la châsse de S. Saturnin qui est dans la Chapelle desdits sieurs le Camus aux Minimes de la Place Royale. La fondation ci-dessus n'a pas eu lieu à ce que l'on m'a assûré. Si la Relique est de l'un des deux Saturnin qui sont au Martyrologe le 29 Novembre, elle très-avérée. Sous le lutrin est une tombe de mabre noir sur laquelle on lit gra-

... *us Cheva-*
... *& Mal-*
... *ls & Pré-*
a tour des Aides. Ce qui est suivi d'une fo... ation faite vers l'an 1090.

Il n'y a pas apparence qu'il y eût une Cure érigée à Emery au XIII siécle. Le Pouillé de ce tems-là n'en ... aucune mention. Ce peut avoir été d'ab... une annexe ou succursale de Combe... laquelle aura été érigée en Paroisse ... le XIVe siécle & comme Malnoue en ... t on l'attribua aussi à la nouvelle ... Hemery. On la trouve dans le ... au XV en ces termes: *Curatus S. ... Hemery ...... De mala nod.* Ces ... ts qui sont en une seconde colomne, signi... ent que la Cure étoit à la nomination de l'Abbesse de Malenoue comme elle a continué d'y être suivant le témoignage des Pouillés écrits & imprimez depuis. J'ai vu des actes de présentation de 1472, & 1486, 19 Juin & 25 May. Il faut croire que l'Evêque de Paris qui érigea ce lieu en Cure en accorda la nomination à l'Abbaye de Malenoue, pour lui procurer quelque avantage dans le tems que ses biens étoient dimininuez. Au reste c'est aujourd'hui le Curé qui est gros Décimateur. On demanda en 1644, d'ériger en cette Eglise une Confrérie de N. D. du Mont Carmel, & cela fut accordé. La fondation de Messes par le Président le Camus a eu plus de durée.

Reg. Ep. Par. 27 Aug.

¶ Ansel d'Hemery qui est le premier Seigneur de ce lieu que l'on connoisse avoit aussi quelques droits à Chenevieres. Il étoit l'an 1220, en contestation avec l'Abbaye de Saint Maur touchant l'étendue du port de ce lieu

Chartul. S. Mauri, f. 27.

qu'il prétendoit devoir être moins large, & il perdit par sentence d'arbitres. Ces mêmes droits sur Chenevieres reparoissent en 1240, & c'étoit alors Robert d'Hemery Chevalier qui en jouissoit. La derniere année du même siécle, la terre d'Hemery étoit possédée par un Escuyer (ou Homme d'Armes) nommé Simon. On lit qu'en 1299, Gaucher sire de Chastillon Connétable de Champagne écrivit à Charles Comte de Valois pour le prier de dispenser ce Simon d'Hemery Escuyer, de la garde qu'il lui devoit à Tournan un mois par chaque année. En 1361; le Comte de Dommartin, fit un accord avec un nommé Matthieu *de Esmeriaco milite*. Dans les tables de cire qui contiennent les noms des Officiers de la Cour du Roy Philippe le Bel & qui ont été imprimées en 1746, à Florence où on les conserve, est marqué *Symon de Hemeriaco* parmi les Chevaliers.

Tabul. S Genov. Paris.

Cod. Sor. ms. 1319. f. 119.

Reg. capit. Par.

Après un vuide de plus de 200 ans, on trouve la Terre d'Hemery dans la famille de Messieurs de Thou. Christophe de Thou premier Président au Parlement de Paris, est nommé Seigneur d'Hemery dans le Procès-verbal de la coûtume de Paris de l'an 1580. Il décéda 2 ans après. Son troisiéme fils Jacques-Auguste de Thou Président à mortier, si illustre par ses fameux ouvrages, posséda cette Terre après lui & mourut en 1617.

Hist. des Présidens, p. 356.

En 1633, Michel Particelle Intendant des Finances étoit Seigneur d'Hemery, comme il paroît par la permission qu'il obtint le 31 Octobre de faire célébrer la messe en l'oratoire de son Château. Il étoit marié à Marie le Camus au moins dès le mois de Février 1640. Il continua d'être à la tête des Finances sous le Cardinal Mazarin.

Reg. Arch. Par.

Il a donné sa terre d'Hemery à Madame de Couserans femme de M. de Launac Maître des Requêtes.

Reg. Ep. Par. N. Dailly étoit Seigneur d'Hemery en 1664, le 21 May.

En 1680, Denis le Camus Président en la Cour des Aydes est qualifié de Seigneur d'Hemery, selon son épitaphe en la Paroisse.

Visit. Archid. Moreri *Camus, p. 474* En 1700, cette terre appartenoit à Madame de Meruvillette.

M. de Valois n'a rien dit de ce village en sa Notice du Diocèse de Paris. La Carte des environs de Paris dressée en 1714, sur les mémoires du sieur Jouvin de Rochefort a aussi oublié cette Paroisse.

Dict. Univ. Il y a en Picardie au Diocèse de Noyon, une Paroisse dite Esmery - Hallon. C'est le seul lieu connu qui porte le même nom que notre Hemery, au moins pour la prononciation.



BEAUBOURG.

LA terminaison en *Bourg* qui est si commune du côté de l'Allemagne, ne se ouve donnée dans le Diocèse de Paris qu'au ul lieu dont il s'agit ici. Il y a deux sentiens parmi les sçavans sur l'origine du mot ourg, qu'on exprime en latin par *Burgus*, s uns voulant que cela signifie un amas de aisons, d'autres prétendant que cela veut re une Tour ou Fortification. Il est difficide se déterminer par rapport à Beaubourg: pendant j'aimerois mieux prendre ici le ot Bourg dans le sens qu'il auroit signifié ne Tour, ensorte que son origine viendroit 'une belle forteresse qu'il y auroit eu en ce eu, & qui aura été détruite dans la suite des mps. C'est au moins dès le commencement u XIII siécle qu'il y avoit là un village une aroisse & un Seigneur sous le nom latin *de Belloburgo*, ainsi que le feront voir les moumens qui seront produits ci-après.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de cinq eues du côté du levant. Les lieux les plus onsidérables qui en sont voisins, sont Torcy u côté du nord'est; & la Queue vers le sudst, tous deux à la distance d'une lieue plus u moins. Croissy qui est plus directement u levant n'en est éloignée que d'un quart e lieue: Après avoir passé sur le bord d'une rande pièce d'eau on monte & l'on est dans avenue du Château de Beaubourg tout enouré de fossez pleins d'eau. La situation du rritoire forme une plaine de labourages.

Il y a peu d'habitans, encore ſont-ils répandus dans la campagne. Selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709. il y avoit alors 13 feux. Le Dictionnaire Univerſel de la France évalua le tout en 1726, à 65 habitans. Le dernier dénombrement qui a été publié en 1745, par le ſieur Doiſy y marque 14 feux, leſquels peuvent former 40 à 50 communians.

L'Egliſe Paroiſſiale du titre de Sainte Marie Magdelene eſt fort petite & reſſemble à une Chapelle. Elle a ſa grande porte dans la Cour du Château.

Il fut permis en 1666, d'y expoſer des reliques, que le Cardinal Ginnetti avoit données au mois de Novembre de l'année précédente à Luc de Clotomont.

Reg. Archiep.

La cure eſt à la nomination de l'Abbeſſe de Malnoue. Le Pouillé du XIII ſiécle le déclare en ces termes *Abbatiſſæ de Footello Eccleſia de Belloburgo.* Les Pouillés du XV ſiécle met *Abbatiſſa de Malanoa* ce qui revient au même & qui eſt ſuivi par les Pouillés rédigez depuis, excepté par celui qui fut imprimé en 1626, où on lit *Capellania de Belloburgo*, Chapelle de Beaubourg *Prior S. Martini à campis*, ce qui eſt fautif en tout. Les Religieuſes de Malnoue avoient autrefois toute la dixme ſur le territoire de Beaubourg en payant un gros au Curé: Mais par tranſaction du 30 Juillet 1528, elles abandonnerent la dixme au Curé en place de ſon gros, à conditon que toutes les terres qui compoſent leur ferme de Segray aſſiſe ſur le territoire de Beaubourg ſeroient exemptes de cette dixme, mais chargée pour leur part & portion des réparations du chœur & cancel de l'Egliſe Paroiſſiale : ce qu'elles ont

exécuté en conséquence de plusieurs Jugemens rendus contre elles en la Justice de Beaubourg. Cette même cure de Beaubourg (car ce village est l'unique de son nom en France) est célèbre dans les Traités sur les Résignations ; & cela à l'occasion de Jerome Veralli Légat du Pape Jules III, au milieu de l'avant dernier siécle, dont le Dataire avoit admis la résignation par petite date avec la clause ordinaire de dérogation à la regle des vingt jours, & quoique le résignant fut décédé dans les vingt jours, le Dataire avoit expédié la signature au profit d'un valet du Légat son oncle comme si la Cure eût vaqué par mort ; ce qui fut cause d'un ajournement personnel du Parlement contre ce Dataire.

Vie de Dumoulin, p. 7.

¶ Les Seigneurs de Beaubourg commencent dès le XIII siécle. Le grand Pastoral de l'Eglise de Paris fournit en 1221, le nom de Jean de Beaubourg Chevalier du fief duquel étoit mouvante la dixme de Guiberville, & qui en approuva l'aliénation.

De Belloburgo.

Simon de Beaubourg Chevalier approuva pareillement en 1240, que Robert de Hemery Chevalier eût vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des droits qu'il avoit à Cheneviere sur Marne, dans la censive de Sainte Genevieve ; & cela comme premier Seigneur du fief. Le même Simon *de Bello-burgo* parût comme plege ou caution avec Thomas de Chevry Chevalier dans un acte passé vers le même temps sur la dixme de Combeaux.

Chartul. S. Genov.

Chartul. Livriac. f. 98.

Simon des Essarts paroît avoir été Seigneur de Beaubourg en 1326, en ce que dans une vente faite alors de la Terre de Clautaumont par Nicolas Collimer de Tournay sire de Loges à Agnès de Chailly Damoiselle

Titre de M. Brulart.

de la Reine de France : il est dit de ce Simon toûjours qualifié de *Monseigneur* que plusieurs arpens situez en differens endroits du Clotaumont relevent de lui.

Ibid. Nicolas Braque Chevalier qui surement en 1355, étoit Seigneur de Clotaumont doit avoir possedé par la suite la Terre de Beaubourg, ou quelqu'un de ses freres, puis qu'avant la fin du siécle on la voit entre les mains d'une Marie Braque qui la porta en mariage à Pierre de Villebeon.

Ibid. Pierre de Villebeon Seigneur de Beaubourg à cause de Marie Braque sa femme vendit en 1393, adveu & dénombrement de cette Terre & de celle de Clotaumont, à Pierre de Clery Ecuyer à cause de son Hôtel de Clery sis à Courtery-lez-Monjay.

Raoul de Longueval ayant épousé Marie Braque veuve de Pierre de Villebeon rendit hommage au Seigneur de Montjay pour la haute justice de Beaubourg & Clotaumont, la moyenne & basse relevant du fief de Clery ci-dessus nommé appartenoit en 1404, à Alix de Soisy veuve de Pierre de Darcy Escuyer.

La Seigneurie revint aux enfans de Pierre de Villebeon & de Marie Braque, & par le partage fait le 11 Mars 1414, entre Marguerite de Villebeon.

Jean sire de Villebeon, & Nicole de Villebeon, femme de Robert de Versailles, Beaubourg & Clotaumont échurent à Marguerite épouse de Guillaume du Drac Vicomte d'Ay. Mais on réserva à Jean pour domaine quarante sols tournois de cens & en outre le Gué ou Fosse à poisson de Clotaumont; dans laquel tombe l'eau de la fontaine du lieu, & il fut convenu que Guillaume

Christophe Hector qui prit le nom de Marles le rendit en 1596, à la Chatellenie de Mont-jay pour la Haute-Justice de Beaubourg & Clotaumont.

Jacques Hector de Marles second fils de Christophe Hector & de Magdelene Barthelemi sa seconde femme étoit Seigneur de Beaubourg & Clotaumont dès l'an 1615, Maître des Requêtes & Président au Grand Conseil. Il mourut le 10 Octobre 1651. Il avoit eu de sa femme Claude Hector, laquelle fut mariée à Bernard Hector de Marle son cousin.

Bernard Hector de Marles devint Seigneur de Beaubourg & Clotaumont par son mariage avec sa cousine fille unique de Jacques Hector. Il jouissoit des deux Seigneuries en 1653. Mais douze ans après il les vendit à Marie Vivien.

Marie Vivien veuve de Simon Bachelier Receveur Général des Finances d'Orleans acheta cette Terre en 1665.

Simon Bachelier fils de Simon & de Marie & pareillement Receveur Général des Finances d'Orleans, succéda en 1668, à sa mere. Il épousa Magdelene de Broé.

Ces deux Seigneuries furent ensuite possedées par leurs descendans. Sçavoir en 1697, par Jean-Baptiste-Joseph Bachelier leur fils, & en 1711, par Louis-Jean-Baptiste Bachelier fils de Jean Baptiste Joseph, & enfin en 1717, par Simon-Louis de Brulart à cause de Marie Bonne Bachelier sa mere, fille de Simon second du nom seul héritier de Louis Jean Baptiste son cousin.

Présentement Beaubourg & Clotaumont relevent en plein fief de la Tour de Mont-jay; parce que les Seigneurs de Mont-jay

ont acheté la Terre de Courtery où est situé le Fief de Clercy ou Clery.

Il n'est pas indifferent d'observer que toutes les maisons & les terres des paysans de Beaubourg appartiennent en propre à M. le Marquis de Brulart actuellement Seigneur.

CLOTAUMONT dont il a été parlé jusqu'ici est situé sur la Paroisse de Beaubourg, vers le midi. Dans quelques Dictionnaires il est écrit Clotomont, & dans les cartes des environs de Paris Clostomau, Clos Tommeau, Lostomaux. Mais il faut sans doute s'en tenir aux plus anciens titres qui mettent Clotaumont, par exemple celui de l'an 1355, dans lequel Nicolas Braque Chevalier reçoit de Jean de Challon Comte d'Auxerre sire de Mont-jay la Haute-Justice à Clotaumont jusqu'à 60 sols en échange de 40 arpens de bois qu'il consent relever du Seigneur de Mont-jay, lesquels Bois nommez les Bois de Clarcy proche Meaux, le même Braque prétendoit être en franc alleu.

SEGRAL que les Cartes des environs de Paris ont défiguré en l'écrivant *les Grez* ou *les Gray*, ou bien *Grez* est un autre Ecart de la Paroisse de Beaubourg du côté du Septentrion, lequel consiste dans une Ferme qui appartient à l'Abbaye de Malenoue. Le véritable nom latin est *Fons secretus* (*a*) & c'est sous ce nom que Jeanne la Pichonne Abbesse de ce Monastere rentra vers l'an 1480, dans ce bien qui avoit été aliéné: peut-être avoit on

Necrol. Malanoda. *Gall. Chr. T. 7. col. 588.*

(*a*) Il y a auprès de Pluviers en Beausse une fontaine minérale de même nom assez célebre.

dit primitivement *Fons sacratus*, & que c'auroit été une des fontaines où les payens faisoient des vœux.

¶ Les mouvances de Beaubourg & de Clotaumont sont : la Terre d'Hemery qui en releve en plein fief, ainsi qu'un arriere-fief sis au même village d'Hemery, tenu du Seigneur de Clotaumont, & qui fut aux héritiers d'Etienne Bollard en 1489 de 24 sols de menus cens, portant vente & amende, & pouvoit valoir 60 sols tournois.

La Terre de Charentoneau avec le moulin & plusieurs isles sur la Marne.

La moitié du Fief des Bordes, l'autre moitié relevant du Seigneur de Croissy.

Plus la Ferme de Segray, dont toutes les terres sont situées aux lieux où le Seigneur de Beaubourg perçoit sa censive, & dont la déclaration a été donnée le 30 Juillet 1600 à M. Christophe-Hector de Marle, comme étant situé au territoire & finage de Beaubourg.

¶ Le nom de *Bellus Burgus* se trouve dans le Cartulaire de Saint Maur à un endroit fort difficile à entendre. On y lit qu'en 1224 Pierre de Montreuil donna à ce Monastere son Fief *apud Fossatum in Bello-burgo*.

Chart. S. Mauri, f. 27.

On voit ailleurs qu'en 1642 les Religieuses de Montmartre ont eu auprès de Beaubourg un bois-taillis, dit le Buisson de la Minere, contenant 215 arpens 23 perches.

Reg. du Par.

¶ Selon Sauval c'est un Jean de Beaubourg, natif de Beaubourg en Brie, qu'a tiré son nom la rue qu'on appelle à Paris la rue Beaubourg : Et c'étoit de ce Jean,

Antiq. de Paris, T. I. p. 115.

de Beaubourg que deſcendoit le Préſident Beaubourg, Conſeiller d'Etat, que Louis XIII employa ſouvent.

M. de Valois n'a pas dit un mot du village de Beaubourg dans ſa Notice des environs de Paris.



CROISSY EN BRIE.

DEs cinq ou ſix Paroiſſes connues en France ſous le nom de Croiſſy, il y en a deux ſituées dans le Diocèſe de Paris. L'une eſt ſur le bord de la Seine proche Chatou, vers Saint Germain en Laye, & dans l'Archidiaconé de Paris; l'autre eſt celui de Brie Doyenné de Lagny : c'eſt celle dont il s'agit ici. L'origine de ſon nom paroît devoir être la même que celle de l'autre Croicy, que M. de Valois dérive du ſafran qui y ſeroit venu en abondance, ou d'un particulier Gaulois appellé *Chrocus* à qui ce lieu auroit appartenu ; car, dit-il, c'étoit un nom propre d'homme auſſi-bien chez les Gaulois que chez les Allemans. Ce Sçavant a omis de parler de Croiſſy en Brie, quoiqu'il n'ait pas pu ignorer ſon exiſtence, puiſqu'il a eu ſous les yeux l'ancien Pouillé du XIII ſiécle qu'il cite ſouvent, & dans lequel l'Egliſe de ce lieu eſt nommée *Eccleſia de Croſſiaco*. Il nous auroit peut-être fait obſerver que ce lieu n'eſt jamais écrit dans les titres *Crociacum*, de même que l'autre Croiſſy ou Croicy, & que cela peut faire une différence. La petite Hiſtoire manuſcrite de l'Abbaye de Lagny qu'on m'a communiquée, fait mention d'un des plus anciens monumens où ſe trouve le nom de Croiſſy, en diſant qu'après que ce Monaſtere eut été rétabli ſous le Roi Robert, Henri, *Croiſſiaci Dominus*, lui donna, du conſentement de Sophie ſa femme, un village

lage appellé *Croissiacum*, pour fournir au luminaire & aux ornemens : mais d'un autre côté l'Ecrivain de la vie de Burchard Comte de Corbeil, qui fut un Moine de l'Abbaye de Saint Maur vivant en 1058, appelle *Cruciacum* ce même village, lorsqu'il remarque que son Monastere y avoit du revenu dont le produit devoit servir à la solemnité de l'Anniversaire d'Elisabeth femme de ce Comte (a). Dans le fond *Cruciacum* ou *Crociacum* paroît plus dans la regle des anciens noms que *Croissiacum*. Mais cette derniere fut la seule qu'on employa dans les actes latins du XIII siécle; quelquefois même dans ces actes on avoit scrupule de dire *apud Croissiacam*, & on aimoit mieux dire *apud Croissy*. Duchêne T. IV. p. 124.

Ce village est à cinq lieues & demie de Paris vers le levant, entre Beaubourg & Collegien qui en sont très-voisins. Torcy qui est plus éloigné en est à une lieue du côté du septentrion. Croissy est dans un petit vallon exposé au couchant, où l'on ne voit point de vignes, quoiqu'il y en ait eu autrefois. Le bien du pays sont des terres labourables, avec quelques prés à la faveur du petit ruisseau qui y passe, & qui se jette dans la Marne une lieue plus bas proche Noisiel. On y comptoit en 1709 quarante feux suivant le dénombrement de l'Election imprimé alors; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, à cent soixante & un habitans.

(a) Il pourroit cependant se faire que dans l'endroit où il y a *Cruciaci* il faille lire *Torciaci*; car on ne voit pas que l'Abbaye de Saint Maur eût aucun bien à Croissy, au lieu qu'elle en possédoit beaucoup à Torcy.

Le ſieur Doiſy n'y a marqué que trente-ſix feux dans ſon Dénombrement imprimé en 1745 : ce qui peut fournir cent communians.

L'Egliſe Paroiſſiale a pour patron S. Marcel, Martyr de Challon ſur Saone. Elle étoit autrefois au bout du village du côté du midi ; on l'a rebâtie plus avant dans le lieu au commencement de ce ſiécle. Elle n'a que la forme d'une Chapelle ſurmontée d'un petit clocher, mais elle eſt très-propre. Je ne ſçai ſi le nombre d'Egliſes du titre de S. Marcel de Challon qui ſont au Diocèſe de Paris, ne viendroit point de quelques Oratoires que le pieux Roi Gontran, très-dévot envers ce ſaint Martyr, auroit fait conſtruire dans le temps qu'il réſida dans le voiſinage de Paris, ou qu'il le fréquenta. Les Paroiſſiens obtinrent le 11 Août 1474 de l'Evêque de Paris, de faire publier dans les lieux circonvoiſins des Indulgences qu'ils avoient obtenues de Guillaume Cardinal d'Oſtie.

Reg. Ep. Par.

La Cure a toujours été conférée par l'Ordinaire *pleno jure*, comme l'atteſtent les Pouillés du XIII & XV ſiécles, & les ſuivans. Le Pelletier ne la connoiſſant pas, ne l'a pas miſe dans le ſien imprimé en 1692.

L'Auteur du Pouillé du XV ſiécle tranſcrivant l'ancienne eſtimation du revenu, l'a miſe à ſeize livres de revenu. Il falloit qu'il ne fût pas conſidérable ſous le regne de Louis XI, puiſqu'on lui joignoit la Cure de la Broſſe par les mêmes Lettres de Proviſion ; & qu'en 1479 Raoul de Chiefdeville en fut ainſi pourvû, auſſi-bien qu'Olivier Caron ſon ſucceſſeur. Plus aciennement, ſous Charles VI, le Curé étoit ſi

Gall. Chr. nov. t. 7. col. 588. 198.

peu occupé, qu'il étoit chargé de la conduite du temporel de l'Abbaye de Malnoue.

Il y a eu aussi une Chapellenie dans l'ancienne Eglise Paroissiale; mais on en ignore le titre : elle étoit à la pleine collation Episcopale. De plus il y en avoit une autre sous l'invocation de la sainte Vierge dans le Château Seigneurial aussi de la même collation. L'addition qui a été faite par une main posterieure au Pouillé du XV siécle, porte que cette Chapelle est autrement dite *de Montaumer*, & qu'elle est fondée dans l'Eglise de Saint Gervais de Paris. Pendant qu'elle étoit encore dans le Château de Croissy l'an 1477, Jean Baillet Conseiller au Parlement en devint titulaire par permutation de son Canonicat & de sa Prévôté d'Auvers en l'Eglise de Chartres.

Pouillé du XV siécle & de 1648.

Reg. Ep. Par. 26 Ja.

L'Ecole pour les Filles est fondée en cette Paroisse : ce sont des Sœurs tirées d'un établissement formé à Nevers. Elles ont aussi le soin des malades.

Doublet rapporte que Charles Comte de Dammartin, Seigneur de la Riviere, fonda à Saint Denis une Messe quotidienne, pour laquelle il assigna une rente sur les terres de Croissy & Champigny en Brie.

Doublet p. 1077.

¶ Pour remonter le Catalogue des Seigneurs de Croissy au plus haut point dont l'on ait des monumens, il faut répéter ici le nom d'Henri qui se désaisit d'une partie en faveur de l'Abbaye de Lagny, laquelle venoit d'être rebâtie sous le Roi Robert, & qui, de l'agrément de Sophie son épouse, en destina le revenu pour l'entretien du luminaire & pour les ornemens. On voit par la suite que cette Abbaye inféoda cette

Hist. Lati ms.

Hist. de la Mais. de Chatillon. Preuv. p. 30.

Terre. Il semble que l'inféodation fut dès le XII siécle, puisqu'en 1193 Gu me de Garlande y avoit une maison donna à Alix de Chatillon sa femm attendant qu'elle jouît de celle de Liv

Hist. les Gr. Offic. T. II. p. 40.

Anne de Meulent est qualifiée Dar Croissy, & femme d'Aubert de Long sous Philippe le Hardi, vers l'an 12 paroît que c'étoit du chef des Long qu'elle fut ainsi titrée; car on trouv médiatement après, (c'est-à-dire au b dix ans) qu'Erard de Montmorency lifié Site de Conflans & de Croissy, pour épouse Jeanne de Longueval.

Chartul. Livr. ar. f. 99.

Hist. Latin. ms.

qu'il en soit, Aubert de Longueval en fief la terre de Croissy, excepté le teau, en payoit douze livres de re quarante-quatre sextiers d'avoine à l'A de Lagny: & Erard de Montmorer reconnut obligé aux mêmes payemen le fief de Croissy. Il y a apparence qu' & Jeanne sa femme, ou leurs prédéce Seigneurs, avoient distrait du reve leur terre, pour en enrichir les Cha Réguliers du Prieuré du Cormier leu sins: Au moins on lit que le Prieur les poursuivre au sujet des deux do de mere-goutte que ces Religieux a droit de prendre à Croissy, & qu'ils obligés de dédommager cette Commu en lui donnant du bois à prendre à C l'an 1293. Le même Erard de I morency promit en 1307 de donr Château de Croissy & ses appar ces à Jeanne sa fille, en faveur d mariage avec Hervé de Leon Se de Noyon sur Andele; & depuis Chevalier en jouit, il en rendit

Ibidem.

Chartul. Livr. ar. f. 99.

Preuv de l'Histoire de Monmor. p. 340.

mage à l'Abbaye de Lagny l'an 1344. *Hist. Latin. ms.*

Nicolas Braque Chevalier prenoit en 1355 la qualité de Seigneur de Croissy dans un échange qu'il fit alors avec Jean de Challon Seigneur de Montjay. On lit que Nicolas l'avoit acheté pour le Régent Charles, dans la vûe de parvenir au réachat du Roi Jean, & qu'il l'avoit eu de Pierre de Palas, moyennant 4000 liv. de monnoie d'or. Titres de M. de Brulard Seigneur de Beaubourg. Compte du Trésor 1358. *apud* d'Hoz. p. 30. Reg. 31.

Bureau de la Riviere, Chevalier & Officier du Roi Charles V, possédoit cette Terre en 1372, & en fit hommage à l'Abbaye de Lagny, mais il ne la conserva pas long-temps. *Hist. Latin. ms.*

Jean Juvenal des Ursins, Baron de Treignel & de Marigny, Vicomte de Troyes, la possédoit, & en prêta foi & hommage à la même Abbaye en 1376 & 1379. Il y avoit à Croissy sous le regne de Charles VI un fort Château; mais le Samedi-Saint de l'an 1479 les Armignacs y mirent le feu, brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & percerent de lances les hommes qui voulurent se sauver. *Ibidem.* Journal du reg. de Charles VI, p. 61.

Après les guerres des Anglois, au XV siécle, cette Terre appartint à Perrete de la Riviere, Dame de la Roche-Guyon. Elle fit alors une déclaration de ce qui en dépendoit, entr'autres un fief à Montfermail; le fief Maledisme (qu'on a altéré en Maudine); le fief de Champs qu'avoit tenu Philippe d'Orgemont : tout cela étoit tenu du Roi. Quelques terres & prés étoient tenus de l'Abbé de Lagny; & des bois l'étoient du Seigneur de la Queue. *Tab. Episc. Par. in Feud.*

Sous Louis XI la Seigneurie de Croissy étoit possédée par Jacques d'Etouteville

Hist. Latiniac. ms. Chevalier, Seigneur de Beyne, & Baron d'Ivry. Il en rendit hommage à l'Abbaye de Lagny l'an 1481.

On voit ensuite un Jean de Garentieres, qualifié en 1488 jadis Seigneur de Croissy; ce qui porte à croire qu'il avoit succédé à Jacques d'Etouteville, s'il ne l'avoit pas précédé. *Ordin. de Paris, année 1488. Sauv. T. 4. p. 482.*

En 1510, Etienne Petit Chevalier est qualifié Seigneur de Croissy dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de cette année. Il avoit eu dès 1484, du don du Roi, celle de Torcy. *Sauval, T. 3. p. 453.*

Michel de Champrond, Bailli & Capitaine de Chartres, étoit en 1553 Seigneur de Croissy & de la Bourdiniere. Il avoit épousé Jeanne Parent. Dans quelques titres il prend la qualité de Baron de Croissy. *Archiv. Ep. Paris.*

Dans le dernier siécle, Joachim Berault, Grand Audiencier de France, étoit Seigneur de Croissy. Mais comme il possédoit aussi la Terre de Torcy, il y fit transférer le Marché & les deux Foires qui étoient établies à Croissy, & cela par Lettres Patentes registrées le 23 Mars 1675.

Charles Colbert, frere du premier Ministre, & qui fut revêtu de plusieurs dignités, eut la Seigneurie de Croissy par son mariage avec Françoise Beraud, fille de Joachim ci-dessus nommé vers l'an 1664. Ce Ministre & Sécretaire d'Etat fit ériger cette Chatellenie en titre de Marquisat par Lettres patentes qui furent registrées en Parlement le 7 Juin 1685. C'est lui qui fit tous les changemens qu'on voit pour l'embellissement de cette Terre. Il obtint même une partie du cimetiere, consistant en vingt deux toises, pour enfermer dans les dessein

de ses travaux le 17 Octobre 1687. Il mourut en 1696. En 1700 la Terre étoit encore possédée par François Beraud.

Jean-Baptiste Colbert fils du précédent, Ministre & Sécretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, a été plus connu sous le nom de Marquis de Torcy depuis la réunion des deux Seigneuries. Il est qualifié Marquis de Torcy & Croissy dans les Lettres Patentes qu'il obtint en 1726, pour le rétablissement des fourches patibulaires en ses Seigneuries. Il est décédé en 174

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, né en 1703 de Jean-Baptiste Marquis de Torcy & de Catherine-Felicité Arnaud, nommé Colonel du Régiment Royal le premier Février 1719, a porté dès-lors le titre de Marquis de Croissy.

¶ Le nom de Croissy se trouve dans les titres qui regardent le Prieuré du Cormier plus que par tout ailleurs. Cette petite maison de Chanoines Reguliers n'en étoit qu'à une lieue, cependant sur le territoire de la Paroisse de Roissy, & dans la Forêt même où elle pouvoit manquer des commodités de la vie. Alix, femme de Guillaume de Garlande, conjointement avec son mari, donna vers l'an 1213 à ce Couvent un muid de bled à prendre dans sa grange de Croissy.

Jean de Beaumont & Isabeau la Bouteillere y fondant une Chapelle, destinerent en 1227 pour la doter un doublier de vin, qui seroit levé à Croissy pendant les vendanges; & depuis en 1249 elle déclara qu'elle vouloit que le Prieur & ses Confreres le prissent dans sa cuve même de Croissy & de la meregoutte. Ce Chevalier avoit aussi une ferme ou Grange au même lieu de Croissy. Enfin,

Chartul. Livriac. f. 96.

depuis. Il y en eut de grandes plac
chées sous le Roi Philippe-Auguste
me Alix nommée ci-dessus, & G
de Garlande son mari céderent à
Chartul. Livriac. fol. 2. de Livry nouvellement fondée la
trois cens arpens de ces Novales,
rent à cet effet la remise à Eudes
Evêque de Paris, qui siégea depuis
qu'en 1208 : ce qu'il confirmerent
Après quoi une Bulle d'Honorius I
Gall. Chr. T. 7 Instrum. ma en 1221 toutes ces donations
Croissy, faites tant à l'Abbaye d
qu'au Prieuré du Cormier qui en d
J'ai cru devoir ne pas oublier ce g
frichement de forêt sur le terri
Croissy : il confirme ce que je dis à
de Lognes, que la grande Forêt
étoit en ces quartiers là.

On voit dans des Lettres de G
de Garlande Seigneur de Livry, &
Regist. Philipp. Aug. femme, en 1208, [illegible] assignation d
à sa Chapelle de C[illegible]y, pour l'an
de Champagne [illegible]re de Philippe-

n don fait par ce Prince au Dauphin le 22
anvier 1411 de la Terre & Seigneurie de
laudisne-lez-Croissy, pour y tenir & lo-
er ses faucons & autres oiseaux, appar-
nantes à un suivant du Duc d'Orleans,
éclaré criminel de leze-Majesté.

Fin du Tome XIV.

